

**rapport annuel**



## FRANCE ●

Volume d'affaires commercial 20 775 M€  
 Chiffre d'affaires consolidé 17 062 M€  
 Effectif\* 75 996

### PARC DE MAGASINS

126 HM Géant  
 360 SM Casino  
 622 SM Franprix  
 303 SM Monoprix-Prisunic  
 421 DIS Leader Price  
 2 098 SUP Petit Casino  
 76 SUP Eco Service  
 25 SUP €COservice  
 3 SUP €COdiscount  
 787 SUP Spar  
 1 348 SUP Vival  
 12 SUP Casitalia  
 1 SUP C'Asia  
 582 MAG Corners et autres franchisés  
 119 MAG affiliés  
 33 DIV nouvelles activités  
 247 Cafétérias

## USA/MEXIQUE ●

Volume d'affaires commercial 1 609 M€  
 Chiffre d'affaires consolidé 1 609 M€  
 Effectif\* 4 023

### PARC DE MAGASINS

183 SM Smart & Final (USA)  
 13 SM Smart & Final (Mexique)  
 53 SM United Grocers C&C (USA)

## COLOMBIE ●

Volume d'affaires commercial 1 197 M€  
 Effectif\* 13 109

### PARC DE MAGASINS

29 HM Exito/Optimo  
 67 SM Ley/Pomona  
 3 DIS Q'Precios

## BRÉSIL ●

Volume d'affaires commercial 4 853 M€  
 Chiffre d'affaires consolidé 866 M€  
 Effectif\* 62 925

### PARC DE MAGASINS

79 HM Extra  
 185 SM Pão de Açúcar  
 66 SM Sendas  
 176 DIS Barateiro  
 50 DIV Eletro

## ARGENTINE ●

Volume d'affaires commercial 241 M€  
 Chiffre d'affaires consolidé 241 M€  
 Effectif\* 3 490

### PARC DE MAGASINS

13 HM Libertad  
 24 DIS Leader Price Argentina  
 24 DIV Autres

## VENEZUELA ●

Volume d'affaires commercial 363 M€  
 Chiffre d'affaires consolidé 363 M€  
 Effectif\* 4 869

### PARC DE MAGASINS

6 HM Exito  
 42 SM Cada  
 19 DIS Q'Precios

## URUGUAY ●

Volume d'affaires commercial 212 M€  
 Chiffre d'affaires consolidé 150 M€  
 Effectif\* 5 364

### PARC DE MAGASINS

1 HM Géant  
 25 SM Disco  
 22 SM Devoto

- Pays consolidés
- Pays mis en équivalence

PARC DE MAGASINS AU 31/12/2005

HM : HYPERMARCHÉS

SM : SUPERMARCHÉS

DIS : DISCOUNT

SUP : SUPÉRETTES

MAG : MAGASINS

DIV : DIVERS

(RESTAURANTS, MAGASINS SPÉCIALISÉS...)

## PAYS-BAS ●

Volume d'affaires commercial 3 693 M€  
Effectif\* 10 020

### PARC DE MAGASINS

44 SM Konmar  
380 SM Super de Boer  
276 DIS Edah

## POLOGNE ●

Volume d'affaires commercial 842 M€  
Chiffre d'affaires consolidé 809 M€  
Effectif\* 7 616

### PARC DE MAGASINS

18 HM Géant  
116 DIS Leader Price intégrés  
154 DIS Leader Price franchisés

## TAÏWAN ●

Volume d'affaires commercial 325 M€  
Chiffre d'affaires consolidé 163 M€  
Effectif\* 3 152

### PARC DE MAGASINS

14 HM Géant

## VIETNAM ●

Volume d'affaires commercial 30 M€  
Chiffre d'affaires consolidé 15 M€  
Effectif\* 606

### PARC DE MAGASINS

3 HM Big C

## THAÏLANDE ●

Volume d'affaires commercial 1 104 M€  
Chiffre d'affaires consolidé 1 104 M€  
Effectif\* 12 874

### PARC DE MAGASINS

45 HM Big C  
5 DIS Leader Price

## OCÉAN INDIEN ●

Volume d'affaires commercial 815 M€  
Chiffres d'affaires consolidé 424 M€  
Effectif\* 4 359

### PARC DE MAGASINS

10 HM Jumbo  
20 SM Score/Jumbo  
5 SM Cash & Carry  
5 SM Spar  
3 DIV Autres

# CASINO DANS LE MONDE

VOLUME D'AFFAIRES COMMERCIAL	36 062 M€
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	22 806 M€
EFFECTIF*	208 403

\* Effectif équivalent temps plein incluant à 100 %  
les sociétés consolidées par intégration proportionnelle  
ou mises en équivalence.

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Jean-Charles Naouri  
Président-Directeur général

André Crestey  
représentant  
de la société Omnium  
de Commerce  
et de Participations

Didier Carlier  
représentant  
de la société Groupe Euris

Abilio Dos Santos Diniz

Pierre Féraud  
représentant  
de la société Foncière Euris

Henri Giscard d'Estaing

Jean-Marie Grisard  
représentant  
de la société Euris

Philippe Houzé

Marc Ladreit de Lacharrière

Gilles Pinoncély

Henri Proglio

Gérald de Roquemaurel

David de Rothschild

Frédéric Saint-Geours

Catherine Soubie  
représentant  
de la société Finatis

## PRÉSIDENT D'HONNEUR

Antoine Guichard

## LE COMITÉ DE DIRECTION GÉNÉRALE

Jean-Charles Naouri  
Président-Directeur général

Jacques-Édouard Charret  
Directeur général adjoint exécutif  
en charge des réseaux France  
et du marketing Groupe

Jacques Tierny  
Directeur général adjoint exécutif  
en charge de l'Administration  
et des Finances

Thierry Bourgeron  
Directeur  
des Ressources Humaines  
et de la Communication

Xavier Desjobert  
Directeur  
des activités Internationales

Jean-Michel Duhamel  
Directeur  
des activités  
Marchandises et Flux

François Duponchel  
Directeur  
Proximité et Supermarchés

Jacques Ehrmann  
Directeur  
des activités immobilières  
et de l'expansion

Joël Mornet  
Directeur  
des activités non-alimentaires



## MESSAGE DU PRÉSIDENT

### PANORAMA DU GROUPE

- 4 Chiffres clés
- 6 Bourse
- 8 Faits marquants 2005

### ACTUALITÉS DU GROUPE

- 11 Renforcement de l'international avec la montée au capital de CBD et Vindémia
- 12 Introduction en Bourse de Mercialys
- 14 Développement Durable
- 16 Trois chantiers opérationnels majeurs en France
- 18 Renforcement de la structure financière et nouveau profil de croissance

### RÉSULTATS 2005

- 21 France
  - 22 Hypermarchés
  - 24 Discount
  - 25 Proximité
  - 28 Autres activités
- 31 International
  - 32 Amérique latine
  - 34 Asie
  - 36 Amérique du Nord
  - 37 Europe (hors France)
  - 38 Océan Indien
  - 39 Sociétés mises en équivalence
- 40 Commentaires sur les comptes consolidés
- 42 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice
- 43 Statistiques

### ÉLÉMENTS FINANCIERS ET JURIDIQUES DU GROUPE

- 45 Comptes consolidés
- 109 Transition aux normes IFRS
- 125 Comptes sociaux
- 155 Rapport de gestion de la société Casino, Guichard-Perrachon
- 189 Gouvernement d'entreprise, rapport du Président
- 241 Assemblée générale extraordinaire
- 249 Résolutions
- 259 Informations générales

Fondé en 1898, Casino est un groupe de distribution multiformat à dominante alimentaire qui exploite au 31 décembre 2005 un parc total<sup>(1)</sup> de plus de 9 200 unités, comprenant notamment 344 hypermarchés, 2 396 supermarchés, 1 130 magasins discount, 5 038 supérettes et 247 restaurants. Au 31 décembre 2005, le Groupe emploie plus de 208 000 personnes<sup>(1)</sup> à travers le monde. L'histoire récente de Casino a été marquée par sa forte expansion à l'étranger : le Groupe exploite 218 hypermarchés hors de France, fin 2005, contre seulement 1 hypermarché en Pologne, fin 1996. À l'international, Casino est présent dans 14 pays (Pologne, Pays-Bas, États-Unis, Mexique, Argentine, Uruguay, Venezuela, Brésil, Colombie, Thaïlande, Taïwan, Maurice, Vietnam et Madagascar). En 2005, le volume d'affaires commercial hors taxes<sup>(2)</sup> de Casino s'est élevé à 36,1 milliards d'euros (dont 58 % en France et 42 % à l'international) et son chiffre d'affaires consolidé, hors taxes, à 22,8 milliards d'euros (dont 75 % en France et 25 % à l'international). En 2005, le résultat net, part du Groupe, a atteint 344 millions d'euros.

(1) Incluant à 100% les sociétés consolidées par intégration proportionnelle ou mises en équivalence.

(2) Le volume d'affaires commercial hors taxes totalise le chiffre d'affaires pris à 100% des sociétés qui entrent dans le périmètre de consolidation du Groupe, dont notamment celui résultant de l'activité des sociétés mises en équivalence. Il intègre également le chiffre d'affaires réalisé sous enseigne par l'activité franchise.

## MESSAGE DU PRÉSIDENT

JEAN-CHARLES NAOURI



**L'année 2005** a été une année difficile en France, avec néanmoins une bonne résistance du discount et de la proximité, ainsi qu'une année de forte croissance à l'international, avec le renforcement de nos positions dans CBD et Vindémia. Elle a également, et surtout, été une année de réflexion stratégique, de réformes internes et de mise en œuvre de grands chantiers opérationnels, qui jettent les bases de notre croissance future.

En effet, **nous avons lancé dès 2005 une réflexion stratégique globale comprenant la revue exhaustive du portefeuille d'activités, afin de focaliser le Groupe sur ses marchés les plus rentables et les plus créateurs de valeur.** Cette démarche a, dans un premier temps, permis de mettre en œuvre une politique de valorisation et de recentrage du patrimoine immobilier qui s'est traduite par l'introduction en Bourse de Mercialys, foncière dédiée au domaine stratégique de l'immobilier commercial et par la cession d'actifs immobiliers périphériques avec la vente de 13 entrepôts.

Ces premières décisions ont été menées parallèlement à un plan d'actions opérationnelles, tant en France qu'à l'international.

**En France,** nous avons poursuivi le développement prioritaire des formats discount et de proximité qui, dans l'environnement concurrentiel accru de l'année écoulée, ont démontré, d'une part, la solidité de leur modèle économique et de leurs performances opérationnelles et, d'autre part, une fois encore, la validité du modèle multiformat du groupe Casino.

Ces formats sont à la fois porteurs et peu consommateurs en capitaux, en raison de leur faible intensité capitalistique et de leur développement par franchise. En hypermarchés et en supermarchés, des chantiers structurants ont été engagés, qui impactent dans un premier temps la marge de ces activités mais porteront leurs fruits dès 2006. Les actions mises en œuvre en supermarchés ont déjà permis à la branche de retrouver des évolutions de chiffre d'affaires satisfaisantes. Les mesures prises, un peu plus tard dans l'année, chez Géant par la nouvelle équipe de direction de la branche devraient également donner des résultats probants rapidement.

**À l'international**, nous avons renforcé nos positions de leadership, notamment avec la montée au capital de CBD, qui nous en assure le cocontrôle avec la famille Diniz. CBD est le n° 1 de la distribution alimentaire au Brésil, premier marché d'Amérique latine, zone en plein essor économique ainsi que stratégique pour Casino. Le Groupe est également leader en Asie du Sud-Est, autre zone économique porteuse, où il a renforcé sa présence au Vietnam à travers sa montée au capital de Vindémia. Grâce à ces deux opérations réalisées en cours d'année, le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant réalisés à l'international en 2005 ont progressé respectivement de 31 % et 44 %. Leur effet en année pleine, dès 2006, renforcera encore le poids de l'international dans les résultats du Groupe.

Au-delà de 2005, la réflexion stratégique qui a été menée nous a permis d'annoncer, en mars 2006, **un programme de cession d'actifs de 2 milliards d'euros d'ici à fin 2007 dans le double objectif, d'une part, de renforcer durablement le profil de croissance et de rentabilité du Groupe et, d'autre part, d'en améliorer la structure financière**. La cession de 15 % de Mercialys et le dénouement de notre option d'achat sur 42,39 % de GMB (Cora), intervenus début 2006, constituent une première étape significative de ce programme.

Celui-ci permettra au Groupe de concentrer son développement sur :

- le discount et la proximité en France, formats très rentables et peu consommateurs en capitaux, dans lesquels Casino entend rester leader, tout en accélérant les chantiers opérationnels engagés en hypermarchés et en supermarchés ;
- les marchés internationaux à fort potentiel, notamment l'Amérique latine et l'Asie du Sud-Est, sur lesquels Casino détient des positions fortes comme au Brésil, en Colombie, en Thaïlande et au Vietnam ;
- des activités connexes à la distribution positionnées sur des marchés porteurs : l'immobilier commercial à travers Mercialys, le crédit à la consommation avec Banque Casino et le commerce électronique avec CDiscount.

**Nous menons ainsi une stratégie ambitieuse visant à placer Casino parmi les meilleurs acteurs sur chacun de ses métiers stratégiques. Le profil du Groupe en sera modifié en profondeur afin de renouer avec la croissance dès 2006.**

Je souhaite, en conclusion, rendre hommage et remercier les 208 000 collaborateurs du Groupe pour leur engagement total au cours d'une année particulièrement dense et pour leur enthousiasme à affronter de nouveaux défis. Celui de l'excellence opérationnelle, en particulier, est en passe d'être relevé grâce à leur énergie et à la force des valeurs de qualité, de proximité, de solidarité et de respect de la personne, qui inspirent leur action.

L'intégration de Casino dans l'indice de référence d'Ethibel-Vigeo, la première agence européenne dans le domaine de l'investissement responsable, vient d'ailleurs récompenser la volonté de Casino de développer ses performances économiques dans le respect des hommes et de l'environnement, fondement historique de la culture du Groupe.

# CHIFFRES CLÉS

En application du Règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du groupe Casino, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005, ont été établis selon les normes comptables internationales IAS/IFRS applicables au 31 décembre 2005, telles qu'approuvées par l'Union européenne. Les premiers comptes publiés selon les normes IAS/IFRS sont ceux de l'exercice 2005 présentés avec en seul comparatif ceux de l'exercice 2004, établis selon le même référentiel. Dès la publication des comptes 2006, les comptes consolidés du groupe Casino pourront à nouveau être présentés avec deux années en comparatif selon le même référentiel, soit 2004 et 2005.

en millions d'euros	2004	2005	Variation 2005/2004	
			en euros	à taux de change constants
Volume d'affaires commercial HT <sup>(1)</sup>	34 919	<b>36 062</b>	+ 3,3 %	+ 2,6 %
Chiffre d'affaires	21 186	<b>22 806</b>	+ 7,6 %	+ 7,3 %
EBITDA <sup>(2)</sup>	1 616	<b>1 552</b>	- 4,0 %	- 4,3 %
Résultat opérationnel courant	1 141	<b>1 031</b>	- 9,7 %	- 9,8 %
Résultat courant avant impôts	900	<b>558</b>	- 38,0 %	
hors impact du dénouement Cora		<b>860</b>	- 4,4 %	
Résultat net, part du Groupe	547	<b>344</b>	- 37,1 %	
hors impact du dénouement Cora		<b>542</b>	- 1,0 %	

(1) Le volume d'affaires commercial HT totalise le chiffre d'affaires pris à 100 % des sociétés qui entrent dans le périmètre de consolidation du Groupe, dont notamment l'activité des sociétés mises en équivalence. Il intègre également le chiffre d'affaires réalisé sous enseigne par l'activité franchise.

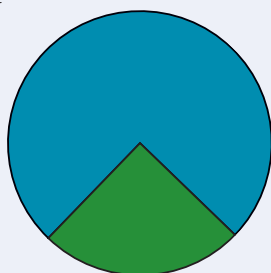
(2) EBITDA = résultat opérationnel courant + dotations aux amortissements opérationnels courants.

	2004	2005	Variation 2005/2004
Nombre moyen pondéré d'actions sur l'exercice	106 108 288	<b>109 209 701</b>	
actions ordinaires (AO)	90 984 443	<b>94 085 856</b>	
actions à dividende prioritaire sans droit de vote (ADP)	15 123 845	<b>15 123 845</b>	
Résultat net, part du Groupe par action (euros)			
actions ordinaires (AO)	5,15	<b>2,87</b>	- 44,1 %
actions à dividende prioritaire sans droit de vote (ADP)	5,19	<b>2,91</b>	- 43,8 %
Dividende net par action (euros)			
actions ordinaires (AO)	2,08	<b>2,08</b>	-
actions à dividende prioritaire sans droit de vote (ADP)	2,12	<b>2,12</b>	-



RÉPARTITION  
DU CHIFFRE D'AFFAIRES  
PAR ZONE  
GÉOGRAPHIQUE

en millions d'euros



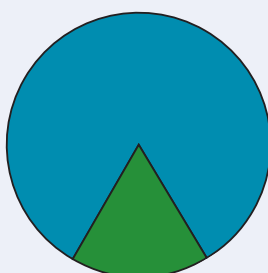
**17 062 France**

**5 744 International**

1 609	Amérique du Nord
809	Pologne
1 621	Amérique latine
1 282	Asie
424	Océan Indien

RÉPARTITION  
DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL  
COURANT PAR ZONE  
GÉOGRAPHIQUE

en millions d'euros



**855 France**

**176 International**

48	Amérique du Nord
6	Pologne
49	Amérique latine
43	Asie
30	Océan Indien

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT ET INVESTISSEMENTS

en millions d'euros

	2004	2005
<b>Capacité d'autofinancement</b> hors impact du dénouement Cora	<b>1 136</b>	<b>1 263</b> <b>1 159</b>
<b>Investissements totaux</b>	<b>1 221</b>	<b>1 822</b>
investissements	713	848
acquisitions	508	974

ENDETTEMENT ET FONDS PROPRES

en millions d'euros

	2004	2005
Fonds propres (avant répartition)	3 978	5 646
Dette financière nette (DFN)	5 591	5 444
<b>Ratio DFN / Fonds propres</b>	<b>141 %</b>	<b>96 %</b>

EFFECTIFS MOYENS

	2004	2005
France	73 684	73 505
International	43 738	71 576
<b>Total</b>	<b>117 422</b>	<b>145 081</b>

## RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31 MARS 2006

	AO	ADP	AO + ADP	% du capital	Droits de vote	% des droits de vote
Groupe Rallye	46 946 211	6 029 447	52 975 658	47,34 %	89 016 833	61,94 %
Descendants de Geoffroy Guichard	2 328 751	–	2 328 751	2,08 %	4 612 692	3,21 %
Galeries Lafayette	2 049 747	–	2 049 747	1,83 %	2 049 747	1,43 %
Groupe CNP	1 915 777	254 430	2 170 207	1,94 %	1 915 777	1,33 %
PEE salariés du groupe Casino	2 544 937	65 000	2 609 937	2,33 %	3 898 437	2,71 %
Autocontrôle/autodétention	233 958	411	234 369	0,21 %	–	–
Public	40 755 158	8 774 968	49 530 126	44,27 %	42 220 741	29,38 %
<b>Total</b>	<b>96 774 539</b>	<b>15 124 256</b>	<b>111 898 795</b>	<b>100,00 %</b>	<b>143 714 227</b>	<b>100,00 %</b>

## ACTION ORDINAIRE

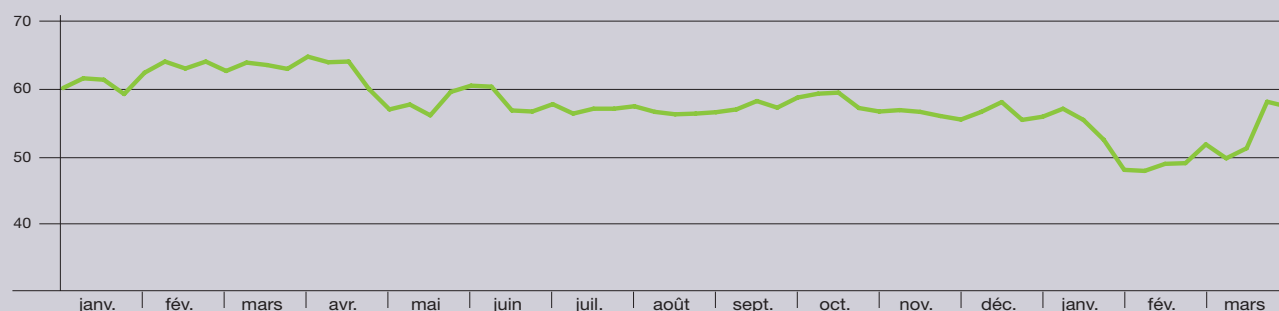
## Historique du cours de l'action ordinaire (AO) Casino sur cinq ans

	2001	2002	2003	2004	2005
<b>Moyenne journalière des transactions</b>					
• en nombre de titres	236 703	313 157	369 027	309 695	<b>363 265</b>
• en millions d'euros	22,48	23,99	24,85	21,16	<b>21,50</b>
<b>Cours extrêmes (en euros)</b>					
• plus haut	113,00	89,90	81,40	82,70	<b>66,40</b>
• plus bas	74,60	58,55	47,80	53,90	<b>55,35</b>
<b>Dernier cours de l'année (en euros)</b>	<b>86,65</b>	<b>70,75</b>	<b>77,10</b>	<b>58,80</b>	<b>56,25</b>

## Taux de distribution (pay-out ratio) de l'AO Casino

	2004	2005
Résultat net, part du Groupe, par action hors impact du dénouement Cora	5,15 €	<b>2,87 €</b> <b>4,68 €</b>
Dividende net par action ordinaire (AO) au titre de l'exercice	2,08 €	<b>2,08 €*</b>
Taux de distribution (dividende/résultat net par action) hors impact du dénouement Cora	40,4 %	<b>72,5 %</b> <b>44,4 %</b>

\* Dividende soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 31 mai 2006.

Évolution boursière de l'action ordinaire (AO) Casino depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005

### Actions cotées

#### Action ordinaire (AO) Casino :

Eurolist compartiment A – Euronext Paris (France) – Code ISIN : FR0000125585  
Valeur admise au Service de Règlement Différé (SRD)

#### Action à dividende prioritaire (ADP) Casino :

Eurolist compartiment A – Euronext Paris (France) – Code ISIN : FR0000121139

### Indices

L'action ordinaire (AO) Casino appartient aux indices suivants :

- CAC Next 20 (Bourse de Paris)
- Dow Jones Stoxx et Dow Jones Euro Stoxx (secteur "Non-cyclical Goods & Services")

Pour connaître le cours de l'action ordinaire (AO) et de l'action à dividende prioritaire (ADP) Casino en temps réel, consultez <http://www.groupe-casino.fr> (rubrique "Actionnaire" ou "Investisseur").

## ACTION À DIVIDENDE PRIORITAIRE

### Historique du cours de l'action à dividende prioritaire (ADP) Casino sur cinq ans

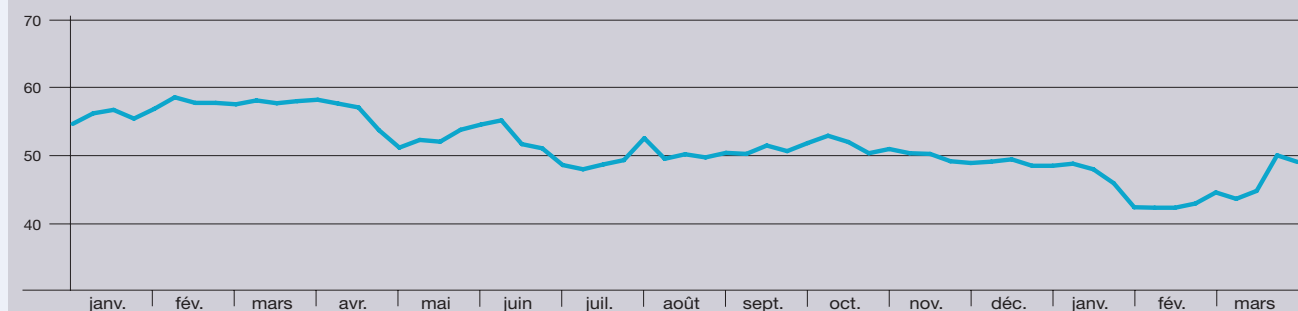
	2001	2002	2003	2004	2005
<b>Moyenne journalière des transactions</b>					
• en nombre de titres	34 378	26 802	22 616	14 664	16 651
• en millions d'euros	2,24	1,56	1,19	0,87	0,88
<b>Cours extrêmes (en euros)</b>					
• plus haut	75,40	67,30	66,20	70,30	60,20
• plus bas	51,60	42,50	38,26	48,31	48,16
<b>Dernier cours de l'année (en euros)</b>	62,50	51,95	63,75	53,80	49,00

### Taux de distribution (pay-out ratio) de l'ADP Casino

	2004	2005
Résultat net, part du Groupe, par action hors impact du dénouement Cora	5,19 €	2,91 € 4,72 €
Dividende net par action ordinaire (ADP) au titre de l'exercice	2,12 €	2,12 €*
Taux de distribution (dividende/résultat net par action) hors impact du dénouement Cora	40,8 %	72,9 % 44,9 %

\* Dividende soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 31 mai 2006.

### Évolution boursière de l'action à dividende prioritaire (ADP) Casino depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005



# FAITS MARQUANTS 2005

## JANVIER 2005

Casino procède à l'**émission de TSSDI** (Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée) pour un montant total de 600 millions d'euros. Cette opération constitue une opportunité de diversification des sources de financement du Groupe et son traitement en fonds propres dans le nouveau référentiel comptable IFRS applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 permet un renforcement de la structure financière du Groupe.

Ouverture du **40<sup>e</sup> hypermarché Big C** en Thaïlande. Situé à Samrong, dans la région de Surin, au sud du pays, ce magasin d'une superficie de 7 600 m<sup>2</sup> se trouve situé au centre d'une galerie marchande de 15 magasins et 11 restaurants.

## FÉVRIER 2005

Casino procède à la **couverture des plans d'options de souscription et d'achat d'actions** attribuées à ses salariés en 2003 et 2004 grâce à l'acquisition de 2 497 321 options d'achat ("calls") conclue entre janvier et février 2005. Parallèlement à cette opération, Casino cède 1 156 520 actions d'autocontrôle (pour un montant de 71,9 millions d'euros) pour permettre aux banques de couvrir la position générée par la vente des calls à Casino.

Casino ouvre à Basso-Cambo, près de Toulouse (Haute-Garonne), son test d'hypermarché discount à enseigne **Géant Discount**.

## MARS 2005

Une **nouvelle équipe de Direction** est mise en place avec, à sa tête, Jean-Charles Naouri qui est désormais Président-Directeur général du Groupe. Jacques-Édouard Charret (en charge des réseaux France et du marketing Groupe) et Jacques Tierny (en charge de l'Administration et des Finances) sont nommés Directeurs généraux

adjoints exécutifs. Au 31 mars 2006, le Comité de Direction générale est composé, outre Jean-Charles Naouri, Jacques-Édouard Charret et Jacques Tierny, de :

- Thierry Bourgeron, Directeur des Ressources Humaines et de la Communication ;
- Xavier Desjobert, Directeur des activités internationales ;
- Jean-Michel Duhamel, Directeur des activités Marchandises et Flux ;
- François Duponchel, Directeur Proximité et Supermarchés ;
- Jacques Ehrmann, Directeur des activités immobilières et de l'expansion ;
- Joël Mornet, Directeur des activités non-alimentaires.

Ouverture à **Dubaï** (Émirats arabes unis) du troisième hypermarché à l'enseigne Géant au Moyen-Orient par un partenaire affilié du groupe Casino. Implanté dans un vaste centre commercial composé de 360 boutiques et doté de 2 000 places de parking, sa surface de vente est de 8 000 m<sup>2</sup>.

Ouverture du **18<sup>e</sup> hypermarché de Géant Polska**. D'une surface de vente proche de 9 000 m<sup>2</sup> et au cœur d'une galerie marchande de 120 magasins, celui-ci est situé à Poznan, cinquième ville polonaise avec près de 600 000 habitants.

## AVRIL 2005

Casino communique au marché une information sur l'incidence de l'application des **normes IFRS** sur ses comptes 2004, tels qu'ils serviront de données comparatives aux comptes 2005 en normes IFRS.

La décision du Groupe d'appliquer de façon anticipée, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2004, les normes IAS 32/39 (alors que cette application n'est obligatoire qu'à compter de 2005) a notamment pour conséquence de majorer la dette financière nette du Groupe des engagements donnés ("put options")

aux minoritaires des filiales consolidées par intégration globale ; il s'agit essentiellement des engagements donnés aux minoritaires de Franprix/Leader Price, dont la valeur actualisée vient augmenter la dette financière nette à fin 2004 de plus de 900 millions d'euros.

Casino annonce son intention de regrouper une partie de son patrimoine immobilier en France (essentiellement les galeries marchandes attenantes aux sites des hypermarchés et de supermarchés) au sein d'une **société foncière dédiée** dont l'introduction en Bourse est envisagée pour le second semestre 2005 (voir ci-après aux mois d'août et d'octobre 2005 ainsi qu'en pages 12 et 13 du présent document).

## MAI 2005

Casino et la famille Diniz signent un accord aux termes duquel **Casino accroît sa participation dans CBD**, leader de la distribution alimentaire au Brésil, et en acquiert le cocontrôle. Cet accord majeur a été présenté de façon détaillée dans le rapport annuel 2004 (pages 12 et 13) et se trouve également commenté dans le présent document en page 11. Il permet à Casino de consolider CBD dans ses comptes par intégration proportionnelle (à hauteur de 34,3 %) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2005.

Le Tribunal de commerce de Paris valide la convention d'"**equity swap**" conclue entre le groupe Casino et Deutsche Bank en octobre 2001, jugeant que Casino avait respecté les accords signés avec Cora en 1999. Cette décision confirme celle rendue par le Tribunal arbitral en février 2003.

Casino et Deutsche Bank signent un accord prorogeant jusqu'au 20 mai 2011 le contrat d'"**equity swap**" portant sur la participation de 42,39 % du capital de GMB (holding de contrôle des activités françaises du groupe Louis Delhaize/Cora), dont Deutsche Bank est propriétaire.

Lors de son Assemblée générale, Casino offre à ses actionnaires la **faculté d'opter pour le paiement du dividende 2004 en actions**.

Il ressortira, à l'issue de la période d'offre, que les actionnaires ont, en grande majorité, opté pour le paiement du dividende en actions puisque 72,6 % des coupons ont été payés en actions. Le paiement en numéraire a été ainsi limité à 56 millions d'euros tandis que 3 296 553 actions ordinaires ont été créées, représentant une augmentation des capitaux propres du Groupe de 165 millions d'euros.

**Casino augmente sa participation à 70 % dans Vindémia**, leader de la distribution alimentaire dans l'océan Indien et au Vietnam. Cette opération permet à Casino de consolider Vindémia dans ses comptes par intégration globale à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2005. Cette opération est commentée de façon détaillée en page 11 du présent document.

## AOÛT 2005

Casino annonce l'enregistrement par l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) du document de base de sa filiale foncière dédiée au domaine stratégique de l'immobilier commercial, baptisée **Mercialys**. Cette annonce fait partie du projet d'introduction en Bourse de Mercialys qui est prévue pour le quatrième trimestre 2005 (voir ci-dessous au mois d'octobre 2005 ainsi qu'en pages 12 et 13 du présent document).

## OCTOBRE 2005

L'introduction en Bourse de **Mercialys** est réalisée par une augmentation de capital de 230 millions d'euros et s'accompagne d'une cession de titres par Casino au groupe Axa d'un montant de 25 millions d'euros. L'introduction a été un succès avec une offre sursouscrite 15 fois, au prix d'introduction de 18,13 euros par

action, qui correspond à la borne haute de la fourchette de prix annoncée lors du lancement. À l'issue de l'opération et après exercice d'une option de surallocation, Casino détient environ 75 % du capital de sa filiale, dont le groupe Axa détient également environ 7 %. Grâce à un partenariat privilégié sur les opérations de promotion immobilière initiées par le Groupe, Casino continuera à contribuer au potentiel de création de valeur de Mercialys.

Casino poursuit sa stratégie de valorisation et de recentrage de son patrimoine immobilier et annonce la **cession des murs de 13 entrepôts** représentant 418 000 m<sup>2</sup> à Mines de la Lucette pour un montant de 201,5 millions d'euros avant impôt (dont 13,5 millions d'euros de travaux pris en charge par Mines de la Lucette). L'opération s'accompagne de la conclusion, pour 12 des 13 entrepôts cédés, de baux commerciaux pour une durée ferme maximale de neuf ans entre Mines de la Lucette et Easydis, filiale à 100 % de Casino, spécialisée dans la logistique. La finalisation de la transaction est intervenue en avril 2006.

## NOVEMBRE 2005

Casino annonce la **mise en place d'un plan d'actionnariat salarié** dans le cadre d'un FCPE (Fonds Commun de Placement d'Entreprise) baptisé "Emily". Ce plan d'actionnariat à effet de levier et à capital garanti est offert à l'ensemble des salariés du Groupe en France bénéficiaires du PEE (Plan d'Épargne Entreprise) Casino. Cette opération renforce le lien existant entre le Groupe et ses collaborateurs en leur offrant la possibilité d'être plus étroitement associés aux développements et aux performances futures du Groupe. Le règlement-livraison des actions a eu lieu en décembre 2005 et l'opération représente un montant de 52 millions d'euros, y compris l'abondement

(l'intégralité des actions alimentant le FCPE provenant d'actions ordinaires existantes autodétenues par Casino).

Le calendrier relatif à l'exercice de l'option d'achat détenue par Casino sur **Laurus** est modifié d'un commun accord entre Casino, d'une part, et les banques ABN Amro, ING et Rabobank, d'autre part. L'option détenue par Casino pour porter de 45 % à 51,2 % sa participation dans Laurus n'est désormais exerçable qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007 et l'échéance de sa période d'exercice est prorogée jusqu'au 31 décembre 2009.

## DÉCEMBRE 2005

Casino renouvelle son accord de partenariat avec LASER Cofinoga et monte à 60 % au capital de **Banque Casino**. L'accord proroge pour une durée de sept ans les contrats commerciaux liant Banque Casino aux enseignes commerciales du groupe Casino et confirme la volonté commune de Casino et LASER Cofinoga de développer ensemble l'activité de leur filiale qui connaît une forte croissance. Dans ce cadre, Casino exerce son option de porter sa participation dans Banque Casino de 51 % à 60 % (avec effet au 2 janvier 2006). Par ailleurs, Casino dispose désormais à la fois d'une option d'achat sur le solde de la participation de LASER Cofinoga (exerçable à tout moment sous réserve d'un préavis de dix-huit mois) et d'une option de vente sur sa propre participation (également exerçable à tout moment sous réserve d'une nouvelle prorogation de huit ans des contrats commerciaux).



# ACTUALITÉS



# RENFORCEMENT DE L'INTERNATIONAL AVEC LA MONTÉE AU CAPITAL DE CBD ET VINDÉMIA

En 2005, Casino a renforcé ses positions de leadership à l'international avec la montée au capital de deux de ses filiales : CBD au Brésil et Vindémia dans l'océan Indien et au Vietnam.

## ACQUISITION DU COCONTRÔLE DE CBD AU BRÉSIL

En mai 2005, Casino et la famille d'Abilio Diniz, partenaires depuis 1999 au sein du groupe brésilien CBD, ont signé un accord de partenariat aux termes duquel Casino, jusqu'alors actionnaire minoritaire de CBD, acquiert le contrôle conjoint avec la famille d'Abilio Diniz de CBD, leader de la distribution alimentaire au Brésil. L'intérêt économique de Casino dans CBD est porté par cet accord à 34,3 % et devrait augmenter progressivement jusqu'à environ 39 % du capital de CBD, compte tenu de la possibilité ouverte par la législation brésilienne d'amortir au niveau de CBD les goodwill d'acquisition apportés par les actionnaires et de rétrocéder l'effet fiscal à leur profit par émission de nouvelles actions. Le détail de la structure de l'opération a déjà été commenté dans le rapport annuel 2004 du groupe Casino (en pages 12 et 13).

Cet investissement s'inscrit dans la stratégie du Groupe de renforcer ses positions de leader à l'international et notamment en Amérique latine, marché porteur dont les perspectives de croissance sont soutenues. Le Brésil est la première puissance économique de la zone et se trouve au 5<sup>e</sup> rang mondial en termes de population, avec environ 185 millions d'habitants. Son économie est en net rebond, avec un produit intérieur brut en forte croissance, une inflation en baisse et une devise stabilisée.

Au 31 décembre 2005, avec 79 hypermarchés Extra, 251 supermarchés aux enseignes Pão de Açúcar et Sendas et 176 magasins discount aux enseignes CompreBem et Barateiro, CBD occupe une forte position de leader sur le marché brésilien. En 2005, CBD a réalisé un chiffre d'affaires de 13 413 millions de reais (4 416 millions d'euros), en progression de 6,8 %, et de 2,6 % à magasins comparables, et a généré un EBITDA (résultat opérationnel courant + dotations aux amortissements opérationnels courants) de 1 170 millions de reais (385 millions d'euros), en progression de 12,0 %. La marge EBITDA rapportée au chiffre d'affaires a ainsi connu une nouvelle amélioration en atteignant le niveau très satisfaisant de 8,7 % (contre 8,3 % en 2004).

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2005, Casino consolide CBD par intégration proportionnelle à hauteur de 34,3 %, alors que les résultats de CBD étaient jusqu'alors mis en équivalence. La forte croissance anticipée de CBD pour les années à venir ainsi que la consolidation en année pleine de CBD dès 2006, constitueront un accélérateur de la croissance des performances de Casino à l'international.

## ACCROISSEMENT DE LA PARTICIPATION DANS VINDÉMIA DE 33,34 % À 70 %

Toujours en mai 2005, Casino porte sa participation dans Vindémia à 70 % (suite à l'exercice par Groupe Bourbon de son option de vente) et devient ainsi l'actionnaire majoritaire du leader de la distribution alimentaire dans l'océan Indien et au Vietnam.

Cette opération permet à Casino de consolider Vindémia par intégration globale dès le 1<sup>er</sup> octobre 2005, date

de sa réalisation effective, alors que Casino consolidait jusqu'alors Vindémia par intégration proportionnelle à hauteur de 33,34 %.

À fin 2005, Vindémia opère 10 hypermarchés et 26 supermarchés dans les îles de la Réunion, Madagascar, Mayotte et Maurice ainsi que 3 hypermarchés au Vietnam, détenant ainsi des positions de leader sur chacun de ces marchés. En 2005, Vindémia a réalisé un chiffre d'affaires de 845 millions d'euros (à 100 %), en progression de 2,7 % à magasins comparables. En outre, Vindémia a généré un EBITDA de 76 millions d'euros (à 100 %), soit une rentabilité EBITDA rapportée au chiffre d'affaires très satisfaisante de 8,9 %.

L'accroissement de cette participation permet à Casino de se renforcer à la fois dans la zone de l'océan Indien, où Vindémia détient une position historique très forte de leader avec une croissance de l'activité et une rentabilité opérationnelle satisfaisantes, mais aussi en Asie du Sud-Est, zone de développement privilégié du Groupe, où Vindémia détient une position de leader au Vietnam, pays en fort développement et présentant de fortes synergies avec les opérations de Big C en Thaïlande.

# INTRODUCTION EN BOURSE DE MERCIALYS

## LA CRÉATION DE MERCIALYS EST LA RÉPONSE STRATÉGIQUE DE CASINO À L'ENJEU QUE REPRÉSENTENT SES GALERIES COMMERCIALES

Tout au long de son histoire, le groupe Casino a constitué un patrimoine immobilier significatif, incluant aussi bien les murs d'hypermarchés et de supermarchés, développés ou acquis, que des sites logistiques, des immeubles de bureaux ou des galeries commerciales attenantes aux magasins. C'est de l'analyse de cette diversité que découle la stratégie immobilière de Casino :

- les murs des magasins liés à son activité principale sont stratégiques et sont donc regroupés au sein d'une filiale détenue à 100 %, l'Immobilière Groupe Casino ;
- les immeubles de bureaux et les entrepôts constituent un patrimoine "banalisé" et ont vocation à être cédés, le Groupe préférant être locataire ;
- les centres commerciaux, fortement créateurs de valeur, sont regroupés dans une filiale cotée, Mercialys.

Mercialys est ainsi la réponse stratégique originale de Casino à l'enjeu que représentent ses galeries marchandes : elle permet au Groupe de garder le contrôle du métier de l'immobilier commercial, tout en lui donnant les moyens de son développement.

## MERCIALYS : UNE FONCIÈRE DOTÉE DES MOYENS NÉCESSAIRES À SON DÉVELOPPEMENT

### Mercialys est propriétaire d'un portefeuille rare et cohérent

Le portefeuille de Mercialys est exclusivement composé d'immobilier commercial. Environ 90 % des loyers sont collectés sur des grands centres commerciaux et des centres locaux de proximité (entre 5 000 m<sup>2</sup> et 40 000 m<sup>2</sup>), le type de centres commerciaux le plus dynamique et qui présente des loyers et des cash-flows en forte hausse depuis 2002.



### Mercialys est dotée des moyens nécessaires à son fonctionnement

- Une équipe dédiée, constituée de professionnels de l'immobilier commercial.
- Une gouvernance d'entreprise stricte et complète.
- Les moyens financiers de son développement : l'augmentation de capital de 230 millions d'euros réalisée en octobre 2005 permet à Mercialys de disposer des moyens nécessaires à la réalisation de son plan d'investissement de 500 millions d'euros sur cinq ans.

### Mercialys focalise son développement autour de 3 axes principaux

- L'optimisation du potentiel de réversion et de restructuration des galeries existantes.
- La croissance externe par le biais d'acquisition d'actifs cohérents, à fort potentiel de revalorisation.
- L'accès prioritaire au pipeline de promotion de Casino pour tout nouveau projet de création de galeries commerciales ou de moyennes surfaces ("retail park").

Le groupe Casino détient aujourd'hui 60,3 % du capital de Mercialys, ce qui lui permet de bénéficier du potentiel de croissance de la foncière, tout en garantissant à Mercialys un flottant important qui lui permet d'affirmer son statut de grande foncière cotée de la place.



## QU'EST-CE QUE MERCIALYS ?

Mercialys a, dès l'origine, affirmé sa position de "pure player" en immobilier commercial, un modèle apprécié des grands investisseurs institutionnels. Aujourd'hui, elle est le troisième acteur français coté et le septième européen, détenant et gérant plus d'un milliard d'euros d'actifs. Elle loue ses locaux principalement à des enseignes nationales, succursalistes ou franchisées, ainsi qu'à des commerces indépendants.

Les équipes de Mercialys se concentrent sur les activités à forte valeur ajoutée de développement et valorisation du patrimoine, de commercialisation et d'animation de ses centres commerciaux.

Les fonctions support ("property management", gestion administrative, juridique et financière, informatique) sont externalisées auprès de différentes entités du groupe Casino.

Mercialys a opté pour le régime des sociétés d'investissements immobiliers cotées (SIIC) le 1<sup>er</sup> novembre 2005, exonérant ses résultats locatifs d'impôts en contrepartie d'un taux de distribution élevé. Ainsi, dès 2006, Mercialys a distribué un dividende de 0,59 euro par action correspondant à 85 % du résultat opérationnel pro forma<sup>(1)</sup> 2005.



## Mercialys en chiffres

Surface locative : **549 000 m<sup>2</sup>**

Nombre de sites : **148**

Actif net réévalué<sup>(2)</sup> en valeur de remplacement (droit inclus) : **1 245 millions d'euros**

Loyers facturés en 2005 pro forma : **71,8 millions d'euros**

Résultat net 2005 pro forma : **51 millions d'euros**

## Les grandes étapes de la création de Mercialys

### **12 octobre 2005**

Apport de 957 millions d'euros d'actifs (droits inclus) par Casino et AXA à Mercialys  
Augmentation de capital de Mercialys d'un montant de 230 millions d'euros  
Première cotation de Mercialys

### **1<sup>er</sup> novembre 2005**

Obtention du statut SIIC

### **14 mars 2006**

Vente d'un bloc de 15 % du capital de Mercialys par Casino

(1) Note explicative sur les comptes pro forma. Mercialys a clôturé deux exercices sociaux en 2005 : le premier au 31 octobre 2005, afin de pouvoir opter pour le régime SIIC le 1<sup>er</sup> novembre 2005, et le second, d'une durée de deux mois, au 31 décembre 2005. Les chiffres présentés dans ce rapport sont des données pro forma historiques sur douze mois élaborées à partir des informations extraites des comptes individuels des sociétés ayant procédé aux différents apports d'actifs.

(2) Actif net réévalué = fonds propres comptables consolidés + plus ou moins-values latentes sur le patrimoine.

# DÉVELOPPEMENT DURABLE

## UNE POLITIQUE FONDÉE SUR DES VALEURS HISTORIQUES

Initiée en 2002, la démarche de développement durable de Casino s'appuie sur les valeurs historiques de qualité, de proximité, de solidarité et de respect qui guident l'action du Groupe depuis sa fondation par Geoffroy Guichard.

Les 10 engagements de la Charte Développement Durable Casino affirment notre volonté de continuer à bâtir notre avenir en agissant en commerçant responsable. Cette Charte est relayée par des politiques spécifiques à nos différents domaines d'action : Politique Environnement, Politique Qualité, Charte d'éthique de notre centrale d'achats EMC Distribution, Charte de la Diversité, Politique de la Ville, accord Handipacte...

## UNE ORGANISATION ET DES MOYENS DÉDIÉS

Le Comité de Développement Durable Casino, composé de 42 experts représentant les différentes directions fonctionnelles et opérationnelles du Groupe et de 10 correspondants dans les filiales internationales, assure l'animation et suit le déploiement de la démarche de développement durable dans les différentes entités du Groupe.

Dans une logique d'amélioration continue, un Plan d'Actions de Développement Durable formalise les mesures concrètes prises en

réponse aux 10 engagements de la Charte Développement Durable et permet de suivre l'avancement des projets. Les investissements nécessaires à la réalisation de ce plan d'actions sont inscrits au Plan du Groupe, validé chaque année par la Direction générale.

Les performances environnementales, sociales et sociétales du Groupe sont mesurées annuellement par un ensemble d'indicateurs repris en synthèse en pages 181 à 183 du présent document ainsi que dans le rapport Développement Durable 2005. Un protocole de reporting développement durable, mis à jour annuellement et disponible en 3 langues, assure l'homogénéité des méthodes de calcul appliquées par l'ensemble de nos filiales.

Des moyens importants sont également dédiés à l'écoute et à l'information de nos différentes parties prenantes, que ce soit en interne, par le biais de notre dispositif de dialogue social, ou en externe, par notre participation aux groupes de réflexion sur le développement durable et la responsabilité sociale des entreprises. Notre partenariat avec la section française d'Amnesty International est à ce titre emblématique de notre volonté d'ouverture et de dialogue.



## NOS RÉALISATIONS 2005 EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

### Respect de l'environnement

Dans la continuité du premier Bilan Carbone® réalisé en 2004 sur un échantillon d'établissements représentatifs de nos activités, une estimation de l'impact de nos sièges sociaux et des transports des personnels en matière d'émissions de gaz à effet de serre a été effectuée en 2005 selon la méthode mise au point par l'ADEME<sup>(1)</sup>. Le Bilan Carbone® consolidé fournit des indications précieuses sur les principaux postes d'émissions du Groupe, et permet de définir des priorités. Un plan de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre a ainsi été formalisé, selon 3 axes prioritaires :

- réduire les émissions dues aux transports de marchandises ;
- poursuivre les efforts en matière d'économies d'énergie ;
- limiter les émissions liées aux fluides frigorigènes.

Dans le domaine du transport, notre filiale logistique Easydis a équipé 200 nouveaux camions du système de "tracking". Cet outil, en place sur 63 % de notre flotte dédiée, permet d'optimiser le coefficient de remplissage des camions. En 2005, ces mesures ont permis d'économiser plus de 4,3 millions de kilomètres soit 4 014 tonnes de CO<sub>2</sub> évitées.

En matière d'économies d'énergie, l'optimisation des consommations d'électricité de nos magasins est recherchée en permanence par la mise en place de technologies adaptées,

(1) Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie ([www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)).

des audits réguliers des consommations des établissements et l'organisation de campagnes de sensibilisation permettant d'entretenir la vigilance de nos collaborateurs. En 2005, 11 hypermarchés ont été rénovés selon les recommandations du programme Green Light, portant à 298 000 m<sup>2</sup> la surface totale conforme au label.

La réduction des fuites de fluides frigorigènes est aussi une priorité, certains fluides utilisés dans les systèmes de réfrigération étant de puissants gaz à effet de serre. En 2005, nos hypermarchés ont réalisé avec leurs prestataires frigoristes une revue visant à identifier les meilleures pistes de réduction des fuites de fluides. Une charte "confinement" a été élaborée et intégrée aux contrats de maintenance de nos prestataires frigoristes. Elle engage ces derniers à proposer leurs meilleures pratiques afin d'optimiser l'étanchéité des installations de froid.

### Relations sociales

L'année 2005 a été marquée par la conclusion de plusieurs accords majeurs en faveur de l'égalité des chances et de la diversité :

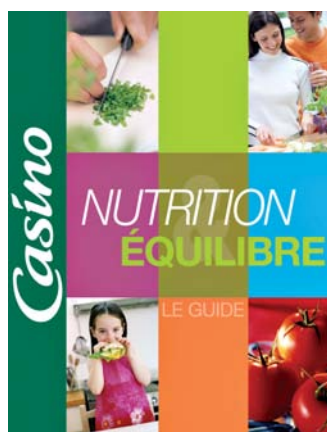
- l'accord d'entreprise Casino Distribution France du 8 septembre 2005 sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- l'accord groupe du 14 octobre 2005 sur la promotion de l'égalité des chances, la lutte contre les discriminations, et la diversité en favorisant la cohésion sociale dans l'entreprise et ses filiales ;
- l'accord signé le 20 octobre 2005, en présence de M. Azouz Begag, ministre délégué à la Promotion de l'égalité des chances, par lequel le Groupe s'est engagé à offrir 500 stages par an à des jeunes issus des milieux défavorisés.

L'autre réalisation marquante concerne la signature le 11 mars 2005, par l'ensemble des partenaires sociaux, de l'accord groupe sur la formation professionnelle. Aboutissement d'un travail de longue haleine, cet accord intègre tous les éléments de la loi de réforme de la formation professionnelle au travers d'un dispositif permettant de générer plus de formations individuelles adaptées aux besoins de chaque collaborateur.

### Produits et clients

Face à la montée en puissance des problèmes liés au surpoids et à l'obésité, Casino a effectué en 2005 un important travail de réflexion sur sa politique en matière de santé nutritionnelle, qui s'est traduit par plusieurs réalisations concrètes :

- dans le cadre de la nouvelle identité visuelle de la marque Casino, un encart "Nutrition" apportant des conseils et des repères nutritionnels a été développé sur les produits alimentaires ;



- nous avons parrainé et adopté sur les produits Casino le Curseur Nutritionnel®, outil d'information très simple et innovant créé par les nutritionnistes Jean-Michel Cohen et Patrick Serog ;
- un guide nutritionnel destiné à aider les clients de façon pratique dans la gestion de leur alimentation est téléchargeable depuis juin 2005 sur le site [www.produits-casino.fr](http://www.produits-casino.fr).

En matière de traçabilité, nous avons poursuivi le déploiement de Trace One, outil de gestion collaborative et électronique au service de la qualité et de la sécurité des produits alimentaires à marque Casino, auquel 84 % de nos fournisseurs ont aujourd'hui adhéré.

### Relations investisseurs

Casino a intégré en 2005 le registre d'investissement Ethibel et l'indice Ethibel Sustainability Index, pour son positionnement pionnier en matière de développement durable. Le registre d'investissement d'Ethibel constitue la base de tous les fonds de placement durables qui portent le label Ethibel, utilisé par un nombre croissant de banques européennes, gestionnaires de fonds et investisseurs institutionnels. La méthodologie Ethibel se distingue par l'intégration de deux des plus importants concepts de l'entrepreneuriat durable : l'approche selon les trois piliers "people-planet-profit" (performance sociale, environnementale, économique) et une communication active avec les parties prenantes. Pour plus d'informations sur Ethibel, consultez le site [www.ethibel.org](http://www.ethibel.org).



Pour en savoir plus sur notre politique et nos réalisations en matière de développement durable, consultez notre rapport Développement Durable 2005 sur le site [www.produits-casino.fr](http://www.produits-casino.fr).

Des données environnementales et sociales répondant aux exigences de la loi NRE sont également présentées en pages 181 à 188 du présent document.

# TROIS CHANTIERS OPÉRATIONNELS MAJEURS EN FRANCE

En France, Casino a lancé 3 chantiers opérationnels majeurs et transverses aux enseignes d'hypermarchés, supermarchés et supérettes du Groupe. Ces 3 chantiers, très structurants, devraient permettre au Groupe de prendre de l'avance dans des domaines clés de son activité :

- la marque distributeur ;
- la fidélité ;
- la chaîne d'approvisionnement ("supply chain").

Ils permettront de renforcer la compétitivité des enseignes du Groupe et auront un impact direct sur la marge opérationnelle des activités françaises tout en améliorant la rentabilité des capitaux engagés.

## LA MARQUE DISTRIBUTEUR

La marque Casino est un atout majeur pour le Groupe. Plus que centenaire (elle a été créée en 1901), elle jouit d'une excellente notoriété auprès des consommateurs français et dispose d'une forte réputation de qualité, avec le "capital confiance" le plus élevé des marques distributeur alimentaires en France. En outre, la largeur de son assortiment couvre l'intégralité des familles de produits et elle est diffusée dans les enseignes Géant, Supermarchés Casino et dans les enseignes de supérettes du Groupe, ce qui lui assure une diffusion puissante avec plus de 5 500 magasins en France. En 2005, le Groupe a renforcé le développement de la marque Casino

grâce à une politique commerciale volontariste incluant une baisse des prix des produits Casino de plus de 5 % en hypermarchés et supermarchés et le renforcement de la quote-part de la marque distributeur dans les ventes dans ces mêmes réseaux. Ainsi, en 2005, les volumes vendus à la marque distributeur ont progressé de 10 % en hypermarchés et de 8 % en supermarchés.

Le Groupe a décidé de continuer à capitaliser sur sa marque distributeur qui constitue à la fois un vecteur de compétitivité tarifaire, d'accroissement des volumes vendus et de renforcement des marges, en raison du niveau plus élevé des marges en marque distributeur qu'en marques nationales. La marque Casino demeure ainsi un élément central du modèle de croissance des enseignes du Groupe.

Trois axes ont été définis pour poursuivre le renforcement du leadership de la marque Casino. Le premier concerne **les prix et l'activité promotionnelle** : d'une part, la marque Casino continuera à bénéficier du meilleur positionnement tarifaire sur chaque zone de chalandise et, d'autre part, le rythme des campagnes promotionnelles sera accru avec 4 grandes campagnes nationales transversales en 2006 (contre 3 en 2005). Le deuxième axe concerne **la visibilité et la clarté de l'offre** : les produits Casino ont bénéficié d'une grande campagne institutionnelle transversale et continueront à profiter

d'un merchandising offensif avec une mise en avant très claire dans les linéaires. Par ailleurs, un programme de "repackaging" de l'intégralité de l'offre est en cours : 1 700 produits ont déjà bénéficié d'une nouvelle identité visuelle plus percutante, plus moderne et plus visible, affirmant de façon forte la signature "Casino". Ce programme sera achevé à la mi-2007. Enfin, le troisième axe concerne **l'innovation et la qualité** : cela se traduit par l'enrichissement de la gamme avec environ 400 nouvelles références créées en 2006 (petits repas pour bébés, bols vapeur en surgelés...), la création de nouvelles gammes en non-alimentaire (gamme de cosmétiques pour hommes, gamme de produits de plage designés par des stylistes renommés...) et aussi par la prise en compte des préoccupations nutritionnelles des consommateurs (mise en œuvre d'un centre d'appels dédié à la nutrition, d'un site de coaching nutritionnel et mise en place du Curseur Nutritionnel® permettant une interprétation facile des qualités nutritionnelles des produits Casino).



## LA FIDÉLITÉ

Casino dispose d'un programme de fidélité très performant et très attractif à travers le programme de fidélisation multienseignes S'Miles®, dont il est le fer de lance pour la distribution alimentaire. À fin 2005, l'alliance S'Miles® compte environ 13 millions de porteurs grâce à ses nombreux partenaires dont on rappellera les plus récents : la SNCF et le réseau des Caisses d'Épargne. Casino bénéficiera notamment du potentiel généré par ces nouveaux entrants au sein de l'alliance S'Miles® mais également de la première campagne de communication en presse et télévision à partir de mai 2006. En outre, l'attractivité du programme de fidélisation sera renforcée pour les clients des enseignes du Groupe grâce à la possibilité de "monétariser" leurs points S'Miles® qui facilitera la transformation en bons d'achats en euros. L'objectif visé est de gagner 10 points de quote-part de chiffre d'affaires réalisé par les porteurs de cartes dans les enseignes du Groupe à l'horizon 2006-2007.

Par ailleurs, Casino a décidé de franchir une nouvelle étape dans l'exploitation des données issues du programme de fidélisation afin d'améliorer encore la connaissance de ses clients et d'optimiser l'efficacité de ses décisions commerciales en matière de prix, de promotions, de construction des assortiments, d'innovation... En effet, Casino a passé un accord exclusif sur la France avec la société anglaise Dunhumby, meilleur spécialiste mondial en matière de connaissance et d'exploitation de bases de données clients. En novembre 2005, Casino a lancé avec Dunhumby un projet pilote lui permettant de mieux définir sa politique tarifaire, d'avoir une meilleure mesure des performances de ses activités promotionnelles et d'optimiser ses outils de marketing direct en bénéficiant du meilleur retour sur investissements.



## LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT ("SUPPLY CHAIN")

Le groupe Casino a mis en œuvre un programme "Excellence opérationnelle" de sa chaîne d'approvisionnement avec pour ambition d'être au niveau des meilleurs acteurs européens du secteur de la distribution alimentaire. L'objectif est d'accélérer les flux de marchandises et les flux d'informations pour diminuer les stocks et abaisser les taux de ruptures. Les délais de livraison en magasin ont été réduits (systématisation des livraisons du jour pour le lendemain), les fréquences de livraison ont été accrues, le réseau géographique des entrepôts a été optimisé et de nouveaux schémas logistiques ont été développés ("cross docking", approvisionnement par "grappes" de fournisseurs, etc.).

En outre, 3 innovations majeures placent désormais Casino en avance sur ses principaux concurrents en France. La première est la mise en œuvre du **progiciel Gold®** de la société Aldata, que Casino utilise comme outil de gestion du back-office et de la vente. Ce système de traitement intégré des flux de marchandises permet le réapprovisionnement automatique des magasins. Environ les deux tiers des magasins intégrés sont équipés à ce jour et le déploiement en sera achevé à la mi-2007. La deuxième innovation concerne le lancement du programme de **"stocks avancés"**. Il s'agit de mettre à la disposition des fournisseurs

les entrepôts du groupe Casino pour leur éviter de créer un lieu de stockage intermédiaire, coûteux et inutile. Casino achète alors ses produits au moment de leur expédition quotidienne vers les magasins. Cette technique permet la suppression d'une étape de stockage (entrepôt fournisseur) et, en conséquence, une réduction significative des stocks (un gain de 60 % est d'ores et déjà enregistré pour les fournisseurs concernés). Le déploiement des stocks avancés, testé en 2005, sera réalisé en 2006 pour les fournisseurs des produits à marque propre. Enfin, la troisième innovation concerne la mise en service d'un **"portail fournisseurs"** unique en France qui permet aux fournisseurs d'accéder en temps réel aux données relatives aux ventes ou aux prévisions grâce à un accès sécurisé. Les fournisseurs disposent d'une plus grande visibilité des commandes du distributeur et peuvent ainsi optimiser leur production, en phase avec la demande.

Grâce à toutes ces mesures, une réduction significative des stocks a été enregistrée dès 2005 (les stocks en entrepôts alimentaires sont passés de 12,6 jours en 2004 à 9,9 jours en 2005), le taux de ruptures a été amélioré (de 1 point en hypermarchés et de 0,7 point en supermarchés) et la fraîcheur des produits a été accrue avec un gain de deux jours sur le cycle de livraison.

# RENFORCEMENT DE LA STRUCTURE FINANCIÈRE ET NOUVEAU PROFIL DE CROISSANCE

À partir de mars 2005, la nouvelle équipe de Direction du groupe Casino a lancé une **réflexion stratégique globale** comprenant la revue exhaustive du portefeuille d'activités, en vue de recentrer le Groupe sur ses marchés les plus rentables et les plus créateurs de valeur.

Cette réflexion a, dans un premier temps, permis de mettre en œuvre une **politique de valorisation et de recentrage du patrimoine immobilier** du Groupe qui s'est traduite par :

- l'introduction en Bourse de Mercialys, foncière dédiée au domaine stratégique de l'immobilier commercial (opération commentée en détail en pages 12 et 13 du présent document) ;
- la cession d'actifs immobiliers périphériques, avec la cession des 13 entrepôts annoncée en octobre 2005 et dont la finalisation interviendra au cours du premier semestre 2006 (voir page 9) ;
- la cession du futur siège social de Saint-Étienne, actuellement en construction et livrable à l'été 2007 (voir page 42).

Au-delà de cette première étape, le Groupe a annoncé, début 2006, son intention de procéder à la mise en œuvre d'un **programme de cession d'actifs non stratégiques de l'ordre de 2 milliards d'euros** d'ici à la fin 2007.

Ce programme de cessions permet au Groupe de concentrer son développement sur :

- le discount et la proximité en France, formats très rentables et peu consommateurs en capitaux, dans lesquels Casino bénéficie de positions de leadership, tout en accélérant les chantiers opérationnels engagés en hypermarchés et en supermarchés ;
- les marchés internationaux à fort potentiel, notamment l'Amérique latine et l'Asie du Sud-Est, sur lesquels Casino détient des positions fortes comme au Brésil, en Colombie, en Thaïlande et au Vietnam ;
- des activités connexes à la distribution, positionnées sur des marchés porteurs : l'immobilier commercial à travers Mercialys, le crédit à la consommation avec Banque Casino, le commerce électronique avec CDiscount.

Deux opérations réalisées début 2006 contribuent à ce programme avec un impact global à terme de réduction de la dette financière nette du Groupe de 463 millions d'euros : il s'agit de la cession de 15 % du capital de Mercialys (portant la participation de Casino dans sa filiale à 60 %) et du dénouement de l'"equity swap" Cora.

## CESSION DE 15 % DE MERCIALYS

Le 14 mars 2006, Casino a annoncé avoir cédé 10 935 000 actions Mercialys représentant 15 % du capital et des droits de vote de Mercialys à un prix unitaire de 21,75 euros par voie de cession de bloc auprès d'investisseurs institutionnels, soit un produit de cession brut de 238 millions d'euros. Cette opération permet à Casino de maintenir une participation majoritaire au capital de Mercialys avec 43 967 863 actions représentant 60,3 % du capital et des droits de vote de la société. Elle porte l'actionnariat flottant de Mercialys (hors participation du groupe Axa) d'environ 17,2 % à environ 32,2 % du capital de la société, ce qui devrait accroître la liquidité de l'action Mercialys. Net de frais et d'impôt, cette opération contribue à hauteur de 210 millions d'euros à la réduction de la dette financière nette du groupe Casino.

### DÉNOUEMENT DE L'“EQUITY SWAP CORA”

On rappelle qu'en octobre 2001, Casino avait conclu avec Deutsche Bank un contrat d'“equity swap” d'une durée de cinq ans aux termes duquel Casino avait la faculté d'acquérir la participation de 42,39% dans GMB, holding de contrôle des activités françaises du groupe Louis Delhaize (Cora), que Deutsche Bank venait elle-même d'acquérir auprès de Carrefour. Ce contrat avait été ensuite prorogé jusqu'au 20 mai 2011.

Au cours du dernier trimestre 2005, Casino a décidé d'engager des négociations avec le groupe Louis Delhaize. Le 16 mars 2006, Casino et le groupe Louis Delhaize (Cora) ont annoncé avoir signé un accord aux termes duquel Louis Delhaize (Cora) achètera à Casino pour 850 millions d'euros la participation de 42,39% dans sa filiale GMB, que Casino aura préalablement acquise par exercice de son option d'achat auprès de Deutsche Bank. Cet accord entraîne l'arrêt définitif des procédures judiciaires entre le groupe Louis Delhaize (Cora), d'une part, et Casino, Deutsche Bank et Carrefour, d'autre part. La transaction sera effective le 2 mai 2006.

Pour Casino, cet accord accélère le recentrage du Groupe en France sur les seuls actifs pour lesquels il dispose actuellement ou à terme d'un contrôle effectif et il s'inscrit dans la stratégie de renforcement de sa structure financière. En effet, cette opération, même si elle entraîne la constitution d'une provision avant impôt de 302 millions d'euros dans les comptes au 31 décembre 2005 (soit un impact négatif de 198 millions d'euros après impôt sur le résultat net au 31 décembre 2005), permet à Casino d'alléger ses engagements hors bilan de 850 millions d'euros et sa dette financière nette de 253 millions d'euros (dont 177 millions d'euros dès le 31 décembre 2005).

### LA MISE EN ŒUVRE DE CETTE STRATÉGIE VA PROFONDÉMENT MODIFIER LA DYNAMIQUE DU GROUPE CASINO À L'HORIZON 2006-2007

- Le profil de croissance et de rentabilité se trouvera renforcé grâce au développement prioritaire des activités les plus rentables et les plus créatrices de valeur.
- La structure financière sera améliorée par une accélération de la génération de cash-flow et une réduction significative de la dette.

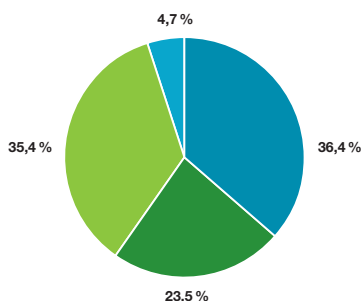
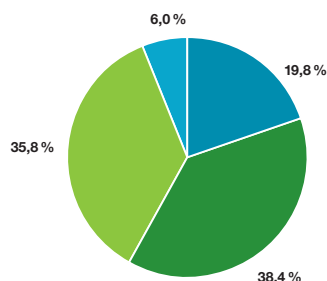
#### En conséquence, le groupe Casino s'est fixé les objectifs suivants :

- atteindre une croissance organique du chiffre d'affaires consolidé en 2006 supérieure à celle de 2005 ;
- connaître une croissance du résultat opérationnel courant dès 2006 ;
- réduire significativement sa dette financière nette dès 2006 et atteindre un ratio Dette Financière Nette (DFN) / EBITDA inférieur à 2,5 au 31 décembre 2007.





CHIFFRE D'AFFAIRES HT	16 816	17 062	+ 1,5 %
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT (ROC)	1 019	855	- 16,1 %
MARGE OPÉRATIONNELLE COURANTE	6,1 %	5,0 %	

RÉPARTITION  
DU CHIFFRE D'AFFAIRESRÉPARTITION  
DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

Hypermarchés Géant  
Discount  
Formats de proximité  
Autres activités

# FRANCE

75 % du chiffre d'affaires

83 % du résultat opérationnel courant

En France, le **chiffre d'affaires** du Groupe a progressé en 2005 de 1,5 % dans un contexte de consommation difficile et de politique commerciale volontariste. La croissance du chiffre d'affaires a été soutenue par le développement prioritaire des formats discount et proximité, qui ont démontré la solidité de leur modèle économique et qui sont peu consommateurs de capitaux.

Le **résultat opérationnel courant** a, quant à lui, reculé de 16,1 % à 855 millions d'euros en raison principalement des effets de la politique commerciale mise en œuvre à partir de la fin de l'année 2004 et en 2005.

En effet, plusieurs éléments ont affecté la rentabilité, notamment des formats traditionnels d'**hypermarchés** et de **supermarchés**. Tout d'abord, la mise en œuvre de la baisse des prix résultant des accords signés en juin 2004 à l'initiative du ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie (dits "accords Sarkozy") et visant une baisse des prix des produits de marque des grands industriels d'au moins 2 % sur la base d'un effort partagé entre distributeurs et industriels dès septembre 2004, a continué de peser sur la marge commerciale d'une partie de l'année 2005. Au-delà de cet effet, Casino a poursuivi une politique volontariste de repositionnement tarifaire avec pour objectif d'être parmi les opérateurs d'hypermarchés les moins chers du secteur en produits de marques nationales. Cet objectif est atteint avec un indice Opus sur les produits majeurs de 98,8 à fin 2005, contre 100,1 à fin 2003. Par ailleurs, Casino a poursuivi une politique dynamique de baisse des prix de la marque distributeur avec une baisse de 5,6 % en hypermarchés et de 5,2 % en supermarchés. Ces efforts tarifaires sur la marque distributeur ont démarré durant l'été 2004 en supermarchés et durant le premier trimestre 2005 en hypermarchés. Alliées à l'amélioration et à l'élargissement de l'offre du Groupe en matière de produits à marque distributeur et de produits premiers prix, ces mesures ont, dans un premier temps, impacté négativement le panier

moyen et les marges des enseignes concernées. Néanmoins, cette politique a permis d'enclencher une dynamique vertueuse de forte croissance des volumes vendus à marque distributeur avec une progression de 10,1 % sur l'ensemble de l'année en hypermarchés et de 8,1 % en supermarchés. En parallèle, les débits en magasins ont progressé de 2,2 % en supermarchés ; ils ont connu une légère baisse en hypermarchés sur l'ensemble de l'année (-0,9 %) avec une amélioration sensible à partir du second semestre 2005 qui se prolonge sur les premiers mois de 2006. Enfin, les parts de marché en volumes de Géant et de Supermarchés Casino mesurées par IRI ont été en hausse de 0,1 point, tandis qu'en valeur, la part de marché de Géant était stable et celle de Supermarchés Casino en progression de 0,1 point. En hypermarchés, comme en supermarchés, les chantiers structurants engagés en 2005 et poursuivis en 2006 porteront leurs fruits dès 2006.

À côté des formats traditionnels d'hypermarchés et de supermarchés, le **discount** et la **proximité** ont démontré leur bonne résistance avec notamment Franprix/Leader Price, Monoprix et les supérettes (Petit Casino, Spar, Vival et Eco Service). Franprix/Leader Price, qui représente 38 % du résultat opérationnel courant en France, a vu ses ventes progresser de 1,1 % en 2005 et confirme, d'une part, son niveau de rentabilité opérationnelle élevée (8,2 % en 2005) grâce à un modèle économique très efficace et, d'autre part, sa forte capacité à générer du cash-flow. Monoprix a témoigné également de la très bonne capacité de résistance de ses ventes et conserve une marge opérationnelle élevée tandis que les supérettes, avec des ventes en progression de 0,4 % sur l'année, conservent une des rentabilités opérationnelles les plus élevées parmi les activités françaises du Groupe.

Ainsi, l'année 2005 a démontré une nouvelle fois la pertinence du positionnement multiformat du Groupe, permettant de limiter le recul du résultat opérationnel courant à 16,1 %.

# HYPERMARCHÉS GÉANT

en millions d'euros	2004	2005	variation 2005/2004
CHIFFRE D'AFFAIRES HT	6 261	6 214	-0,8 %
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT (ROC)	258	169	-34,6 %
MARGE OPÉRATIONNELLE COURANTE	4,1 %	2,7 %	

Les hypermarchés Géant représentent 36 % du chiffre d'affaires et 20 % du résultat opérationnel courant des activités françaises.

En 2005, le chiffre d'affaires de Géant a reculé de 0,8 % sur l'ensemble de l'année et de 1,2 % à magasins comparables. Ce recul s'explique en grande partie par les efforts tarifaires qui ont été consentis par l'enseigne tant en marques nationales, pour se repositionner au niveau des enchères les moins chères du secteur, qu'en marque distributeur à partir du deuxième trimestre 2005. On notera toutefois que l'évolution des ventes de Géant a connu une amélioration sur la fin de l'année où Géant a enregistré un recul de seulement 0,4 % au quatrième trimestre, malgré un contexte d'activités promotionnelles accrues de la part des réseaux d'hypermarchés concurrents en octobre et novembre et grâce aux performances très satisfaisantes de Géant en décembre. La politique de baisse des prix de la marque distributeur (-5,6 % sur l'ensemble de l'année) a permis



à Géant de voir les volumes vendus de produits à marque Casino progresser de 10,1 % tandis que la quote-part des volumes vendus à marque distributeur et premiers prix dépassait 35 % en fin d'année. Malgré une évolution des débits en léger recul sur l'ensemble de l'année (-0,9 %), mais en amélioration sensible à compter du second semestre, Géant a maintenu stable sa part de marché en valeur (source IRI) et a progressé de 0,1 point en volumes. Dès le quatrième trimestre 2005, Géant a procédé à la mise en place d'une nouvelle équipe de direction pour répondre aux nouveaux défis sur le segment des hypermarchés. Un plan d'actions volontariste a été mis en

œuvre à partir d'une analyse fine des forces et des faiblesses de l'enseigne. Géant bénéficie en effet d'un certain nombre d'atouts : une taille moyenne de son parc plus faible que celle de la concurrence, qui lui confère plus de flexibilité opérationnelle, une implantation géographique favorable, axée sur les régions porteuses du sud-est et du sud-ouest de la France, et un très fort savoir-faire en alimentaire. Mais Géant doit aussi faire face à un parc hétérogène, à une rémanence de son "image prix" au-delà de ses efforts tarifaires et à une proposition commerciale en non-alimentaire pas assez adaptée aux évolutions des besoins de ses clients.



Cette analyse a permis de définir 5 grandes orientations stratégiques pour Géant :

- un axe **“positionnement prix”** :

Géant est décidé à maintenir son positionnement parmi les acteurs les moins chers du segment en marques nationales (avec un indice Opus sur les majeurs de 98,8 à fin 2005, contre 100,1 à fin 2003) et d’être le moins cher en marque de distributeur, grâce à la baisse des prix initiée au premier trimestre 2005 et dont les effets déflationnistes sur le chiffre d’affaires devraient progressivement disparaître à compter du deuxième trimestre 2006 ;

- un axe **“segmentation du parc”** :

Géant procède à une segmentation fine de son parc selon la surface de vente, la zone de chalandise et l’environnement concurrentiel de chaque magasin ; cette segmentation du parc permettra de déployer le concept de Géant Discount, testé depuis début 2005 à Basso-Cambo, sur une proportion du parc qui ne devrait pas dépasser

10 % ; enfin, Géant poursuivra le programme de remise à niveau de son parc qui a été entamé en 2005 ;

- un axe **“non-alimentaire”** : avec une équipe managériale renouvelée, Géant développe une nouvelle proposition en non-alimentaire avec la mise en avant d’univers porteurs et différenciants (un concept Textile testé en 2005 à Quimper devrait être déployé en 2006 dans 17 magasins, un concept Maison testé à Saint-Michel-sur-Orge devrait être également déployé en 2006 dans 17 magasins et un concept Électro-ménager en libre-service testé à Oyonnax devrait être déployé en 2006 dans une dizaine de magasins) ; par ailleurs, Géant accélérera en 2006 le développement du grand import ou “global sourcing” avec pour objectif un triplement des volumes d’ici à 2008, ce qui apportera une amélioration sensible des marges et une capacité supplémentaire en terme de différenciation de l’offre ;

- un axe **“savoir-faire alimentaire”** :

Géant capitalisera sur son expertise en alimentaire en développant de nouveaux modules notamment en boulangerie-pâtisserie, boucherie, fruits et légumes, surgelés..., en développant l’offre en libre-service et en poursuivant son programme d’écoles de vente en produits frais ;

- un axe **“programme d’excellence opérationnelle”** :

ce programme participe au renforcement, dès octobre 2005, des équipes opérationnelles de Géant ; il a déjà permis une amélioration de la gestion des magasins, une baisse du taux de rupture de 1 point et la mise en place d’outils de pilotage de la marge quotidienne, magasin par magasin ; par ailleurs, il inclut un projet d’excellence sur les caisses avec la mise en place de caisses automatiques ou de “self check-out” qui représenteront environ 10 % des caisses à fin 2006 et donneront une nette avance à Géant par rapport à la concurrence.

Les efforts déployés dans ces 5 directions, le bon positionnement tarifaire de l’enseigne et la modernisation du parc, dont l’essentiel sera achevé en 2006, sont autant d’éléments de confiance pour les performances de Géant au cours des prochains mois.

# DISCOUNT

## FRANPRIX/LEADER PRICE

en millions d'euros	2004	2005	variation 2005/2004
CHIFFRE D'AFFAIRES HT	3 961	4 003	+ 1,1 %
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT (ROC)	339	328	- 3,3 %
MARGE OPÉRATIONNELLE COURANTE	8,6 %	8,2 %	

### Le discount avec Franprix et Leader Price

représente 23 % du chiffre d'affaires et 38 % du résultat opérationnel courant des activités françaises.

En 2005, le chiffre d'affaires de Franprix/Leader Price a progressé de 1,1 % en ligne avec l'évolution du marché alimentaire en France. La croissance organique a été soutenue par l'ouverture de près de 40 000 m<sup>2</sup> sur l'année (10 200 m<sup>2</sup> pour Franprix et 29 700 m<sup>2</sup> pour Leader Price). Les ventes à magasins comparables de Franprix ont enregistré un recul de 5,0 %, toujours impactées par l'effet

de cannibalisation des ouvertures réalisées sur les douze mois précédents dans la seule Région parisienne. Celles de Leader Price ont reculé de 4,1 % en raison, d'une part, de la base de comparaison élevée de l'année précédente et, d'autre part, d'une légère baisse du panier liée probablement à une reprise de parole promotionnelle du segment des hypermarchés.

Le résultat opérationnel de Franprix/Leader Price a confirmé le bon niveau de rentabilité opérationnelle du discount : il s'est établi à 328 millions d'euros, soit 8,2 % du chiffre d'affaires.

Cette bonne performance opérationnelle, malgré le maintien d'un écart de prix de 30 % entre les produits Leader Price et les produits à marques nationales, s'explique :

- d'une part, par la structure duale du modèle économique de Franprix/Leader Price qui se compose d'une activité de grossiste, dont la rentabilité est liée à la croissance totale du chiffre d'affaires, et d'une activité de détail, en grande partie assurée par des franchisés disposant d'une flexibilité dans la maîtrise de leurs coûts supérieure à celle de réseaux intégrés ;
- d'autre part, par l'efficacité et la simplicité du modèle économique de Leader Price à 100 % marque propre, tant en terme de logistique qu'en terme de marketing.

Enfin, le modèle de développement de Franprix/Leader Price, en grande partie par franchise, permet de poursuivre un niveau d'expansion soutenue avec des investissements modérés et très inférieurs au cash-flow généré par l'activité.

Début 2006, Leader Price, outre son rythme d'expansion annuel, a recruté un réseau d'affiliés de 43 magasins qui porteront les couleurs de l'enseigne dès le 1<sup>er</sup> juillet.



en millions d'euros	2004	<b>2005</b>	variation 2005/2004
CHIFFRE D'AFFAIRES HT	5 975	<b>6 041</b>	+ 1,1 %
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT (ROC)	366	<b>306</b>	- 16,4 %
MARGE OPÉRATIONNELLE COURANTE	6,1 %	<b>5,1 %</b>	

# FORMATS DE PROXIMITÉ

La proximité, qui regroupe Supermarchés Casino, Monoprix et les supérettes (Petit Casino, Spar, Vival et Eco Service), représente 35 % du chiffre d'affaires et 36 % du résultat opérationnel courant des activités françaises.

## SUPERMARCHÉS CASINO

Le chiffre d'affaires de Supermarchés Casino (2873 millions d'euros) a progressé de 2,6% en 2005 et a été quasiment stable à magasins comparables (-0,2%) sur l'ensemble de l'année. L'enseigne a mis en œuvre une série d'actions ciblées qui ont démontré leur efficacité dès 2005. Tout d'abord, Supermarchés Casino a engagé un chantier exigeant de remise à niveau de son parc comprenant l'agrandissement de certains magasins de taille insuffisante, la modernisation des magasins les plus anciens, la fermeture de magasins non rentables et le transfert de magasins plus adaptés à un concept discount vers l'enseigne Leader Price (11 magasins étaient en cours de transfert au 31 décembre 2005). Ensuite, Supermarchés Casino a poursuivi une politique dynamique de mise en avant des produits frais avec un tarifaire compétitif, capitalisant ainsi sur son excellente image dans ce domaine. Enfin, Supermarchés Casino a baissé ses prix de façon significative (-5,2%) sur les produits à marque distributeur, générant ainsi une forte croissance des volumes vendus (+8,1%) et augmentant la quote-part des volumes vendus à marque propre et premiers prix à plus de 40%. L'efficacité rapide des actions entreprises se traduit dans les ventes à magasins comparables qui retrouvent, dès la deuxième partie de l'année, des tendances très satisfaisantes (+1,3% à +1,4% aux troisième et quatrième trimestres 2005). Supermarchés Casino enregistre désormais des tendances de chiffre d'affaires supérieures à celles de la



concurrence en volumes et en valeur, ce qui se traduit par un gain de part de marché de 0,1 point sur l'ensemble de l'année, tant en volumes qu'en valeur (source : IRI). Par ailleurs, après une année 2004 faible en expansion, Supermarchés Casino a plus que doublé les ouvertures en 2005 avec 36 000 m<sup>2</sup> d'ouvertures et agrandissements qui témoignent de la nouvelle vitalité commerciale de l'enseigne.



## MONOPRIX (50 %)

En 2005, Monoprix a, une nouvelle fois, démontré la pertinence de son concept différencié. Le chiffre d'affaires de Monoprix (1 641 millions d'euros à 50 %) n'a enregistré qu'un léger recul de 0,7 % et de 0,5 % à magasins comparables, dans un contexte de consommation pourtant peu porteur. Monoprix a un positionnement unique de "citymarché" dont le cœur de cible est constitué d'une clientèle urbaine, à pouvoir d'achat élevé, avec des points d'ancrage très forts sur l'alimentaire (en particulier, les produits frais), le textile, la parfumerie et beauté et l'univers de la maison. La marge opérationnelle de l'enseigne reste élevée grâce à son positionnement qualitatif (qui rend le modèle peu sensible au prix), à une bonne maîtrise des coûts et à un marketing innovant et sélectif.

En 2005, Monoprix a également poursuivi le développement de l'enseigne de petites surfaces Monop' (qui compte désormais 3 magasins sur Paris et la Région parisienne) et a créé un nouveau concept entièrement dédié à la beauté : Beauty Monop'. Ouvert en décembre 2005, dans le 18<sup>e</sup> arrondissement parisien, il s'agit d'un espace de 300 m<sup>2</sup> totalement dédié à la beauté, à l'hygiène et aux gestes quotidiens de la toilette. Il s'agit du premier "cosmétiques-store", unique en son genre, et qui regroupe aussi bien des marques généralistes que des marques de créateurs (Agnès B y est en exclusivité).

## SUPÉRETTES

Avec un chiffre d'affaires en progression de 0,4 % sur l'ensemble de l'année 2005 (1 527 millions d'euros), les supérettes confirment, grâce à leur réseau de plus de 4 900 magasins, l'efficacité de leur offre de proximité. En outre, leur rentabilité opérationnelle demeure élevée grâce à une moindre sensibilité au facteur prix que les enseignes traditionnelles d'hypermarchés ou de supermarchés.



En 2005, les supérettes ont continué à se développer à un rythme soutenu avec l'ouverture de 55 500 m<sup>2</sup> sur l'année. Ce développement est par ailleurs peu coûteux en capitaux puisqu'il est opéré en grande partie par franchise (Spar et Vival notamment) ou par affiliation, et que l'intensité capitalistique des magasins intégrés est faible.

Le réseau est très dynamique puisqu'il poursuit le développement de nouveaux concepts avec Casitalia (lancé en 2004 et qui compte 12 magasins à fin 2005) et C'Asia, dont le premier magasin a ouvert ses portes à Boulogne-Billancourt en mai 2005 et qui déploie sur une surface de 150 m<sup>2</sup> une large gamme de produits asiatiques, complétée de produits de tous les jours.

Son dynamisme se traduit aussi dans la conclusion d'accords d'affiliation significatifs : début 2006, un accord d'affiliation du groupe Toupargel, spécialiste de la livraison à domicile de produits alimentaires auprès des particuliers, a été conclu avec EMC Distribution, centrale d'achats du groupe Casino, et un second accord a été signé avec 1'DIS, filiale du groupe Altadis, qui opère sur plus de 60 000 points de vente l'approvisionnement en familles de produits telles que l'épicerie, la confiserie, les boissons...

Enfin, les supérettes ont enrichi leur relation de proximité avec leurs clients en signant un accord de partenariat avec La Poste qui s'est d'ores et déjà concrétisé par l'implantation de "points Poste" dans 48 magasins Vival et 2 magasins Petit Casino, avec des résultats très encourageants de progression du chiffre d'affaires et de la fréquentation.

en millions d'euros	2004	<b>2005</b>	variation 2005/2004
CHIFFRE D'AFFAIRES HT	619	<b>804</b>	+ 29,9 %
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT (ROC)	55	<b>51</b>	- 6,7 %
MARGE OPÉRATIONNELLE COURANTE	ns	<b>ns</b>	

# AUTRES, ACTIVITÉS

Mercialys, Casino Cafétéria, CDiscount  
et Banque Casino



## MERCIALYS

L'activité de Mercialys qui était précédemment rattachée, pour l'essentiel, à l'activité des hypermarchés et des supermarchés, est désormais, depuis son introduction en Bourse, présentée en Autres activités dans les comptes consolidés du groupe Casino (l'introduction en Bourse de Mercialys a déjà été commentée en détail en pages 12 et 13 du présent document).

Mercialys a publié, le 2 mars 2006, ses premiers comptes pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> novembre au 31 décembre 2005 ainsi que ses comptes pro forma sur douze mois au 31 décembre 2005. Ces derniers font ressortir une progression des loyers de 7,3 % et du résultat opérationnel courant de 7,7 %. En outre, Mercialys indique avoir engagé, à la date du 2 mars 2006, 68 % des 100 millions d'euros d'investissements prévus pour 2006, à l'intérieur de son plan ambitieux de 500 millions d'euros sur cinq ans.



## CASINO CAFÉTÉRIA

Avec 214 cafétérias grand public et 33 restaurants d'entreprise au 31 décembre 2005, la contribution de Casino Cafétéria au chiffre d'affaires consolidé du Groupe a progressé de 1,8 % à près de 300 millions d'euros. Cette croissance du chiffre d'affaires s'est accompagnée d'une progression à deux chiffres de la contribution au résultat opérationnel consolidé.

## CDISCOUNT

CDiscout, filiale du groupe Casino à 56,7 %, a poursuivi une très forte croissance de son chiffre d'affaires (+ 82 %) à 393 millions d'euros. CDiscout conforte ainsi sa place de leader sur le marché porteur de commerce électronique non-alimentaire en France. N° 1 en chiffre d'affaires, loin devant son principal concurrent, CDiscout est notamment leader en commerce électronique de CD/DVD, matériel informatique, image/son, jeux vidéo et électroménager. CDiscout est n° 2 en audience avec 7,4 millions de visiteurs uniques sur le quatrième trimestre 2005 (source : Mediamétrie/Netrating). Le panier moyen a connu une forte augmentation de 33 % grâce à l'élargissement et au renforcement de l'offre.



## BANQUE CASINO

Avec Banque Casino, le Groupe est positionné sur le marché porteur et complémentaire à la distribution du crédit à la consommation. Au 31 décembre 2005, Banque Casino comptait plus de 860 000 clients et totalisait un en-cours de 675 millions d'euros, en hausse de 13 % par rapport au 31 décembre 2004. Banque Casino poursuit une croissance soutenue avec un objectif de progression annuelle à deux chiffres de ses en-cours clients d'ici à 2008. Cette croissance sera soutenue par l'accélération de la conquête de nouveaux clients en provenance de Supermarchés Casino et de CDiscout notamment, et également par la poursuite de l'implantation des nouvelles agences en hypermarchés avec l'ouverture prévue de 10 agences en 2006.



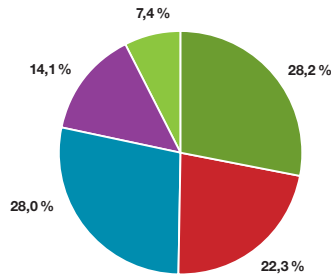
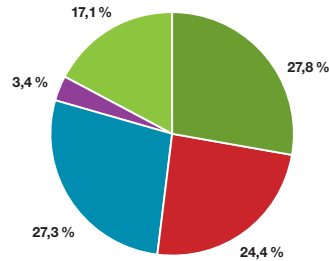
en millions d'euros

2004

2005

variation 2005/2004

CHIFFRE D'AFFAIRES HT	4 370	5 744	+ 31,4 %
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT (ROC)	122	176	+ 43,5 %
MARGE OPÉRATIONNELLE COURANTE	2,8 %	3,1 %	

RÉPARTITION  
DU CHIFFRE D'AFFAIRESRÉPARTITION  
DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

Amérique latine  
Asie  
Amérique du Nord  
Europe (hors France)  
Océan Indien

# INTERNATIONAL

25 % du chiffre d'affaires

17 % du résultat opérationnel courant

Les activités internationales du groupe Casino ont connu une forte progression de leur contribution en 2005, tant en chiffre d'affaires qu'en résultat opérationnel, confirmant leur rôle de relais de croissance des résultats du Groupe.

**En 2005, Casino a renforcé ses positions de leadership** avec les montées au capital de CBD, qui lui assure le cocontrôle du n° 1 de la distribution au Brésil, et de Vindémia, leader dans la zone océan Indien et au Vietnam. Ces deux opérations sont commentées de façon détaillée en page 11 du présent document.

**Le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant réalisés à l'international ont ainsi progressé respectivement de 31,4 % et 43,5 %.** L'effet change est mineur puisque, à taux de change constants, ces progressions ont été de 29,7 % et de 43,1 %.

La rentabilité opérationnelle a été améliorée et passe de 2,8 % à 3,1 %. Dès 2006, la consolidation en année pleine de CBD (précédemment mise en équivalence et consolidée par intégration globale depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2005) et de Vindémia (précédemment consolidée par intégration proportionnelle à 33,34 % et consolidée par intégration globale à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2005), dont les marges sont supérieures à la moyenne des activités internationales, contribuera à accroître encore la rentabilité d'ensemble des activités internationales du Groupe.

**Le groupe Casino est désormais leader sur deux zones à forte croissance : l'Amérique latine et l'Asie du Sud-Est.**

en millions d'euros	2004	<b>2005</b>	variation 2005/2004
CHIFFRE D'AFFAIRES HT	635	<b>1 621</b>	non comparable
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT (ROC)	7	<b>49</b>	non comparable
MARGE OPÉRATIONNELLE COURANTE	1,1 %	<b>3,0 %</b>	

# AMÉRIQUE LATINE

ARGENTINE

URUGUAY (À 50 %)

VENEZUELA

BRÉSIL

(À 34,3 % DEPUIS LE 1<sup>er</sup> JUILLET 2005)

### L'ensemble des activités consolidées en Amérique latine

a enregistré une très forte croissance liée notamment à la consolidation par intégration proportionnelle de CBD (à hauteur de 34,3%) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2005. La contribution de CBD au chiffre d'affaires et au résultat opérationnel courant consolidés depuis le 1<sup>er</sup> juillet ont atteint respectivement 866 millions d'euros et 44 millions d'euros. En dehors du Venezuela où le bolivar a connu une évolution défavorable contre l'euro (- 10,3%), on notera que les devises ont connu soit une stabilité de leur cours (peso argentin : + 0,6%), soit une appréciation (peso uruguayen : + 16,8% et real brésilien : + 19,6%). Cette évolution est le reflet de l'amélioration de l'environnement économique constatée dans l'ensemble des pays de la zone Amérique latine. Cette zone constitue pour Casino une des deux zones stratégiques les plus porteuses de son portefeuille d'actifs internationaux avec une population élevée (plus de 300 millions d'habitants) et une dynamique de croissance soutenue. La dynamique de croissance de l'Amérique latine en 2005 devrait se poursuivre en 2006 avec une croissance moyenne du PIB de l'ordre de 5%, portée par les exportations de matières premières et de produits agricoles, notamment vers la Chine. L'Amérique latine constituera désormais le premier contributeur au chiffre d'affaires international du groupe Casino avec une quote-part qui a atteint 35% dès le quatrième trimestre 2005.

Dans tous les pays de la zone, la contribution au chiffre d'affaires consolidé a enregistré de fortes progressions. À taux de change et périmètre de consolidation constants, le chiffre d'affaires de la zone a progressé de 21,8%. En outre, les ventes de la zone à magasins comparables (pro forma de l'effet de périmètre de CBD c'est-à-dire en réintégrant CBD dans la base du deuxième semestre 2004) ont progressé de 9,6%.

En ce qui concerne particulièrement CBD, on notera que les ventes du n° 1 brésilien ont continué à afficher des performances supérieures à celles de la concurrence avec une croissance totale de ses ventes en devises de 6,8% sur l'ensemble de l'année et de 2,6% à magasins comparables. Sur l'ensemble de l'année, CBD a ainsi réalisé un chiffre d'affaires de 13 413 millions de reals, soit 4 416 millions d'euros (au taux de change moyen de 2005).

CBD a également poursuivi une expansion soutenue avec l'ouverture de 7 hypermarchés et 8 supermarchés au cours de l'année écoulée et son parc au 31 décembre 2005 se compose de 79 hypermarchés à l'enseigne Extra, de 251 supermarchés aux enseignes Pão de Açúcar et Sendas et de 176 magasins discount à l'enseigne CompreBem. En termes de performances opérationnelles, CBD a généré un EBITDA de 1 170 millions de reals, en hausse de 12,0%, améliorant ainsi sa marge EBITDA rapporté au chiffre d'affaires de 8,3% en 2004 à 8,7% en 2005. Ce bon résultat met notamment en lumière le redressement des performances de l'enseigne Sendas, dont l'EBITDA a progressé de 33,7% et la marge EBITDA rapporté au chiffre d'affaires est passée de 4,5% en 2004 à 5,4% en 2005. CBD a annoncé des objectifs ambitieux pour 2006 avec une croissance du chiffre d'affaires à magasins comparables supérieure à celle de 2005 et des marges opérationnelles similaires à celles de 2005. Par ailleurs, un programme d'investissements de 1 500 millions de reals (environ 500 millions d'euros) a été prévu pour 2006-2007 incluant l'ouverture de 16 à 20 hypermarchés et de 40 à 60 supermarchés. Les investissements 2006 devraient représenter à eux seuls 935 millions de reals.



en millions d'euros	2004	<b>2005</b>	variation 2005/2004
CHIFFRE D'AFFAIRES HT	1 164	<b>1 282</b>	+ 10,1 %
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT (ROC)	41	<b>43</b>	+ 4,5 %
MARGE OPÉRATIONNELLE COURANTE	3,5 %	<b>3,3 %</b>	

# ASIE

THAÏLANDE

VIETNAM

(À 33,34 % JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE 2005  
ET À 100 % À COMPTER DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2005)

TAÏWAN (À 50 %)



**La contribution des activités asiatiques** au chiffre d'affaires consolidé du Groupe a progressé de 10,1 % en euros et de 9,6 % à taux de change constants. Cette évolution marque une situation contrastée entre la Thaïlande et le Vietnam, d'une part, et Taïwan, d'autre part. Big C en Thaïlande a réalisé en 2005 un chiffre d'affaires de 55,2 milliards de bahts (soit environ 1,1 milliard d'euros) en croissance à deux chiffres (+ 12,2 %), tout comme Vindémia au Vietnam (+ 25,3 %), tandis que Far Eastern à Taïwan accusait un recul de ses ventes à magasins comparables compte tenu,

notamment, des mesures de déstockage effectuées en cours d'année et de l'arrêt des ventes aux grossistes. On notera particulièrement les bonnes performances opérationnelles de Big C avec une progression de la marge brute de 7,7 % et de la contribution au résultat opérationnel courant de Casino de 11,7 %. La marge opérationnelle courante de Big C reste très satisfaisante à 5,0 %. Par ailleurs, Big C a démontré un fort dynamisme en matière d'expansion avec l'ouverture de 5 hypermarchés au cours de l'année 2005 (Omyai, Petchkasem, Sukhapibal, Ekamai et Sakolnakorn), ce qui porte

à 45 le nombre d'hypermarchés Big C au 31 décembre 2005. Big C prévoit d'investir environ 3 milliards de bahts en 2006 (environ 60 millions d'euros) pour ouvrir 4 nouveaux hypermarchés sur l'année et rénover ou agrandir certains magasins existants. On notera également le programme ambitieux de développement de Vindémia au Vietnam avec le projet d'une dizaine d'ouvertures d'hypermarchés Big C sur la période 2006 à 2008.



# AMÉRIQUE DU NORD

## SMART & FINAL

en millions d'euros	2004	2005	variation 2005/2004
CHIFFRE D'AFFAIRES HT	1 573	1 609	+2,3 %
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT (ROC)	53	48	-8,9 %
MARGE OPÉRATIONNELLE COURANTE	3,4 %	3,0 %	

Aux États-Unis, Smart & Final a connu une année satisfaisante avec une progression de sa contribution au chiffre d'affaires consolidé de Casino de 2,3% en euros et de 2,4% à taux de change constants. Les ventes à magasins comparables en devises ont, quant à elles, progressé de 2,9% grâce, notamment, à une hausse du panier moyen dans les deux formats de magasins. L'année 2005 a été caractérisée, comme attendu, par l'accélération du programme d'expansion avec l'ouverture de 15 magasins (contre 4 seulement en 2004), ce qui porte à 249 le nombre d'unités installées aux États-Unis et au Mexique. Au quatrième trimestre 2005, on notera également l'ouverture d'un nouvel entrepôt pour les produits à forte rotation à Rancho Cucamonga (Californie). Cet entrepôt permettra d'accroître l'efficacité



logistique à destination des magasins situés sur la zone clé de Californie du Sud. Ce nouvel entrepôt fait partie d'un programme d'amélioration de l'efficacité logistique mis en place par Smart & Final à partir de la mi-2005, qui inclut également la mise en œuvre d'un nouveau progiciel de "supply chain" et devrait porter ses fruits à partir

de 2006. La marge commerciale a été de 16,7% en 2005 (contre 17,3% en 2004) en raison, notamment, de coûts logistiques plus élevés sur l'année écoulée. La contribution de Smart & Final au résultat opérationnel courant du Groupe est en recul de 8,9% et la marge opérationnelle courante s'établit, quant à elle, à 3,0%.





# EUROPE (HORS FRANCE) GÉANT POLSKA ET LEADER PRICE POLSKA

en millions d'euros	2004	2005	variation 2005/2004
CHIFFRE D'AFFAIRES HT	730	809	+ 10,8 %
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT (ROC)	5	6	+ 22,0 %
MARGE OPÉRATIONNELLE COURANTE	0,7 %	0,8 %	

**En 2005, la contribution des activités polonaises** au chiffre d'affaires consolidé du Groupe a progressé de 10,8 % en euros mais a reculé de 1,7 % à taux de change constants. Les ventes à magasins comparables en devises ont, en effet, été en retrait de 5,4 % sur l'ensemble de l'année en raison, d'une part, d'un arrêt des ventes à perte aux grossistes et, d'autre part, d'une forte activité promotionnelle allée à une politique tarifaire volontariste. Leader Price, qui représente désormais plus de 30 % du chiffre d'affaires des activités polonaises, a poursuivi en 2005 une expansion accélérée avec 44 ouvertures au cours de l'année écoulée, dont 22 sur le seul quatrième trimestre. Ainsi, le nombre de magasins Leader Price en Pologne au 31 décembre 2005 dépasse l'objectif des 200 magasins pour s'établir à 206 unités.

L'objectif annoncé début 2005 d'atteindre une contribution positive au résultat opérationnel courant du Groupe est atteint avec un profit de 6 millions d'euros, ce qui représente une croissance de 22,0 % en euros et de 4,3 % à taux de change constants.

Cette progression du résultat opérationnel courant en dépit d'une baisse du chiffre d'affaires démontre la capacité de redressement de la rentabilité opérationnelle des opérations en Pologne.



# OCÉAN INDIEN VINDÉMIA

(À 33,34% JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE 2005  
ET À 100% À COMPTER DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2005)

en millions d'euros	2004	2005	variation 2005/2004
CHIFFRE D'AFFAIRES HT	268	424	non comparable
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT (ROC)	17	30	non comparable
MARGE OPÉRATIONNELLE COURANTE	6,3 %	7,0 %	

**Vindémia** a enregistré une nouvelle fois des performances très satisfaisantes en 2005. On rappelle que Casino a renforcé sa participation dans Vindémia de 33,34 % à 70 % en cours d'année, ce qui conduit à consolider Vindémia par intégration globale à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2005 (contre une consolidation par intégration proportionnelle à 33,34 % jusqu'à cette date). Les contributions de Vindémia au chiffre d'affaires et au résultat opérationnel courant consolidés de Casino ne sont donc pas comparables entre 2004 et 2005.

À 100 %, Vindémia a réalisé en 2005 un chiffre d'affaires de 845 millions d'euros, en progression de 2,0 % et de 2,7 % à magasins comparables en devises. Le résultat opérationnel courant de Vindémia a atteint 52,7 millions d'euros, en hausse de 2,1 %, et confirme l'excellente rentabilité opérationnelle de cette filiale à 7 %.

Au 31 décembre 2005, Vindémia opère 10 hypermarchés sous enseigne Jumbo dans l'océan Indien (6 à la Réunion, 2 à Maurice, 1 à Madagascar et 1 à Mayotte) ainsi que 26 supermarchés et 7 cash & carry.

Vindémia dispose d'une forte position de leader sur son marché historique de la Réunion qu'il entend consolider, ainsi que renforcer ses positions sur les îles de Madagascar, Mayotte et Maurice.



# SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

BRÉSIL (CBD JUSQU'AU 30 JUIN 2005)

COLOMBIE (EXITO)

PAYS-BAS (LAURUS)

en millions d'euros	2004	2005	variation 2005/2004
<b>BRÉSIL (JUSQU'AU 30 JUIN 2005)</b>	<b>27</b>	<b>10</b>	<b>non comparable</b>
% DE DÉTENTION	27,4 %	27,4 %	
<b>COLOMBIE</b>	<b>8</b>	<b>12</b>	<b>+ 43,3 %</b>
% DE DÉTENTION	35,6 %	35,6 %	
<b>PAYS-BAS</b>	<b>(22)</b>	<b>(25)</b>	<b>+ 11,1 %</b>
% DE DÉTENTION	38,7 %	45,0 %	

La contribution totale des activités internationales mises en équivalence au résultat net du groupe Casino n'est pas comparable en raison du changement de méthode de comptabilisation de CBD suite à l'acquisition du cocontrôle par Casino en cours d'année 2005.

Les performances commerciales et les résultats de CBD ont été commentés en page 33 du présent document, dans la partie consacrée aux activités consolidées d'Amérique latine.

**En Colombie**, Exito a connu une année 2005 très satisfaisante avec une progression de son chiffre d'affaires de 5,4 % en devises et de 19,3 % en euros. Celui-ci a atteint 3533 milliards de pesos (environ 1,2 milliard d'euros). Les ventes à magasins comparables ont, quant à elles, progressé de 2,8 % sur l'ensemble de l'année. La rentabilité reste élevée avec une marge EBITDA rapporté au chiffre d'affaires de 8,1 %. Au cours de l'année écoulée, Exito a procédé à 186 milliards de pesos d'investissements (environ 64 millions d'euros) qui lui ont permis, entre autres, d'ouvrir 4 hypermarchés. Au 31 décembre 2005, Exito exploitait ainsi 29 hypermarchés à l'enseigne Exito, 67 supermarchés dont 57 à l'enseigne Ley et 10 à l'enseigne Pomona, ainsi que 3 magasins discount à l'enseigne Q'Precios. Exito est leader sur le marché colombien, qui présente des perspectives de croissance soutenue grâce une économie en rebond : progression du PIB attendue en 2006 entre 4 % et 5 %, inflation sous contrôle, taux d'intérêts stabilisés à un niveau bas... Sur ce marché porteur, Exito entend maintenir son leadership et poursuivre une croissance rentable.

Enfin, on signalera le lancement en 2005 d'une carte Exito qui donne accès à des offres de crédit à la consommation et vise 1 million de porteurs à la fin 2006.

**Aux Pays-Bas**, Laurus a connu une nouvelle année difficile avec un chiffre d'affaires en recul de 9,9 % à 3 158 millions d'euros. Les ventes à magasins comparables ont, quant à elles, subi une baisse de 6,8 % sur l'ensemble de l'année avec une nette amélioration sur la fin de l'année (la baisse n'a été que de 2,2 % au quatrième trimestre 2005). Le résultat opérationnel local (EBIT) de Laurus est passé d'une perte de 125 millions d'euros en 2004 à une perte de 25 millions d'euros en 2005. Cependant, l'EBIT 2005 est impacté positivement pour un total de 60 millions d'euros par des éléments non courants (dont 68 millions d'euros de reprise de provision pour engagements de retraite) tandis celui de 2004 était impacté négativement pour un total de 87 millions d'euros par des éléments non courants (dont 77 millions d'euros de provision pour dépréciation du goodwill Groenwoudt/Nieuwe Weme). Net de ces éléments non courants, l'EBIT de Laurus a connu une dégradation en passant d'une perte de 38 millions d'euros en 2004 à une perte de 85 millions d'euros, en 2005. Le résultat net de Laurus fait apparaître une perte de 66 millions d'euros contre 129 millions d'euros en 2004.

Après retraitements de consolidation (annulation des dépréciations de goodwill), Laurus impacte négativement le résultat net du groupe Casino pour un montant de 25 millions d'euros en 2005, contre 22 millions d'euros en 2004. Début 2006, Laurus a annoncé sa décision stratégique de céder 2 de ses 3 formats, les moins rentables, Konmar et Edah ainsi que de se recentrer sur la seule enseigne Super de Boer, qui compte 381 magasins au 31 décembre 2005. Par cette décision, Laurus entend concentrer tous ses efforts sur le format le plus prometteur sur le marché hollandais et prévoit, pour ce format, un budget d'investissements de 36 millions d'euros pour 2006. À cette même occasion, Laurus a indiqué qu'il existait une incertitude quant au respect du principe de continuation de l'exploitation de la société, dont les contraintes de trésorerie exigent le succès des opérations de cession des deux formats en cours de réalisation. La direction de Laurus a cependant précisé qu'elle était confiante quant au résultat de ces opérations de cession et, dans ces conditions, le principe de continuité de l'exploitation pour l'évaluation des actifs et des passifs a été retenu pour l'élaboration des états financiers consolidés au 31 décembre 2005.

Selon ce principe, la valeur de la participation dans Laurus détenue par le Groupe a été déterminée sur la base de la valeur d'utilité (voir la note 17 de l'annexe consolidée). Consécutivement, une perte de valeur de 34 millions d'euros a été constatée dans les états financiers du Groupe.

# COMMENTAIRES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

En application du Règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers du Groupe au 31 décembre 2005, ainsi que ceux au 31 décembre 2004 élaborés à titre de comparatifs, sont établis conformément à l'ensemble des normes comptables internationales IAS/IFRS applicables à cette date et telles qu'approuvées par l'Union européenne à la date d'arrêté des comptes.

## Principales variations de périmètre de consolidation

### France

Geimex (marque Leader Price à l'international) est consolidée par intégration proportionnelle (50 %) au sein de l'ensemble Franprix/Leader Price à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2005.

### International

CBD (Brésil) est consolidée par intégration proportionnelle (34,3 %) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2005 ; jusqu'à cette date, les résultats de CBD étaient mis en équivalence (27,38 % pour le premier semestre 2005).

Vindémia (océan Indien) est consolidée par intégration globale à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2005 ; jusqu'à cette date, les résultats de Vindémia étaient consolidés par intégration proportionnelle (33,34 %).

## Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires HT consolidé en 2005 s'est élevé à 22 806 millions d'euros (contre 21 186 millions d'euros en 2004), soit une hausse de 7,6 % à taux de change courants et de 7,3 % à taux de change constants. L'examen détaillé de l'évolution du chiffre d'affaires a été effectué dans les pages précédentes, dans les commentaires sur l'activité en France et sur les activités à l'international.

## Résultat opérationnel courant (ROC)

Le résultat opérationnel courant en 2005 s'est élevé à 1 031 millions d'euros (contre 1 141 millions d'euros en 2004), en recul de 9,7 % à taux de change courants et de 9,8 % à taux de change constants. L'examen détaillé de l'évolution du résultat opérationnel courant a été effectué dans les pages précédentes, dans les commentaires sur l'activité en France et sur les activités à l'international.

## Résultat opérationnel

Les autres produits et charges opérationnels font apparaître une charge nette de 290 millions d'euros en 2005, contre un produit net de 26 millions d'euros en 2004.

La charge nette de 290 millions d'euros en 2005 comprend principalement :

- une charge de 302 millions d'euros relative au dénouement de l'"equity swap" Cora (voir page 19 du présent document) ;
- une charge pour dépréciation d'actifs de 58 millions d'euros (dont 34 millions d'euros pour dépréciation de la participation dans Laurus) ;
- un produit de 86 millions d'euros relatif au profit de dilution (net de frais) et à la plus-value sur cessions de titres réalisés lors de l'opération Mercialys ;
- une charge de provision sur litige Olivas aux États-Unis pour 13 millions d'euros.

Le produit net de 26 millions d'euros en 2004 comprenait principalement :

- une charge pour dépréciation d'actifs de 12 millions d'euros ;
- un produit résultant de cessions d'actifs pour 10 millions d'euros ;
- un produit relatif au dégrèvement de la taxe d'équarrissage pour 34 millions d'euros.

Après impact des autres produits et charges opérationnels, le résultat opérationnel en 2005 s'établit à 740 millions d'euros (contre 1 167 millions d'euros en 2004), en recul de 36,6 %.

## Résultat avant impôt

Le résultat avant impôt en 2005 s'est établi à 558 millions d'euros (contre 900 millions d'euros en 2004), en retrait de 38,0 %. Ce résultat tient compte du résultat financier de l'année qui fait apparaître une charge nette de

182 millions d'euros (contre une charge nette de 267 millions d'euros en 2004) et qui est composé de :

- coût de l'endettement financier net de 222 millions d'euros (contre 187 millions d'euros en 2004) ;
- autres produits et charges financiers pour un produit net de 40 millions d'euros (contre une charge nette de 80 millions d'euros en 2004 qui comprenait un ajustement de valeur des options représentant une charge de 68 millions d'euros).

## Résultat net, part du Groupe

L'impôt sur les bénéfices en 2005 s'est élevé à 137 millions d'euros, net de l'économie d'impôt de 104 millions d'euros générée par le dénouement de l'"equity swap" Cora (voir page 19 du présent document). En 2004, l'impôt sur les bénéfices s'était élevé à 283 millions d'euros, net d'une économie d'impôt de 30 millions d'euros générée par l'annulation des warrants CBD.

La quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence en 2005 s'est élevée à 14 millions d'euros (contre 32 millions d'euros en 2004) ; la principale variation provient du changement de méthode de consolidation de CBD qui était mise en équivalence sur douze mois en 2004 et qui n'est plus mise en équivalence que sur les six premiers mois de 2005 (à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2005, CBD est consolidée par intégration proportionnelle à hauteur de 34,3 %).

Les intérêts minoritaires en 2005 ont atteint 91 millions d'euros, contre 102 millions d'euros en 2004, l'essentiel de la baisse provenant de la moindre part des minoritaires dans Franprix/Leader Price, consécutivement au renforcement de la participation de Casino en juin 2004.

En conséquence des éléments précédents, le **résultat net part du Groupe** en 2005 s'est établi à 344 millions d'euros (contre 547 millions d'euros en 2004), en retrait de 37,1 %. La neutralisation du dénouement de l'"equity swap" Cora, qui impacte négativement le résultat net part du Groupe en 2005 de 198 millions, conduirait à comparer un résultat net part du Groupe de 542 millions d'euros en 2005 à 547 millions d'euros en 2004, soit un recul de seulement 1,0 %.

La **capacité d'autofinancement** en 2005 s'élève à 1 263 millions d'euros (contre 1 136 millions d'euros en 2004), soit une progression de 11,2 %. La neutralisation du dénouement de l'"equity swap" Cora ramènerait la capacité d'autofinancement en 2005 à 1 159 millions d'euros, ce qui ne représenterait plus qu'une hausse de 2,0 % en comparaison de 2004.

### Investissements courants, acquisitions et cessions

En 2005, le Groupe a procédé à 848 millions d'euros d'**investissements courants** (contre 713 millions d'euros en 2004), qui se sont répartis entre 584 millions d'euros en France et 264 millions d'euros à l'international. L'impact de la consolidation proportionnelle de CBD à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2005 représente à lui seul 65 millions d'euros dans l'accroissement du montant des investissements courants entre 2004 et 2005.

Les **acquisitions** de 2005 ont représenté 974 millions d'euros ; elles comprennent notamment les montées au capital de CBD pour 523 millions d'euros et de Vindémia pour 198 millions d'euros. Les **cessions** de 2005 ont, quant à elles, représenté 233 millions d'euros ; elles comprennent notamment la quote-part de Casino dans la cession d'une partie de son parc immobilier par CBD pour 132 millions d'euros.

### Structure financière

Au 31 décembre 2005, la dette financière nette du Groupe s'est établie à 5 444 millions d'euros, contre 5 591 millions d'euros au 31 décembre 2004, soit une réduction de 147 millions d'euros sur les douze derniers mois. Les capitaux propres du Groupe ont par ailleurs progressé de 3 978 millions d'euros au 31 décembre 2004 à 5 646 millions d'euros au 31 décembre 2005, ce qui conduit à un gearing de 96 % à fin 2005, contre 141 % un an plus tôt. L'objectif annoncé de Casino d'atteindre dès la fin 2005 un gearing inférieur à 100 % est donc respecté.

Parmi les opérations menées en 2005 permettant de renforcer la structure financière du Groupe, qu'il s'agisse d'un renforcement des fonds propres ou d'une réduction de la dette financière nette, on rappellera :

- l'émission en janvier 2005 de TSSDI (Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée) pour un montant brut de 600 millions d'euros ;
- la faculté offerte aux actionnaires d'opter pour un paiement du dividende 2004 en actions (le dividende 2004 a été payé à hauteur de 165 millions d'euros en actions et à hauteur de 56 millions d'euros en numéraire) ;
- l'externalisation d'une partie du patrimoine immobilier avec l'introduction en Bourse de Mercialys qui s'est réalisée par une augmentation de capital de 230 millions d'euros ;
- la cession de titres d'autocontrôle, avec notamment la mise en place d'un plan d'actionnariat salarié (voir page 9 du présent document).

En outre, une bonne maîtrise du besoin en fonds de roulement, en réduction de 87 millions d'euros par rapport à 2004, a contribué également au renforcement de la structure financière au 31 décembre 2005.

Les principaux ratios de structure financière au 31 décembre 2005 étaient les suivants :

en millions d'euros	Montants	Ratio au 31.12.2005	Ratio au 31.12.2004
Capacité d'autofinancement <sup>(1)</sup> / Dette financière nette	$\frac{1\ 263}{5\ 444}$	23,2 %	20,3 %
Dette financière nette / EBITDA	$\frac{5\ 444}{1\ 552}$	x 3,5	x 3,5
Dette financière nette / Fonds propres avant répartition	$\frac{5\ 444}{5\ 646}$	96 %	141 %

(1) Après impact du dénouement Cora.

## Calendrier prévisionnel des communications financières

(sous réserve de modifications)

**Chiffre d'affaires du 2<sup>e</sup> trimestre 2006** : mardi 25 juillet 2006 (après Bourse)

**Résultats du 1<sup>er</sup> semestre 2006** : jeudi 14 septembre 2006 (avant Bourse)

**Chiffre d'affaires du 3<sup>e</sup> trimestre 2006** : mardi 24 octobre 2006 (après Bourse)

**Chiffre d'affaires du 4<sup>e</sup> trimestre 2006** : jeudi 25 janvier 2007 (après Bourse)

# ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

## Janvier 2006

Casino annonce la **cession d'un bloc de 850 000 actions ordinaires détenues en propre** pour un montant brut de 48 millions d'euros. Après cette cession, qui achève le programme de réduction par le Groupe de son autocontrôle, Casino ne détient plus (hors actions affectées au contrat de liquidité) que 161 506 actions ordinaires en propre. Les actions cédées étaient auparavant affectées à l'attribution d'options d'achat, dont la couverture est désormais assurée par des options acquises en décembre 2005.

**Laurus annonce son intention de céder ses deux formats les moins rentables**, Konmar et Edah, et de se recentrer sur le seul format Super de Boer.

**Casino accroît sa participation dans Exito** en Colombie par achat d'un bloc de 6,3 millions d'actions, représentant 3 % du capital de sa filiale. À l'issue de cette opération, qui représente un investissement limité d'environ 23 millions d'euros, la participation de Casino dans Exito est de 38,6 %.

**Les supérettes enrichissent leurs réseaux de 470 magasins** représentant plus de 40 000 m<sup>2</sup> de surface de vente additionnelle grâce à l'affiliation de 2 réseaux de magasins situés dans le sud-est et le sud-ouest de la France. Ces 2 nouvelles affiliations, qui sont effectives depuis janvier et février 2006, représentent de l'ordre de 30 millions d'euros de chiffre d'affaires livré en année pleine.

## Février 2006

Casino conclut un **accord d'affiliation important dans le domaine des surgelés avec le groupe Toupargel**, spécialiste de la livraison à domicile de produits alimentaires auprès des particuliers. Place du Marché, filiale du groupe Toupargel spécialisée dans la distribution de produits frais d'épicerie, va s'approvisionner auprès des entrepôts exploités par Casino ou directement auprès des fournisseurs référencés par EMC Distribution, la centrale d'achats du groupe Casino, tandis que les sociétés Toupargel et Agrigel vont, de leur côté, bénéficier de l'expertise

de référencement et d'achat d'EMC Distribution auprès des industriels nationaux du secteur des surgelés.

**1°DIS, filiale d'Altadis Distribution (branche distribution hors tabac du groupe Altadis) adhère à EMC Distribution**, la centrale d'achats du groupe Casino. 1°DIS, qui opère plus de 60 000 points de vente (magasins de presse, débits de tabac, boulangeries...) sur des familles de produits telles que l'épicerie, la confiserie et les boissons, bénéficiera de l'expertise d'EMC Distribution en matière de référencement et d'achat auprès des industriels de produits de marques nationales et de marques propres.

## Mars 2006

Casino procède à la **cession d'un bloc de 10 935 000 actions Mercialys** représentant 15 % du capital et des droits de vote de cette société. Ces actions sont cédées dans le cadre d'un placement privé. Le produit brut de la cession s'élève à 238 millions d'euros (210 millions d'euros net de frais et d'impôt). Après cette cession, Casino conserve 60,3 % du capital et des droits de vote de Mercialys, conformément à sa volonté de rester majoritaire au sein de Mercialys.

Casino finalise un accord aux termes duquel **le groupe Louis Delhaize/Cora achètera pour 850 millions d'euros**

42,39 % du capital de sa filiale GMB. Ces titres seront cédés par Casino après exercice de son option d'achat auprès de Deutsche Bank. La transaction sera effective le 2 mai 2006. Elle mettra un terme au contrat d'"equity swap" qui avait été conclu en octobre 2001 entre Casino et Deutsche Bank, allégeant les engagements hors bilan de Casino de 850 millions d'euros et sa dette financière nette, de 253 millions d'euros (dont 177 millions d'euros à fin 2005). Cet accord est commenté en page 19 du présent document.

Casino annonce un **programme de cessions d'actifs non stratégiques de 2 milliards d'euros à fin 2007**, à l'intérieur duquel viennent s'inscrire les deux opérations mentionnées ci-dessus pour un montant total de 463 millions d'euros. Cette annonce stratégique est commentée en pages 18 et 19 du présent document.

**Casino annonce la cession de son futur siège social de Saint-Étienne**, en cours de construction et livrable à l'été 2007, au fonds britannique Matrix, spécialisé dans l'acquisition de biens immobiliers de grande taille loués à des grandes entreprises internationales au Royaume-Uni et en Europe continentale. Le montant de la transaction s'élève à 86 millions d'euros (droits inclus). Par ailleurs, un contrat de bail a été signé entre Casino et Matrix pour une durée de dix ans à compter de 2007.

## Avril 2006

**Publication du chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> trimestre 2006** (non auditée)

Le 25 avril, le groupe Casino a publié son chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> trimestre 2006.

en millions d'euros	1 <sup>er</sup> trim. 2005	1 <sup>er</sup> trim. 2006	Var. 1 <sup>er</sup> trim. 2006/ 1 <sup>er</sup> trim. 2005		
			euros	changes constants	organique*
<b>Total</b>	<b>5 075,5</b>	<b>5 939,7</b>	<b>+ 17,0 %</b>	<b>+ 15,6 %</b>	<b>+ 3,8 %</b>
France	4 038,1	4 177,1	+ 3,4 %	+ 3,4 %	+ 2,7 %
International	1 037,4	1 762,7	+ 69,9 %	+ 62,9 %	+ 8,5 %

\* À taux de change et périmètre constants.

Le chiffre d'affaires consolidé hors taxes du Groupe au 1<sup>er</sup> trimestre 2006 s'est élevé à 5 939,7 millions d'euros, en hausse de 17,0 % en données publiées et de 7,5 % en données pro forma (c'est-à-dire en réintégrant CBD et Vindémia dans les bases du 1<sup>er</sup> trimestre 2005). La croissance organique s'est établie à + 3,8 % (contre + 2,3 % sur l'ensemble de l'année 2005 et à + 2,2 % au quatrième trimestre 2005), reflétant une accélération tant en France qu'à l'international. Par ailleurs, au cours du trimestre, le Groupe a ouvert 79 000 m<sup>2</sup>, dont près de 56 000 m<sup>2</sup> en franchise. Ces ouvertures témoignent du dynamisme et de l'attractivité des enseignes du Groupe.

# STATISTIQUES

## France

	NOMBRE DE MAGASINS AU 31 DÉCEMBRE			SURFACES DE VENTE (en milliers de m <sup>2</sup> )		
	2003	2004	2005	2003	2004	2005
<b>HYPERMARCHÉS GÉANT</b>	<b>117</b>	<b>121</b>	<b>126</b>	<b>818</b>	<b>865</b>	<b>931</b>
<i>dont affiliés France</i>	5	6	5			
<i>affiliés International</i>	1	4	9			
<b>FRANPRIX/LEADER PRICE</b>	<b>959</b>	<b>1 005</b>	<b>1 043</b>	<b>612</b>	<b>647</b>	<b>674</b>
Franprix	589	612	622	296	301	288
<i>dont franchisés</i>	308	306	293			
Leader Price	370	393	421	316	346	386
<i>dont franchisés</i>	141	156	166			
<b>FORMATS DE PROXIMITÉ</b>	<b>5 329</b>	<b>5 571</b>	<b>5 714</b>	<b>1 613</b>	<b>1 664</b>	<b>1 753</b>
Supermarchés Casino	336	341	360	440	456	513
<i>dont locataires-gérants, franchisés et affiliés France</i>	69	69	73			
<i>affiliés International</i>	-	-	11			
Monoprix	295	299	303	540	542	543
<i>dont franchisés et affiliés</i>	68	68	68			
Supérettes Petit Casino	2 200	2 145	2 098	256	257	260
<i>dont mandataires-gérants et franchisés</i>	31	26	26			
Eco Service	151	141	76	36	34	18
<i>dont franchisés</i>	93	84	61			
€COservice	-	5	25	-	3	9
€COdiscount	-	-	3	-	-	2
Casitalia	-	11	12	-	2	2
C'Asia	-	-	1	-	-	-
Réseau de franchisés	2 217	2 509	2 717	307	338	370
Spar	629	691	787			
Vival	1 119	1 280	1 348			
Corners, Relais, Shell, Elf, Carmag, autres	469	538	582			
Affiliés France	130	120	117	34	32	36
Affiliés International	-	-	2			
<b>AUTRES ACTIVITÉS</b>	<b>284</b>	<b>278</b>	<b>280</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Cafétérias Casino	243	242	247			
Banque Casino	-	-	-			
Imagica	36	35	33			
Komogo	5	1	-			
<b>Total France</b>	<b>6 689</b>	<b>6 975</b>	<b>7 163</b>	<b>3 043</b>	<b>3 176</b>	<b>3 358</b>

# International

## NOMBRE DE MAGASINS AU 31 DÉCEMBRE

## SURFACES DE VENTE (en milliers de m<sup>2</sup>)

	2003	2004	2005	2003	2004	2005
<b>CASINO USA</b>	<b>230</b>	<b>234</b>	<b>249</b>	<b>401</b>	<b>411</b>	<b>442</b>
Smart & Final – USA	174	176	183			
Smart & Final – Mexique	10	11	13			
United Grocers Cash & Carry	46	47	53			
<b>POLOGNE</b>	<b>150</b>	<b>179</b>	<b>288</b>	<b>278</b>	<b>290</b>	<b>342</b>
Hypermarchés Géant	17	17	18			
Leader Price (discount)	133	162	270			
dont franchisés	60	70	154			
<b>ARGENTINE</b>	<b>54</b>	<b>63</b>	<b>61</b>	<b>164</b>	<b>160</b>	<b>156</b>
Hypermarchés Libertad	13	13	13			
Leader Price (discount)	13	24	24			
Autres	28	26	24			
<b>URUGUAY</b>	<b>46</b>	<b>46</b>	<b>48</b>	<b>64</b>	<b>64</b>	<b>65</b>
Hypermarchés Géant	1	1	1			
Supermarchés Disco	23	23	25			
Supermarchés Devoto	22	22	22			
<b>VENEZUELA</b>	<b>50</b>	<b>55</b>	<b>67</b>	<b>86</b>	<b>85</b>	<b>91</b>
Hypermarchés Exito	5	5	6			
Supermarchés Cada et divers	45	42	42			
Q'Precios (discount)	–	8	19			
<b>BRÉSIL</b>	<b>497</b>	<b>551</b>	<b>556</b>	<b>988</b>	<b>1 144</b>	<b>1 206</b>
Hypermarchés Extra	62	72	79			
Supermarchés Pão de Açúcar	211	197	185			
Supermarchés Sendas	–	63	66			
Barateiro (discount)	169	164	176			
Eletro	55	55	50			
<b>THAÏLANDE</b>	<b>40</b>	<b>44</b>	<b>50</b>	<b>393</b>	<b>420</b>	<b>450</b>
Hypermarchés Big C	36	40	45			
Leader Price (discount)	4	4	5			
<b>VIETNAM</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>16</b>
<b>TAÏWAN</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>14</b>	<b>85</b>	<b>86</b>	<b>90</b>
<b>OCÉAN INDIEN</b>	<b>40</b>	<b>41</b>	<b>43</b>	<b>87</b>	<b>89</b>	<b>91</b>
Hypermarchés Jumbo	10	10	10			
Supermarchés Score, Jumbo	17	18	20			
Supermarchés Cash & Carry	5	5	5			
Supermarchés Spar	5	5	5			
Autres	3	3	3			
<b>COLOMBIE</b>	<b>94</b>	<b>97</b>	<b>99</b>	<b>339</b>	<b>336</b>	<b>345</b>
Hypermarchés Exito, Optimo	22	25	29			
Supermarchés Ley, Pomona	72	71	67			
Q'Precios (discount)	–	1	3			
<b>PAYS-BAS</b>	<b>728</b>	<b>721</b>	<b>700</b>	<b>770</b>	<b>771</b>	<b>753</b>
Supermarchés Konmar	90	43	44			
Supermarchés Super de Boer	369	392	380			
Edah (discount)	269	286	276			
<b>Total International</b>	<b>1 945</b>	<b>2 047</b>	<b>2 178</b>	<b>3 672</b>	<b>3 873</b>	<b>4 047</b>



# COMPTES CONSOLIDÉS

46.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS
47.	COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ
48.	BILAN CONSOLIDÉ
50.	TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
51.	VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS
52.	ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS
105.	SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES AU 31 DÉCEMBRE 2005

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

## SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Casino, Guichard-Perrachon relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2004 retraitées selon les mêmes règles.

### I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note 17 "Participations dans les entreprises associées" de l'annexe qui expose les hypothèses prises en compte pour apprécier la valeur recouvrable de la participation dans Laurus (Pays-Bas) consolidée selon la méthode de la mise en équivalence ainsi que l'incertitude portant sur la continuité d'exploitation de cette société, susceptible d'affecter ces hypothèses ;
- la note 19 "Actifs financiers non courants" de l'annexe qui détaille les circonstances ayant conduit la société à enregistrer en pertes de l'exercice clos le 31 décembre 2005 l'option d'achat de la société GMB jusqu'alors reconnue comme actif financier dans les comptes consolidés ;
- la note 17 "Participations dans les entreprises associées" et la note 12 de la partie « Transition aux IFRS » de l'annexe qui exposent les raisons pour lesquelles la société n'a pas consolidé Laurus pour l'exercice clos au 31 décembre 2004 et pour les deux premiers mois de l'exercice 2005 selon la méthode de l'intégration globale, comme requis par la norme IAS 27 et l'incidence de ce traitement sur les capitaux propres, la dette et le chiffre d'affaires.

### II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

#### Principes comptables

La note 17 "Participations dans les entreprises associées" de l'annexe décrit le traitement comptable retenu pour la consolidation de la participation dans Laurus au titre des exercices 2004 et 2005. Le traitement retenu pour cette société au titre de l'exercice 2004 a fait l'objet d'une observation décrite ci-dessus.

En ce qui concerne l'exercice 2005, nous avons apprécié les éléments de droit et de fait existant entre le Groupe et Laurus, qui sous-tendent le caractère approprié, à compter du 8 mars 2005, de la comptabilisation selon la méthode de la mise en équivalence retenue par le Groupe.

Nous avons examiné les traitements comptables retenus par la société pour la comptabilisation des acquisitions d'intérêts minoritaires et des engagements d'achat d'intérêts minoritaires qui ne font pas l'objet de dispositions spécifiques dans le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et nous nous sommes assurés que les rubriques "Regroupements d'entreprises" et "Engagements d'achat donnés aux minoritaires" de la partie "Règles et méthodes comptables" de l'annexe donnent une information appropriée à cet égard.

A l'occasion de la première application du référentiel IFRS pour la préparation des comptes consolidés de l'exercice 2005, la partie "Transition aux IFRS" de l'annexe détaille les ajustements et les reclassements opérés depuis la dernière clôture sur le bilan de transition aux normes IFRS du 1<sup>er</sup> janvier 2004 et les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2004 selon les normes IFRS, tels que présentés dans le document de référence du 11 mai 2005. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis, nous avons vérifié le bien-fondé des ajustements définitifs détaillés dans cette note.

#### Estimations comptables

Lors de l'arrêté de ses comptes, le Groupe est conduit à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui concernent notamment la dépréciation des actifs immobilisés et l'évaluation des coopérations commerciales. S'agissant des actifs, le Groupe dispose de plans financiers pluriannuels, dont les différentes composantes, flux de trésorerie et résultat prévisionnel notamment, sont utilisées pour lui permettre de s'assurer de leur valeur recouvrable.

Pour l'ensemble de ces estimations, nous avons examiné la documentation disponible, apprécié le caractère raisonnable des évaluations retenues et vérifié que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur les hypothèses retenues par la société, et notamment sur les hypothèses de détermination de la valeur recouvrable de Laurus, qui font l'objet d'une observation dans la première partie du rapport.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Lyon, le 12 mai 2006

Les Commissaires aux comptes

Cabinet Didier Kling & Associés  
Didier Kling Bernard Roussel

Ernst & Young Audit  
Jean-Luc Desplat

# COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

en millions d'euros	notes	2005	2004
Chiffre d'affaires, hors taxes	2	22 806	21 186
Autres produits de l'activité		245	208
<b>Produits des activités ordinaires</b>		<b>23 051</b>	<b>21 394</b>
Prix de revient des ventes	3	(17 278)	(15 865)
<b>Marge commerciale</b>		<b>5 774</b>	<b>5 529</b>
% du CA HT		25,3	26,1
Frais de personnel	4	(2 151)	(2 051)
Autres charges	5	(1 987)	(1 803)
Amortissements et provisions	6	(606)	(534)
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>1 031</b>	<b>1 141</b>
% du CA HT		4,5	5,4
Autres charges et produits opérationnels	7	(290)	26
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>740</b>	<b>1 167</b>
% du CA HT		3,2	5,5
Coût de l'endettement financier net	8	(222)	(187)
Autres produits financiers	9	126	103
Autres charges financières	9	(86)	(184)
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>558</b>	<b>900</b>
% du CA HT		2,4	4,2
Charge d'impôt	20	(137)	(283)
Quote-part de résultat des entreprises associées	17 et 10	14	32
<b>Résultat net</b>		<b>435</b>	<b>649</b>
% du CA HT		1,9	3,1
dont, intérêts minoritaires		91	102
<b>dont, part du Groupe</b>		<b>344</b>	<b>547</b>

Par action, en euros	notes	2005	2004
<b>Résultat par action ordinaire (AO)</b>			
• de base pour le résultat de l'exercice, part du Groupe	11	2,87	5,15
• dilué pour le résultat de l'exercice, part du Groupe	11	2,87	5,14
<b>Résultat par action à dividende prioritaire (ADP)</b>			
• de base pour le résultat de l'exercice, part du Groupe	11	2,91	5,19
• dilué pour le résultat de l'exercice, part du Groupe	11	2,91	5,18

# BILAN CONSOLIDÉ

## ACTIFS

en millions d'euros	notes	2005	2004
<b>Actifs non courants</b>			
Goodwill	12	5 787	4 392
Immobilisations incorporelles	13	296	248
Immobilisations corporelles	14	5 521	4 604
Immeubles de placement	15	792	591
Participations dans les entreprises associées	17	550	1 274
Actifs financiers non courants	19	370	677
Actifs financiers de couverture non courants	29	100	131
Actifs d'impôts différés	20	158	137
Actifs du régime		19	15
<b>Actifs non courants</b>		<b>13 594</b>	<b>12 069</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks	21	2 046	1 721
Clients	22	1 210	1 001
Autres créances	23	949	771
Créance d'impôt		22	41
Actifs financiers de couverture courants	29	173	154
Trésorerie et équivalents de trésorerie	24	2 061	2 276
<b>Actifs courants</b>		<b>6 461</b>	<b>5 965</b>
Actifs détenus en vue d'être cédés	34	119	3
<b>Total actifs</b>		<b>20 173</b>	<b>18 037</b>

# CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

en millions d'euros	notes	2005	2004
Capital social		171	166
Primes, titres auto-détenus et autres réserves		5 040	3 163
Résultat		435	649
<b>Capitaux propres</b>	<b>25</b>	<b>5 646</b>	<b>3 978</b>
dont part du Groupe		5 170	3 783
dont intérêts minoritaires		476	195
Provisions à long terme	28	257	107
Passifs financiers non courants	29	5 983	6 348
Autres dettes non courantes	32	56	13
Passifs d'impôts différés	20	270	472
<b>Passifs non courants</b>		<b>6 565</b>	<b>6 941</b>
Provisions à court terme	28	182	187
Dettes fournisseurs		3 766	3 187
Passifs financiers courants	29	1 796	1 805
Dettes d'impôt exigible		66	13
Autres dettes courantes	33	2 094	1 926
<b>Passifs courants</b>		<b>7 904</b>	<b>7 118</b>
Passifs associés à des actifs détenus en vue d'être cédés	34	58	-
<b>Total capitaux propres et passifs</b>		<b>20 173</b>	<b>18 037</b>

# TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

en millions d'euros	notes	2005	2004
Résultat net, part du Groupe		344	547
Intérêts minoritaires		91	102
<b>Résultat de l'ensemble consolidé</b>		<b>435</b>	<b>649</b>
Dotations aux amortissements		521	476
Dotations / Reprise de provisions (sauf actif circulant)		82	22
Gains et pertes latents liés aux variations de Juste Valeur <sup>(1)</sup>		295	3
Charges et produits calculés liés aux stocks options et assimilés		11	11
Autres charges et produits calculés		24	3
<b>Amortissements, provisions et autres éléments non décaissables</b>		<b>934</b>	<b>514</b>
Résultat sur cessions d'actifs		(20)	(10)
Profits et pertes de dilution		(93)	-
Quote-part de résultat des entreprises associées		(14)	(32)
Dividendes reçus des entreprises associées		21	15
<b>Capacité d'Autofinancement (CAF)</b>		<b>1 263</b>	<b>1 136</b>
Coût de l'endettement financier net (hors variation de JV et amortissements)		193	288
Charge d'impôt (y compris ID)		137	283
<b>CAF avant coût de l'endettement financier net et impôt</b>		<b>1 593</b>	<b>1 707</b>
Impôts versés		(252)	(378)
Variation du Besoin en Fonds de Roulement liée à l'activité <sup>(2)</sup>		87	-
<b>Flux nets de trésorerie générés par l'activité</b>		<b>1 429</b>	<b>1 329</b>
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(848)	(713)
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières		(92)	(74)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		174	97
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières		76	16
Incidence des variations de périmètre <sup>(3)</sup>		(809)	(417)
Variation des prêts et avances consentis		6	19
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>		<b>(1 492)</b>	<b>(1 073)</b>
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		(57)	(204)
Dividendes versés aux minoritaires		(8)	(5)
Augmentation et diminution de capital		236	9
Achats et ventes d'actions propres		108	128
Emission TSSDI		590	-
Augmentation emprunts et dettes		228	944
Diminution emprunts et dettes		(1 063)	(650)
Intérêts financiers nets versés		(243)	(282)
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		<b>(211)</b>	<b>(59)</b>
<b>Ecart de conversion</b>		<b>11</b>	<b>(11)</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>(264)</b>	<b>186</b>
Trésorerie nette d'ouverture	24	1 951	1 766
Trésorerie nette de clôture	24	1 687	1 951
(1) En 2005, cette rubrique comprend l'effet du dénouement de l'equity swap CORA pour 302 millions d'euros (cf. note 19).			
(2) Variation du BFR liée à l'activité		87	-
Stocks		(75)	(113)
Fournisseurs		245	(69)
Clients		18	33
Autres		(89)	148
(3) Incidence des variations de périmètre		(809)	(417)
Prix d'acquisition des titres		(914)	(417)
dont CBD		(528)	-
dont Vindémia		(198)	-
dont Geimex		(60)	-
dont BC Distribution		(67)	-
dont Franprix/Leader Price		-	(263)
dont Laurus		-	(110)
dont SFEHS		-	(21)
Trésorerie des filiales acquises		106	-

# VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

## AVANT AFFECTATION DU RÉSULTAT

en millions d'euros	Capital	Primes	Titres auto-détenus	Réserves et résultats consolidés	Produits et charges enregistrés directement en capitaux propres consolidés	TSSDI <sup>(8)</sup>	Capitaux propres, part du Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres totaux
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2004</b>	<b>166</b>	<b>3 732</b>	<b>(469)</b>	<b>(262)</b>	<b>-</b>	<b>50</b>	<b>3 218</b>	<b>184</b>	<b>3 402</b>
Opérations sur capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur titres auto-détenus	-	-	203	-	-	(75) <sup>(1)</sup>	128	-	128
Dividendes versés	-	-	-	(204)	-	-	(204)	(5)	(209)
Résultat de l'exercice	-	-	-	547	-	-	547	102	649
Variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente	-	-	-	-	-	2	2	-	2
Variations des écarts de conversion	-	-	-	-	-	75	75	(20)	55
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	-	1	-	17 <sup>(2)</sup>	18	(66) <sup>(3)</sup>	(49)
<b>Au 31 décembre 2004</b>	<b>166</b>	<b>3 732</b>	<b>(266)</b>	<b>82</b>	<b>-</b>	<b>68</b>	<b>3 783</b>	<b>195</b>	<b>3 978</b>
Opérations sur capital	5	160	-	-	-	-	165	-	165
Opérations sur titres auto-détenus	-	-	172	2	-	(44) <sup>(1)</sup>	130	-	130
Emission d'instrument de capitaux propres (TSSDI)	-	-	-	(11)	600	-	590	-	590
Dividendes versés	-	-	-	(221)	-	-	(221)	(9)	(230)
Dividendes à verser aux porteurs de TSSDI	-	-	-	(30)	-	-	(30)	-	(30)
Résultat de l'exercice	-	-	-	344	-	-	344	91	435
Variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente	-	-	-	-	-	(15) <sup>(4)</sup>	(15)	-	(15)
Variations des écarts de conversion	-	-	-	-	-	407	407	26	433
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	245 <sup>(5)</sup>	245
Autres mouvements	-	-	-	(22) <sup>(6)</sup>	-	39 <sup>(7)</sup>	17	(72) <sup>(3)</sup>	(55)
<b>Au 31 décembre 2005</b>	<b>171</b>	<b>3 892</b>	<b>(94)</b>	<b>145</b>	<b>600</b>	<b>455</b>	<b>5 170</b>	<b>476</b>	<b>5 646</b>

(1) Elimination des résultats de cession et des provisions pour dépréciation constatées sur les actions auto-détenues.

(2) Dont : - juste valeur des stock options : 11 millions d'euros.  
- impact changements taux d'impôt inscrit en capitaux propres : 6 millions d'euros.

(3) Dans le cadre de la reconnaissance des puts accordées aux minoritaires, les intérêts minoritaires sont reclassés en dettes diverses (dividendes à verser) à hauteur du versement prévu et en goodwill pour le solde.

(4) Montant brut - 23 millions d'euros, impôt 8 millions d'euros.

(5) Dont : - apparition des minoritaires de Mercialys : 212 millions d'euros.  
- apparition des minoritaires dans le sous-groupe CBD : 21 millions d'euros.  
- apparition des minoritaires dans le sous-groupe Vindémia : 5 millions d'euros.  
- variation du périmètre d'Asinco : 7 millions d'euros.

(6) Dont : - diminution prime d'émission suite au paiement des CVG sur Monoprix : - 19 millions d'euros.

(7) Dont : - impact juste valeur des stock options : 11 millions d'euros.  
- réévaluation de la quote-part antérieurement détenue de Vindémia : 23 millions d'euros.

(8) TSSDI : Titres "super subordonnés" à durée indéterminée (cf. note 25).

# ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

## RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

En date du 13 avril 2006, le Conseil d'administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés de Casino, Guichard-Perrachon pour l'exercice 2005.

Tant que l'Assemblée générale n'a pas eu lieu, les états financiers présentés peuvent être modifiés.

### Base de préparation des états financiers

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers du Groupe au 31 décembre 2005 ainsi que ceux au 31 décembre 2004 élaborés à titre de comparatifs sont établis conformément à l'ensemble des normes comptables internationales IAS/IFRS applicables à cette date et telles qu'approuvées par l'Union Européenne à la date d'arrêté des comptes.

Les effets chiffrés de la transitions aux IFRS sur les capitaux propres du groupe au 31 décembre 2004 et à la date du bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2004 et le résultat de l'exercice 2004 sont décrits à la note "Transition aux IFRS". Une information préliminaire détaillée de la transition avait été présentée dans le document de référence publié le 10 mai 2005.

Depuis cette publication, un certain nombre de reclassements et d'ajustements mineurs ont été effectués sur le compte de résultat de l'exercice 2004. La réconciliation avec le compte de résultat définitif 2004 est présentée à la note "Transition aux IFRS".

La base de préparation de ces informations financières 2005 et 2004 décrite dans les notes ci-après a été appliquée de manière constante à toutes les périodes présentées, et résulte en conséquence :

- des normes et interprétations applicables de manière obligatoire au 31 décembre 2005 ;
- des normes IAS 32 et IAS 39 et IFRS 5 d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 pour lesquelles le Groupe a décidé d'une application anticipée dès le 1<sup>er</sup> janvier 2004 ;
- de la norme IFRS 2 relative aux paiements en actions pour laquelle le Groupe a décidé son application pour les plans émis à compter du 7 novembre 2002.

En revanche, le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée des normes, amendements de norme et interprétations ci-dessous, publiés en 2004 ou 2005 et applicables de manière obligatoire à une date future :

- IFRS 7 "Instruments financiers : informations à fournir" ;
- l'amendement d'IAS 1 "Présentation des Etats Financiers – Informations à fournir sur le capital" ;
- IFRIC 4 "Déterminer si un accord contient un contrat de location" ;
- IFRIC 5 "Droits aux intérêts émanant de fonds de gestion dédiés au démantèlement, à la remise en état et à la réhabilitation de l'environnement" ;
- un amendement d'IAS 39 concernant l'utilisation de l'option à la juste valeur.

Pour l'établissement de son bilan d'ouverture, le Groupe s'est conformé aux dispositions de la norme IFRS 1 "Première application du référentiel IFRS" qui traite de la première application des normes internationales et des exceptions au principe d'application rétrospective de l'ensemble des normes IFRS.

Le principe général de la première application des IFRS est l'application rétrospective sur le bilan d'ouverture des principes comptables en vigueur à la date de clôture des premiers états financiers IFRS. En conséquence, le bilan d'ouverture IFRS au 1<sup>er</sup> janvier 2004 intègre les divergences suivantes par rapport au bilan présenté selon le règlement CRC 99-02 :

- élimination des actifs et passifs comptabilisés sous le précédent référentiel qui ne répondent pas aux définitions ou critères de comptabilisation des IFRS ;
- comptabilisation et évaluation selon les IFRS de tous les actifs et passifs qui répondent aux définitions et critères de comptabilisation de ces normes, y compris ceux qui n'étaient pas comptabilisés sous le précédent référentiel ;
- reclassement éventuel de certaines rubriques du bilan conformément aux IFRS.

L'incidence de ces ajustements est comptabilisée directement en contrepartie des capitaux propres d'ouverture.



Selon ce principe, pour l'établissement de son bilan d'ouverture IFRS, le Groupe a reclassé d'immobilisations incorporelles en goodwill, sans reconnaissance d'intérêts minoritaires, les emplacements commerciaux et les parts de marché figurant au bilan du Groupe en normes françaises car ces actifs ne répondent pas à la définition IFRS des immobilisations incorporelles.

De plus, le groupe Casino a retenu les options suivantes quant au retraitement rétrospectif des actifs et des passifs selon les normes IFRS :

- les regroupements d'entreprises antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2004 n'ont pas fait l'objet de retraitements rétrospectifs ;
- les écarts actuariels sur engagements de retraite ont été constatés en contrepartie des capitaux propres pour leur montant cumulé au 1<sup>er</sup> janvier 2004 ;
- le montant cumulé des écarts de conversion au 1<sup>er</sup> janvier 2004 est remis à zéro en contrepartie des réserves consolidées, le montant des capitaux propres d'ouverture restant inchangé. Il ne sera en conséquence pas tenu compte, dans les résultats de cession futurs d'entités consolidées ou associées, des écarts de conversion antérieurs à la date de transition aux IFRS ;
- la méthode du coût historique a été maintenue pour l'ensemble des actifs, à l'exception des terrains des sociétés du périmètre dit "centralisé" (périmètre historique en France), de Monoprix ainsi que les terrains des entrepôts d'Asinco (Franprix & Leader Price), pour lesquels la juste valeur au 1<sup>er</sup> janvier 2004 a été retenue comme coût présumé. La réévaluation en découlant a été portée en capitaux propres. De son côté, le Groupe Laurus a procédé à la réévaluation, maintenue dans les comptes du Groupe, de certains de ces actifs ;
- les cessions de créances Dailly non décomptabilisantes en IFRS ont été consolidées dès le 1<sup>er</sup> janvier 2004.

### Utilisations d'estimation

L'établissement de comptes consolidés dans le référentiel IFRS conduit le Groupe à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. Le Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. Les comptes et informations sujets à des estimations significatives concernent notamment :

- les coopérations commerciales ;
- la dépréciation des stocks et des créances douteuses ;
- les provisions ;
- les engagements de rachat des titres de minoritaires et compléments de prix sur acquisition de sociétés ;
- les dépréciations des immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition ;
- les dépréciations des participations dans les entreprises associées et comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence ;
- la valorisation des options liées aux plans de souscription d'actions accordés aux salariés ;
- les impôts différés ;
- la juste valeur des immeubles de placement communiquée en annexe ;
- les actifs et passifs financiers.

Les états financiers reflètent les meilleures estimations, sur la base des informations disponibles à la date d'arrêt des comptes.

### Positions comptables prises par le Groupe en l'absence de dispositions spécifiques prévues par les normes

Certaines positions comptables sont liées à des problématiques en cours d'analyse par l'IFRIC ou l'IASB. En l'absence de norme ou d'interprétation applicable aux situations décrites ci-dessous, la direction du Groupe a utilisé son jugement pour définir et appliquer les positions comptables les plus pertinentes. Ces positions, décrites de manière détaillée dans les rubriques appropriées de la note sur les principes comptables, concernent les points suivants :

- acquisitions d'intérêts minoritaires ;
- engagements fermes ou conditionnels d'achat d'intérêts minoritaires.

## Méthodes de consolidation

Les filiales, les co-entreprises et les entreprises associées placées sous le contrôle direct ou indirect de la société mère ou sur lesquelles cette dernière exerce un contrôle, un co-contrôle ou une influence notable, sont retenues dans le périmètre de consolidation.

Les filiales sont des entreprises contrôlées par le Groupe. Le contrôle est le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages des activités de celle-ci. Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister. Les filiales, quel que soit le pourcentage de détention, sont consolidées dans le bilan du Groupe selon la méthode de l'intégration globale.

Les co-entreprises sont les sociétés dont le Groupe a un contrôle conjoint, c'est-à-dire dont il partage le contrôle des activités économiques en vertu d'un accord contractuel. Les co-entreprises sont comptabilisées dans le bilan consolidé selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les entreprises associées sont celles dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, mais dont il n'a pas le contrôle. Les entreprises associées sont comptabilisées dans le bilan consolidé selon la méthode de la mise en équivalence. Le goodwill lié à ces entités est inclus dans la valeur comptable de la participation.

Pour les entités autres que les entités ad hoc, le contrôle est apprécié sur la base des droits de vote actuels et potentiels.

Une entité peut posséder des bons de souscription d'action, des options d'achat d'action, des instruments d'emprunt ou de capitaux propres convertibles en actions ordinaires ou autres instruments analogues qui, s'ils sont exercés ou convertis, ont la faculté de donner à l'entité un pouvoir de vote ou de restreindre le pouvoir de vote d'un tiers sur les politiques financières et opérationnelles d'une autre entité. L'existence et l'effet des droits de vote potentiels exerçables ou convertibles, y compris des droits de votes potentiels détenus par une autre entité, sont pris en considération après que l'entité ait apprécié si elle détient le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une autre entité. Les droits de vote potentiels ne sont pas actuellement exerçables ou convertibles lorsque, par exemple, ils ne peuvent être exercés ou convertis qu'à une date future ou que si se produit un événement futur.

Pour les entités ad hoc, le contrôle est apprécié à partir d'une analyse de l'exposition du Groupe aux risques et avantages de l'entité.

Une entité ad hoc doit être consolidée quand, en substance :

- la relation entre l'entité ad hoc et l'entreprise indique que l'entreprise ad hoc est contrôlée par l'entreprise ;
- les activités de l'entité ad hoc sont menées pour le compte de l'entreprise selon ses besoins opérationnels spécifiques de façon à ce que l'entreprise obtienne des avantages de l'activité de l'entité ad hoc ;
- l'entreprise a les pouvoirs de décision pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité ad hoc ou, en mettant en place un mécanisme de "pilotage automatique", l'entreprise a délégué ces pouvoirs de décisions ;
- l'entreprise a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité ad hoc et par conséquent peut être exposée aux risques liés aux activités de l'entité ad hoc ;
- l'entreprise conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatif à l'entité ad hoc ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

## Regroupement d'entreprises

Lors d'une entrée dans le périmètre de consolidation, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation en IFRS, sont comptabilisés à la juste valeur déterminée à la date d'acquisition, à l'exception des actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés à la juste valeur nette des coûts de sortie.

Seuls les passifs identifiables satisfaisant aux critères de reconnaissance d'un passif chez l'acquise sont comptabilisés lors du regroupement. Ainsi, un passif de restructuration n'est pas comptabilisé en tant que passif de l'acquise si celle-ci n'a pas une obligation actuelle, à la date d'acquisition, d'effectuer cette restructuration. Les ajustements de valeurs des actifs et passifs relatifs à des acquisitions comptabilisées sur une base provisoire (en raison de travaux d'expertises en cours ou d'analyses complémentaires) sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs de l'écart d'acquisition s'ils interviennent dans la période de douze mois à compter de la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat sauf s'ils correspondent à des corrections d'erreurs.

Enfin, les intérêts minoritaires sont comptabilisés sur la base de la juste valeur des actifs nets acquis.

Les acquisitions d'intérêts minoritaires ne sont pas traitées actuellement par le référentiel IFRS, et les réflexions en cours de l'IASB sur la comptabilisation de ce type de transactions s'inscrivent dans le cadre des amendements attendus sur la norme IFRS 3 "Regroupements d'entreprises". Aussi, et en l'absence de règles particulières, le Groupe a conservé la méthode

appliquée selon les textes français. En cas d'acquisition d'intérêts complémentaires dans une filiale, la différence entre le prix payé et la valeur comptable des intérêts minoritaires acquis telle qu'elle ressort des comptes consolidés du Groupe avant l'acquisition, est comptabilisée en tant que goodwill.

### **Date de clôture**

A l'exception de quelques filiales peu significatives et de C'Discount dont la date de clôture est dorénavant fixée au 31 mars, les sociétés du périmètre consolidé clôturent leurs comptes au 31 décembre.

### **Entreprises consolidées relevant d'un secteur d'activité différent**

Les comptes des sociétés Banque du Groupe Casino et Store Consumer Finance sont élaborés selon les normes applicables aux établissements financiers. Dans les comptes consolidés leur classement suit les normes générales IFRS. Ainsi, les crédits à la clientèle figurent en clients, le refinancement des crédits à la clientèle en autres dettes courantes, et les produits de l'activité crédit en chiffre d'affaires.

### **Conversion des états financiers des filiales et des transactions libellés en devises**

Les états financiers des sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle de la société mère sont convertis selon la méthode du cours de clôture :

- les actifs et passifs, y compris le goodwill et les ajustements relatifs à la détermination de la juste valeur en consolidation, sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de fin de période (clôture des comptes) ;
- les produits et charges sont convertis en euros au cours de change moyen de la période tant que celui-ci n'est pas remis en cause par des évolutions significatives des cours. Les écarts de conversion qui en découlent sont comptabilisés directement dans les capitaux propres.

Les transactions en devises sont converties en euros en appliquant le cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture, les différences de change qui en résultent étant comptabilisées au compte de résultat en produit ou en perte de change. Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

### **Immobilisations incorporelles et goodwill**

La comptabilisation d'une immobilisation incorporelle suppose :

- un caractère identifiable et séparable ;
- le contrôle d'une ressource ;
- l'existence d'avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles acquises par voie de regroupement d'entreprise et ne répondant pas à ces critères sont comptabilisés en goodwill.

### **Goodwill**

A la date d'acquisition, le goodwill est évalué à son coût, celui-ci étant l'excédent du coût des titres des sociétés consolidées sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Le goodwill est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie ou groupe d'unités génératrices de trésorerie qui bénéficient des effets du regroupement et en fonction du niveau auquel la Direction suit en interne la rentabilité de l'investissement.

Les goodwill ne sont pas amortis. Ils font l'objet de tests de dépréciation chaque année ou plus fréquemment quand des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'ils se sont dépréciés. Toute dépréciation constatée est irréversible.

Les modalités des tests de dépréciation retenues par le Groupe sont décrites au paragraphe "Dépréciation des actifs" ci-après. Les goodwill négatifs sont comptabilisés directement en résultat de l'exercice d'acquisition, après vérification de la correcte identification et évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis.

### Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels acquis séparément par le Groupe sont comptabilisés au coût, et ceux acquis par voie de regroupement d'entreprise à leur juste valeur. Ils sont principalement constitués de logiciels acquis, des coûts de développement des logiciels utilisés en interne, des marques, des brevets et des droits d'entrée acquittés lors de la signature d'un contrat de bail.

Les marques créées et développées en interne ne sont pas comptabilisées au bilan.

Les immobilisations incorporelles, font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée d'utilisation prévue pour chaque catégorie de biens :

Nature des biens	Durée d'amortissement
Frais de développement	3 ans
Logiciels	3 à 8 ans
Marques acquises	non amortissables
Droits au bail	non amortissables

Les actifs incorporels à durée de vie indéterminée ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation systématique annuel ou lorsqu'il existe un indice de perte de valeur.

Compte tenu du caractère indéfiniment renouvelable des droits au bail et des marques acquises, leur durée d'utilité ne peut être déterminée, ils ne sont donc pas amortis.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles.

Les dépenses ultérieures sont comptabilisées à l'actif si elles satisfont aux critères de reconnaissance d'IAS 16.

Ces critères sont appréciés avant l'engagement de la dépense.

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains (non amortissables), font l'objet d'un amortissement sur la durée attendue d'utilisation pour chaque catégorie de biens, avec une valeur résiduelle nulle :

Nature des biens	Durée d'amortissement
Terrains	non amortissables
Constructions (gros œuvres)	40 ans
Étanchéité toiture et protection incendie de la coque	15 ans
Agencements et aménagements des terrains	10 à 20 ans
Agencements et aménagements des constructions	5 à 10 ans
Installations techniques, matériel et outillage industriels	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans

Les composants "Étanchéité toiture et protection incendie de la coque" ne sont identifiés en tant qu'immobilisation séparée que lors des rénovations importantes. Dans les autres cas, ils ne sont pas séparés du composant "Gros œuvre".

### Location financement

Les contrats de location sont traités comme des contrats de location-financement dès lors qu'ils transfèrent au preneur la majeure partie des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs loués, que la propriété des biens soit ou non transférée en fin de contrat.

Les biens ainsi financés dans le cadre de contrats de location financement sont inscrits, dès le commencement du contrat, en immobilisations corporelles, au plus bas de la juste valeur des biens loués et de la valeur actualisée des paiements minimaux à venir au titre de la location. En conséquence, les montants financés à l'origine par le bailleur sont inscrits dans les postes d'immobilisations corporelles, en contrepartie d'un "emprunt" inscrit au passif.

Les annuités de loyer sont éliminées et remplacées :

- par une dotation aux amortissements correspondant aux immobilisations concernées ;
- par une charge financière relative à l'emprunt.

Les biens en contrat de location financement sont amortis de façon linéaire sur leur durée de vie utile estimée de manière similaire aux autres immobilisations de même nature ou sur la durée du contrat si celle-ci est inférieure sauf s'il existe une option d'achat dont l'exercice est probable.

### Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu par un propriétaire pour en retirer des loyers, ou pour valoriser le capital, ou les deux.

Les immeubles de placement sont comptabilisés et évalués conformément aux dispositions de la norme IAS 40.

Dans le Groupe, les galeries marchandes sont reconnues comme des immeubles de placement.

Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles.

La juste valeur est par ailleurs donnée dans l'annexe. Les modes et durées d'amortissement sont identiques à ceux qui sont utilisés pour les immobilisations corporelles.

### Prix de revient des immobilisations

Les frais d'acquisition d'immobilisations sont incorporés au coût d'acquisition de ces immobilisations pour leur montant brut d'impôts. S'agissant d'immobilisations corporelles et incorporelles, ces frais viennent augmenter la valeur des actifs et suivent le même traitement.

Selon le traitement de référence d'IAS 23, les coûts d'emprunt directement rattachables aux immobilisations sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

### Dépréciation des actifs

La norme IAS 36 définit les procédures qu'une entreprise doit appliquer pour s'assurer que la valeur nette comptable de ses actifs n'excède pas leur valeur recouvrable, c'est-à-dire le montant qui sera recouvré par leur utilisation ou leur vente.

En dehors du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie qui doivent faire l'objet de tests de dépréciation annuels systématiques, la valeur recouvrable d'un actif est estimée chaque fois qu'il existe un indice montrant que cet actif a pu perdre de sa valeur.

Les indices des pertes de valeur utilisés dans le Groupe dépendent de la nature des actifs :

- pour les actifs immobiliers (Terrains et Constructions) : perte de loyer ou résiliation du bail ;
- pour les actifs d'exploitation liés au fonds de commerce (actifs de l'UGT) : ratio Valeur Nette Comptable des immobilisations du magasin par rapport au chiffre d'affaires TTC dépassant un seuil déterminé par type d'établissement ;
- pour les actifs affectés aux activités de support (siège et entrepôts) : arrêt d'exploitation du site ou obsolescence de l'outil de production utilisé par le site.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

La juste valeur des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue d'un actif et de sa sortie à la fin de sa durée d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée à partir des flux de trésorerie estimés sur la base des plans ou budgets établis sur 5 ans maximum, les flux étant au-delà extrapolés par application d'un taux de croissance constant ou décroissant, et actualisés en retenant des taux du marché à long terme avant impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs.

La valeur recouvrable est estimée pour chaque actif isolé. Si cela n'est pas possible, les actifs sont regroupés en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) pour lesquelles la valeur recouvrable est alors déterminée.

L'Unité Génératrice de Trésorerie est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif et dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Le Groupe a défini ses Unités Génératrices de Trésorerie comme suit :

- pour les hypermarchés et les supermarchés, l'UGT est le magasin ;
- pour les autres réseaux, l'UGT est le réseau.

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en charges dans les "Autres produits et charges opérationnelles".

Une perte de valeur comptabilisée les années précédentes est reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Cependant, la valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur ne peut excéder la valeur comptable qui aurait été déterminée, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

Une perte de valeur comptabilisée sur un goodwill n'est jamais reprise.

### Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés en quatre catégories selon leur nature et l'intention de détention :

- les actifs détenus jusqu'à l'échéance ;
- les actifs évalués en juste valeur par résultat ;
- les prêts et créances ;
- les actifs disponibles à la vente.

A l'exception des actifs évalués à la juste valeur par résultat, tous les actifs financiers sont initialement comptabilisés au coût qui correspond à la juste valeur du prix payé augmenté des coûts d'acquisition.

Tous les achats et ventes normalisées d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement.

#### Actifs détenus jusqu'à l'échéance

Il s'agit exclusivement des titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode de taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est calculé en prenant en compte toute décote ou prime lors de l'acquisition, sur la période allant de l'acquisition à l'échéance de remboursement. Les profits et pertes sont reconnus en résultat lorsque les actifs sont décomptabilisés ou lorsqu'ils perdent de la valeur, ainsi qu'au travers du processus d'amortissement.

Le Groupe ne dispose pas à ce jour de ce type d'actif.

#### Actifs évalués en juste valeur par résultat

Ils représentent les actifs détenus à des fins de transaction, c'est-à-dire les actifs acquis par l'entreprise dans l'objectif de les céder à court terme. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Le Groupe ne dispose pas à ce jour d'actifs placés volontairement dans cette catégorie.

#### Prêts et créances

Ils représentent les actifs financiers, émis ou acquis par le Groupe qui sont la contrepartie d'une remise directe d'argent, de biens ou de services à un débiteur. Ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode de taux d'intérêt effectif. Les prêts et créances à long terme non rémunérés ou rémunérés à un taux inférieur à celui du marché sont, lorsque les sommes sont significatives, actualisés. Les dépréciations éventuelles sont enregistrées en résultat.

Les créances clients sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture, déduction faite des provisions pour dépréciations des montants non recouvrables. Les créances clients sont maintenues à l'actif du bilan tant que l'ensemble des risques et avantages qui leur sont associés ne sont pas transférés à un tiers.

Le Groupe procède à des mobilisations de créances auprès d'institutions financières. Le risque de dilution attaché aux créances mobilisées initialement enregistrées au bilan (risque d'annulation de la créance pour cause d'avoirs émis ou de paiements par compensation) est considéré comme inexistant. Il s'agit en pratique de créances relatives à des factures émises au titre de prestations rendues en application du contrat liant le Groupe aux fournisseurs concernés et tenant compte du niveau d'activité réalisé avec ces derniers. Les autres risques et avantages attachés à ces créances ont été transférés au cessionnaire. En conséquence, la quasi-totalité des risques et avantages existants à la date de clôture ayant été transférée au cessionnaire, ces créances sont sorties du bilan.

### **Actifs disponibles à la vente**

Ils représentent tous les autres actifs financiers, en particulier les titres de participation dans des sociétés non consolidées. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres jusqu'à ce que l'actif soit vendu, encaissé ou sorti d'une autre manière ou jusqu'à ce qu'il soit démontré que l'actif a perdu de la valeur de façon prolongée et significative. Dans ces cas, le profit ou la perte enregistré jusqu'alors en capitaux propres est transféré en résultat.

Les actifs disponibles à la vente font l'objet de tests de dépréciation à chaque arrêté comptable.

Lorsque l'actif disponible à la vente est un instrument de capitaux propres, la dépréciation est définitive. Les variations ultérieures positives de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres.

Lorsque l'actif disponible à la vente est un instrument de dette, toute appréciation ultérieure est comptabilisée en résultat à hauteur de la dépréciation antérieurement constatée en résultat.

### **Décomptabilisation**

Un actif financier est décomptabilisé dans les deux cas suivants :

- les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif ont expiré ;
- ou ces droits contractuels ont été transférés à un tiers et ce transfert répond à certaines conditions.

Si le cédant a transféré la quasi-totalité des risques et avantages, l'actif est décomptabilisé pour sa totalité.

Si le cédant a conservé la quasi-totalité des risques et avantages, l'actif reste comptabilisé au bilan pour sa totalité.

Dans les autres cas, il convient d'analyser si le transfert de contrôle de l'actif a eu lieu :

- si le cédant n'a pas conservé le contrôle de l'actif, il est décomptabilisé dans sa totalité,
- si le cédant a conservé le contrôle de l'actif transféré, il doit maintenir à son bilan une portion de l'actif transféré représentative du maintien de son implication et comptabilise un passif associé.

Les actifs financiers non-courants comprennent également les options d'achat sur titres. Ces options sont évaluées à leur juste valeur (cf. paragraphe : "Instruments dérivés et comptabilité de couverture").

### **Stocks**

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette probable de réalisation. La méthode de valorisation utilisée dans le Groupe est le FIFO – premier entré, premier sorti.

Les stocks comprennent tous les coûts d'achat, coûts de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks sur leur lieu de vente et dans l'état où ils se trouvent.

Ainsi, les frais logistiques encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent ainsi que les avantages obtenus des fournisseurs comptabilisés en coût d'achat des marchandises vendues sont pris en compte pour la valorisation des stocks consolidés.

### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les liquidités et les placements à court terme.

Pour être éligible au classement d'équivalent de trésorerie, conformément à la norme IAS 7, les placements doivent remplir quatre conditions :

- placement à court terme ;
- placement très liquide ;
- placement facilement convertible en un montant connu de trésorerie ;
- risque négligeable de changement de valeur.

### **Actifs et passifs détenus en vue d'être cédés**

Une entité doit classer un actif non courant dans le cadre d'une cession d'actif isolé (ou un groupe d'actifs et de passifs courants et non courants dans le cadre de la cession d'une activité) comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue.

Lorsque des actifs sont destinés à être cédés suivant les principes définis par la norme IFRS 5, le Groupe évalue ces actifs au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, et cesse de pratiquer l'amortissement sur ces derniers.

Les actifs et les passifs ainsi déterminés sont constatés sur une ligne spécifique du bilan.

## Capitaux propres

### Instruments de capitaux propres et instruments composés

Le classement en capitaux propres dépend de l'analyse spécifique des caractéristiques de chaque instrument émis par le Groupe.

Ainsi, un instrument dont le remboursement est à l'initiative du Groupe et dont la rémunération est subordonnée au versement d'un dividende est classé en capitaux propres.

### Frais de transactions sur capitaux propres

Les frais externes directement attribuables aux opérations de capital ou sur instruments de capitaux propres sont comptabilisés, nets d'impôt, en diminution des capitaux propres. Les autres frais sont portés en charges de l'exercice.

### Actions propres

Les actions auto-détenues sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit de la cession éventuelle des actions propres est inscrit directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession, nettes de l'effet d'impôt attaché, n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

### Paiement en actions

Des options d'achat d'actions, des options de souscription d'actions et des actions gratuites sont accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe. L'avantage accordé au titre des plans de stocks-option, évalués à la juste valeur au moment de l'attribution de l'option, constitue un complément de rémunération. Il est comptabilisé en charges de personnel sur la durée d'acquisition des droits représentatifs de l'avantage consenti, soit sur une période généralement de 3 ans.

La juste valeur des options est déterminée dans le Groupe en utilisant le modèle de valorisation de Black & Scholes, en fonction des caractéristiques du plan, des données de marché (prix actuel des actions sous-jacentes, la volatilité, le taux d'intérêt sans risque...) lors de l'attribution et d'une hypothèse de présence des bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition des droits.

Le Groupe a procédé à la valorisation de l'ensemble des options attribuées après le 7 novembre 2002 et dont les droits permettant l'exercice des options restent à acquérir.

## Provisions

### Engagements de retraite et assimilés

Il existe dans le Groupe différents régimes de retraite au bénéfice de certains salariés. Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régime dans lequel le Groupe s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestation défini), sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime y afférent qui leur sont dédiés. Les cotisations versées au titre des régimes qui sont analysés comme des régimes à cotisations définies, c'est-à-dire lorsque le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations, sont comptabilisées en charges de l'exercice.

En France, le Groupe a pris des engagements vis-à-vis de ses salariés en matière de retraite. La provision figurant dans les comptes consolidés est évaluée, pour l'essentiel, selon la méthode des unités de crédit projetées et prend en compte les charges sociales y afférentes. Les taux de charges utilisés varient selon les sociétés en fonction des modalités de départ prévues.

En application des règles locales, la filiale nord-américaine fait face aux engagements sociaux qu'elle assume vis-à-vis de ses salariés par la constitution d'un fonds financier.

Il n'existe pas d'engagements comparables significatifs dans les autres filiales internationales contrôlées par le Groupe.

Les écarts actuariels proviennent des distorsions entre les hypothèses utilisées et la réalité ou la modification des hypothèses de calcul des engagements et des actifs affectés à leur couverture :

- taux de rotation des personnels ;
- taux d'augmentation des salaires ;
- taux d'actualisation ;
- taux de mortalité ;
- taux de rendement des actifs.



La variation des écarts actuariels sur les avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisée en résultat en application du principe du corridor avec étalement des écarts qui excèdent 10% de la valeur la plus élevée entre le montant de l'engagement et la valeur de marché des actifs de couverture. Ces gains ou pertes sont reconnus sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ces régimes.

Lors de la première application, conformément à l'option offerte par IFRS 1, les écarts actuariels ont été ramenés à zéro en contrepartie des capitaux propres.

Les primes versées à l'occasion de la remise des médailles du travail pendant toute la période de travail des salariés, font l'objet d'une provision. Cette dernière est évaluée en tenant compte des probabilités que les salariés atteignent l'ancienneté requise pour chaque échelon et est actualisée.

### **Autres provisions**

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques pour le Groupe. Les provisions font l'objet d'une actualisation lorsque l'impact de l'actualisation est significatif.

Ainsi, afin de couvrir les coûts inhérents aux services après-vente sur les matériels électroménagers, TV, HI-FI, VIDEO..., vendus avec garantie, le Groupe enregistre dans ses comptes une provision pour charges. Cette provision représente le montant estimé, en fonction des statistiques des charges constatées par le passé, des réparations pendant la durée de la garantie. Cette provision est reprise chaque année pour le montant réel du coût du service rendu enregistré en charges.

Une provision pour restructuration n'est comptabilisée que dès lors qu'il y a une obligation implicite vis-à-vis de tiers, ayant pour origine une décision de la Direction matérialisée avant la date de clôture par l'existence d'un plan détaillé et formalisé et l'annonce de ce plan aux personnes concernées.

Les autres provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas sous le contrôle de l'entité ou à des obligations actuelles pour lesquelles une sortie de ressources n'est pas probable. En dehors de ceux résultant d'un regroupement d'entreprises, ils ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information en annexe.

### **Passifs financiers**

Les emprunts sont comptabilisés au coût amorti, sauf dans le cadre de la comptabilité de couverture (cf. ci-après Comptabilité de couverture).

Les frais et primes d'émission et les primes de remboursement font partie du coût amorti des emprunts et dettes financières. Ils sont présentés en diminution des emprunts et ils sont amortis de manière actuarielle.

### **Instruments dérivés et comptabilité de couverture**

Tous les instruments dérivés (swaps, collars, floors, options...) sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur et toute variation de leur juste valeur est comptabilisée en résultat.

Le Groupe utilise la possibilité offerte par la norme IAS 39 d'appliquer la comptabilité de couverture :

- en cas de couverture de juste valeur (emprunt à taux fixe swappé à taux variable par exemple), la dette est comptabilisée pour sa juste valeur à hauteur du risque couvert et toute variation de juste valeur est inscrite en résultat. La variation de la juste valeur du dérivé est également inscrite en résultat. Si la couverture est totalement efficace, les deux effets se neutralisent parfaitement ;
- en cas de couverture de flux de trésorerie (emprunt à taux variable swappé à taux fixe par exemple), la variation de la juste valeur du dérivé est inscrite en capitaux propres pour la partie efficace avec reprise en résultat symétriquement à la comptabilisation des flux couverts, et en résultat pour la partie inefficace.

### Engagements d'achats donnés aux minoritaires

Le Groupe a donné des engagements d'achats (puts) de participations dans des filiales consolidées par intégration globale. Conformément à la norme IAS 32, les engagements d'achat donnés relatifs aux filiales consolidées par intégration globale sont comptabilisés en "passifs financiers" pour leur valeur actualisée si le prix est fixe et pour leur juste valeur si le prix est variable. Cette juste valeur est définie comme étant soit la valeur actualisée du montant fixe attendu, soit la valeur issue des éléments variables intégrant par définition l'effet de l'actualisation.

La contrepartie de ces passifs financiers, outre la disparition des intérêts minoritaires correspondants, n'est pas clairement précisée par les normes. Dans l'attente d'une position de l'IFRIC, et après une consultation de place, le Groupe a opté pour la comptabilisation en goodwill de la différence entre la valeur actualisée du prix d'exercice des options et le montant des intérêts minoritaires annulés des capitaux propres. Ce goodwill est réajusté chaque année de la variation du prix d'exercice des options et de la variation des intérêts minoritaires. Ce traitement, qui est celui qui serait appliqué si les options étaient exercées aujourd'hui, est celui qui traduit le mieux la réalité de la transaction. Il pourrait cependant devoir être modifié si une interprétation ou une norme venaient le remettre en cause à l'avenir.

### Définition générale de la juste valeur

La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif éteint entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

### Classification des actifs et passifs en courant et non courant

Les actifs devant être réalisés, consommés ou cédés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les douze mois suivant la clôture, sont classés en "actifs courants", de même que les actifs détenus dans le but d'être cédés, la trésorerie ou les équivalents de trésorerie. Tous les autres actifs sont classés en "actifs non courants". Les passifs devant être réglés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ou dans les charges du mois suivant la clôture sont classés en "passifs courants". Le cycle normal d'exploitation du Groupe est de 12 mois.

Les impôts différés sont, quand à eux, toujours présentés en actifs ou passifs non courants.

### Produits des activités ordinaires

Le chiffre d'affaires intègre les ventes réalisées dans les magasins, les cafétérias et les entrepôts, les revenus des activités financières, les revenus locatifs et diverses prestations réalisées par les établissements.

Les autres produits de l'activité comprennent divers produits réalisés de manière accessoire ou dans le cadre d'activités annexes, en particulier les commissions perçues dans le cadre de la vente de voyages et les redevances liées à l'activité de franchise.

### Marge commerciale

Le "Prix de revient des ventes" intègre les achats nets des ristournes et des coopérations commerciales, les variations de stocks et les coûts logistiques.

Les coûts logistiques sont les coûts de l'activité logistique gérée ou sous-traitée par le Groupe, frais de stockage, de manutention et de transport exposés après la première réception de la marchandise dans l'un des sites du Groupe, magasin ou entrepôt. Ces frais, initialement inclus dans les rubriques de charges : frais de personnel, autres charges et dotation aux amortissements et aux provisions, sont reclassés en prix de revient des ventes.

Les coopérations commerciales sont évaluées sur la base de contrats signés avec les fournisseurs et donnent lieu en cours d'année à la facturation d'acomptes. A la clôture de l'exercice, une évaluation des prestations commerciales réalisées avec les fournisseurs est effectuée. La comparaison entre cette évaluation et les acomptes facturés donne lieu à l'établissement de factures à établir ou d'avoirs à émettre.

Les variations de stocks s'entendent des variations positives et négatives après prise en compte des provisions pour dépréciation.

### Frais avant ouverture et après fermeture

Les frais avant ouverture et après fermeture sont comptabilisés en charges opérationnelles lors de leur survenance.

### Autres produits et charges opérationnels

Cette rubrique enregistre les effets des événements majeurs intervenus pendant la période comptable qui sont de nature à fausser la lecture de la performance de l'activité récurrente de l'entreprise (produits et charges de montant significatif, en nombre limité, inhabituels, anormaux et peu fréquents).

### Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net est constitué de l'ensemble des résultats produits par les éléments constitutifs de l'endettement financier net pendant la période, y compris les produits et résultats de cession des équivalents de trésorerie, les résultats de couverture de taux et de change y afférents.

L'endettement financier net est composé des emprunts et des dettes financières nets de la trésorerie et équivalents de trésorerie et de l'impact net des dérivés actifs et passifs placés en comptabilité de couverture de juste valeur de la dette.

### Autres produits et charges financiers

Il s'agit des produits et charges de nature financière qui ne font pas partie du coût de l'endettement financier net.

Sont compris notamment dans cette rubrique : les dividendes reçus des sociétés non consolidées, les variations de juste valeur des actifs financiers hors trésorerie et des dérivés non concernés par la comptabilité de couverture, les résultats de cession des actifs financiers hors trésorerie, les résultats d'actualisation (y compris l'actualisation des provisions de retraite) et les résultats de change portant sur des éléments exclus de l'endettement financier net.

Les escomptes financiers obtenus pour paiement rapide sont portés en produits financiers pour la part correspondant au taux normal d'intérêt du marché et en réduction du prix d'achat pour le supplément.

### Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices correspond au cumul des impôts exigibles des différentes sociétés du Groupe, corrigés de la fiscalité différée.

Les sociétés françaises consolidées qui satisfont aux critères du régime de l'intégration fiscale sont généralement comprises dans différents périmètres d'intégration fiscale.

Le cumul des impôts exigibles représente l'impôt dû par les sociétés têtes de groupe d'intégration et par toutes les autres sociétés non intégrées fiscalement.

La fiscalité différée correspond à l'impôt calculé et jugé récupérable s'agissant des éléments d'actif, sur les décalages temporaires d'imposition, les reports fiscaux déficitaires et certains retraitements de consolidation.

Tous les passifs d'impôt différé sont comptabilisés :

- pour toute différence temporaire imposable sauf quand le passif d'impôt différé résulte de la dépréciation non déductible fiscalement du goodwill ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de l'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale ; et
- pour des différences temporaires taxables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées et coentreprises, sauf lorsque le Groupe contrôle le renversement de la différence et qu'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilantielle et, conformément à IAS 12, ils ne sont pas actualisés.

Il existe par ailleurs une charge fiscale latente sur des plus-values consécutives à l'ouverture du capital de certaines filiales. Il n'est pas envisagé, compte tenu des contraintes fiscales propres à ces opérations, que cette charge d'impôt latent puisse devenir exigible.

Le montant d'impôt ainsi déterminé est, le cas échéant, influencé par la variation de la créance ou de la dette que provoque le changement du taux d'impôt sur les sociétés d'une année sur l'autre (méthode du "report variable").

### Résultat par action

Le résultat par action de base et le résultat par action dilué ont le même numérateur.

Le résultat par action de base est calculé sur le nombre moyen d'actions pondéré selon la date de création des actions dans l'exercice, à l'exception des actions émises en paiement du dividende et déduction faite des actions auto-détenues.

Le résultat par action dilué est calculé selon la méthode du rachat d'actions ("Treasury stock method"), qui :

- au numérateur, corrige le résultat des intérêts financiers sur les obligations convertibles et du dividende du TSSDI ;
- au dénominateur, rajoute au nombre basique d'actions, le nombre d'actions potentielles qui résulteront des instruments dilutifs (bons de souscription, options), déduction faite du nombre d'actions qui pourraient être rachetées au prix du marché avec les fonds recueillis de l'exercice des instruments concernés. Le prix de marché retenu correspond au cours moyen de l'action sur l'exercice.

Les instruments de capitaux propres donnant accès au capital ne sont retenus dans le calcul indiqué ci-dessus que pour autant qu'ils aient un effet dilutif sur le résultat par action.

### Information sectorielle

En application d'IAS 14, le premier niveau d'information sectorielle est organisé par secteur géographique, le second, par secteur d'activité. Cette présentation est fondée sur les systèmes internes d'organisation et sur la structure de gestion du Groupe.

Le secteur d'activité correspond aux quatre formats de magasins exploités par le Groupe : hypermarchés, supermarchés, magasins discount et magasins de proximité, plus un secteur autres activités (restauration, activités financières, activité d'immobilier commercial de Mercialis, distribution spécialisée).

Les activités dites "de support" (logistique, immobilier hors Mercialis, siège) sont réparties sur les secteurs d'activité.

Les actifs sectoriels incluent le goodwill, les immobilisations incorporelles et corporelles, les immeubles de placement, les stocks, les créances clients, les ristournes à recevoir et les charges constatées d'avance.

Les passifs sectoriels incluent les dettes fournisseurs, les obligations de retraite, les provisions pour risques et charges ainsi que les autres dettes.

## NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Les tableaux suivants comportent des données arrondies individuellement au million d'euros. Les calculs arithmétiques effectués sur la base des éléments arrondis peuvent présenter des divergences avec les agrégats ou sous-totaux affichés.

Les comptes au 31 décembre 2004 tiennent compte de quelques modifications mineures apportées depuis la publication dans le rapport annuel 2004 (cf. chapitre Réconciliation des états financiers établis selon les principes comptables français et selon les normes IFRS).

**NOTE 1 Périmètre de consolidation**

Les principales évolutions de périmètre au cours de l'année 2005 sont :

Nom de la société	Activité	Pays	Opération	Date	Méthode de consolidation
<b>Entrées</b>					
SMNA	Supermarché	France	Création	1/01/05	IG
SCI du Plateau des Glières	Immobilière	France	Acquisition	1/01/05	IG
C'ASIA	Proximité	France	Création	1/01/05	IP
SOEMAD	Proximité	France	Création	23/05/05	IG
SAS Capédis	Hypermarché	France	Acquisition	1/06/05	IG
Masmanidis <sup>(1)</sup>	Holding	Brésil	Acquisition	1/07/05	IG
Vieri <sup>(1)</sup>	Holding	Brésil	Acquisition	1/07/05	IP
CBD <sup>(1)</sup>	Hypermarchés, Supermarchés, Discount	Brésil	Augmentation du % de détention	1/07/05	IP
Fructidor	Supermarché	France	Acquisition	1/01/05	IG
Exim	Holding	France	Acquisition	1/10/05	IP
Geimex <sup>(2)</sup>	Discount	France	Acquisition	1/10/05	IP
Vindémia <sup>(3)</sup>	Hypermarchés, Supermarchés	Océan Indien	Augmentation du % de détention	1/10/05	IG
Spice Investments Mercosur SA	Holding	Uruguay	Création	23/12/05	IG
Sous-groupe Mercialys <sup>(4)</sup>	Immobilière	France	Création	14/10/05	IG
<b>Sorties</b>					
Geant Kredyt	Banque	Pologne	Cession	31/01/05	
Junichar	Supermarché	France	Fusion	1/01/05	
Kamili	Supermarché	France	Fusion	1/01/05	

(1) Le Groupe et la famille d'Abilio Diniz ont signé un accord de partenariat aux termes duquel le Groupe, jusqu'alors actionnaire minoritaire, exerce désormais un contrôle conjoint avec la famille d'Abilio Diniz sur le Groupe CBD.  
Selon l'accord signé le 8 juillet 2005, le Groupe détient 50 % des droits de vote et 68,8 % du capital du holding de contrôle de CBD (Vieri) qui détient lui-même une participation de 28,8 % du capital et 65,6 % des droits de vote de CBD.

Le processus de prise de décision est structuré à deux niveaux :

- les décisions déléguées au Conseil d'administration de CBD,
- les autres décisions qui sont de la compétence du Conseil d'administration du holding.

Le contrôle conjoint de CBD est organisé entre les parties par un pacte d'actionnaires qui prévoit la manière dont sont exercés les droits des parties dans Vieri et, en conséquence, dans CBD.

Le Conseil d'administration du holding est composé de 4 membres désignés par les deux parties.

Les deux parties ont des droits équivalents sur les principales décisions stratégiques : acquisitions ou cessions d'actifs, endettement, distribution de dividendes, opérations de croissance externe,...

Un pacte d'actionnaires lie également le Groupe et Abilio Diniz au niveau de CBD, pacte qui les engage à voter dans le même sens que le holding Vieri.

(2) La société Geimex, propriétaire de la marque Leader Price à l'international, est sous le contrôle conjoint de Casino et de la famille Baud depuis fin septembre 2005.

(3) Le Groupe a acquis 36,66 % du capital de Vindémia auprès du Groupe Bourbon, après l'exercice par ce dernier de son option de vente, pour un montant de 198 millions d'euros et porté ainsi sa participation à 70 % du capital de Vindémia.

(4) Dans le but de valoriser ses actifs, le Groupe a souhaité réorganiser son patrimoine en transférant une partie de ses actifs en France à une nouvelle société foncière créée à cet effet pouvant bénéficier du statut de SIIC (Société d'Investissements Immobilière Cotée), permettant une exonération d'impôt sur les sociétés sous certaines conditions. Cette société, Mercialys, a donc reçu l'ensemble des murs des grandes surfaces spécialisées et des galeries marchandes situées sur des sites hypermarchés et supermarchés du groupe Casino et des cafétérias ainsi que quelques sites comprenant des supermarchés franchisés ou des supérettes loués à des tiers. La SCI Vendôme Commerces, filiale du groupe AXA, a apporté quant à elle à Mercialys la propriété d'un centre commercial. Mercialys a été introduite à la Bourse de Paris : EUROLIST (compartiment A) le 14 octobre 2005. Au 31 décembre 2005 le Groupe détient 75,3 % du capital de Mercialys.

Une liste de l'ensemble des sociétés consolidées est présentée en page 105.

NOTE 2 Information sectorielle

Au 31 décembre 2005

Premier niveau d'information - Secteurs géographiques

en millions d'euros	France	Europe hors France	Amérique du Nord	Amérique latine	Asie	Océan Indien	Eliminations	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	17 062	809	1 609	1 621	1 282	424	-	22 806
Chiffre d'affaires inter secteurs	5	0	0	0	0	0	(5)	0
<b>Chiffre d'affaires sectoriel</b>	<b>17 067</b>	<b>809</b>	<b>1 609</b>	<b>1 621</b>	<b>1 282</b>	<b>424</b>	<b>(5)</b>	<b>22 806</b>
Résultat opérationnel avant amortissements et provisions	1 229	43	73	95	88	39	0	1 567
Amortissements des actifs sectoriels	(362)	(41)	(25)	(39)	(43)	(11)	-	(521)
Provisions y compris dépréciations de goodwill	(12)	4	0	(7)	(2)	1	-	(16)
<b>Résultat sectoriel</b>	<b>855</b>	<b>6</b>	<b>48</b>	<b>49</b>	<b>43</b>	<b>30</b>	<b>-</b>	<b>1 031</b>
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	16	(25)	1	22	0	0	-	14
Valeur comptable des actifs sectoriels	10 675	1 024	468	2 433	640	645	-	15 886
Titres des sociétés mises en équivalence	95	258	6	190	0	0	-	550
Actifs non affectés	-	-	-	-	-	-	-	3 738
<b>Total des actifs consolidés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>20 173</b>
Passifs sectoriels	4 823	160	214	678	322	167	-	6 364
Passifs non affectés	-	-	-	-	-	-	-	8 163
<b>Total des passifs consolidés (hors capitaux propres)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>14 527</b>
Capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	5 646
<b>Total des passifs consolidés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>20 173</b>
Coût d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles acquises séparément	618	116	39	106	66	7	-	952
Coût des immobilisations corporelles et incorporelles acquises par voie de regroupement d'entreprise	56	0	0	967	0	291	-	1 314

Le résultat sectoriel comprend les dépréciations de goodwill mais ne comprend pas les autres produits et charges opérationnelles. Ces éléments s'élèvent à 290 millions d'euros et concernent principalement la France pour 248 millions d'euros, l'Europe pour 42 millions d'euros.

Deuxième niveau d'information - Formats

en millions d'euros	Hyper-marchés	Super-marchés	Discount	Supérettes	Autres activités	Non affecté	Eliminations	Total
Chiffre d'affaires sectoriel	9 119	6 910	4 437	1 524	817	0	-	22 806
Valeur comptable des actifs sectoriels	6 168	3 894	2 999	681	1 333	811	-	15 886
Coût d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles acquises séparément	444	229	162	96	21	0	-	952
Coût des immobilisations corporelles et incorporelles acquises par voie de regroupement d'entreprise	369	70	91	0	17	768	-	1 314

## Au 31 décembre 2004

### Premier niveau d'information - Secteurs géographiques

en millions d'euros	France	Europe hors France	Amérique du Nord	Amérique latine	Asie	Océan Indien	Eliminations	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	16 816	730	1 573	635	1 164	268	-	21 186
Chiffre d'affaires inter secteurs	7	0	0	0	0	0	(7)	0
<b>Chiffre d'affaires sectoriel</b>	<b>16 823</b>	<b>730</b>	<b>1 573</b>	<b>635</b>	<b>1 164</b>	<b>268</b>	<b>(7)</b>	<b>21 186</b>
Résultat opérationnel avant amortissements et provisions	1 393	42	78	25	82	26	-	1 646
Amortissements des actifs sectoriels	(349)	(36)	(24)	(17)	(39)	(9)	-	(474)
Provisions y compris dépréciations de goodwill	(24)	(1)	(1)	(1)	(3)	(1)	-	(30)
<b>Résultat sectoriel</b>	<b>1 019</b>	<b>5</b>	<b>53</b>	<b>7</b>	<b>41</b>	<b>17</b>	<b>-</b>	<b>1 141</b>
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	18	(22)	1	36	0	0	-	32
Valeur comptable des actifs sectoriels	10 374	942	377	365	581	155	-	12 795
Titres des sociétés mises en équivalence	87	316	5	867	0	0	-	1 274
Actifs non affectés	-	-	-	-	-	-	-	3 969
<b>Total des actifs consolidés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>18 037</b>
Passifs sectoriels	4 627	175	168	134	267	50	-	5 421
Passifs non affectés	-	-	-	-	-	-	-	8 638
<b>Total des passifs consolidés (hors capitaux propres)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>14 059</b>
Capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	3 978
<b>Total des passifs consolidés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>18 037</b>
Coût d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles acquises séparément	585	46	54	28	59	5	-	776
Coût des immobilisations corporelles et incorporelles acquises par voie de regroupement d'entreprise	335	0	0	0	0	2	-	337

Le résultat sectoriel comprend les dépréciations de goodwill mais ne comprend pas les autres produits et charges opérationnelles. Ces éléments s'élèvent à 26 millions d'euros et concernent principalement la France pour 23 millions d'euros, l'Europe pour 3 millions d'euros.

### Deuxième niveau d'information - Formats

en millions d'euros	Hyper-marchés	Super-marchés	Discount	Supérettes	Autres activités	Non affecté	Eliminations	Total
Chiffre d'affaires sectoriel	8 405	6 423	4 223	1 520	615	0	-	21 186
Valeur comptable des actifs sectoriels	5 090	3 628	2 757	657	621	43	-	12 795
Coût d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles acquises séparément	316	211	160	73	16	0	-	776
Coût des immobilisations corporelles et incorporelles acquises par voie de regroupement d'entreprise	38	8	279	10	2	0	-	337

**NOTE 3 Prix de revient des ventes**

en millions d'euros		2005	2004
Achats et variation de stocks		(16 388)	(15 101)
Coûts logistiques		(890)	(764)
<b>Prix de revient des ventes</b>		<b>(17 278)</b>	<b>(15 865)</b>

**Répartition des coûts logistiques par nature comptable**

en millions d'euros	notes	2005	2004
Frais de personnel	4	(242)	(211)
Autres charges	5	(606)	(517)
Impôts et taxes	5	(15)	(16)
Amortissements et provisions	6	(27)	(19)
<b>Coûts logistiques</b>		<b>(890)</b>	<b>(764)</b>

**NOTE 4 Charges de personnel**

en millions d'euros	notes	2005	2004
Salaires et traitements		(1 763)	(1 633)
Charges sociales		(536)	(497)
Intéressement		(18)	(40)
Participation des salariés		(35)	(42)
Charges liées aux paiements en actions		(13)	(11)
Autres charges de personnel		(28)	(40)
<b>Charges de personnel</b>		<b>(2 393)</b>	<b>(2 262)</b>
Frais de personnel relatifs à l'activité logistique	3	242	211
<b>Total charges de personnel</b>		<b>(2 151)</b>	<b>(2 051)</b>

L'effectif inscrit moyen du Groupe est de 141 586 au 31 décembre 2005 et de 118 479 au 31 décembre 2004.  
En équivalent temps plein, l'effectif est de 127 793 au 31 décembre 2005 et de 106 279 au 31 décembre 2004.

**NOTE 5 Autres charges**

en millions d'euros	notes	2005	2004
Frais de publicité		(349)	(322)
Location immobilière		(259)	(226)
Location mobilière		(48)	(54)
Charges locatives		(100)	(85)
Dépenses d'entretien, d'énergie et de fournitures diverses		(475)	(376)
Impôts et taxes		(297)	(277)
Autres charges externes		(1 080)	(997)
<b>Autres charges</b>		<b>(2 608)</b>	<b>(2 336)</b>
Autres charges relatives à l'activité logistique	3	621	533
<b>Total autres charges</b>		<b>(1 987)</b>	<b>(1 803)</b>

Les frais de développement dans le Groupe ne sont pas significatifs.



## NOTE 6 Amortissements et provisions

en millions d'euros	notes	2005	2004
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles		(465)	(416)
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles en location financement		(55)	(54)
<b>Dotations aux amortissements</b>		<b>(520)</b>	<b>(470)</b>
Dotations aux dépréciations		(19)	(18)
Reprises de provisions sans objet sur actifs circulants hors stocks		1	10
Dotations aux provisions pour risques et charges		(101)	(87)
Reprises de provisions sans objet pour risques et charges		7	11
<b>Dotations aux provisions nettes des reprises sans objet</b>		<b>(113)</b>	<b>(84)</b>
<b>Amortissements et provisions</b>		<b>(633)</b>	<b>(554)</b>
Amortissements et provisions relatifs à l'activité logistique	3	27	19
<b>Total amortissements et provisions</b>		<b>(606)</b>	<b>(534)</b>

## NOTE 7 Autres produits et charges opérationnels

en millions d'euros	2005	2004
Résultat de cessions d'actifs	20	10
<b>Autres produits opérationnels</b>	<b>131</b>	<b>77</b>
Profit de dilution Mercialys <sup>(1)</sup>	93	-
Changement d'estimation sur juste valeur de dette	22	-
Dégrèvement taxe sur les achats de viande	-	34
Résultat de dilution Itau et Sendas	-	21
Divers	16	23
<b>Autres charges opérationnels</b>	<b>(441)</b>	<b>(62)</b>
Dénouement equity swap Cora <sup>(2)</sup>	(302)	-
Charges sur opération Mercialys	(15)	-
Pertes de valeur des actifs <sup>(3)</sup>	(58)	(12)
Provision et frais litiges USA	(13)	-
Résultat non courant CBD	(16)	-
Divers	(37)	(49)
<b>Total autres produits et charges opérationnels nets</b>	<b>(290)</b>	<b>26</b>

(1) Aux termes de traités d'apport signés le 23 août 2005, le groupe Casino a transféré à Mercialys, sans effet rétroactif, dans le cadre d'apports partiels d'actifs l'ensemble des murs des grandes surfaces spécialisées et des galeries marchandes situées sur des sites hypermarchés et supermarchés du Groupe.

A la même date et sous les mêmes conditions, la SCI Vendôme Commerces, société filiale d'AXA, a pour sa part transféré la propriété d'un centre commercial situé à Angers. Afin de permettre la levée de fonds qui visent à se donner les moyens financiers de sa stratégie de croissance, et de bénéficier du statut fiscal des SIIC, la société a été introduite en Bourse, ce qui s'est traduit par une augmentation de capital et une prime d'émission de 230 millions d'euros.

A l'issue de ces opérations, le groupe Casino détient 75,3% du capital de la société Mercialys. Cette opération s'est traduite dans les comptes du Groupe par la reconnaissance d'un profit de dilution de 93 millions d'euros, égal à la quote-part, souscrite par les minoritaires, de la différence entre la valeur d'apport des immeubles et leur valeur historique dans les comptes consolidés.

(2) Le dénouement de l'equity swap Cora est décrit en note 19.

(3) Les dépréciations d'actifs 2005 concernent principalement la participation de Laurus pour 34 millions d'euros (cf. note 18) et des terrains hors exploitation en Pologne pour 14 millions d'euros (cf. note 16).

**NOTE 8 Coût de l'endettement financier net**

en millions d'euros	2005	2004
Résultat de cession des équivalents de trésorerie	19	18
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	23	9
<b>Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie</b>	<b>42</b>	<b>26</b>
Charges d'intérêts sur opérations de financement après couverture	(243)	(215)
Résultat de change sur opérations de financement	(5)	13
Charges financières de location financement	(15)	(11)
<b>Coût de l'endettement financier brut</b>	<b>(264)</b>	<b>(213)</b>
<b>Total du coût de l'endettement financier net</b>	<b>(222)</b>	<b>(187)</b>

**NOTE 9 Autres produits et charges financiers**

en millions d'euros	2005	2004
Produits financiers de participation	4	3
Gains de change (hors opérations de financement)	9	10
Produits d'actualisation	1	1
Produits d'escompte financier	27	27
Variation positive de juste valeur des dérivés hors couverture	51	25
Autres produits financiers	33	38
<b>Produits financiers</b>	<b>126</b>	<b>103</b>
Pertes de change (hors opérations de financement)	(5)	(21)
Charges d'actualisation	(16)	(7)
Variation négative de juste valeur des dérivés hors couverture	(13)	(40)
Variation négative de juste valeur des actifs financiers évalués à la juste valeur	(3)	(86)
Autres charges financières	(48)	(29)
<b>Charges financières</b>	<b>(86)</b>	<b>(184)</b>
<b>Total autres produits et charges financiers</b>	<b>40</b>	<b>(80)</b>

Les "produits financiers des participations" représentent les dividendes reçus des sociétés non consolidées.

**NOTE 10 Quote-part de résultat des entreprises associées**

en millions d'euros	2005	2004
Feu Vert	3	3
CBD	10	27
Exito	12	8
Laurus	(25)	(22)
Entreprises associées du Groupe Franprix & Leader Price	13	14
Autres sociétés	1	1
<b>Quote-part de résultat des entreprises associées</b>	<b>14</b>	<b>32</b>

Afin de ne pas altérer la comparabilité des exercices, la dépréciation pour perte de valeur de 34 millions d'euros comptabilisée sur Laurus a été classée en "Autres charges opérationnelles".

NOTE 11 **Résultats par action**

**Nombre dilué d'actions entrant dans le calcul**

		2005	2004
<b>Nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période</b>			
actions ordinaires totales (dont 3 296 553 actions émises pour service du dividende) <sup>(*)</sup>		96 774 046	96 771 802
actions ordinaires auto-détenues (dont 4 434 actions reçues par Uranie au titre du dividende en action) <sup>(*)</sup>		(2 688 190)	(5 787 359)
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires avant dilution</b>	(1)	<b>94 085 856</b>	<b>90 984 443</b>
ADP totales		15 128 556	15 128 556
ADP auto-détenues		(4 711)	(4 711)
<b>Nombre moyen pondéré d'ADP</b>	(2)	<b>15 123 845</b>	<b>15 123 845</b>
<b>Total des actions avant dilution</b>	(3)	<b>109 209 701</b>	<b>106 108 288</b>
<b>Equivalents actions provenant des :</b>			
BASA "B"		-	380 634
BSA "C"		1 343 095	1 343 095
Plan d'option de souscription		1 911 297	1 739 537
Nombre théorique d'actions rachetées au prix du marché <sup>(**)</sup>		(3 249 682)	(3 361 357)
<b>Effet de dilution des plans d'options de souscription</b>		<b>4 710</b>	<b>101 909</b>
Plan d'attribution d'actions gratuites		87 226	-
<b>Effet de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives</b>		<b>91 936</b>	<b>101 909</b>
actions ordinaires après dilution	(4)	94 177 792	91 086 352
<b>Total des actions après dilution</b>	(5)	<b>109 301 637</b>	<b>106 210 197</b>

(\*) Les actions émises en juillet 2005 pour le service du dividende en actions sont considérées sans pondération comme si l'émission s'était produite au premier jour du premier exercice présenté (soit ici le 1<sup>er</sup> janvier 2004).

(\*\*) En application de la méthode du rachat d'actions, les fonds recueillis à l'exercice des bons et options sont supposés être affectés en priorité au rachat d'actions au prix du marché.

Le nombre théorique d'actions qui seraient ainsi rachetées vient en diminution du nombre total des actions qui résulteraient de l'exercice des droits.

Le nombre théorique est plafonné au nombre d'actions qui résulteraient de l'exercice des droits.

**Résultat de base**

en millions d'euros		2005	2004
<b>Résultat net part du Groupe</b>		<b>344</b>	<b>547</b>
Dividendes attribuables aux porteurs du TSSDI		(29)	0
Dividendes préférentiels		(1)	(1)
<b>Résultat net part du Groupe attribuable de façon équivalente aux AO et aux ADP</b>	(6)	<b>314</b>	<b>546</b>
Résultat de base attribuable aux AO $(6) \times (1) / (3)$		270	468
Résultat de base attribuable aux ADP $(6) \times (2) / (3) +$ dividendes préférentiels		44	78

## Résultat dilué

en millions d'euros		2005	2004
<b>Résultat net part du Groupe</b>		<b>344</b>	<b>547</b>
Dividendes attribuables aux porteurs du TSSDI		(29)	0
Dividendes préférentiels		(1)	(1)
<b>Résultat net part du Groupe attribuable de façon équivalente aux AO et aux ADP</b>	(7)	<b>314</b>	<b>546</b>
Résultat de base attribuable aux AO $(7) \times (4) / (5)$		270	468
Résultat de base attribuable aux ADP $(7) \times (2) / (5) +$ dividendes préférentiels		44	78

par action, en euros		2005	2004
<b>Résultat par action ordinaire (AO)</b>			
de base pour le résultat de l'exercice, part du Groupe		2,87	5,15
dilué pour le résultat de l'exercice, part du Groupe		2,87	5,14
<b>Résultat par action à dividende prioritaire (ADP)</b>			
de base pour le résultat de l'exercice, part du Groupe		2,91	5,19
dilué pour le résultat de l'exercice, part du Groupe		2,91	5,18

Le résultat par action 2004 de 5,15 euros diffère de celui de 5,20 euros publié dans nos comptes semestriels 2005.

L'évolution s'explique par les deux effets suivants :

- la correction du résultat 2004 relatif au traitement des puts à prix variables (amélioration de 0,12 euros par action) ;
- la prise en compte des actions nouvelles émises pour le service du dividende en actions (baisse de -0,17 euros par action).

## NOTE 12 Goodwill

### Décomposition

en millions d'euros	2005			2004		
	Brut	Pertes de valeur	Net	Brut	Pertes de valeur	Net
Périmètre historique <sup>(1)</sup>	1 251	(1)	1 251	1 246	0	1 245
Franprix Holding & Leader Price Holding	1 862	0	1 862	1 938	0	1 938
Monoprix	847	0	847	844	0	844
Autres	76	0	76	15	0	15
<b>France</b>	<b>4 037</b>	<b>(1)</b>	<b>4 036</b>	<b>4 042</b>	<b>0</b>	<b>4 042</b>
Etats-Unis	43	0	43	37	0	37
Europe (hors France)	44	0	44	42	0	42
Pologne	44	0	44	42	0	42
Pays-Bas	0	0	0	0	0	0
Amérique du Sud	1 253	0	1 253	123	0	123
Argentine	52	0	52	46	0	46
Brésil	1 107	0	1 107	0	0	0
Uruguay	81	0	81	63	0	63
Venezuela	14	0	14	14	0	14
Asie	118	(4)	113	105	(1)	104
Thaïlande	72	(1)	71	64	(1)	63
Taïwan	46	(4)	42	41	0	41
Océan Indien	296	0	296	45	0	45
<b>International</b>	<b>1 755</b>	<b>(4)</b>	<b>1 750</b>	<b>351</b>	<b>(1)</b>	<b>351</b>
<b>Goodwill</b>	<b>5 792</b>	<b>(5)</b>	<b>5 787</b>	<b>4 394</b>	<b>(1)</b>	<b>4 392</b>

(1) Le goodwill du périmètre historique correspond principalement aux fonds de commerce de Distribution Casino France et au goodwill déterminé en 1990 lors de l'acquisition de La Roche Méridionale.

Par ailleurs, la quote-part de goodwill reconnu par le Groupe lors de l'acquisition des entreprises associées, incluse dans la ligne "Participations dans les entreprises associées", s'élève à 294 millions d'euros au 31 décembre 2005 contre 783 millions d'euros à fin décembre 2004.

## Variations

en millions d'euros	2005	2004
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier, valeur nette cumulée</b>	<b>4 392</b>	<b>4 095</b>
Goodwill constatés dans l'exercice	713	170
Pertes de valeur de l'exercice	(4)	0
Sorties de périmètre	0	(8)
Effet des variations de change	51	(11)
Variation liée aux engagements d'achats donnés aux minoritaires	(59)	141
Reclassements et autres mouvements <sup>(*)</sup>	693	5
<b>Au 31 décembre, valeur nette cumulée</b>	<b>5 787</b>	<b>4 392</b>

(\*) Les reclassements s'expliquent principalement par les goodwill de CBD présentés, au 31 décembre 2004, dans la valeur des "Participations dans les entreprises associées".

L'augmentation de 713 millions d'euros au 31 décembre 2005 des goodwill correspond principalement à l'acquisition du co-contrôle de CBD, du contrôle de Vindémia et de Gemeix.

## Détail des regroupements d'entreprises comptabilisés sur l'exercice

en monnaie locale (millions)	CBD			Vindémia		
	Valeurs comptables chez l'entité avant le regroupement	Ajustements de juste valeur	Juste valeur	Valeurs comptables chez l'entité avant le regroupement	Ajustements de juste valeur	Juste valeur
<b>Actifs nets acquis</b>						
Actifs corporels	4 784	(109)	4 675	204	87	291
Actifs incorporels	3 216		3 216	136		136
Immeubles de placement				20	19	39
Stocks	984	(24)	960	112		112
Créances clients	1 558		1 558	17		17
Autres actifs	1 532		1 532	50		50
Trésorerie et équivalents de trésorerie	657		657	72		72
Provisions	(993)		(993)	(8)		(8)
Dettes financières	(2 548)	(27)	(2 575)	(103)		(103)
Autres dettes	(2 465)	(169)	(2 634)	(131)		(131)
Impôts différés	(14)	42	28	(11)	(37)	(48)
Passifs éventuels						
<b>Total actif net</b>			<b>6 423</b>			<b>428</b>
<i>Pourcentage acquis</i>			<i>6,9 %</i>			<i>36,7 %</i>
<b>Quote-part d'actif net acquise</b>			<b>442</b>			<b>157</b>
<b>Rémunération de l'acquisition</b>						
Prix d'acquisition			1 455			198
Frais d'acquisition			33			0
<b>Total rémunération versée</b>			<b>1 489</b>			<b>198</b>
<b>Goodwill</b>						
<b>en monnaie locale</b>			<b>1 047</b>			<b>41</b>
en euros			368			41

Geimex a été acquis pour un montant de 60 millions d'euros. L'écart d'acquisition généré est de 56 millions d'euros.

La comptabilisation des regroupements d'entreprises décrits ci-dessus a été déterminée de manière provisoire.

Le Groupe en déterminera la valeur définitive dans le délai d'un an imposé par la norme IFRS 3.

Concernant Vindémia, les actifs immobiliers de la Réunion (hypermarchés, supermarchés et galeries marchandes) ont été ajustés à leur juste valeur. Cette juste valeur a été calculée sur la base de la capitalisation des loyers de marché.

Les principaux impacts en 2005, sur le chiffre d'affaires et le résultat net part du Groupe qui auraient résulté de regroupements ayant pris effet à l'ouverture de la période sont respectivement de 796 millions d'euros et 4 millions d'euros pour CBD, et de 406 millions d'euros et 13 millions d'euros pour Vindémia.

NOTE 13 **Immobilisations incorporelles**

**Décomposition**

en millions d'euros	2005			2004		
	Brut	Amort. et pertes de valeur (*)	Net	Brut	Amort. et pertes de valeur (*)	Net
Concessions, marques, licences, enseignes	24	(15)	9	24	(12)	11
Droit au bail	65	(2)	63	43	(1)	41
Logiciels	196	(77)	119	147	(51)	96
Autres immobilisations incorporelles	137	(32)	104	130	(30)	100
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>423</b>	<b>(127)</b>	<b>296</b>	<b>343</b>	<b>(95)</b>	<b>248</b>

(\*) Les pertes de valeur représentent 7 millions d'euros au 31 décembre 2005 et 2 millions d'euros au 31 décembre 2004.

**Variations**

en millions d'euros	Concessions, marques, licences enseignes	Droit au bail	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2004, valeur nette cumulée</b>	<b>13</b>	<b>25</b>	<b>52</b>	<b>133</b>	<b>224</b>
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprise	0	0	0	0	0
Autres acquisitions	6	18	63	15	102
Actifs générés en interne	0	0	5	0	5
Sorties de l'exercice	(1)	(1)	(2)	(37)	(41)
Dotations aux amortissements de l'exercice	(4)	0	(22)	(15)	(41)
Pertes de valeur (nettes)	0	0	0	(2)	(2)
Effet des variations de change	0	0	(1)	10	9
Reclassements et autres mouvements	(4)	(1)	1	(4)	(9)
<b>Au 31 décembre 2004, valeur nette cumulée</b>	<b>11</b>	<b>41</b>	<b>96</b>	<b>100</b>	<b>248</b>
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprise	0	1	0	1	3
Autres acquisitions	4	19	17	43	83
Actifs générés en interne	0	0	3	0	3
Sorties de l'exercice	0	0	0	(1)	(1)
Dotations aux amortissements de l'exercice	(3)	0	(26)	(9)	(39)
Pertes de valeur (nettes)	0	0	0	(2)	(2)
Effet des variations de change	0	0	3	5	9
Reclassements et autres mouvements	(3)	2	26	(33)	(8)
<b>Au 31 décembre 2005, valeur nette cumulée</b>	<b>9</b>	<b>63</b>	<b>119</b>	<b>104</b>	<b>296</b>

Les actifs générés en interne sont principalement composés des projets informatiques et notamment Gold (gestion des flux marchandises).

## NOTE 14 Immobilisations corporelles

### Décomposition

en millions d'euros	2005			2004		
	Brut	Amort. et pertes de valeur (*)	Net	Brut	Amort. et pertes de valeur (*)	Net
Terrains et agencements	1 251	(42)	1 210	1 106	(52)	1 055
Constructions et agencements	3 397	(975)	2 422	2 809	(852)	1 957
Autres immobilisations corporelles	4 232	(2 342)	1 890	3 361	(1 769)	1 592
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>8 880</b>	<b>(3 359)</b>	<b>5 521</b>	<b>7 276</b>	<b>(2 672)</b>	<b>4 604</b>

(\*) Les pertes de valeur représentent 56 millions d'euros au 31 décembre 2005 et 38 millions d'euros au 31 décembre 2004.

### Variations

en millions d'euros	Terrains et agencements	Constructions et agencements	Autres immobilisations corporelles	Total
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2004, valeur nette cumulée</b>	<b>1 035</b>	<b>1 846</b>	<b>1 512</b>	<b>4 393</b>
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprise	5	18	3	26
Autres acquisitions	32	170	467	669
Sorties de l'exercice	(18)	(25)	(35)	(77)
Dotations aux amortissements de l'exercice	(5)	(107)	(321)	(433)
Pertes de valeur (nettes)	0	0	(5)	(5)
Effet des variations de change	(2)	33	0	31
Reclassements et autres mouvements	8	22	(29)	0
<b>Au 31 décembre 2004, valeur nette cumulée</b>	<b>1 055</b>	<b>1 957</b>	<b>1 592</b>	<b>4 604</b>
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprise	162	271	127	560
Autres acquisitions	45	189	593	827
Sorties de l'exercice	(64)	(25)	(17)	(105)
Dotations aux amortissements de l'exercice	(6)	(117)	(348)	(470)
Pertes de valeur (nettes)	0	(3)	(15)	(18)
Effet des variations de change	24	63	34	121
Reclassements et autres mouvements	(7)	86	(77)	2
<b>Au 31 décembre 2005, valeur nette cumulée</b>	<b>1 210</b>	<b>2 422</b>	<b>1 890</b>	<b>5 521</b>

### Immobilisations financées en location financement

en millions d'euros	2005			2004		
	Brut	Amort.	Net	Brut	Amort.	Net
Terrains	88	(2)	86	79	(2)	77
Constructions	400	(125)	276	364	(129)	235
Matériels et autres immobilisations	633	(480)	153	580	(428)	153
<b>Immobilisations financées en location financement</b>	<b>1 121</b>	<b>(607)</b>	<b>514</b>	<b>1 024</b>	<b>(558)</b>	<b>465</b>

### Opérations de cession-bail

Au 1<sup>er</sup> juillet 2005, le groupe CBD a cédé une partie de son patrimoine immobilier (murs de 60 magasins) à un fonds d'investissement pour une valeur de 1 milliard de reals (soit environ 370 millions d'euros). Le fonds d'investissement a signé des contrats de location relatifs à ces magasins avec CBD. Les contrats signés ont été qualifiés de contrats de location simple au regard des critères énumérés par la norme IAS 17.

En particulier, le Groupe a la possibilité de rompre les contrats, d'une durée initiale de 20 ans, à tout moment moyennant une indemnité de rupture minimale. Par ailleurs, le Groupe ne dispose d'aucun contrôle sur les actifs détenus par le fonds et n'est pas en risque sur la valeur de ces derniers. Il ne dispose enfin d'aucun pouvoir sur les décisions prises par le fonds, autre que celles à caractère structurel.

## NOTE 15 Immeubles de placement

en millions d'euros	Brut	Amortissements	Pertes de valeur	Net
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2005</b>	<b>653</b>	<b>(62)</b>	<b>0</b>	<b>591</b>
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprise	97	(7)	0	90
Autres acquisitions	39	(7)	0	33
Sorties de l'exercice	(1)	1	0	0
Pertes de valeur (nettes)	0	0	0	0
Effet des variations de change	10	(1)	0	9
Reclassements et autres mouvements	139	(69)	0	70
<b>Au 31 décembre 2005</b>	<b>938</b>	<b>(145)</b>	<b>0</b>	<b>792</b>

Les immeubles de placement sont évalués au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles. Leur juste valeur au 31 décembre 2005 s'élève à 1 157 millions d'euros.

Cette juste valeur est déterminée, pour la plupart des immeubles de placement, à partir d'évaluations réalisées par des experts externes au Groupe. L'évaluation est réalisée sur la base d'une valeur de marché ouvert, soutenue par des indicateurs du marché, conformément aux standards internationaux d'évaluation.

En France, pour la société Mercialys, la réalisation de ces expertises a été confiée pour partie à AtisReal Expertise et pour partie à Galtier, au printemps 2005.

Cette expertise a été réalisée conformément aux règles de déontologie de la profession d'Expert Immobilier édictées par la R.I.C.S. (Royal Institution of Chartered Surveyors), en utilisant les méthodes d'évaluation de la valeur vénale de chacun des actifs, conformément aux prescriptions de la Charte de l'expertise en évaluation immobilière de 1998 et du rapport du groupe de travail de la Commission des opérations de bourse (COB) et du Conseil National de la Comptabilité (CNC) de 2000 sur l'expertise immobilière des actifs des sociétés faisant appel public à l'épargne.

L'ensemble des actifs composant le patrimoine de Mercialys a été soumis à expertise et ont fait l'objet d'enquêtes d'urbanisme, d'études de marché et de concurrence et de visites in situ.

Conformément au rapport COB/CNC de 2000, deux approches ont été retenues pour déterminer la valeur vénale de chaque actif. La première, l'approche par capitalisation du revenu, consiste à apprécier le revenu locatif de l'actif et à lui appliquer un taux de rendement correspondant à celui pratiqué sur le marché pour un même type d'actif et, en tenant compte du niveau de loyer effectif par rapport au prix de marché. La deuxième, l'approche par discounted cash flow (DCF), permet de tenir compte année après année des augmentations de loyer prévisionnelles, de la vacance, et d'autres paramètres prévisionnels tels que la durée de commercialisation ainsi que les dépenses d'investissement supportées par le bailleur. Ces flux sont alors actualisés.

Il est prévu que l'évaluation future des immeubles de placement soit réalisée par les mêmes experts indépendants et que le portefeuille de la société Mercialys soit évalué chaque année. Un tiers du portefeuille fera l'objet d'une simple expertise complète, avec visites de sites, et environ deux tiers du portefeuille devrait faire l'objet d'une actualisation de sa valorisation par l'expert ayant procédé à la valorisation précédente.

Mercialys n'a pas fait appel aux experts indépendants au 31 décembre 2005. Elle a procédé en interne à une actualisation de la valeur vénale en se fondant sur :

- la prise en compte des derniers loyers connus (loyers du dernier trimestre 2005) ;
- des taux de capitalisation de fin 2005, en diminution de 0,30% sur ceux retenus par les experts en début d'année 2005.

### Loyers nets

en millions d'euros	2005	2004
Produits locatifs des immeubles de placement	126	115
Charges opérationnelles directes occasionnées par les immeubles de placement qui n'ont pas généré de produits locatifs au cours de la période	(6)	(5)
<b>Loyers nets</b>	<b>120</b>	<b>109</b>
Charges opérationnelles directes occasionnées par les immeubles de placement qui ont généré des produits locatifs au cours de la période	32	30

A l'exception des actifs immobiliers apportés à Mercialys, placés sous le régime fiscal des apports à une SIIC et que la société s'est engagée à conserver pendant 5 ans, les autres actifs immobiliers n'ont pas de régime particulier.



## NOTE 16 Dépréciation des actifs

Conformément à la norme IAS 36 "Dépréciation des actifs", les goodwill et les autres actifs non financiers ont fait l'objet de tests de perte de valeur au 31 décembre 2005 selon la méthodologie décrite dans les "Règles et méthodes comptables". Les tests de perte de valeur pratiqués sur l'exercice ont conduit le Groupe à enregistrer des pertes de valeur sur actifs non financiers pour un montant total de 24 millions d'euros dont 4 millions d'euros sont affectés aux goodwill et 20 millions d'euros sont affectés aux autres actifs non financiers.

### Pertes de valeur sur goodwill

La valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie (UGT) est calculée à partir de l'actualisation, aux taux mentionnés ci-dessous, des flux de trésorerie prévisionnels avant impôt.

Zone géographique	Taux de croissance utilisé	Valeur terminale x EBITDA	Taux d'actualisation
France	3,1 % à 4,1 %	9	6,5 %
Pologne	1,7 %	9	8,0 %
Amérique du Nord	3,4 %	9	7,2 %
Amérique latine	5,4 % à 14 %	9,5	11,7 % à 19,8 %
Asie	4 % à 4,5 %	9	6,6 % à 9,4 %
Océan Indien	3,7 %	9	6,5 %

Dans le cadre du Brésil, il a été par ailleurs procédé à une expertise indépendante.

Les pertes de valeurs sur goodwill comptabilisées sur l'exercice concernent les actifs de Taïwan pour 4 millions d'euros.

### Pertes de valeur sur autres actifs non financiers

Certaines pertes de valeurs comptabilisées sur l'exercice précédent ont été reprises pour 4 millions d'euros.

## NOTE 17 Participations dans les entreprises associées

Exito (Colombie), Feu Vert, Smart & Final del Noroeste (Mexique), Laurus (Pays-Bas), ainsi que les sociétés du sous-groupe RLP Investissement détenues à moins de 50 % sont consolidées en mises en équivalence. Le Groupe exerce sur ces sociétés une influence notable.

Pour le cas particulier de Laurus détenu à 44,99 %, les éléments suivants, de droit ou de fait, démontrent l'absence de contrôle par Casino sur cette société :

- Laurus NV est une "structure company" au sens du droit des sociétés néerlandais. Dans ce type de société, l'essentiel du contrôle est entre les mains du Conseil de surveillance et l'Assemblée générale, dans laquelle Casino ne dispose que de 44,99 % des droits de vote, a un rôle réduit ;
- l'accord de gouvernance signé avec Laurus et les banques n'est pas un pacte d'actionnaires mettant en place un concert. Cet accord autorise Casino à bénéficier de deux sièges sur cinq au Conseil de surveillance tant que Casino n'aura pas au moins 50 % des droits de vote. Les autres sièges sont occupés par des membres indépendants. Casino n'a pas le droit de nommer le CEO mais simplement d'en proposer le nom, la décision appartenant au Conseil de surveillance en tant qu'organe collégial ;
- l'Assemblée générale n'est pas autorisée à révoquer individuellement un membre du Conseil de surveillance, mais seulement le Conseil dans son ensemble. Dans ce cas, elle devrait demander au Tribunal du commerce de procéder à sa nomination collégiale et celle-ci ne pourrait à nouveau qu'intégrer deux membres Casino sur cinq du fait de l'accord de gouvernance ;
- l'option détenue par Casino sur 6,2 % du capital et des droits de vote ne sera exerçable qu'au 1<sup>er</sup> juillet 2007 ;
- Laurus n'a pas de liens de dépendance économique avec Casino ;
- aux termes d'un contrat d'assistance technique, Casino fournit des prestations de conseil inhérentes à l'activité d'un distributeur portant principalement sur les achats et la logistique ;
- Casino n'accorde pas de garantie sur les crédits de Laurus NV ni vis-à-vis de ces fournisseurs, ni vis-à-vis de ses banques ;
- Laurus NV a une parfaite autonomie opérationnelle : seulement deux personnes d'origine Casino sont présentes dans les équipes de Laurus, sans qu'elles soient au Comité de direction (Group Management Board).

Par ailleurs, pour les raisons décrites dans la note 12 de la transition aux IFRS, les intérêts du Groupe dans la société Laurus et ses filiales n'ont pas été consolidés selon la méthode de l'intégration globale pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 8 mars 2005, date de renégociation des accords relatifs à cette option. Si la première méthode avait été retenue au titre de cette période, le résultat pris en considération pour les besoins des comptes consolidés n'aurait pas été différent mais le chiffre d'affaires aurait été supérieur d'un montant d'environ 540 millions d'euros. Ce montant est considéré comme n'étant pas significatif.

Enfin, l'annexe aux comptes consolidés de Laurus au 31 décembre 2005 indique qu'il existe une incertitude quant au respect du principe de continuation de l'exploitation de la société, dont les contraintes de trésorerie exigent le succès des opérations de cession des activités Konmar et Edah, annoncées début 2006 et en cours de réalisation. La direction de Laurus est confiante quant au résultat de ces opérations de cession et, dans ces conditions, le principe de continuité de l'exploitation pour l'évaluation des actifs et des passifs a été retenu pour l'élaboration des états financiers consolidés au 31 décembre 2005 de Laurus.

S'agissant de la valeur de la participation dans Laurus détenue par le Groupe et consolidée selon la méthode de la mise en équivalence, elle a été déterminée conformément aux principes d'IAS 28, et sur la base d'une étude demandée à une banque indépendante, en retenant la valeur la plus élevée entre la juste valeur (définie par le cours de bourse) et la valeur d'utilité (mesurée par les flux de trésorerie actualisés).

C'est cette dernière qui a été retenue et comparée à la valeur comptable de la participation dans Laurus. Une perte de valeur de 34 millions d'euros a résulté de cette comparaison et a été constatée dans les états financiers en autres charges opérationnelles (cf. note 7).

La valeur d'utilité a été déterminée en retenant des hypothèses opérationnelles prudentes compte tenu de la situation particulière de Laurus et les hypothèses financières suivantes : taux de croissance de 2 %, taux d'actualisation de 6,5 % et valeur terminale calculée par capitalisation à l'infini des flux de trésorerie prévisionnels de la dernière année du plan.

L'approche par les flux de trésorerie actualisés suppose naturellement le maintien en existence de Laurus et se trouve donc soumise à la même incertitude que celle décrite plus haut pour Laurus elle-même.

### Décomposition

en millions d'euros	2005	2004
Feu Vert	44	44
CBD	0	713
Exito	190	154
Laurus	258	316
Entreprises associées du groupe Franprix & Leader Price	51	43
Autres sociétés	6	5
<b>Entreprises associées</b>	<b>550</b>	<b>1 274</b>

### Variation des participations dans les entreprises associées au 31 décembre 2005

en millions d'euros	Ouverture	Pertes de valeur	Résultat de l'année	Distribution	Variation périmètre et change	Clôture
Feu Vert	44		3	(3)	0	44
CBD(*)	713		10	0	(724)	0
Exito	154		12	(8)	33	190
Laurus	316	(34)	(25)	0	1	258
Entreprises associées du groupe Franprix & Leader Price	43		13	(4)	0	51
Autres sociétés	5		1		1	6
<b>Total</b>	<b>1 274</b>	<b>(34)</b>	<b>14</b>	<b>(15)</b>	<b>(689)</b>	<b>550</b>

(\*) Le Groupe CBD est consolidé par intégration proportionnelle à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2005.

### Comptes abrégés 2005 retraités aux normes IFRS des principales entreprises associées

en millions d'euros, pour la quote-part détenue	Exito Quote-part 35,59 %	Laurus Quote-part 44,99 %
<b>Chiffre d'affaires, hors taxes</b>	<b>426</b>	<b>1 421</b>
Résultat net	12	(25)
Actifs non courants	252	496
Actifs courants	90	150
<b>Total actif</b>	<b>342</b>	<b>646</b>
Situation nette	206	258
Passifs non courants	8	38
Passifs courants	129	350
<b>Total passif</b>	<b>342</b>	<b>646</b>

Les contributions d'Exito et Laurus aux capitaux propres consolidés sont négatives à hauteur de 37 millions d'euros et 66 millions d'euros en raison essentiellement, pour Exito, des évolutions défavorables des taux de change.

### Transactions avec les entreprises associées

Il n'existe pas de transactions significatives réalisées avec les entreprises associées à l'exception d'une facturation de 3 millions d'euros émise dans le cadre d'un contrat de prestation de services conclu avec Laurus.

### Valeur boursière des participations dans des entreprises associées pour lesquelles il existe des prix cotés publiés

en millions d'euros	2005	2004
Exito	209	105
Laurus	147	211
<b>Total</b>	<b>356</b>	<b>315</b>

Dans les deux cas, la valeur des flux actualisés de trésorerie est supérieure à la valeur boursière ci-dessus. Feu Vert SA et les autres sociétés sont des entités privées non cotées. Par conséquent, il n'existe pas de cours pour déterminer la juste valeur de ces investissements.

### Quote part des passifs éventuels

Il n'existe pas de passifs éventuels non comptabilisés dans les entreprises associées.

### NOTE 18 Participations dans les co-entreprises

Les sociétés Monoprix, SCI Opéra, Distridyn, Far Eastern Géant (Taïwan), Grupo Disco de Uruguay, Régie Média Trade, IRTS, C'Asia et Geimex, détenues à hauteur de 50 %, sont consolidées par la méthode de l'intégration proportionnelle, le Groupe y exerçant un contrôle conjoint.

Les sociétés Banque du Groupe Casino, Store Consumer Finance, Vieri, Club Avantages, Exim et le Groupe CBD, sont consolidés selon la méthode d'intégration proportionnelle, les accords conclus entre les partenaires et le groupe Casino prévoyant l'exercice du contrôle conjoint sur leurs activités.

### Comptes abrégés 2005 retraités aux normes IFRS des principales co-entreprises

en millions d'euros, pour la quote-part détenue	Total	dont CBD quote-part 34,26 %	dont Monoprix quote-part 50,00 %
Produits	4 423	1 025	1 883
Charges	(4 344)	(1 004)	(1 818)
Actifs non courants	3 007	972	962
Actifs courants	1 677	714	319
<b>Total actif</b>	<b>4 683</b>	<b>1 686</b>	<b>1 282</b>
Situation nette	2 334	839	493
Passifs non courants	517	342	117
Passifs courants	1 833	505	671
<b>Total passif</b>	<b>4 683</b>	<b>1 686</b>	<b>1 282</b>

Il n'existe pas de passifs éventuels non comptabilisés dans les co-entreprises à l'exception de risques considérés comme possibles mais non probables donc non provisionnés chez CBD pour 29 millions d'euros.

### NOTE 19 Actifs financiers non courants

en millions d'euros	2005	2004
Titres des sociétés non consolidées	118	149
Autres actifs disponibles à la vente	1	6
<b>Actifs financiers disponibles à la vente (AFS)</b>	<b>119</b>	<b>155</b>
Prêts	50	52
Dérivés actifs non courants <sup>(1)</sup>	24	313
Loyers prépayés <sup>(2)</sup>	105	77
Dépôts, cautionnements et autres	0	0
Créances rattachées aux participations	76	84
Dépréciations	(4)	(4)
<b>Autres actifs financiers</b>	<b>251</b>	<b>522</b>
<b>Actifs financiers non courants</b>	<b>370</b>	<b>677</b>

(1) La diminution des dérivés actifs non courants correspond au dénouement de l'equity swap Cora.

En octobre 2001, le Groupe avait conclu avec un établissement financier un engagement ferme et réciproque d'acheter d'un bloc de titres représentant 42,39 % du capital de la société holding du groupe Cora. Cet engagement pouvait être exercé à tout moment jusqu'au 21 mai 2011, après prorogation pour une période de 5 ans, pour un prix d'exercice forfaitaire de 850 millions d'euros, et pour autant que Cora approuvait la transaction envisagée ou qu'il n'existait pas de dispositions contractuelles entre le Groupe et Cora s'opposant à sa réalisation. Si toutefois, au terme de l'engagement, le Groupe n'avait pas agi dans ce sens, il aurait été procédé à une vente aux enchères du bloc d'actions.

En contrepartie de l'engagement ainsi accordé, le Groupe se serait porté financièrement garant vis-à-vis de l'établissement financier de la valeur d'actif de 850 millions d'euros du sous-jacent, tant au cours de la vie de l'option qu'au moment des enchères, si tel avait dû être le cas. Dans cette dernière hypothèse, le Groupe se serait obligé à dédommager l'établissement financier de l'éventuelle différence négative entre le produit des enchères et la valeur de 850 millions d'euros, tout excédent par rapport à celle-ci lui étant en revanche acquis.

Il est rappelé que Cora avait engagé une procédure judiciaire devant le Tribunal de Commerce de Paris en vue de voir prononcer l'annulation de la vente des titres par Carrefour à Deutsche Bank ainsi que l'annulation de l'equity Swap.

Cet engagement assimilable à un produit dérivé tel que défini par IAS 39 a été évalué à la juste valeur avec effet des variations de valeur en résultat.

Le système mis en place se traduisait au 1<sup>er</sup> janvier 2004 par un impact de 94 millions d'euros sur les capitaux propres et de 47 millions d'euros sur le résultat de l'exercice 2004.

Au cours du dernier trimestre 2005, le Groupe a décidé d'engager des négociations avec le groupe Louis Delhaize aux termes desquelles ce groupe achètera 42,39 % du capital de sa filiale GMB pour 850 millions d'euros. L'accord a été finalisé début 2006, et a fait l'objet d'un communiqué le 16 mars 2006.

Selon cet accord, les titres seront cédés, le 2 mai 2006, au groupe Louis Delhaize par Casino après réalisation de son engagement auprès de Deutsche Bank. Cet accord entraîne l'arrêt définitif des procédures entre le Groupe Louis Delhaize, d'une part, et Casino, Deutsche Bank et Carrefour, d'autre part.

Les conséquences comptables de cet accord, enregistrées dès le 31 décembre 2005, représentent une charge de 302 millions d'euros enregistrée dans les autres charges opérationnelles 2005 (cf. note 7). La charge nette est de 198 millions d'euros.

(2) Les loyers prépayés correspondent à un droit d'utilisation de terrains dans certains pays, sur une durée moyenne 30 ans, dont le coût est étalé sur la durée d'utilisation.

### Variation des actifs financiers disponibles à la vente (AFS)

en millions d'euros	2005	2004
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>155</b>	<b>194</b>
Augmentations	28	(38)
Diminutions	(37)	(15)
Variations de juste valeur	(23)	3
Variation de périmètre et de change	2	10
Autres	(6)	1
<b>Au 31 décembre</b>	<b>119</b>	<b>155</b>

Le Groupe ne détient aucun actif financier disponible à la vente (AFS) coté.

### NOTE 20 Impôts

#### CHARGE D'IMPÔT

##### Analyse de la charge d'impôt

en millions d'euros	2005	2004
Impôt courants	(332)	(287)
Impôts différés	195	4
<b>Total impôt sur le résultat</b>	<b>(137)</b>	<b>(283)</b>

##### Rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat avant impôt

en millions d'euros	2005	2004
<b>Résultat avant impôt et mises en équivalence</b>	<b>558</b>	<b>900</b>
Charge d'impôt théorique (35,43 % en 2004, 34,93 % en 2005)	(195)	(319)
Impacts dus à des taux d'imposition différents	5	0
Impacts net des charges et produits non déductibles/imposables	9	1
Divers impôts	45	35
<i>Eco IS sur perte 50 % des warrants CBD</i>	-	(30)
<i>Mercialys (Exit tax - Reprise ID)</i>	(5)	-
<i>Eco IS sur frais d'acquisition titres CBD</i>	(6)	-
<i>Eco IS sur moins value cession titres CBD chez Ségisor</i>	(21)	-
<i>Divers</i>	(12)	(5)
<b>Charge d'impôt réelle</b>	<b>(137)</b>	<b>(283)</b>
<i>Taux d'impôt théorique</i>	34,93 %	35,43 %
<i>Taux d'impôt réel</i>	24,46 %	31,40 %

##### Les différences permanentes sont liées principalement aux éléments suivants :

en millions d'euros	2005	2004
Effet des déficits non activés	(10)	(9)
Dépréciation des goodwill	(12)	-
Résultats exonérés (produit dilution)	34	7
Autres charges et produits non déductibles ou non imposables	(3)	3
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>1</b>

## IMPÔTS DIFFÉRÉS

### Variation de la provision pour impôts différés passifs

en millions d'euros	2005	2004
<b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>472</b>	<b>404</b>
Charge (produit) de l'exercice	(213)	69
Effet des variations de taux de change, de périmètre et reclassements	11	(1)
Variations constatées directement en capitaux propres		
<b>Situation au 31 décembre</b>	<b>270</b>	<b>472</b>

### Variation des impôts différés actifs

en millions d'euros	2005	2004
<b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>137</b>	<b>68</b>
Produit (charge) de l'exercice(*)	(18)	73
Effets des variations de taux de change, de périmètre et reclassements	12	(9)
Variations constatées directement en capitaux propres	27	6
<b>Situation au 31 décembre</b>	<b>158</b>	<b>137</b>

(\*) Le montant des impôts différés activés à l'ouverture puis annulé car il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou partie de cet actif d'impôt différé, s'élève à 6 millions d'euros au 31 décembre 2005.

### Origine des impôts différés actifs et passifs

en millions d'euros	Actifs		Passifs		Net	
	2005	2004	2005	2004	2005	2004
Immobilisations incorporelles	22	10	(22)	(2)	0	8
Immobilisations corporelles	270	336	(684)	(849)	(413)	(513)
<i>dont location financement</i>	-	-	(136)	(100)	(136)	(100)
Stocks	76	84	(20)	(18)	57	65
Instruments financiers	86	7	(12)	(39)	74	(32)
Autres actifs	9	7	(31)	(56)	(22)	(49)
Provisions	77	49	3	(2)	80	48
Provisions réglementées	-	-	(81)	(49)	(81)	(49)
Autres passifs	142	166	(13)	(11)	128	155
<i>dont emprunt location financement</i>	75	65	-	-	75	65
Report fiscaux déficitaires	66	33	-	-	66	33
<b>Actifs (Passifs) d'impôts différés nets</b>	<b>749</b>	<b>692</b>	<b>(860)</b>	<b>(1 027)</b>	<b>(111)</b>	<b>(335)</b>
Impôts différés actifs au bilan					158	137
Impôts différés passifs au bilan					270	472
<b>Solde net</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(111)</b>	<b>(335)</b>

Il existe en France quatorze groupes bénéficiant du régime de l'intégration fiscale. Le principal effet de ce régime, en 2005, est une économie d'impôt réalisée par le Groupe formé par Casino Guichard-Perrachon et ses filiales directes qui s'élève à 90 millions d'euros.

**Au 31 décembre, le Groupe dispose de reports fiscaux déficitaires dont l'échéance se répartit comme suit :**

en millions d'euros	2005	2004
2005		4
2006	4	5
2007	5	6
2008	6	3
2009	6	1
2010 et au-delà	45	14
<b>Total</b>	<b>66</b>	<b>33</b>

Les déficits fiscaux reportables sont localisés principalement dans les sociétés Géant Polska, C'Discount et dans les filiales d'Asinco ; les perspectives futures bénéficiaires de ces sociétés ou les options fiscales mises en place justifient l'activation de l'impôt différé relatif à ces reports déficitaires.

L'impôt différé sur les retraitements de consolidation est essentiellement dû au retraitement des immobilisations au coût historique. Un échéancier de recouvrement de la créance d'impôt différé a été établi. Les taux d'impôt retenus sont ceux en vigueur dans chacun des pays ou, le cas échéant les taux d'impôt votés pour les années à venir en cas de changement. L'impôt différé relatif aux reports déficitaires non activé conformément au principe de prudence s'élève à 42 millions d'euros. Ces déficits sont principalement localisés dans les filiales taiwanaises, vénézuéliennes, argentines, uruguayennes et polonaises pour partie.

Par ailleurs, le Groupe dispose de moins values à long terme reportables pour 476 millions d'euros au 31 décembre 2005 et 323 millions d'euros au 31 décembre 2004.

**NOTE 21 Stocks**

en millions d'euros	2005	2004
Valeur brute	2 084	1 748
Dépréciations	(38)	(27)
<b>Stocks en valeur nette</b>	<b>2 046</b>	<b>1 721</b>

Compte tenu de l'activité, les stocks sont principalement composés de marchandises.

**NOTE 22 Clients**

en millions d'euros	2005	2004
Créances clients et comptes rattachés	912	744
Dépréciations des autres créances clients et comptes rattachés	(40)	(39)
Créances de l'activité de crédit	371	328
Dépréciations des créances de l'activité de crédit	(33)	(32)
<b>Clients</b>	<b>1 210</b>	<b>1 001</b>

**NOTE 23 Autres créances**

en millions d'euros	2005	2004
Autres créances	779	612
Comptes courants des sociétés non consolidées	47	48
Provision pour dépréciations des autres créances et des comptes courants	(24)	(22)
Dérivés actifs hors couverture	15	22
Charges constatées d'avance	131	112
<b>Autres créances</b>	<b>949</b>	<b>771</b>

Les autres créances comprennent essentiellement des créances fiscales et sociales ainsi que des produits à recevoir des fournisseurs. Les charges constatées d'avance sont, pour l'essentiel, constituées d'achats, de loyers, de charges locatives et de primes d'assurances comptabilisés lors de l'année courante et relatives à des périodes postérieures à celle-ci.

**NOTE 24 Trésorerie nette**

en millions d'euros	notes	2004	Augmentation Diminution	Variation de juste valeur et autres variations	2005
Equivalents de trésorerie		1 768	(402)	119	1 485
Disponibilités		508	18	50	576
<b>Trésorerie brute</b>		<b>2 276</b>	<b>(384)</b>	<b>169</b>	<b>2 061</b>
Crédits spots et lignes confirmées		(20)	(15)	(3)	(38)
Concours bancaires courants		(305)	(44)	13	(336)
<b>Trésorerie nette</b>		<b>1 951</b>	<b>(443)</b>	<b>179</b>	<b>1 687</b>
Dette financière (hors découverts bancaires)	30	(7 543)	865	(454)	(7 132)
<b>Endettement financier net</b>	<b>30</b>	<b>(5 591)</b>	<b>422</b>	<b>(275)</b>	<b>(5 444)</b>

Le poste trésorerie inclut à hauteur de 120 millions d'euros la trésorerie reçue au titre d'une mobilisation de créances satisfaisant les critères de sortie d'actifs financiers d'IAS 39 et exposés dans la note décrivant les principes comptables applicables aux créances clients.

Dans le cadre de ces opérations de mobilisations de créances, le Groupe cède également des demandes d'acomptes. Ne répondant pas à la définition d'un actif financier tel que décrit dans les principes comptables, les risques et avantages ne pouvant être transférés, une dette a été enregistrée en contrepartie de la trésorerie reçue de la banque à la date de cession. La dette se monte à 30 millions d'euros au 31 décembre 2005.

Au 31 décembre 2005, les équivalents de trésorerie sont constitués d'OPCVM de trésorerie "monétaires euros" et autres. Pour déterminer si un placement était effectivement éligible au classement d'équivalent de trésorerie, le Groupe s'est conformé au communiqué de l'AMF du 8 mars 2006 relatif au classement des OPCVM de trésorerie en équivalents de trésorerie au regard de la norme IAS 7 "Tableau des flux de trésorerie". Conformément à ce communiqué, le Groupe a analysé ses placements en conformité avec la démarche formulée par l'AFG et par l'AFTE.

Deux catégories ont été distinguées :

- les OPCVM classés par l'AMF dans la catégorie « monétaire euro » qui sont présumés, à titre pratique, satisfaire d'emblée aux quatre critères tels que rappelés dans les principes comptables ;
- les OPCVM de trésorerie, autres que les OPCVM « monétaires euro », satisfaisant à des critères juridiques, qualitatifs ou quantitatifs, cumulatifs définis ci-après :
  - 1) Placement à court terme : l'indice de référence de l'OPCVM est un indice du marché monétaire (EONIA, EURIBOR 3 mois...), et la durée de placement recommandée est inférieure ou égale à 12 mois.
  - 2) Placement très liquide : l'OPCVM a une valeur liquidative quotidienne ou hebdomadaire, ce qui permet de souscrire ou de racheter ses parts sur un pas quotidien ou hebdomadaire, sans délai de préavis particulier, ni pénalité de sortie telle qu'elle rendrait inopérante une possibilité de rachat pendant la durée de placement recommandée.



- 3) Placement facilement convertible en un montant connu de trésorerie : eu égard à sa faible volatilité historique, au critère de liquidité et par son indexation sur un indice du marché monétaire, le montant envisageable de cession de l'OPCVM de trésorerie est aisément prévisible, à quelques points de base près.
- 4) Placement soumis à un risque négligeable de changement de valeur : la sensibilité de l'OPCVM a été constamment inférieure à 0,5 au cours de 12 derniers mois, ou depuis la date de référence de son objectif de gestion, la performance est principalement liée à l'évolution du marché monétaire et l'OPCVM possède un historique attestant de la régularité de la progression de sa performance.

Sur la base d'un examen systématique de ces différents critères de manière rétrospective, le Groupe a conclu à la qualification d'équivalents de trésorerie de ses placements au 31 décembre 2005.

## NOTE 25 Capitaux propres

### Capital

#### Actions ordinaires émises et entièrement libérées (la valeur nominale de l'action est de 1,53 euros)

	en nombre	en millions d'euros
<b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2004</b>	<b>93 474 701</b>	<b>143</b>
Exercice des BSA "B"	1	0
Exercice des BSA "C"	20	0
Exercice d'options de souscription	2 691	0
<b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2005</b>	<b>93 477 413</b>	<b>143</b>
Exercice des BSA "B" <sup>(1)</sup>	518	0
Remploi du dividende <sup>(2)</sup>	3 296 553	5
Fusions de sociétés <sup>(3)</sup>	55	0
<b>Situation au 31 décembre 2005</b>	<b>96 774 539</b>	<b>148</b>

(1) Suite à la radiation de 760 232 BSA de la cotation.

(2) Suite à emploi du dividende pour 2 855 919 actions ordinaires et du dividende ADP en 440 634 actions ordinaires.

(3) Fusions décidées par l'AGE du 26/05/2005.

#### Actions à dividende prioritaire (la valeur nominale de l'action est de 1,53 euros)

	en nombre	en millions d'euros
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2004, 2005 et 31 décembre 2005	15 128 556	23

En vertu des autorisations données au Conseil d'administration, le montant global des augmentations de capital pouvant être réalisées, immédiatement ou à terme, autrement que par incorporation de bénéfices, réserves ou primes, ne doit pas excéder une valeur nominale de 200 millions d'euros.

### Détail des primes, titres auto-détenus et des autres réserves

en millions d'euros	2005	2004
Primes <sup>(1)</sup>	3 892	3 732
Titres auto-détenus <sup>(2)</sup>	(94)	(266)
Instruments de capitaux propres (TSSDI) <sup>(3)</sup>	600	-
Autres instruments de capitaux propres <sup>(4)</sup>	(18)	-
Réserves stock-options <sup>(5)</sup>	37	25
Réserves consolidées <sup>(6)</sup>	135	(383)
Ecart de conversion <sup>(7)</sup>	488	55
<b>Total des autres capitaux propres</b>	<b>5 040</b>	<b>3 163</b>

(1) *Primes*

Ce sont les primes (émission, apports et fusion) de la société mère.

(2) *Titres auto-détenus*

Dans le cadre des autorisations données par les assemblées générales, des actions de la société Casino, Guichard-Perrachon S.A. ont été rachetées par le Groupe. Au 31 décembre 2005, le nombre d'actions auto-détenues s'élève à 1 646 217 représentant 94 millions d'euros.

Au cours du mois de janvier 2005, le Groupe a signé un contrat de liquidité avec la banque d'affaires Rothschild portant sur 700 000 titres Casino et un apport de 40 millions d'euros, en application du règlement européen n° 2273/2003.

Au 31 décembre 2005, le nombre d'actions auto-détenues dans le cadre de ce contrat est de 630 000 titres Casino. Les fonds gérés ont été investis dans des parts de FCP monétaire. Ces fonds, respectant les critères définis de classement en équivalents de trésorerie, font partie de la trésorerie nette.

(3) *Instruments de capitaux propres (TSSDI)*

Le Groupe a procédé en début d'année 2005 à la mise sur le marché de 600 millions d'euros de titres "super subordonnés" à durée indéterminée (TSSDI).

Le remboursement éventuel de cet instrument est à l'initiative du Groupe et sa rémunération est subordonnée au versement d'un dividende au titre des actions ordinaires au cours des 12 derniers mois.

En raison de ses caractéristiques particulières, de durée et de rémunération, cet instrument est classé en capitaux propres, soit pour un montant de 600 millions d'euros.

Les frais d'émission nets de l'effet d'impôt ont été imputés sur les capitaux propres.

Le dividende, au taux de 7,5 % les années 1 à 3 puis CMS + 100 bp les années suivantes, est comptabilisé en minoration des capitaux propres net de l'effet d'impôt.

(4) *Autres instruments de capitaux propres*

Le Groupe détient, afin de couvrir une partie des plans d'options d'achat d'actions consentis aux salariés et mandataires sociaux, des options d'achat d'actions ordinaires ("calls") achetées pour un montant de 18 millions d'euros.

(5) *Réserves stock-options*

Ce compte enregistre l'effet cumulé constaté en contrepartie de la charge d'amortissement des stock-options.

(6) *Réserves consolidées*

Ce compte comprend :

- les réserves de la société mère après retraitements de consolidation,
- la quote-part revenant au Groupe des capitaux propres retraités de chacune des filiales diminuée de la valeur des titres détenus par le Groupe et augmentée du goodwill éventuel,
- l'effet cumulé des changements de méthodes comptables et corrections d'erreurs,
- les variations de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente,
- les variations de juste valeur des dérivés dans les opérations de couverture de flux de trésorerie.

(7) *Ecart de conversion*

Ce compte comprend la part revenant au Groupe des écarts de conversion, positifs ou négatifs, liés à l'évaluation au taux de clôture des capitaux propres des filiales étrangères et de la fraction des créances et des dettes faisant partie de l'investissement net dans les filiales étrangères.

#### Ventilation des écarts de conversion par pays

en millions d'euros	Part du Groupe			Minoritaires			Ecart de conversion total
	Ouverture au 01/01/2005	Variation au 31/12/2005	Total	Ouverture au 01/01/2005	Variation au 31/12/2005	Total	
Brésil	7	239	246		0	0	246
Argentine	(9)	12	3			0	3
Colombie	11	36	46			0	46
Uruguay	3	24	27	0	0	0	27
Venezuela	(16)	(1)	(17)	(4)	0	(4)	(21)
Etats-Unis	(11)	22	11	(7)	14	7	18
Taiwan	0	7	6			0	6
Thaïlande	(12)	21	9	(8)	11	2	11
Pologne	104	48	152			0	152
Océan Indien	(2)	1	(1)	0	0	0	(1)
<b>Total</b>	<b>75</b>	<b>407</b>	<b>482</b>	<b>(20)</b>	<b>26</b>	<b>6</b>	<b>488</b>

## NOTE 26 Paiement en actions

C'est en 1973 que Casino a mis en place son premier plan d'options d'actions au profit des salariés du Groupe. Depuis, de nombreux plans d'options d'achat ou de souscription d'actions ont été mis en place au bénéfice des dirigeants et des salariés du Groupe.

Par ailleurs, depuis 1987, il est attribué, en décembre de chaque année, des options d'achat ou de souscription d'actions aux nouveaux cadres ayant un an d'ancienneté dans le Groupe et il est procédé à un ajustement des options des cadres changeant de catégorie par suite d'une promotion.

Depuis 1999, des options d'achat ou de souscription d'actions sont attribuées aux directeurs de magasins (hypermarchés et supermarchés). Cette attribution est calculée en fonction de l'accroissement de valeur du magasin, celui-ci étant déterminé par rapport à la croissance du chiffre d'affaires et de la contribution aux résultats.

Enfin, en mai 2005, un plan d'attribution d'actions gratuites a été attribué à certains membres de l'encadrement. L'acquisition définitive par les bénéficiaires des actions attribuées gratuitement est soumise à la réalisation d'un critère de performance de l'entreprise apprécié annuellement et donnant lieu chaque année à la détermination du pourcentage d'actions acquises au titre de l'année concernée. Le nombre total des actions gratuites définitivement acquises est égal à la moyenne des attributions annuelles. Le critère de performance retenu est la croissance organique du chiffre d'affaires des activités françaises consolidées par intégration globale ou proportionnelle, hors Monoprix et Vindémia.

### Incidence sur le résultat et les capitaux propres des rémunérations payées en actions

Le montant total constaté en résultat au 31 décembre 2005 s'élève à 13 millions d'euros de charges comptabilisées en "frais de personnel" et 2 millions d'euros de produits comptabilisés en "autres produits et charges opérationnels" au titre de l'annulation des options suite aux départs des dirigeants. Cette charge nette a pour contrepartie une augmentation des capitaux propres pour un montant identique de 11 millions d'euros au 31 décembre 2005.

### Caractéristiques des plans d'options sur actions sur les titres de la société consolidante

Conformément à IFRS 2, le Groupe a procédé à la valorisation de l'ensemble des options attribuées depuis le 7 novembre 2002 et dont les droits permettant l'exercice des options restaient à acquérir au 1<sup>er</sup> janvier 2005 en utilisant le modèle de valorisation de Black & Scholes.

Les caractéristiques et hypothèses retenues dans le cadre de l'évaluation sont les suivantes :

Date d'attribution	Plans de souscription						
	2005		2004		2003		2002
	8 déc.	26 mai	9 déc.	8 avril	9 déc.	17 avril	9 déc.
Cours de l'action lors de l'attribution	56,95 €	59,70 €	56,95 €	76,55 €	75,10 €	63,40 €	66,20 €
Prix d'exercice de l'option	56,31 €	57,76 €	59,01 €	78,21 €	77,11 €	60,89 €	67,84 €
Nombre d'options	50 281	316 693	78 160	611 282	49 158	872 124	36 011
Durée de vie estimée	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5	6,5
Dividende projeté	+ 2 %	+ 2 %	+ 2 %	+ 2 %	+ 2 %	+ 2 %	+ 2 %
Volatilité attendue	21,19 %	21,86 %	23,14 %	22,54 %	30,81 %	42,58 %	35,17 %
Taux d'intérêt sans risque	3,210 %	2,851 %	3,136 %	3,538 %	3,922 %	3,696 %	4,214 %
<b>Juste valeur de l'option</b>	<b>8,996 €</b>	<b>8,888 €</b>	<b>8,137 €</b>	<b>13,905 €</b>	<b>18,721 €</b>	<b>20,927 €</b>	<b>19,397 €</b>

Date d'attribution	Plans d'achat
	2004 8 avril
Cours de l'action lors de l'attribution	76,55 €
Prix d'exercice de l'option	78,21 €
Nombre d'options attribués à l'origine	611 237
Durée de vie estimée	5,5
Dividende projeté	+ 2 %
Volatilité attendue	22,54 %
Taux d'intérêt sans risque	3,538 %
<b>Juste valeur de l'option</b>	<b>13,905 €</b>

### Caractéristiques du plan d'attribution d'actions gratuites

	<u>Plans d'achat</u>
	2005
Date d'attribution	26 mai
Cours de l'action lors de l'attribution	59,70 €
Nombre d'options	145 976

### Informations relatives aux plans en cours sur les titres de la société consolidante attribués à partir du 7 novembre 2002

	<u>Stock-options sur actions</u>	
	Nombre d'options sur actions en cours	Prix d'exercice moyen pondéré (en €)
<b>Options restantes au 1<sup>er</sup> janvier 2004</b>	<b>1 022 553</b>	<b>61,91</b>
Options accordées	1 425 679	77,16
Options exercées	0	
Options supprimées	(58 605)	70,02
Options arrivées à expiration	0	
<b>Options restantes au 31 décembre 2004</b>	<b>2 389 627</b>	<b>70,81</b>
<i>Dont options exerçables</i>	<i>0</i>	
Options accordées	366 974	57,56
Options exercées	0	
Options supprimées	(284 968)	71,72
Options arrivées à expiration	0	
<b>Options restantes au 31 décembre 2005</b>	<b>2 471 633</b>	<b>68,73</b>
<i>Dont options exerçables</i>	<i>30 512</i>	

### Informations relatives aux plans sur les titres de la société consolidante antérieurs au 7 novembre 2002

Le détail des attributions antérieures au 7 novembre 2002 auxquelles la norme n'a pas été appliquée, et portant sur les titres de la société consolidante, figure dans le tableau ci-après :

	<u>Plans d'achat</u>			
	2002	2001		2000
Date d'attribution	30 avril	10 déc.	2 mai	11 déc.
Prix d'exercice de l'option	86,24 €	84,96 €	104,04 €	106,67 €
Nombre d'options restant à lever	574 773	56 590	411 898	13 171
Durée de vie estimée	5,5	5,5	5,5	5,5

## NOTE 27 Dividendes

Le Conseil d'administration proposera comme distribution relative à l'exercice 2005 un dividende brut de 2,08 euros pour les actions ordinaires et 2,12 euros pour les actions à dividendes prioritaires, 0,05 euros pour les porteurs du TSSDI. Les états financiers présentés avant répartition ne reflètent pas ce dividende qui est sujet à l'approbation des actionnaires réunis en Assemblée générale du 31 mai 2006.

### Dividendes proposés ou décidés

en millions d'euros	Dividende net en euros	Nombre d'actions	Actions détenues par la société	2005	2004
<b>Dividendes sur les actions ordinaires</b>					
Dividendes définitifs pour 2004	2,08	93 477 413	2 676 349	-	189
Dividendes provisoires pour 2005	2,08	96 774 539	-	201	-
<b>Dividendes sur les actions à dividendes prioritaires sans droit de vote</b>					
Dividendes définitifs pour 2004	2,12	15 128 556	4 300	-	32
Dividendes provisoires pour 2005	2,12	15 128 556	-	32	-
Dividendes pour porteur de TSSDI	0,05	600 000	-	29	-
<b>Montant total des dividendes</b>				<b>233</b>	<b>221</b>

## NOTE 28 Provisions

### Décomposition et variations

en millions d'euros	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2005	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice <sup>(1)</sup>	Variation de périmètre et transferts	Variation de change	Au 31 déc. 2005
Pour service après-vente	29	28	29	0	0	28
Pour retraite	43	15	10	(4)	0	45
Pour médaille du travail	19	1	0	0	0	20
Pour prime services rendus	14	0	0	0	0	14
Pour couverture sociale Casino USA	30	6	0	(1)	5	39
Pour litiges divers	28	13	14	2	0	30
Pour risques et charges diverses	104	90	104	126	2	218
Pour restructurations	9	3	6	0	0	6
Pour litige USA	1	12	1	-	1	13
Pour programme de fidélité	18	24	18	3	0	27
<b>Total</b>	<b>294</b>	<b>192</b>	<b>182</b>	<b>126</b>	<b>8</b>	<b>439</b>
... dont courant	187	159	172	5	3	182
... dont non courant	107	33	10	121	6	257

(1) dont reprise de provisions devenues sans objet : 8 millions d'euros.

Les provisions pour litiges, risques et charges divers sont composées d'une multitude de sommes liées à des procédures contentieuses en matière sociale (prud'hommes), immobilière (litiges sur travaux, loyers contestés, éviction de locataires...), fiscale ou économique (contrefaçons...).

### Engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements du Groupe en matière de régime à prestations définies sont principalement de deux ordres :

- En France, il s'agit des indemnités de fin de carrière et d'un régime de retraite complémentaire dont tous les bénéficiaires sont aujourd'hui pensionnés.
- Aux Etats-Unis, le sous-groupe américain a pris des engagements en matière de pension et frais médicaux vis-à-vis de ses salariés ou ex-salariés.

en millions d'euros	France		International		Total	
	2005	2004	2005	2004	2005	2004
<b>Provision au bilan</b>						
Valeur actualisée des obligations couvertes	111	113	88	64	199	176
Juste valeur des actifs du régime	(80)	(81)	(62)	(48)	(142)	(129)
<b>Sous-total</b>	<b>31</b>	<b>32</b>	<b>26</b>	<b>16</b>	<b>57</b>	<b>48</b>
Valeur actualisée des obligations non couvertes	12	9	30	23	42	32
Gains / (pertes) actuariels non comptabilisés	4	1	(19)	(8)	(15)	(7)
Coût des services passés non encore comptabilisés					0	
<b>Provision comptabilisée au bilan</b>	<b>47</b>	<b>41</b>	<b>37</b>	<b>31</b>	<b>84</b>	<b>73</b>
<b>Juste valeur des actifs du régime</b>						
Juste valeur en début d'exercice	81	82	48	37	129	119
Rendement effectif	3	3	3	4	7	7
Cotisations			6	12	6	12
Prestations payées	(4)	(4)	(3)	(2)	(7)	(6)
Variations de périmètre					0	0
Variations de change			7	(4)	7	(4)
<b>Juste valeur en fin d'exercice</b>	<b>80</b>	<b>81</b>	<b>62</b>	<b>48</b>	<b>142</b>	<b>129</b>
<b>Variation des provisions</b>						
Provision en début d'exercice	42	39	31	44	73	82
Charge de l'exercice	9	9	7	6	15	15
Décaissements	(4)	(4)	(6)	(12)	(10)	(16)
Variations de périmètre	0	(2)	1	(4)	1	(6)
Variations de change			5	(3)	5	(3)
<b>Provision à la clôture de l'exercice</b>	<b>47</b>	<b>41</b>	<b>37</b>	<b>31</b>	<b>84</b>	<b>73</b>
<b>Charge totale comptabilisée en résultat</b>						
<b>En résultats financiers</b>						
Coût financier	4	4	6	5	10	9
Rendement attendu des actifs	(1)	(1)	(5)	(4)	(6)	(5)
	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
<b>En frais de personnel</b>						
Coût des services rendus	6	6	5	5	11	11
Ecart actuariel comptabilisé			0		0	0
Coût des services passés comptabilisés					0	0
Effet des réductions / liquidations					0	0
	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>11</b>	<b>11</b>
<b>Charge de l'exercice</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>15</b>	<b>15</b>
<b>Hypothèses actuarielles principales</b>						
Taux d'actualisation :	3,5 - 4,5 %	4,5 - 5 %	6,0 %	6,0 %		
Taux d'augmentation des salaires :	2,5 - 2,75 %	2,5 - 2,75 %	4,0 %	4,0 - 4,5 %		
Age de départ à la retraite :	62 - 64 ans	62 - 64 ans	62 - 65 ans	62 - 65 ans		
Taux de rendement attendu des actifs :	3,5 - 5 %	3,5 - 5 %	9,0 %	9,0 %		
Taux d'évolution des coûts médicaux :	-	-	10,0 %	10,0 %		

Les taux de rotation utilisés correspondent aux taux effectivement constatés par tranche d'âge.

Les régimes à cotisations définies sont principalement composés des avantages retraite et s'élèvent à 230 millions d'euros.

## NOTE 29 Passifs financiers

### Décomposition

en millions d'euros		2005	2004
Emprunts obligataires		4 332	4 815
Autres emprunts		666	551
Contrats de location financement		235	182
<b>Emprunts (part à plus d'un an)</b>		<b>5 233</b>	<b>5 548</b>
Instruments financiers dérivés (couverture JV) non courants		75	90
Dettes financières non courantes (Put Asinco) <sup>(1)</sup>		523	710
Dettes financières non courantes (Put Vindemia) <sup>(1)</sup>		152	-
<b>Passifs financiers non courants</b>		<b>5 983</b>	<b>6 348</b>
Emprunts obligataires		508	708
Autres emprunts		445	68
Contrats de location financement		61	53
<b>Emprunts (part à moins d'un an)</b>	(a)	<b>1 013</b>	<b>828</b>
Dettes financières courantes <sup>(2)</sup>	(a)	395	652
Instruments financiers dérivés (couverture JV) courants(a)		14	0
Dérivés actifs sur couverture de JV non courants		(100)	(131)
Dérivés actifs sur couverture de JV courants	(b)	(146)	(111)
Dérivés actifs dette	(b)	(27)	(43)
<b>Dette financière (hors découverts bancaires)</b>		<b>7 132</b>	<b>7 543</b>
Crédits spots et lignes confirmées	(a)	38	20
Concours bancaires courants	(a)	336	305
<b>Dette financière</b>		<b>7 505</b>	<b>7 867</b>
Equivalents de trésorerie	(c)	(1 485)	(1 768)
Disponibilités	(c)	(576)	(508)
<b>Endettement financier net</b>		<b>5 444</b>	<b>5 591</b>
	(a) Passifs financiers courants	1 796	1 805
	(b) Actifs financiers courants	173	154
	(c) Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 061	2 276

(1) Les dettes financières non courantes correspondent, comme indiqué dans les règles et méthodes comptables, aux engagements d'achats (puts) donnés aux minoritaires, essentiellement des filiales du groupe Franprix & Leader Price (pour 2004 et 2005) et Vindemia (pour 2005 uniquement), exerçables dans un délai supérieur à un an.

(2) Les dettes financières courantes correspondent, comme indiqué dans les règles et méthodes comptables, aux engagements d'achats (puts) donnés aux minoritaires exerçables dans un délai inférieur à un an, essentiellement des filiales du groupe Franprix & Leader Price. Au 31 décembre 2004, ce poste comprend également la dette correspondant à la non décomptabilisation des créances cédées pour 307 millions d'euros.

### Echéancier au 31 décembre

en millions d'euros		2005	2004
à moins d'un an		1 786	1 650
entre un et cinq ans		4 213	4 266
à plus de cinq ans		1 506	1 952
<b>Dettes financières</b>		<b>7 505</b>	<b>7 867</b>

### Détail des dettes financières

Devise	Montant M€	Taux	TIE	Maturité	Échéance	Nature du taux	Existence de couvertures						
							2006 (en %)		2007 (en %)		2008 (en %)		
							1 <sup>er</sup> sem.	2 <sup>e</sup> sem.	1 <sup>er</sup> sem.	2 <sup>e</sup> sem.	1 <sup>er</sup> sem.	2 <sup>e</sup> sem.	
<b>Emprunts obligataires</b>													
<b>Obligataire 2006</b>													
1999-2006	EUR	454	taux fixe 4,75 %	4,89 %	7 ans	juil. 2006	taux fixe	39,88	39,88	-	-	-	-
							taux variable	60,12	60,12	-	-	-	-
							taux plafonné	-	-	-	-	-	-
<b>Placement privé Italien 2006</b>													
2003-2006	EUR	30	taux fixe 0,10 %	0,10 %	3 ans	nov. 2006	taux fixe	-	-	-	-	-	-
							taux variable	100,00	100,00	-	-	-	-
							taux plafonné	-	-	-	-	-	-
<b>Obligation indexée</b>													
2004-2007	EUR	81	taux variable E3M + 0,45 %	2,82 %	2 ans et 3 mois	mars 2007	taux fixe	-	-	-	-	-	-
							taux variable	100,00	100,00	100,00	-	-	-
							taux plafonné	-	-	-	-	-	-
<b>Obligataire 2007</b>													
2002-2007	EUR	500	taux fixe 5,88 %	5,96 %	4 ans et 11 mois	nov. 2007	taux fixe	30,00	32,06	40,00	40,00	-	-
							taux variable	70,00	67,94	60,00	60,00	-	-
							taux plafonné	-	-	-	-	-	-
<b>Obligation indexée</b>													
2004-2008	EUR	78	taux variable E3M + 0,60 %	2,93 %	3 ans et 3 mois	mars 2008	taux fixe	-	-	-	-	-	-
							taux variable	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	-
							taux plafonné	-	-	-	-	-	-
<b>Obligataire 2008</b>													
2001-2008	EUR	1 100	taux fixe 6,00 %	6,13 %	7 ans	mars 2008	taux fixe	47,88	10,30	13,64	13,64	13,64	-
							taux variable	19,39	81,83	86,36	86,36	86,36	-
							taux plafonné	32,73	7,87	-	-	-	-
<b>Obligation indexée</b>													
2004-2009	EUR	76	taux variable E3M + 0,725 %	3,04 %	4 ans et 3 mois	mars 2009	taux fixe	-	-	-	-	-	-
							taux variable	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
							taux plafonné	-	-	-	-	-	-
<b>Placement privé</b>													
2002-2009	USD	10	taux fixe 5,92 %	5,92 %	7 ans	nov. 2009	taux fixe	-	-	-	-	-	-
							taux variable	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
							taux plafonné	-	-	-	-	-	-
<b>Obligataire 2009<sup>(1)</sup></b>													
2002-2009	EUR	475	taux fixe 5,45 %	5,46 %	7 ans	juin 2009	taux fixe	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00
							taux variable	25,28	50,40	75,00	75,00	75,00	75,00
							taux plafonné	49,72	24,60	-	-	-	-
<b>Obligataire 2010</b>													
2003-2010	EUR	500	taux fixe 5,25 %	5,36 %	7 ans	avr. 2010	taux fixe	58,49	34,52	30,00	13,01	10,00	10,00
							taux variable	1,51	39,46	70,00	86,99	90,00	90,00
							taux plafonné	40,00	26,02	-	-	-	-
<b>Placement privé</b>													
2002-2011	USD	255	taux fixe 6,46 %	6,56 %	9 ans	nov. 2011	taux fixe	58,72	-	-	-	-	-
							taux variable	41,28	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
							taux plafonné	-	-	-	-	-	-
<b>Obligataire 2011</b>													
2004-2011	EUR	400	taux fixe 4,75 %	4,81 %	7 ans	juil. 2011	taux fixe	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
							taux variable	-	-	-	-	-	-
							taux plafonné	-	-	-	-	-	-
<b>Obligataire 2012</b>													
2002-2012	EUR	700	taux fixe 6,00 %	6,13 %	10 ans	fév. 2012	taux fixe	67,86	78,57	78,57	78,57	78,57	78,57
							taux variable	32,14	21,43	21,43	21,43	21,43	21,43
							taux plafonné	-	-	-	-	-	-
<b>Obligataire</b>													
2002-2007	USD	50	taux variable			2007	taux fixe	-	-	-	-	-	-
							taux variable	-	-	-	-	-	-
							taux plafonné	-	-	-	-	-	-
<b>Total emprunts obligataires</b>		<b>4 709</b>											

(1) Casino, Guichard-Perrachon a émis en juin 2002 un emprunt obligataire de 559 millions d'euros d'une durée de sept ans. Cet emprunt a été entièrement souscrit par Finovadis SNC, une société en nom collectif détenue à hauteur de 99 % par une banque et à hauteur de 1 % par Casino, Guichard-Perrachon. La quote-part de l'obligation qui se trouve être financée par les investisseurs externes constitue une dette hors-groupe, apparaissant en emprunt dans les comptes consolidés à hauteur de 475 millions d'euros (nominal de 400 millions d'euros + intérêts capitalisés).



	Montant M€	Taux	Maturité	Échéance	Existence de couvertures						
					Nature du taux	2006 (en %)		2007 (en %)		2008 (en %)	
						1 <sup>er</sup> sem.	2 <sup>e</sup> sem.	1 <sup>er</sup> sem.	2 <sup>e</sup> sem.	1 <sup>er</sup> sem.	2 <sup>e</sup> sem.
<b>Autres emprunts</b>											
<b>Emprunts syndiqués</b>	34	taux fixe	8 ans	fév. 2007	taux fixe	-	-	-	-	-	-
					taux variable	100,00	100,00	-	-	-	-
					taux plafonné	-	-	-	-	-	-
<b>Emprunts syndiqués</b>	15	taux variable	8 ans	fév. 2007	taux fixe	-	-	-	-	-	-
					taux variable	100,00	100,00	-	-	-	-
					taux plafonné	-	-	-	-	-	-
<b>Emprunt bancaire</b>	100	taux variable	6 ans	sept. 2007	taux fixe	100,00	42,78	-	-	-	-
					taux variable	-	57,22	100,00	100,00	-	-
					taux plafonné	-	-	-	-	-	-
<b>Emprunt structuré</b>	162	taux fixe	5 ans	déc. 2006	taux fixe	-	-	-	-	-	-
					taux variable	100,00	100,00	-	-	-	-
					taux plafonné	-	-	-	-	-	-
<b>Emprunts bancaires divers<sup>(2)</sup></b>	563				taux fixe	-	-	-	-	-	-
					taux variable	-	-	-	-	-	-
					taux plafonné	-	-	-	-	-	-
<b>Total emprunts bancaires</b>	<b>873</b>										
<b>Total emprunts</b>	<b>5 582</b>										
Ajustement de Juste Valeur à amortir	106										
Intérêts courus sur emprunts	154										
Variation de la Juste Valeur de la dette	25										
Instruments dérivé Juste Valeur sur dette	89										
Dérivés actifs	(274)										
Engagements donnés aux minoritaires (Puts)	1 070										
Emprunts de location financement	296										
Autres emprunts	84										
Concours bancaires courants et crédits spots	374										
<b>Total dette financière</b>	<b>7 505</b>										

(2) Les "emprunts bancaires divers" sont constitués d'un grand nombre d'emprunts dont les échéances sont pour l'essentiel à moins d'un an.

Casino, Guichard-Perrachon a émis le 23 décembre 2004 trois séries d'obligations indexées sur le cours de l'action Casino pour un montant total de 236 millions d'euros. Les trois tranches s'élèvent à 81 millions d'euros, 78 millions d'euros, et 76 millions d'euros, et leurs dates d'échéances sont respectivement fixées au 30 mars 2007, 30 mars 2008 et 30 mars 2009. Le prix de remboursement de ces obligations est indexé sur l'évolution du cours de l'AO Casino : il sera d'un montant minimum de 60 millions d'euros, et son montant maximum sera de 280 millions d'euros.

La dette est inscrite au bilan pour la valeur actualisée du montant maximum de remboursement.

L'indexation sur le cours de l'action Casino constitue un dérivé qui est inscrit à l'actif pour sa juste valeur dont la variation d'une période sur l'autre transite par le compte de résultat.

Par ailleurs, le Groupe dispose de lignes de crédit confirmées selon le détail ci-dessous :

**Lignes bancaires confirmées**

en millions d'euros		autorisé	utilisé	échéance
Lignes bancaires confirmées	taux variable	1 169	97	après 31 déc. 2006
Lignes bancaires confirmées	taux variable	143	13	déc. 2006
Lignes syndiquées	taux variable	900	-	mars 2009
Ligne pour le financement de l'activité de crédit	taux variable	281	212	déc. 2006
<b>Total</b>		<b>2 493</b>	<b>322</b>	

**NOTE 30 Objectifs et politiques de gestion des risques financiers et comptabilité de couverture**

Les principaux risques attachés aux instruments financiers du Groupe sont les risques de taux, de change, de crédit et le risque sur actions.

Le Groupe détient des instruments financiers dérivés, principalement des swaps de taux et des achats à terme de devises. Ces instruments ont pour objectif la gestion du risque de taux et de change liés aux activités et au financement du Groupe. Aucun instrument dérivé n'est souscrit à des fins de spéculation.

**Risques de taux**

La stratégie du Groupe repose sur une gestion dynamique de la dette qui consiste à variabiliser chaque ligne d'endettement pour bénéficier de la baisse des taux et également se couvrir contre une hausse des taux.

Dans le cadre de la gestion de son exposition au risque de taux, le Groupe utilise différents instruments dérivés de taux. Les principaux instruments dérivés sont des swaps de taux, collars, cap, floor ou options qui peuvent être utilisés seuls ou combinés. Bien qu'ils ne soient pas tous éligibles à la comptabilité de couverture, tous les instruments de taux d'intérêt sont souscrits dans le cadre de la politique de gestion du risque de taux décrite ci dessus.

La politique financière du Groupe consiste à gérer la charge financière en combinant ces instruments dérivés à taux variable et à taux fixe.

**Risque de juste valeur**

Les emprunts contractés par le Groupe sont en majorité émis à taux fixe.

Afin de se couvrir contre le risque de juste valeur, le Groupe souscrit des swaps de taux d'intérêt en vertu desquels il échange les flux d'intérêts à taux fixe contre des flux d'intérêts à taux variable.

**Risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie**

L'exposition du Groupe porte sur le risque de variation de taux d'intérêt des emprunts émis à taux variable.

## Sensibilité au taux d'intérêt

en millions d'euros	moins d'un an	entre un et cinq ans	plus de cinq ans
Emissions obligataires	769	2 585	1 355
Emprunts et concours bancaires	884	69	3
Location financière	139	100	56
Concours bancaires courants et crédits spots	372	-	-
Mobilisation de créances	29	-	-
<b>Total dette<sup>(1)</sup></b>	<b>2 194</b>	<b>2 754</b>	<b>1 414</b>
Equivalents de trésorerie	1 485	-	-
Disponibilités	576	-	-
<b>Total actif</b>	<b>2 061</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>133</b>	<b>2 754</b>	<b>1 414</b>
Swap prêteur taux fixe	3 698		
Swap emprunteur taux fixe	(1 300)		
Option			
<b>Position nette après gestion</b>	<b>2 531</b>		
Position nette à renouveler à moins d'un an	2 531		
Variation de 1 %	25		
Durée moyenne restant à courir d'ici la fin de l'exercice	1		
Variation des frais financiers	24		
Coût de l'endettement financier net 2005	222		
<b>Impact relatif à l'évolution des taux sur les frais financiers nets</b>	<b>10,60 %</b>		

(1) L'échéance des actifs et des dettes à taux révisable est celle de la révision du taux. Les éléments de la dette non exposés aux risques de taux, essentiellement les dettes liées aux puts et les intérêts courus non échus ne sont pas inclus dans ce total.

Les prêts à taux variable s'élèvent à 350 millions d'euros et les prêts à taux fixes à 5 232 millions d'euros.

Pour préserver sa marge financière à la volatilité des taux d'intérêts, Banque du Groupe Casino couvre totalement son risque de taux :

- emplois à taux fixe : les ressources affectées sont transformées ou plafonnées à taux fixe. Les couvertures ainsi mises en place suivent la courbe d'amortissement des emplois jusqu'à leur échéance ;
- emplois à taux révisable : les ressources affectées sont transformées à taux fixe sur une durée glissante minimale de trois mois pour un montant correspondant aux emplois prévisionnels de cette période.

Les autres instruments financiers du Groupe ne sont pas porteurs d'intérêts et ne sont donc pas soumis au risque de taux d'intérêt.

## Risques de change

Le Groupe est exposé au risque de change lié aux achats effectués dans une devise différente de sa monnaie fonctionnelle. Dans le cadre de la gestion du risque de change, le Groupe a recours à des achats à terme de devises pour les achats de marchandises effectués en dollars dans la zone euro. La politique du Groupe consiste à couvrir l'intégralité des budgets d'achats par des dérivés ayant les mêmes échéances que les approvisionnements budgétés.

### Risques de crédit

La politique du Groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. De plus, les soldes clients font l'objet d'un suivi régulier et par conséquent, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables n'est pas significative.

Pour l'activité de Banque du Groupe Casino, de façon générale, le système de couverture du risque de crédit est fondé :

- sur une approche statistique par portefeuille homogène des créances clients, compte tenu du caractère non significatif des créances prises individuellement et de leurs caractéristiques communes en terme de risque de crédit ;
- sur des probabilités de récupération aux différentes étapes du recouvrement.

Les provisions pour risque de crédit sont calculées sur les clients présentant une échéance impayée au moins. L'occurrence d'une échéance impayée constitue le fait générateur au sens de la norme IAS 39 du provisionnement des créances.

Le montant des provisions est obtenu par application d'une modélisation statistique des flux de recouvrement et de pertes en intégrant tous les mouvements possibles entre les différentes strates, sur la base des données historiques observées.

Les provisions pour risque de crédit sont calculées en tenant compte d'une actualisation, au taux d'origine des contrats clients, des flux de recouvrement attendus de capital et d'intérêt. De ce fait, aux provisions pour risques de crédit avérés, s'ajoute dorénavant une provision pour perte de marge future, due à l'effet de l'actualisation des flux de recouvrement attendus. Les créances restructurées dont les plans sont à jour figurent parmi les créances saines. Dès le premier impayé, ces créances sont déclassées en créances douteuses compromises et font l'objet d'un provisionnement évalué sur base statistique conformément aux principes décrits ci avant.

Concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du Groupe, c'est-à-dire la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les actifs financiers disponibles à la vente et certains instruments financiers dérivés, l'exposition du Groupe liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés, est limitée, avec une exposition maximale égale à la valeur comptable de ces instruments.

### Risques sur actions

Le Groupe ne détient pas de participations non consolidées ou de titres de placement négociables sur un marché réglementé.

### Risques d'exigibilité des dettes financières

Les financements bancaires et obligataires du Groupe contiennent les clauses d'engagement et de défaut habituelles de ce type de contrat : maintien de l'emprunt à son rang ("pari passu"), limitation des sûretés attribuées aux autres prêteurs ("negative pledge") et défaut croisé.

Aucun contrat de financement ne comprend d'engagement lié à l'évaluation de la dette du Groupe par les agences de notation ("rating trigger").

Les émissions obligataires publiques sur le marché de l'euro et les lignes bancaires confirmées à court terme (un an maximum) ne contiennent aucun engagement lié à des ratios financiers.

Les lignes bancaires confirmées à moyen terme et certains placements privés (placement privé réalisé aux Etats-Unis, placement privé 2009, obligations indexées) contiennent des clauses de défaut (remboursement anticipé) en cas de non-respect, à la date d'arrêt, de certains ratios financiers. Le niveau maximal de ces ratios avait été défini dans le contexte des normes comptables françaises qui régissaient l'élaboration des comptes consolidés du Groupe jusqu'au 31.12.2004. En raison du passage aux normes IFRS, le Groupe a entrepris depuis 2005 des négociations avec les principaux prêteurs en vue de modifier le niveau de ces ratios. Le Groupe demande en outre aux prêteurs à l'occasion de ces négociations de remplacer les engagements de respecter plusieurs ratios à la date d'arrêt par l'engagement de respecter le seul ratio suivant (calculé sur la base des comptes consolidés établis dans le référentiel IFRS) :

Dette Financière Nette Consolidée / EBITDA consolidé < 4,3

A la date de clôture :

- La ligne multilatérale confirmée de 900 millions d'euros à échéance de mars 2009 avait fait l'objet d'une renégociation et était soumise au seul engagement de respecter un ratio de Dette Financière Nette consolidée / EBITDA consolidé < 4,3.
- Les autres lignes bancaires confirmées à moyen terme et les obligations indexées restaient soumises aux engagements liés aux ratios négociés en norme françaises, à savoir :
  - Dette Financière Nette consolidée / EBITDA consolidé < 3,6
  - Dette Financière Nette Consolidée / Fonds propres consolidés < 1,2
- Le placement privé réalisé aux USA et le placement privé 2009 étaient soumis à l'engagement de respecter les ratios suivants :
  - Dette Financière Nette Consolidée / EBITDA consolidé < 4
  - Dette Financière nette consolidée / Fonds propres consolidés < 1,2
  - Actifs incorporels consolidés / Fonds propres consolidés < 1,25

Le Groupe a poursuivi en 2006 les négociations avec les prêteurs pour obtenir le remplacement des engagements liés aux différents ratios mentionnés ci-dessus par l'engagement de respecter le ratio unique de Dette Financière Nette Consolidée / EBITDA consolidé < 4,3 dans l'ensemble de ses contrats.

Au 31 décembre 2005, tous les ratios sont respectés.

### Comptabilité de couverture

Le Groupe applique la comptabilité de couverture de juste valeur pour les instruments dérivés émis en couverture des emprunts à taux fixe, de façon à couvrir une partie du risque de variation de juste valeur associée au risque de taux d'intérêt.

L'objectif est de couvrir une partie du risque de variation de juste valeur associée au risque de taux d'intérêt d'un emprunt à taux fixe.

Le Groupe n'applique pas la comptabilité de couverture de flux de trésorerie pour ses achats à terme de devises.

La juste valeur des instruments dérivés placés en comptabilité de couverture de juste valeur s'élève à 158 millions d'euros au 31 décembre 2005.

## NOTE 31 Instruments financiers

### Juste valeur des instruments financiers

Le tableau ci-dessous fournit une comparaison de la valeur des actifs et des passifs financiers comptabilisés au bilan avec leur juste valeur.

La juste valeur des instruments financiers cotés est déterminée par référence au cours de Bourse à la date de clôture. Celle des instruments financiers non cotés pour lesquels il existe des instruments cotés, similaires en nature et maturité est déterminée par référence au cours de Bourse de ces instruments et ajustée le cas échéant. Pour les autres instruments non cotés, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation telles que les modèles d'évaluation retenus pour les options ou en utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisés. Les modèles prennent en considération des hypothèses basées sur les données du marché.

en millions d'euros	Valeur comptable		Juste valeur	
	2005	2004	2005	2004
<b>Actifs</b>				
Participations dans les entreprises associées	550	1 274	806	1 545
Actifs financiers	370	677	370	677
Clients	1 210	1 001	1 210	1 001
Instruments dérivés actifs	274	286	274	286
Autres créances	949	771	949	771
Trésorerie et équivalents de trésorerie active	2 061	2 276	2 061	2 276
<b>Passifs</b>				
Emprunts	6 246	6 376	6 532	6 767
Instruments dérivés passifs	89	90	89	90
Autres dettes financières	1 070	1 362	1 070	1 362
Dettes fournisseurs	3 766	3 187	3 766	3 187
Trésorerie et équivalents de trésorerie passive	374	325	374	325
Autres dettes	459	458	459	458

**NOTE 32 Autres dettes non courantes**

Les autres dettes non courantes correspondent à des dettes dont l'échéance est supérieure à 12 mois pour 40 millions d'euros et à un dérivé relatif à une promesse d'achat d'action pour 16 millions d'euros.

**NOTE 33 Autres dettes courantes**

en millions d'euros	2005	2004
Dettes sur immobilisations	165	125
Comptes courants	55	133
Dettes fiscales et sociales	1 000	1 024
Dettes diverses	449	301
Financement de l'activité de crédit	394	278
Produits constatés d'avance	21	18
Dérivés passifs hors couverture	10	46
<b>Autres dettes courantes</b>	<b>2 094</b>	<b>1 926</b>

**NOTE 34 Actifs et passifs détenus en vue d'être cédés**

Le Groupe a annoncé le 17 octobre 2005 la cession des murs de ses entrepôts à Mines de la Lucette (fonds immobilier Morgan Stanley Real Estate Funds), portant sur 13 sites d'une surface totale de 418 000 m<sup>2</sup> répartis sur le territoire français. L'opération s'accompagne de la conclusion, pour 12 des 13 entrepôts cédés, de baux commerciaux majoritairement pour une durée ferme de 9 ans entre Mines de la Lucette et Easydis, filiale à 100 % de Casino spécialisée dans la logistique. Ces contrats analysés au regard des critères d'IAS17 sont des contrats de location simple.

La finalisation de la transaction est intervenue le 3 avril 2006.

Cette transaction s'est traduite dès le deuxième semestre 2005 par les conséquences comptables suivantes :

- reclassement des actifs détenus en vue d'être cédés pour 115 millions d'euros ;
- reclassement des passifs associés à des actifs détenus en vue d'être cédés pour 58 millions d'euros.

**NOTE 35 Cours de conversion des devises employées**

en euros	2005	2004
<b>Dollar américain - 1 USD = EUR</b>		
Cours de clôture	0,848	0,734
Cours moyen	0,803	0,804
<b>Zloty - 1 PLN = EUR</b>		
Cours de clôture	0,259	0,245
Cours moyen	0,249	0,221
<b>Peso argentin - 1 ARS = EUR</b>		
Cours de clôture	0,279	0,246
Cours moyen	0,275	0,273
<b>Peso uruguayen - 1 UYP = EUR</b>		
Cours de clôture	0,036	0,028
Cours moyen	0,033	0,028
<b>Dollar taïwanais - 1 TWD = EUR</b>		
Cours de clôture	0,026	0,023
Cours moyen	0,025	0,024
<b>Baht thaïlandais - 1 THB = EUR</b>		
Cours de clôture	0,021	0,019
Cours moyen	0,020	0,020
<b>Peso colombien - 1 000 COP = EUR</b>		
Cours de clôture	0,370	0,306
Cours moyen	0,345	0,306
<b>Real brésilien - 1 BRL = EUR</b>		
Cours de clôture	0,364	0,276
Cours moyen	0,329	0,275
<b>Bolivar vénézuélien - 1 000 VEB = EUR</b>		
Cours de clôture	0,394	0,382
Cours moyen	0,381	0,425

**NOTE 36 Engagements hors bilan**

Les engagements hors bilan sont renseignés par les filiales au travers de la liasse de consolidation. L'exhaustivité de cet inventaire est contrôlée par les directions financière, juridique et fiscale qui sont par ailleurs associées à l'élaboration des contrats qui engagent le Groupe.

**Engagements liés à l'activité courante**

en millions d'euros	2005	2004
Cautions et garanties bancaires reçues	57	11
Créances assorties de garanties	86	68
Lignes de crédit confirmées non utilisées <sup>(1)</sup>	2 184	2 093
<b>Total des engagements reçus</b>	<b>2 327</b>	<b>2 171</b>
Cautions et garanties données	133	51
Sûretés réelles accordées <sup>(2)</sup>	108	22
Réserve de crédit autorisée à la clientèle <sup>(1)</sup>	1 100	777
Autres engagements donnés	53	52
<b>Total des engagements donnés</b>	<b>1 395</b>	<b>902</b>
Autres engagements réciproques	12	15
<b>Total des engagements réciproques</b>	<b>12</b>	<b>15</b>

(1) Les engagements de financement (réserve de crédit autorisée) donnés aux clients de Banque du Groupe Casino pour 1 100 millions d'euros peuvent être utilisés à tout moment. Ils sont ici compris au sens admis par la Commission Bancaire pour le calcul des ratios, c'est-à-dire hors clients inactifs depuis 2 ans. Par ailleurs, une ligne de crédit non utilisée à hauteur de 69 millions d'euros est disponible pour le financement de l'activité de crédit.

(2) Les sûretés réelles accordées concernent une garantie hypothécaire sur un magasin en Argentine au profit du gouvernement de la Province de Cordoba, une hypothèque sur un terrain à Taïwan, divers immeubles de CBD donnés en garantie à l'administration fiscale brésilienne et des hypothèques sur divers actifs et valeurs mobilières dans l'Océan Indien au profit des organismes prêteurs.

Par ailleurs, le Groupe a fait l'objet de redressements fiscaux portant sur l'exercice 1998 concernant d'une part la récupération de déficits fiscaux jugée abusive par l'administration fiscale, et d'autre part la déductibilité d'une provision pour dépréciation d'immobilisations. Le Groupe conteste ces analyses et est confiant quant à l'issue favorable de ces contentieux. En conséquence, aucune provision n'est constatée à ce titre.



## Engagements liés aux opérations exceptionnelles

en millions d'euros	2005	2004
CVG émis à l'occasion de l'O.P.E. Monoprix	0	27
<b>Total des engagements donnés</b>	<b>0</b>	<b>27</b>
Equity swap Deutsche Bank / Cora <sup>(1)</sup>	850	850
Promesses d'achats d'actions <sup>(2)</sup>	1 404	1 666
Monoprix <sup>(2.1)</sup>	865	861
Franprix & Leader Price <sup>(2.2)</sup>	331	273
Vindémia	0	324
Uruguay <sup>(2.3)</sup>	71	59
Autres <sup>(2.4)</sup>	137	149
Autres engagements réciproques <sup>(3)</sup>	130	-
<b>Total des engagements réciproques</b>	<b>2 384</b>	<b>2 516</b>

(1) L'engagement hors-bilan résultant du mécanisme d'option d'achat des titres de la société holding du groupe Cora s'élève à 850 millions d'euros. L'option sera exercée le 2 mai 2006 et les titres cédés au groupe Louis Delhaize pour le même montant (cf. note 19).

(2) La valorisation contractuelle des promesses d'achat ou de vente d'actions peut être basée sur des multiples de critères de rentabilité des sociétés. Dans ce cas, leur évaluation est calculée au mieux des informations disponibles, d'après les derniers résultats connus si l'option est exercable à tout moment, d'après les résultats des années à venir si l'option est exercable à compter d'une certaine date. Dans de nombreux cas, le Groupe a accordé des promesses d'achat (put), mais est également bénéficiaire de promesses de vente (call). La valorisation indiquée est celle des promesses d'achat accordées.

Conformément à la norme IAS 32, les engagements d'achat donnés relatifs aux filiales consolidées par intégration globale ne figurent pas en engagements hors bilan mais sont comptabilisés en "passifs financiers" pour leur valeur actualisée.

**(2.1) Monoprix : le Groupe Galeries Lafayette** bénéficie d'une option de vente des 50 % de Monoprix qu'il détient, option exercable à partir du 11 janvier 2006 jusqu'à la fin des accords, soit le 20 mars 2028. Jusqu'au 31 mars 2009, le prix d'exercice sera le plus élevé soit d'un prix par action indexé (\*) soit de la somme de 50 % du prix indexé et de 50 % d'une valeur d'expertise. A compter du 1<sup>er</sup> avril 2009, le prix d'exercice sera le prix à dire d'expert. Casino bénéficie d'une option d'achat portant sur 10 % des titres Monoprix à prix d'expert majoré d'une prime de 21 % exercable à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009 et jusqu'à la fin des accords. A partir de la date d'exercice de l'option d'achat par Casino, et pendant une durée de 12 mois, Galeries Lafayette bénéficiera d'une option de vente portant sur sa participation résiduelle de 40 % de Monoprix au même prix d'expert majoré d'une prime de 21 %.

La valorisation de 865 millions d'euros est estimée sur la base du prix minimum indexé. Le prix réellement payé pourrait être supérieur. La juste valeur de Monoprix étant, au 31 décembre 2005, supérieure au prix minimum à payer, aucun dérivé n'est reconnu en tant qu'instrument financier.

(\*) Le prix indexé est égal à 219 euros par action Monoprix, majorés d'un intérêt au taux de l'EURIBOR 3 mois plus 210 points de base capitalisé prorata temporis à compter du 20 mars 2003, et diminués de la somme des dividendes ou autres distributions versés à chaque action Monoprix entre le 20 mars 2003 et la date d'exercice de la promesse d'achat elle-même majorée d'un intérêt calculé au même taux.

**(2.2) Franprix & Leader Price** : options portant sur les actions d'un grand nombre de sociétés non encore détenues par Casino. Ces promesses d'achat courent jusqu'en 2020 et leur prix est fonction des résultats opérationnels des entités concernées.

**(2.3) Uruguay** : les actionnaires familiaux bénéficient d'une promesse d'achat consentie par Casino sur 42 % du capital de la société Disco. Cette option peut être exercée jusqu'au 21 juin 2021. Son prix est fonction des résultats opérationnels consolidés de cette société, avec un prix minimum de 59 millions de dollars US majoré d'un intérêt au taux de 5 % par an.

**(2.4) Les autres promesses d'achat accordées** concernent principalement une promesse d'achat accordée par Monoprix à Galeries Lafayette pour 37 millions d'euros exercable jusqu'au 31 janvier 2008, de deux promesses d'achat portant sur les titres de la société Sendas Distribuidora (Brésil) pour un montant de 83 millions d'euros, et d'un engagement d'achat portant sur 3% du capital d'Exito qui a été exercé début 2006.

D'autre part, les actionnaires de référence du groupe Exito bénéficient d'une promesse d'achat accordée par Casino sur 40,41 % du capital. L'exercice de cette option est toutefois conditionné à la détention préalable par Casino du contrôle de la société ou à la capacité préalable de Casino de désigner plus de la moitié des membres du Conseil d'administration.

Par ailleurs, le Groupe bénéficie d'une promesse de vente portant sur 6,24 % du capital de Laurus, exercable à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007 et jusqu'au 31 décembre 2009, et de deux promesses de vente portant sur les titres de la société Banque du Groupe Casino. La première a été exercée début janvier 2006 sur 9 % du capital de la société. La seconde, porte sur 40 % des titres de la société et est exercable jusqu'en juin 2025 avec un préavis de 18 mois.

(3) Les autres engagements réciproques sont constitués de l'engagement d'apport/cession de 13 entrepôts à Mines de la Lucette pour un montant brut de 188 millions d'euros, minoré d'une dette de 58 millions d'euros.

### Engagements sur contrats de location financement et contrats de location simple

en millions d'euros	2005	
	Paiements minimaux	Valeur actualisée des paiements
<b>Preneur de location financement sur actifs immobiliers</b>		
Le Groupe a des contrats de location financement portant sur des ensembles immobiliers ou des immeubles de placements.		
Le rapprochement entre les paiements futurs minimaux au titre des contrats de location financement et la valeur actualisée des paiements minimaux nets au titre des locations se présentent de la façon suivante :		
à moins d'un an	60	54
entre un et 5 ans	150	125
à plus de 5 ans	167	90
Paiements minimaux totaux au titre de la location	377	
Moins les montants représentant des charges de financement	109	
<b>Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location</b>	<b>268</b>	<b>268</b>
<b>Preneur de location financement sur actifs mobiliers</b>		
Le Groupe a des contrats de location financement et des contrats de location avec option d'achat pour divers matériels et équipements.		
Le rapprochement entre les paiements futurs minimaux au titre des contrats de location financement et la valeur actualisée des paiements minimaux nets au titre des locations se présentent de la façon suivante :		
à moins d'un an	11	10
entre un et 5 ans	19	17
à plus de 5 ans	0	0
Paiements minimaux totaux au titre de la location	30	
Moins les montants représentant des charges de financement	3	
<b>Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location</b>	<b>27</b>	<b>27</b>
<b>Preneur de location simple actifs immobiliers</b>		
Lorsque le Groupe n'est pas propriétaire des murs dans lesquels sont exploités ses établissements, il a conclu des contrats de location simple.		
Les loyers futurs minimaux payables au titre des contrats de location simple sont les suivants :		
à moins d'un an	256	
entre un et 5 ans	431	
à plus de 5 ans	530	
	<b>1 217</b>	
<b>Preneur de location simple actifs mobiliers</b>		
Le Groupe a conclu des contrats de location simple sur certains matériels et équipements dès lors qu'il n'était pas dans l'intérêt du Groupe d'acheter ces actifs.		
Les loyers futurs minimaux payables au titre des contrats de location simple sont les suivants :		
à moins d'un an	27	
entre un et 5 ans	18	
à plus de 5 ans	0	
	<b>46</b>	
<b>Bailleur de location simple</b>		
Le montant des loyers futurs minimaux à recevoir au titre des contrats de location simple non résiliables sont les suivants :		
à moins d'un an	107	
entre un et 5 ans	136	
à plus de 5 ans	17	
	<b>261</b>	

## NOTE 37 Transactions avec les parties liées

Les parties liées sont :

- les sociétés mères
- les entités qui exercent un contrôle conjoint ou une influence notable sur l'entité
- les filiales
- les entreprises associées
- les co-entreprises
- les membres du Conseil d'administration et membres du Comité de direction

La société entretient des relations habituelles, dans le cadre de la gestion courante du Groupe, avec l'ensemble de ses filiales. Elle bénéficie également du conseil de son actionnaire majoritaire le groupe Rallye par l'intermédiaire de la société Groupe Euris, société de contrôle ultime, avec laquelle une convention de conseil et d'assistance en matière stratégique a été conclue en 2003.

Les transactions avec les parties liées résumées ci-dessous concernent essentiellement les opérations courantes avec les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable ou un contrôle conjoint et consolidées respectivement selon les méthodes de la mise en équivalence ou de l'intégration proportionnelle. Ces transactions se font sur une base de prix de marché.

Les transactions avec les parties liées personnes physiques (administrateurs, mandataires sociaux et les membres de leur famille) n'ont pas de caractère significatif. Il en est de même pour les transactions avec les sociétés mères.

en millions d'euros	2005		2004	
	Montant des transactions	Montant des soldes	Montant des transactions	Montant des soldes
<b>Total des transactions avec les co-entreprises</b>				
Prêts	-	3	-	3
Créances	11	15	2	4
Dettes	8	40	13	32
Charges	38		23	
Produits	27		11	
<b>Total des transactions avec les entreprises associées</b>				
Prêts	-	-	-	-
Créances	-	2	2	2
Dettes	-	1	1	1
Charges	-		-	
Produits	5		6	

## Rémunérations brutes allouées aux membres du Comité de Direction Générale

en millions d'euros	2005	2004
Avantages à court terme hors charges patronales <sup>(1)</sup>	7	6
Avantages à court terme : charges sociales	3	2
Indemnités de fin de contrat de travail dues aux principaux dirigeants <sup>(2)</sup>	7	0
Paiements en actions <sup>(3)</sup>	1	1
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>10</b>

(1) Salaires bruts, primes, intéressement, participation, avantages en nature et jetons de présence.

(2) Ces indemnités hors charges sociales patronales correspondent à la cessation des contrats de travail de Messieurs Couvreur et Bouchut.

(3) Charge enregistrée au compte de résultat de l'exercice au titre des plans d'option sur titres.

Les membres du Comité de Direction Générale ne bénéficient d'aucun système spécifique de retraite.

**NOTE 38 Événements postérieurs à la clôture**

Les principaux événements postérieurs à la clôture et qui pourront avoir une incidence sur les comptes du Groupe sont les suivants :

- Le 3 janvier 2006, Casino a exercé l'option d'achat portant sur 9 % des titres de la société Banque du Groupe Casino. Les termes du pacte d'actionnaires restant inchangés, pacte qui prévoit une gestion commune de la société avec le groupe Cofinoga, Banque du Groupe Casino restera consolidée selon la méthode de l'intégration proportionnelle en 2006.
- Le 20 janvier 2006, le Groupe a acquis 3 % complémentaires du capital d'Exito (Colombie) portant sa participation dans cette société à 38,6 %.
- Le 14 mars 2006, Casino a cédé un bloc de 15 % du capital de Mercialys au prix de 21,75 euros par action. La plus-value de cession qui sera enregistrée en 2006 s'élèvera à 82 millions d'euros après impôt. A l'issue de cette opération, le Groupe détient 60,3 % de Mercialys.
- Le 16 mars 2006, les groupes Casino et Louis Delhaize ont annoncé avoir signé un accord aux termes duquel le groupe Louis Delhaize achètera pour 850 millions d'euros 42,39 % du capital de sa filiale GMB. Ces titres seront cédés par Casino après exercice de son option d'achat auprès de Deutsche Bank. Cet accord entraîne l'arrêt définitif des procédures entre le groupe Louis Delhaize, d'une part, et Casino, Deutsche Bank et Carrefour, d'autre part. Les conséquences comptables de cet accord, enregistrées dès le 31 décembre 2005, sont décrites en note 19.
- Au terme d'une réflexion stratégique globale comprenant la revue exhaustive du portefeuille d'activités afin de recentrer le Groupe sur ses marchés les plus rentables et les plus créateurs de valeur, Casino a annoncé le 16 mars 2006 la mise en œuvre d'un plan de cession d'actifs de 2 milliards d'euros, qui s'achèvera fin 2007, visant à céder les activités non stratégiques.

Les opérations récentes (dénouement de l'equity swap Cora et cession de 15 % de Mercialys) constituent une première étape de ce programme de cessions.

# PRINCIPALES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

## AU 31 DÉCEMBRE 2005

Au 31 décembre 2005, le groupe Casino comprend près de 990 sociétés consolidées. Les principales sont les suivantes :

Sociétés	% contrôle	% intérêt	Méthode de consolidation
<b>Casino, Guichard-Perrachon</b>			<b>Sté Mère</b>
<b>France</b>			
<b>Distribution</b>			
Acos SNC	100,00	100,00	IG
Capédidis SAS	100,00	100,00	IG
C'Asia	50,00	50,00	IP
Casiband SAS	10,00	10,00	IG
Casino Carburants SAS	100,00	100,00	IG
Casino Services SAS	100,00	100,00	IG
Casino Vacances SNC	100,00	100,00	IG
Casino Information Technology SAS	100,00	100,00	IG
Club Avantages SAS	66,00	66,00	IP
Comacas SNC	100,00	100,00	IG
Distribution Casino France SAS	100,00	100,00	IG
Distridyn SA	49,99	49,99	IP
Easydis SAS	100,00	100,00	IG
EMC Distribution SAS	100,00	100,00	IG
Exim SA	34,00	34,00	IP
Finovadis SNC	1,00	1,00	IG
Floréal SA	100,00	100,00	IG
Fox SA	99,70	99,70	IG
Fructidor SNC	100,00	100,00	IG
Geimex SA	49,99	49,99	IP
Germinal SNC	99,80	99,80	IG
Groupe Feu Vert	38,00	38,00	ME
Groupe Monoprix	50,00	50,00	IP
Hodey SA	99,92	99,92	IG
Groupe International Fruit France SAS (Casitalia)	100,00	100,00	IG
Messidor SNC	99,80	99,80	IG
Nésitic SAS	51,29	98,81	IG
Plateau des Glières SCI	100,00	100,00	IG
Régie Média Trade SAS	50,00	50,00	IP
RMC 2 SNC	100,00	100,00	IG
SCI Opéra	50,00	50,00	IP
Serca SAS	100,00	100,00	IG
Société Française d'Exploitation d'Hypermarchés et de Supermarchés SA	100,00	100,00	IG
Sodemad SAS	100,00	100,00	IG
SMNA SNC	100,00	100,00	IG
Thor SNC	100,00	100,00	IG
TPLM SARL	100,00	100,00	IG
Groupe Asinco			
Asinco	100,00	100,00	IG
Baud SA	100,00	95,00	IG
Distribution Leader Price	100,00	75,00	IG
DBA	51,00	38,25	IG
Franprix Holding	95,00	95,00	IG

IG : Intégration Globale

IP : Intégration Proportionnelle

ME : Mise en Equivalence

Sociétés	% contrôle	% intérêt	Méthode de consolidation
Cogefisd	60,00	60,00	IG
Cogeleader	51,00	38,25	IG
Figeac	60,00	60,00	IG
Sofigep	58,50	58,50	IG
H2A	60,00	60,00	IG
L.C.I.	60,00	60,00	IG
Leader Price Holding	75,00	75,00	IG
Leadis Holding	51,00	51,00	IG
Lecogest	51,00	38,25	IG
Minimarché	100,00	95,00	IG
Pro Distribution	60,00	38,00	IG
Retail Leader Price	100,00	75,00	IG
R.L.P. Investissement	100,00	75,00	IG
Sarjel	60,00	60,00	IG
Sédifrais	100,00	77,05	IG
Socogem	50,00	30,00	IG
Sodigestion	60,00	60,00	IG
Groupe Codim			
Balcadis 2 SNC	100,00	100,00	IG
Codim 2 SA	100,00	100,00	IG
Fidis 2 SNC	100,00	100,00	IG
Hyper Rocade 2 SNC	100,00	100,00	IG
Lion de Toga 2 SNC	100,00	100,00	IG
Pacam 2 SNC	100,00	100,00	IG
Poretta 2 SNC	100,00	100,00	IG
Prical 2 SNC	100,00	100,00	IG
Prodis 2 SNC	100,00	100,00	IG
Semafrac SNC	100,00	100,00	IG
SNC des Cash Corses	100,00	100,00	IG
Sodico 2 SNC	100,00	100,00	IG
Sudis 2 SNC	100,00	100,00	IG
Unigros 2 SNC	100,00	100,00	IG
Groupe Immobilier			
Immobilière Groupe Casino Services SAS	100,00	100,00	IG
L'Immobilière Groupe Casino SAS	100,00	100,00	IG
SCI Actimmo	100,00	100,00	IG
SCI de l'Océan	100,00	100,00	IG
SC Dinetard	100,00	100,00	IG
SCI Les Béguines	100,00	100,00	IG
Soderip SNC	100,00	100,00	IG
Sudéco SAS	100,00	100,00	IG
Uranie SAS	100,00	100,00	IG
Groupe Mercialys (société cotée)			
SA Mercialys	75,30	75,30	IG
SAS Mercialys gestion	100,00	75,30	IG
SCI Toulon Bon Rencontre	96,67	72,79	IG
SCI Bourg en Bresse Kennedy	96,47	72,64	IG
SCI Kerbernard	98,31	74,03	IG

IG : Intégration Globale

IP : Intégration Proportionnelle

ME : Mise en Equivalence

Sociétés	% contrôle	% intérêt	Méthode de consolidation
<b>Nouvelles activités</b>			
Banque du Groupe Casino SA	51,00	51,00	IP
Casino Entreprise SAS	100,00	100,00	IG
C'Discount SA	56,67	56,67	IG
Imagica SAS	100,00	100,00	IG
Komogo SA	100,00	100,00	IG
Store Consumer Finance	51,00	51,00	IP
<b>Restauration</b>			
Casino Cafétéria SAS	100,00	100,00	IG
Restauration Collective Casino SAS	100,00	100,00	IG
<b>International</b>			
<b>Etats-Unis - Mexique</b>			
Casino USA Inc.	99,74	99,74	IG
Smart & Final Inc. - SFI. (société cotée)	56,64	56,50	IG
<b>Pologne</b>			
Espace Gdansk	100,00	100,00	IG
Géant Polska	100,00	100,00	IG
Leader Price Pologne	100,00	100,00	IG
NRG	100,00	100,00	IG
<b>Pays-Bas</b>			
Laurus (société cotée)	44,99	44,99	ME
Marushka Holding BV	100,00	100,00	IG
<b>Taiwan</b>			
Far Eastern Géant Company Ltd	50,00	50,00	IP
<b>Thaïlande</b>			
Groupe Big C (société cotée)	63,15	63,15	IG
Saowanee	100,00	100,00	IG
<b>Argentine</b>			
Géant Argentina	100,00	100,00	IG
Leader Price Argentina SA	100,00	100,00	IG
Libertad SA	100,00	100,00	IG
<b>Uruguay</b>			
Géant Inversiones	100,00	100,00	IG
Grupo Disco de Uruguay	50,00	50,00	IP
Devoto	100,00	95,05	IG
Lanin	95,05	95,05	IG
Larenco	100,00	100,00	IG
Spice Investments Mercosur SA	100,00	100,00	IG

IG : Intégration Globale

IP : Intégration Proportionnelle

ME : Mise en Equivalence

Sociétés	% contrôle	% intérêt	Méthode de consolidation
<b>Brésil</b>			
Groupe CBD (société cotée).....	50,00	34,26	IP
Spice 2000 Investment SA.....	100,00	100,00	IG
Vieri.....	50,00	68,80	IP
Masmanidis.....	100,00	100,00	IG
<b>Colombie</b>			
Groupe Exito (société cotée).....	35,59	35,59	ME
<b>Venezuela</b>			
Bonuela.....	100,00	100,00	IG
Cativen.....	50,01	60,20	IG
<b>Océan Indien</b>			
Groupe Vindémia.....	70,00	70,00	IG
<b>Suisse</b>			
IRTS.....	50,00	50,00	IP
<b>Holdings</b>			
Bergsaar BV.....	100,00	100,00	IG
Casino International SAS.....	100,00	100,00	IG
Coboop BV.....	100,00	100,00	IG
Cuersup SA.....	99,88	99,88	IG
Géant Foncière BV.....	100,00	100,00	IG
Géant Holding BV.....	100,00	100,00	IG
Géant International BV.....	100,00	100,00	IG
Gelase SA.....	100,00	100,00	IG
Pachidis SA.....	100,00	100,00	IG
Paglop SA.....	100,00	100,00	IG
Plesia SA.....	100,00	100,00	IG
Ségisor SA.....	100,00	100,00	IG
Smilodon SA.....	100,00	100,00	IG
Tevir SA.....	100,00	100,00	IG

IG : Intégration Globale

IP : Intégration Proportionnelle

ME : Mise en Equivalence



# TRANSITION AUX NORMES IFRS

- 110. BILAN D'OUVERTURE ET ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2004
- 116. INCIDENCE DES RETRAITEMENTS SUR LE TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE
- 117. RÉCONCILIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2004
- 118. COMMENTAIRES EXPLICATIFS

# TRANSITION AUX NORMES IFRS

## RÉCONCILIATION DES ÉTATS FINANCIERS

ÉTABLIS SELON LES PRINCIPES COMPTABLES FRANÇAIS ET LES NORMES IFRS

### Bilan d'ouverture et états financiers au 31 décembre 2004

Les réconciliations des états financiers établis selon les principes comptables français et selon les normes IFRS au 1<sup>er</sup> janvier 2004 et au 31 décembre 2004 ont été présentées dans le rapport annuel 2004. Les tableaux présentés ci-après tiennent compte de quelques modifications mineures apportées depuis cette publication, portant essentiellement sur le résultat financier, et du reclassement pour un montant de 1 138 millions d'euros entre les passifs financiers non courants et les passifs financiers courants.

Les états financiers 2004 ont également été modifiés en ce qui concerne les engagements d'achat donnés aux minoritaires. Conformément à la norme IAS 32, les engagements d'achat donnés (puts) relatifs aux filiales consolidées par intégration globale sont comptabilisés en "passifs financiers". Ces passifs financiers sont comptabilisés pour leur valeur actualisée si le prix est fixe et, selon de récents travaux préparatoires de l'IFRIC, pour leur juste valeur si le prix est variable. Pour tenir compte de cette position, le Groupe a modifié ses comptes 2004 pour la partie des puts à prix variable : les passifs financiers ont été augmentés de 61 millions d'euros, les goodwill majorés de 74 millions d'euros et les charges de désactualisation, incluses dans les autres charges financières, réduites de 13 millions d'euros.

## Compte de résultat au 31 décembre 2004

### Passage des normes françaises aux IFRS

en millions d'euros	Principes comptables français selon les méthodes de présentation IAS/IFRS	Ajustements IAS/IFRS Rapport 2004	Ajustements IAS/IFRS définitifs	notes	IAS/IFRS
Chiffre d'affaires	23 170	(1 984)	(1 984)	2	21 186
Autres produits de l'activité	-	208	208	1 et 2	208
<b>Produits des activités ordinaires</b>	<b>23 170</b>	<b>(1 775)</b>	<b>(1 775)</b>		<b>21 394</b>
Prix de revient des ventes	(17 723)	1 858	1 858	1 et 2	(15 865)
<b>Marge commerciale</b>	<b>5 447</b>	<b>83</b>	<b>83</b>		<b>5 529</b>
Frais de personnel	(2 045)	(6)	(6)	3 et 4	(2 051)
Charges externes	(1 759)	(47)	(44)	1	(1 803)
Amortissements et provisions	(522)	(9)	(12)	1 et 5	(534)
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>1 120</b>	<b>21</b>	<b>21</b>		<b>1 141</b>
Autres produits et charges opérationnels	(121)	147	147	1 et 6	26
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>999</b>	<b>168</b>	<b>168</b>		<b>1 167</b>
Coût de l'endettement financier net	(170)	30	(17)	1	(187)
Autres produits et charges financiers	(7)	(116)	(73)	1 et 13	(80)
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>822</b>	<b>81</b>	<b>78</b>		<b>900</b>
Charge d'impôt	(270)	(20)	(14)	1 et 7	(283)
Quote-part du résultat net des entreprises associées	36	(3)	(4)		32
<b>Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession</b>	<b>588</b>	<b>58</b>	<b>60</b>		<b>649</b>
<b>Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>		<b>-</b>
<b>Résultat net</b>	<b>588</b>	<b>58</b>	<b>60</b>		<b>649</b>
- part du Groupe	488	49	59		547
- intérêts minoritaires	101	9	1		102

## Bilan d'ouverture avant résultat 2004

### Passage des normes françaises aux IFRS

en millions d'euros	Principes comptables français selon les méthodes de présentation IAS/IFRS	Ajustements IAS/IFRS Rapport 2004	Ajustements IAS/IFRS définitifs	IAS/IFRS
<b>Actifs non courants</b>				
Goodwill	761	3 334	3 334	4 095
Immobilisations incorporelles	3 285	(3 061)	(3 061)	224
Immobilisations corporelles	3 836	560	559	4 396
Immeubles de placement	-	593	593	593
Participations dans les entreprises associées	850	241	251	1 101
Actifs financiers non courants	421	369	369	789
Actifs d'impôts différés	121	82	28	149
Actifs du régime	-	13	13	13
<b>Actifs non courants</b>	<b>9 274</b>	<b>2 130</b>	<b>2 086</b>	<b>11 360</b>
<b>Actifs courants</b>				
Stocks	1 819	(166)	(166)	1 652
Clients	969	229	61	1 030
Autres créances	642	(1)	167	810
Actifs financiers courants	-	54	54	54
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 448	(461)	(461)	1 987
Actifs détenus en vue d'être cédés	-	-	-	-
<b>Actifs courants</b>	<b>5 879</b>	<b>(345)</b>	<b>(345)</b>	<b>5 533</b>
<b>Total actifs</b>	<b>15 153</b>	<b>1 785</b>	<b>1 741</b>	<b>16 894</b>

en millions d'euros	Principes comptables français selon les méthodes de présentation IAS/IFRS	Ajustements IAS/IFRS Rapport 2004	Ajustements IAS/IFRS définitifs	IAS/IFRS
<b>Passifs non courants</b>				
Capital	166	-	-	166
Prime d'émission	3 732	-	-	3 732
Réserves consolidées	804	(1 866)	(1 862)	(1 058)
Ecart de conversion	(1 569)	1 569	1 569	-
Résultat consolidé	562	-	-	562
<b>Capitaux propres</b>	<b>3 695</b>	<b>(297)</b>	<b>(293)</b>	<b>3 402</b>
dont part du Groupe	3 071	143	147	3 218
dont intérêts minoritaires	624	(440)	(440)	184
Provisions à long terme	55	52	52	107
Passifs financiers non courants	5 799	1 199	269	6 067
Autres dettes non courantes	-	-	31	31
Passifs d'impôts différés	36	504	450	485
<b>Passifs non courants</b>	<b>5 889</b>	<b>1 756</b>	<b>802</b>	<b>6 691</b>
<b>Passifs courants</b>				
Provisions à court terme	205	(28)	(28)	177
Dettes fournisseurs	3 258	-	-	3 258
Passifs financiers courants	222	363	1 300	1 523
Autres dettes courantes	1 884	(9)	(40)	1 844
Passifs détenus en vue d'être cédés	-	-	-	-
<b>Passifs courants</b>	<b>5 569</b>	<b>326</b>	<b>1 232</b>	<b>6 801</b>
<b>Total capitaux propres et passifs</b>	<b>15 153</b>	<b>1 785</b>	<b>1 741</b>	<b>16 894</b>

## Bilan au 31 décembre 2004

### Passage des normes françaises aux IFRS

en millions d'euros	Principes comptables français selon les méthodes de présentation IAS/IFRS	Ajustements IAS/IFRS Rapport 2004	Ajustements IAS/IFRS définitifs	notes	IAS/IFR
<b>Actifs non courants</b>					
Goodwill	841	3 477	3 551	6 et 8	4 392
Immobilisations incorporelles	3 310	(3 062)	(3 062)	8	248
Immobilisations corporelles	4 028	580	575	5, 9 et 10	4 604
Immeubles de placement	-	590	591	11	591
Participations dans les entreprises associées	1 004	260	270	12	1 274
Actifs financiers non courants	424	253	253	13	677
Actifs financiers de couverture non courants	-	-	131		131
Actifs d'impôt différé	155	(11)	(18)	7	137
Actifs du régime	-	15	15	3	15
<b>Actifs non courants</b>	<b>9 762</b>	<b>2 102</b>	<b>2 307</b>		<b>12 069</b>
<b>Actifs courants</b>					
Stocks	1 912	(190)	(190)	2	1 721
Clients	940	244	61	13	1 001
Autres créances	707	(48)	105		812
Actifs financiers de couverture courants	-	282	154	13	154
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 441	(165)	(165)	13	2 276
Actifs détenus en vue d'être cédés	-	-	3		3
<b>Actifs courants</b>	<b>5 999</b>	<b>123</b>	<b>(31)</b>		<b>5 968</b>
<b>Total actifs</b>	<b>15 761</b>	<b>2 225</b>	<b>2 276</b>		<b>18 037</b>

en millions d'euros	Principes comptables français selon les méthodes de présentation IAS/IFRS	Ajustements IAS/IFRS Rapport 2004	Ajustements IAS/IFRS définitifs	notes	IAS/IFRS
<b>Passifs non courants</b>					
Capital	166	-	-		166
Prime d'émission	3 732	-	-		3 732
Réserves consolidées	821	(1 449)	(1 445)		(624)
Ecart de conversion	(1 514)	1 569	1 569		55
Résultat consolidé	589	58	60		649
<b>Capitaux propres</b>	<b>3 794</b>	<b>178</b>	<b>184</b>	4 et 14	<b>3 978</b>
dont part du Groupe	3 308	462	475		3 783
dont intérêts minoritaires	486	(283)	(291)		195
Provisions à long terme	91	3	16		107
Passifs financiers non courants	6 175	1 119	173	13	6 348
Autres dettes non courantes	-	-	13	13	13
Passifs d'impôts différés	38	446	434	7	472
<b>Passifs non courants</b>	<b>6 305</b>	<b>1 568</b>	<b>636</b>		<b>6 941</b>
<b>Passifs courants</b>					
Provisions à court terme	207	(6)	(20)		187
Dettes fournisseurs	3 187	-	-		3 187
Passifs financiers courants	326	469	1 492	13	1 818
Autres dettes courantes	1 943	15	(17)		1 926
Passifs détenus en vue d'être cédés	-	-	-		-
<b>Passifs courants</b>	<b>5 663</b>	<b>479</b>	<b>1 456</b>		<b>7 118</b>
<b>Total capitaux propres et passifs</b>	<b>15 761</b>	<b>2 225</b>	<b>2 276</b>		<b>18 037</b>

## Incidence des retraitements sur le tableau de flux de trésorerie

Les différences entre le tableau des flux de trésorerie établi selon les normes IFRS et celui établi selon les normes françaises ne sont pas significatives. En particulier aucune nouvelle entité n'a été consolidée en IFRS alors qu'elle était exclue du périmètre de consolidation en normes françaises, et aucune entité ne s'est vue appliquer une méthode de consolidation différente de celle qui lui était appliquée en normes françaises.

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement entre l'endettement financier net présenté dans les comptes établis selon les normes françaises et l'endettement financier net calculé selon les normes IFRS :

en millions d'euros	2004
<b>Dette Financière Nette - normes françaises - présentation normes française</b>	<b>3 904</b>
Reclassement des autres fonds propres en dettes	162
<b>Dette Financière Nette - normes françaises - présentation normes IFRS</b>	<b>4 066</b>
Capitalisation des contrats de location-financement	33
Annulation actions propres	164
Constatation de la dette correspondante aux puts (sociétés IG)	979
Juste valeur de la dette et des instruments dérivés	(16)
Reste à payer sur l'option Cora	76
Mobilisation de créances non déconsolidante	307
Enregistrement des frais et primes d'émission en diminution de la DFN	(18)
VMP ne répondant pas à la définition de trésorerie	0
<b>Dette Financière Nette - IFRS</b>	<b>5 591</b>



## Réconciliation des capitaux propres au 31 décembre 2004

Passage Capitaux propres normes françaises aux IFRS, au 1<sup>er</sup> janvier 2004 et 31 décembre 2004

Impacts nets d'impôt différé en millions d'euros	1 <sup>er</sup> janv. 2004	Actions propres	Résultat de l'exercice	Dividendes versés	Ecart de conversion	Variation minoritaires	Autres mvts	31 déc. 2004
Capitaux propres part du Groupe - normes françaises	3 071	(64)	488	(204)	54	-	(38)	3 308
Intérêts minoritaires - normes françaises	624	-	101	(76)	(21)	(135)	(6)	486
<b>Capitaux propres totaux - normes françaises</b>	<b>3 695</b>	<b>(64)</b>	<b>589</b>	<b>(280)</b>	<b>33</b>	<b>(135)</b>	<b>(44)</b>	<b>3 794</b>
Incorporation coûts logistiques et coopérations commerciales dans les stocks	(114)	-	(17)	-	(1)	-	-	(132)
Modification durée d'amortissements des constructions	250	-	25	-	5	-	-	280
Réévaluation des terrains	495	-	-	-	-	-	-	495
Activation contrats de location-financement	(2)	-	1	-	-	-	-	(1)
Annulation charges à répartir	(17)	-	5	-	-	-	-	(11)
Reclassement emplacements commerciaux et parts de marché en goodwill sans reconnaissance d'intérêts minoritaires	(245)	-	7	-	2	-	-	(236)
Annulation amortissement des goodwill	-	-	52	-	-	-	-	52
Impairments tests	(15)	-	-	-	-	-	-	(15)
Annulation des actions propres	(455)	191	59	-	-	-	-	(205)
Reconnaissance des options d'achat de titres	76	-	(42)	-	-	-	-	35
Reconnaissance des puts accordés aux minoritaires de filiales (IG)	(193)	-	(1)	72	-	143	(77)	(57)
Retraitement au coût amorti des prêts et créances	(17)	-	(2)	-	-	-	1	(18)
Comptabilité de couverture	(11)	-	(5)	-	-	-	1	(15)
Réévaluation des actifs disponibles à la vente	37	-	1	-	-	-	2	39
Impôts différés	(41)	-	(7)	-	1	-	6	(40)
Engagements de retraite	(40)	-	(3)	-	1	-	42	-
Amortissement charge stock options	-	-	(11)	-	-	-	11	-
Divers	(1)	-	(4)	-	13	-	5	13
<b>Capitaux propres part du Groupe - normes IFRS</b>	<b>3 218</b>	<b>128</b>	<b>547</b>	<b>(204)</b>	<b>75</b>	<b>-</b>	<b>20</b>	<b>3 783</b>
<b>Intérêts minoritaires - normes IFRS</b>	<b>184</b>	<b>-</b>	<b>102</b>	<b>(5)</b>	<b>(20)</b>	<b>8</b>	<b>(74)</b>	<b>195</b>
<b>Capitaux propres totaux - normes IFRS</b>	<b>3 402</b>	<b>128</b>	<b>649</b>	<b>(209)</b>	<b>55</b>	<b>8</b>	<b>(54)</b>	<b>3 978</b>

## Commentaires explicatifs sur le bilan et le compte de résultat au 31 décembre 2004

Tous les montants indiqués ci-dessous sont exprimés en millions d'euros, et pour le résultat et les capitaux propres, nets de l'effet d'impôt attaché au retraitement considéré.

### NOTE 1 Présentation des états financiers (IAS)

#### Compte de résultat

Le Groupe présente son compte de résultat par nature en suivant la Recommandation N° 2004-R 02 du Conseil National de la Comptabilité.

Ainsi, certains éléments non récurrents ont été inclus dans le résultat opérationnel, sur la ligne "Autres charges et produits opérationnels". Cette ligne comprend notamment les dépréciations d'actifs, y compris la dépréciation des goodwill et les sorties d'immobilisations.

Les variations positives de stocks ne constituent pas des produits. Elles sont prises en compte en tant que correction du coût d'achat des marchandises vendues. La dotation pour dépréciation des stocks est elle aussi montrée à ce niveau.

Les transferts de charges n'ayant pas pour contrepartie des produits, ces opérations sont comptabilisées, suivant les cas, en réduction ou en augmentation dans les comptes de charges concernés.

Les reprises sur provisions ne correspondent pas à un accroissement net de l'actif et ne pouvant être considérées comme tel, sont constatées en réduction de la charge. Par ailleurs, lorsque la charge effective est inférieure à la provision et que le solde de la provision est devenu sans objet, l'excédent de provision constitue alors un produit, à classer dans la même rubrique que la dotation d'origine.

Le résultat financier est présenté en deux lignes : "Coût de l'endettement financier net" et "Autres produits et charges financiers".

La ligne "Charge d'impôt sur le résultat" correspond à la totalité de l'impôt. En normes françaises, seul l'impôt courant était isolé, l'impôt sur le résultat exceptionnel était montré en résultat exceptionnel.

#### Bilan

Les actifs et les passifs sont présentés séparément en éléments courants et en non courants. En normes françaises, le bilan était présenté dans l'ordre de liquidité des actifs et des passifs.

La classification entre courant et non courant s'effectue en fonction du cycle d'exploitation de l'entreprise. Ce dernier correspond à la période s'écoulant entre l'acquisition d'actifs et leur réalisation sous forme de trésorerie ou d'équivalent de trésorerie.

Pour le Groupe, l'application de cette norme est sans impact sur la présentation du bilan consolidé du Groupe. Le cycle d'exploitation est de 12 mois.

## NOTE 2 Produits des activités ordinaires (IAS 18) et stocks (IAS 2)

La définition des produits des activités ordinaires conduit à une comptabilisation différente des produits entraînant des reclassements du chiffre d'affaires, soit en autres produits, soit en minoration des comptes de charges (coût d'achat des marchandises vendues, publicité...).

Dans les comptes du Groupe, l'application de cette norme induit le reclassement d'une partie du chiffre d'affaires montré en normes françaises, en "Autres produits" et pour l'essentiel en réduction du "Prix de revient des ventes".

Par ailleurs, la norme IAS 2 indique que le stock comprend tous les coûts d'achat, coûts de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks sur leur lieu de vente et dans l'état où ils se trouvent.

Ainsi les frais logistiques et l'ensemble des avantages obtenus des fournisseurs comptabilisés en coût d'achat des marchandises vendues sont pris en compte pour la valorisation des stocks consolidés.

- Impact sur les stocks au 1<sup>er</sup> janvier 2004 : (166) millions d'euros et au 31 décembre 2004 : (190) millions d'euros
- Impact capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2004 : (114) millions d'euros et au 31 décembre 2004 : (131) millions d'euros
- Impact sur le résultat au 31 décembre 2004 : (17) millions d'euros

## NOTE 3 Avantages du personnel (IAS 19)

Tous les avantages postérieurs à l'emploi sont comptabilisés.

Les engagements du Groupe en matière d'avantages postérieurs à l'emploi étaient déjà comptabilisés en normes françaises en 2004, en application de la recommandation 2003-R.01 du C.N.C., relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

La variation des écarts actuariels sur les avantages postérieurs à l'emploi est comptabilisée en résultat. Ces écarts proviennent des distorsions entre les hypothèses utilisées et la réalité ou la modification des hypothèses de calcul des engagements et des actifs affectés à leur couverture :

- taux de rotation des personnels
- taux d'augmentation des salaires
- taux d'actualisation
- taux de mortalité
- taux de rendement des actifs

Lors de la première application, conformément à l'option offerte par IFRS 1, les écarts actuariels ont été ramenés à zéro. Les écarts actuariels sur engagements de retraite ont été constatés en contrepartie des capitaux propres pour le montant cumulé au 1<sup>er</sup> janvier 2004, soit (43) millions d'euros.

La variation future des écarts actuariels est comptabilisée en résultat en appliquant le principe du corridor avec étalement des écarts qui excèdent 10 % de la valeur la plus élevée entre le montant de l'engagement et la valeur de marché des actifs de couverture.

## NOTE 4 Paiements en actions (IFRS 2)

Tous les paiements en actions ou indexés sur des actions donnent lieu à comptabilisation d'une charge lorsque les biens ou les services reçus en contrepartie de ces paiements sont consommés.

Ainsi, les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées aux salariés sont comptabilisées selon les modalités suivantes : la juste valeur des options attribuées est déterminée à la date d'attribution et doit être constatée dans le compte de résultat sur la période d'acquisition des droits d'exercice par les salariés.

La juste valeur des options est déterminée dans le Groupe en utilisant le modèle de valorisation Black & Scholes, en fonction des caractéristiques du plan, des données de marché lors de l'attribution et d'une hypothèse de présence des bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition des droits.

Le montant total des charges constatées au 31 décembre 2004 s'élève à (11) millions d'euros. Cette charge a pour contrepartie une augmentation des capitaux propres pour un montant identique.

#### NOTE 5 Amortissements des immobilisations corporelles (IAS 16)

Les durées d'amortissement correspondent à la durée attendue d'utilisation du bien. Le montant amortissable est égal au coût de l'immobilisation diminué, le cas échéant, d'une valeur résiduelle.

Pour les constructions, la durée d'amortissement retenue par le Groupe est désormais de 40 ans, contre 20 ans en normes françaises, afin de mieux traduire la réalité de la durée de vie économique des biens concernés, avec une valeur résiduelle égale à 0.

L'application de cette nouvelle durée est rétrospective.

- Impact sur les constructions au 1<sup>er</sup> janvier 2004 : + 373 millions d'euros et au 31 décembre 2004 : + 383 millions d'euros
- Impact capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2004 : + 250 millions d'euros et au 31 décembre 2004 : + 280 millions d'euros
- Impact sur le résultat au 31 décembre 2004 : + 25 millions d'euros

#### NOTE 6 Dépréciation des actifs (IAS 36)

Les goodwill ne sont plus amortis. Comme les autres actifs, ils font l'objet de tests de dépréciation et toute dépréciation constatée est irréversible.

L'amortissement constaté en normes françaises au 31 décembre 2004 a donc été repris.

- Impact capitaux propres au 31 décembre 2004 : + 52 millions d'euros
- Impact sur le résultat au 31 décembre 2004 : + 52 millions d'euros

#### NOTE 7 Impôt sur le résultat (IAS 12)

L'actualisation des impôts différés actifs et passifs est interdite.

L'annulation de l'actualisation des impôts différés et principalement ceux portant sur les écarts d'évaluation affectés aux terrains actualisés à l'infini en normes françaises (valeur proche de 0) vient en minoration des capitaux propres.

La constatation d'un impôt différé est requise pour la partie des résultats non distribués d'une entreprise associée (mise en équivalence) générant un frottement fiscal en l'absence d'un accord formel qui prévoit la non distribution des bénéfices.

- Impact capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2004 : (42) millions d'euros et au 31 décembre 2004 : (40) millions d'euros
- Impact sur le résultat au 31 décembre 2004 : (6) millions d'euros

#### NOTE 8 Immobilisations incorporelles (IAS 38)

La comptabilisation d'une immobilisation incorporelle suppose :

- Un caractère identifiable et séparable
- Le contrôle d'une ressource
- L'existence d'avantages économiques futurs

Les immobilisations qui ne répondent pas à ces critères sont considérées comme un goodwill. Toutefois, la quote-part de ces immobilisations correspondant aux intérêts minoritaires n'est pas reconnue comme un goodwill et a fait l'objet d'une annulation par capitaux propres.

Les emplacements commerciaux et les parts de marché figurant au bilan du Groupe en normes françaises qui ne répondaient pas à cette définition ont été reclassés en goodwill, sans reconnaissance d'intérêts minoritaires.

- Emplacements commerciaux et parts de marchés reclassées au 1<sup>er</sup> janvier 2004 : (2 980) millions d'euros et 31 décembre 2004 : (3 001) millions d'euros, avec en contrepartie une majoration des goodwill de 2 735 millions d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2004 et 2 765 millions d'euros au 31 décembre 2004.
- Impact capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2004 : (245) millions d'euros et au 31 décembre 2004 : (236) millions d'euros
- Impact sur le résultat au 31 décembre 2004 : + 7 millions d'euros

#### NOTE 9 Immobilisations corporelles (IAS 16)

Lors de la première application des normes IFRS, les textes offrent la possibilité, de procéder, ou non, à la réévaluation de tout ou partie des immobilisations corporelles.

Le Groupe a opté pour la mise en œuvre de la réévaluation des terrains qui figuraient parmi les actifs des sociétés du périmètre dit "centralisé" (périmètre historique en France), de Monoprix ainsi que les terrains des entrepôts d'Asinco (Franprix & Leader Price).

Toutes les autres immobilisations corporelles demeurent enregistrées à leur coût d'entrée historique.

La valeur réévaluée des terrains a été déterminée sur la base des travaux d'évaluation d'experts immobiliers indépendants.

- Impact sur les terrains : + 766 millions d'euros
- Impact capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2004 et 31 décembre 2004 : + 495 millions d'euros

Pour l'évaluation postérieure à la comptabilisation initiale, deux traitements sont autorisés :

- Le traitement de référence : comptabilisation au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.
- Autre traitement autorisé : réévaluation périodique des immobilisations.

Comme indiqué dans les règles et méthodes comptables, le Groupe applique le traitement de référence.

#### NOTE 10 Contrats de location (IAS 17)

La norme distingue deux natures de contrats en fonction du degré d'attribution au bailleur ou au preneur des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué :

- Un contrat de location-financement a pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif.
- Un contrat de location simple est tout contrat de location qui n'est pas un contrat de location financement.

Différents critères conduisent à considérer un contrat comme un contrat de location-financement.

La conséquence comptable de cette distinction est que les actifs faisant l'objet de contrats de location-financement sont activés, en contrepartie, d'une dette financière. Les contrats de location simple ne donnent lieu à aucun retraitement.

- Impact sur les actifs au 1<sup>er</sup> janvier 2004 : + 47 millions d'euros net et au 31 décembre 2004 : + 31 millions d'euros net
- Impact capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2004 : (2) millions d'euros et au 31 décembre 2004 : (1) millions d'euros
- Impact sur la dette financière nette au 1<sup>er</sup> janvier 2004 : + 51 millions d'euros et au 31 décembre 2004 : + 33 millions d'euros

#### NOTE 11 Immeubles de placement (IAS 40)

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu par le propriétaire pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux.

Dans le Groupe, les galeries marchandes sont reconnues comme "Immeubles de placement".

- Impact du reclassement au 1<sup>er</sup> janvier 2004 : + 593 millions d'euros et au 31 décembre 2004 : + 590 millions d'euros

## NOTE 12 Etats financiers consolidés et comptabilisation des participations dans les filiales (IAS 27)

Les états financiers consolidés sont les états financiers d'un groupe d'entreprises contrôlées par une société mère. Le contrôle se matérialise par le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les options d'achat d'actions (calls) immédiatement exerçables doivent être prises en compte pour déterminer la nature du contrôle d'une entreprise.

La norme n'introduit pas de changement au regard des pratiques actuelles du Groupe à l'exception de la prise en compte des options sur achat d'actions. En particulier, toutes les entités ad'hoc sont déjà consolidées en normes françaises depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2004, le Groupe se trouvait titulaire d'options d'achat de titres Laurus pouvant être exercées à tout moment et portant sur un bloc représentant 12,28 % du capital, ce qui, ajouté au pourcentage de 38,72 déjà détenu, lui donnait potentiellement la qualité d'actionnaire majoritaire. Par un accord intervenu en mars 2005, les parties ont convenu de reporter le début de la période d'exercice de l'option au 1<sup>er</sup> janvier 2006.

La norme IAS 27 précise qu'en présence d'options d'achats de titres susceptibles d'être exercées à tout moment, les options d'achat doivent être prises en compte pour la détermination du pourcentage de contrôle, et par voie de conséquence de la méthode de consolidation à retenir.

L'application des textes aurait conduit à intégrer globalement Laurus dans le bilan d'ouverture du 1<sup>er</sup> janvier 2004, puis à revenir à la mise en équivalence en 2005, tout en présentant alors des comptes pro forma 2004 avec Laurus mis en équivalence. Dans ces conditions, et afin de préserver la lisibilité des états financiers et leur comparabilité dans le temps, le Groupe a choisi de maintenir la mise en équivalence de Laurus pour l'exercice 2004.

Si les intérêts relatifs à la participation dans Laurus, avaient été consolidés selon la méthode de l'intégration globale pour les besoins des comptes intermédiaires au 31 décembre 2004, les capitaux propres de l'ensemble consolidé, la dette financière et le chiffre d'affaires de la période close à cette même date auraient été supérieurs respectivement d'un montant de 131 millions d'euros, 234 millions d'euros et 3 504 millions d'euros.

## NOTE 13 Instruments financiers (IAS 32 - 39)

Comme indiqué dans les règles et méthodes comptables, le Groupe a opté pour une application des normes IAS 32 et IAS 39 dès le 1<sup>er</sup> janvier 2004. Ce choix d'application anticipée a été fait dans un souci de transparence et afin de constituer une base de comparaison pour l'exercice 2005.

### Actifs financiers

Les actifs "disponibles à la vente" sont évalués à leur juste valeur selon IAS 39, alors qu'ils étaient comptabilisés en coût historique, et le cas échéant dépréciés, en normes françaises. En conséquence, les titres des sociétés non consolidées sont inscrits à leur juste valeur et toute variation de leur juste valeur est inscrite en capitaux propres. Le cas échéant, la variation cumulée négative de la juste valeur est recyclée en résultat si la dépréciation est jugée durable.

- Impact capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2004 : + 37 millions d'euros et au 31 décembre 2004 : + 39 millions d'euros

### Actifs et passifs financiers

Les prêts, créances et dettes à long terme sont actualisés si l'effet de l'actualisation est significatif alors que l'actualisation était interdite en normes françaises.

- Impact capitaux propres<sup>(1)</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2004 : (17) millions d'euros et au 31 décembre 2004 : (18) millions d'euros

(1) hors effet de l'actualisation des dettes correspondant aux engagements donnés aux minoritaires dont l'impact chiffré figure note 12-7.

Un actif ou un passif financier ne peut être décomptabilisé que lorsque l'entreprise perd le contrôle des droits contractuels qui le constitue. Les conditions du programme actuel de mobilisation de créances ne permettent pas le transfert de la majeure partie des risques liés aux créances à la banque. La totalité des créances cédées n'est pas donc décomptabilisée.

- Impact dette financière au 1<sup>er</sup> janvier 2004 : + 295 millions d'euros et au 31 décembre 2004 : + 307 millions d'euros

### Actions propres

Quel que soit le motif de leur détention, les actions propres sont présentées en déduction des capitaux propres. Il en résulte qu'aucun profit ou perte ne peut être comptabilisé en résultat sur les mouvements d'actions propres.

En normes françaises, les actions propres détenues dans le cadre de la régularisation des cours ou de l'attribution de stocks options aux salariés étaient classées en valeurs mobilières de placement et venaient minorer la dette financière nette.

- Impact dette financière au 1<sup>er</sup> janvier 2004 : + 457 millions d'euros et au 31 décembre 2004 : + 164 millions d'euros
- Impact capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2004 : (455) millions d'euros et au 31 décembre 2004 : (205) millions d'euros
- Impact résultat au 31 décembre 2004 : + 59 millions d'euros

### Autres fonds propres

En IFRS, contrairement aux principes français, il n'existe pas de rubrique intermédiaire "Autres fonds propres" entre les capitaux propres et les dettes. Il est alors nécessaire d'analyser la substance de l'opération afin de déterminer si les titres constituent une dette financière, sont représentatifs de capitaux propres ou doivent être décomposés pour partie en dette et pour partie en capitaux propres.

L'obligation subordonnée à durée de vie indéterminée émise par la société Nesitic en décembre 2001 et le prêt subordonné Monoprix, ne comportant pas de composants de capitaux propres, sont reclassés en dettes financières.

- Impact dette financière au 1<sup>er</sup> janvier 2004 : + 181 millions d'euros et au 31 décembre 2004 : + 162 millions d'euros

### Emprunts et dettes financières

Les frais et primes d'émission et les primes de remboursement font partie du coût amorti des emprunts et dettes financières alors que les principes français prévoyaient leur inscription en charges à répartir.

A ce titre, les frais, primes d'émission et les primes de remboursement sont reclassés en diminution des emprunts lors de la première application des IFRS et sont amortis de manière actuarielle.

- Impact dette financière au 1<sup>er</sup> janvier 2004 : (23) millions d'euros et au 31 décembre 2004 : (18) millions d'euros

Les emprunts sont comptabilisés au coût amorti, sauf dans le cadre de la comptabilité de couverture (cf. note 13.6. Comptabilité de couverture).

### Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur en IFRS alors qu'ils étaient généralement mentionnés en engagements hors bilan selon les principes français. Toute variation de juste valeur de ces instruments dérivés est comptabilisée en résultat.

Les instruments dérivés (swaps, collars, floors, options...) sont inscrits au bilan à leur juste valeur.

La norme donne la possibilité d'appliquer la comptabilité de couverture :

- En cas de couverture de juste valeur (emprunt à taux fixe swappé à taux variable par exemple), la dette est comptabilisée pour sa juste valeur et toute variation de juste valeur est inscrite en résultat. La variation de la juste valeur du dérivé est également inscrite en résultat. Si la couverture est totalement efficace, les deux effets se neutralisent parfaitement.
- En cas de couverture de flux de trésorerie (emprunt à taux variable swappé à taux fixe par exemple), la variation de la juste valeur du dérivé est inscrite en capitaux propres pour la partie efficace avec reprise en résultat symétriquement à la comptabilisation des flux couverts, et en résultat pour la partie inefficace.
- Impact dette financière au 1<sup>er</sup> janvier 2004 : + 108 millions d'euros et au 31 décembre 2004 : (16) millions d'euros
- Impact capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2004 : (9) millions d'euros et au 31 décembre 2004 : 1 millions d'euros
- Impact résultat au 31 décembre 2004 : + 8 millions d'euros

Les options d'achat portant sur les titres des sociétés GMB (Cora), Laurus (Pays-Bas) et Disco (Uruguay) sont inscrites au bilan à leur juste valeur. Le cas échéant, les sommes restant à payer sur le prix d'acquisition de ces options viennent augmenter la dette financière.

- Impact dette financière au 1<sup>er</sup> janvier 2004 : + 102 millions d'euros et au 31 décembre 2004 : + 76 millions d'euros
- Impact capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2004 : + 76 millions d'euros et au 31 décembre 2004 : + 35 millions d'euros
- Impact résultat au 31 décembre 2004 : (42) millions d'euros

### Engagements d'achats donnés aux minoritaires

Le Groupe a donné des engagements d'achats (puts) de participations dans des filiales consolidées par intégration globale. Les sommes correspondantes figuraient en "Engagements hors bilan" en normes françaises.

Selon les normes IAS 32-39, les engagements d'achat donnés relatifs aux filiales consolidées par intégration globale sont comptabilisés en passifs financiers.

La contrepartie des passifs financiers, outre la disparition des intérêts minoritaires correspondants, n'est pas clairement précisée par les normes. Dans l'attente d'une position de l'IFRIC, et après une consultation de place, le Groupe a opté pour la comptabilisation en goodwill de la différence entre la valeur actualisée du prix d'exercice des options et le montant des intérêts minoritaires annulés des capitaux propres. Ce goodwill sera réajusté chaque année de la variation du prix d'exercice des options et de la variation des intérêts minoritaires. Ce traitement, qui est celui qui serait appliqué si les options étaient exercées aujourd'hui, est celui qui traduit le mieux la réalité de la transaction. Il pourrait cependant devoir être modifié si une interprétation ou une norme venaient le remettre en cause à l'avenir.

Le montant des engagements donnés aux intérêts minoritaires, essentiellement des sociétés Franprix & Leader Price, est comptabilisé en dettes financières. De plus, la renégociation d'accords avec certains de ces minoritaires dans le courant du premier semestre 2004 a entraîné, pour les puts à prix fixe, une actualisation financière des sommes à payer en tenant compte du report de la date d'exercice des options.

- Impact dette financière au 1<sup>er</sup> janvier 2004 : + 967 millions d'euros et au 31 décembre 2004 : + 979 millions d'euros
- Impact capitaux propres<sup>(1)</sup> au 1<sup>er</sup> janvier 2004 : (193) millions d'euros et au 31 décembre 2004 : (57) millions d'euros
- Impact résultat au 31 décembre 2004 : (1) millions d'euros

(1) L'impact sur les capitaux propres résulte du retraitement des intérêts minoritaires. La variation de l'exercice est due à l'exercice dans le courant du premier semestre 2004 d'une partie de ces options.

### NOTE 14 Capitaux propres

#### Traitement des écarts de conversion (IFRS 1)

Conformément à l'option prévue dans IFRS 1, le montant cumulé des différences de conversion à la date de transition, après prise en compte des retraitements IFRS, a été considéré comme nul. Ce montant de (1 569) millions d'euros a été reclassé en contrepartie des réserves consolidées. Cet ajustement est sans impact sur le total des capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2004. Il ne sera en conséquence pas tenu compte, dans les résultats de cession futurs d'entités consolidées ou associées, des écarts de conversion antérieurs à la date de transition aux IFRS.



# COMPTES SOCIAUX

- 126. RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
- 127. COMPTE DE RÉSULTAT
- 128. BILAN
- 130. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE
- 131. ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX
- 151. RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES
- 152. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS
- 154. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

# RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Casino, Guichard-Perrachon, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- les changements de méthode exposés dans la note "Changements de méthode" de la partie "I - Règles et méthodes comptables" de l'annexe et relatifs à l'application des règlements CRC 2002-10 et 2004-06 concernant les actifs ;
- la note 6 "Immobilisations financières" de l'annexe qui expose, d'une part, les hypothèses prises en compte pour apprécier la valeur recouvrable de la participation indirecte dans Laurus (Pays-Bas) ainsi que l'incertitude portant sur la continuité d'exploitation de cette société, susceptible d'affecter ces hypothèses et, d'autre part, les circonstances ayant conduit la société à enregistrer en pertes de l'exercice clos le 31 décembre 2005 l'option d'achat de la société GMB.

## II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

## Changements de méthode

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé des changements de méthodes comptables mentionnés ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.

## Estimations comptables

La partie "I - Règles et méthodes comptables" de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux immobilisations financières. Cette information relative aux règles et méthodes comptables est complétée de considérations propres à l'exercice, fournies dans la note 6 "Immobilisations financières".

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivis par votre société, nous avons examiné la documentation disponible, apprécié le caractère raisonnable des évaluations retenues et vérifié que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur les hypothèses retenues par la société, et notamment sur les hypothèses de détermination de la valeur recouvrable de Laurus, qui font l'objet d'une observation dans la première partie du rapport.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote et aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Lyon, le 12 mai 2006

Les Commissaires aux comptes

Cabinet Didier Kling & Associés  
Didier Kling    Bernard Roussel

Ernst & Young Audit  
Jean-Luc Desplat

# COMPTE DE RÉSULTAT

en millions d'euros	notes	2005	2004	2003
Produits d'exploitation	1	112,2	109,5	138,6
Charges d'exploitation	1	(86,8)	(62,6)	(87,1)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>25,4</b>	<b>46,9</b>	<b>51,5</b>
Résultat financier	2	561,5	163,0	262,0
<b>Résultat courant avant impôts</b>		<b>586,9</b>	<b>209,9</b>	<b>313,5</b>
Résultat exceptionnel	3	28,2	1 393,4	(17,7)
Impôts	4	90,4	118,1	33,7
<b>Résultat net</b>		<b>705,5</b>	<b>1 721,4</b>	<b>329,5</b>

# BILAN

## ACTIF

en millions d'euros	notes	2005	2004	2003
<b>Actif immobilisé</b>				
Immobilisations incorporelles		4,2	0,6	0,6
Dépréciations et amortissements		(0,3)	(0,4)	(0,4)
	5	<b>3,9</b>	<b>0,2</b>	<b>0,2</b>
Immobilisations corporelles		7,9	4,3	4,3
Amortissements		(2,2)	(2,1)	(2,0)
	5	<b>5,7</b>	<b>2,2</b>	<b>2,3</b>
Immobilisations financières (a)		9 503,9	9 691,1	7 968,2
Dépréciations		(289,7)	(890,3)	(867,8)
	6	<b>9 214,2</b>	<b>8 800,8</b>	<b>7 100,4</b>
<b>Total de l'actif immobilisé</b>		<b>9 223,8</b>	<b>8 803,2</b>	<b>7 102,9</b>
<b>Actif circulant</b>				
Créances clients et autres débiteurs (b)	7	3 229,1	2 333,8	2 249,9
Valeurs mobilières de placement	8	1 086,6	1 649,2	1 540,7
Disponibilités	8	0,2	0,4	41,3
<b>Total de l'actif circulant</b>		<b>4 315,9</b>	<b>3 983,4</b>	<b>3 831,9</b>
<b>Comptes de régularisation et assimilés (b)</b>	9	<b>9,3</b>	<b>28,7</b>	<b>34,6</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>13 549,0</b>	<b>12 815,3</b>	<b>10 969,4</b>

(a) dont prêts à moins d'un an 18,7 43,5 43,8  
 (b) dont prêts à plus d'un an 3,7 5,3 6,5

# PASSIF

en millions d'euros	notes	2005	2004	2003
<b>Capitaux propres</b>	10	7 065,8	6 429,0	4 916,6
<b>Autres fonds propres</b>	11	600,0	-	-
<b>Provisions pour risques et charges</b>	12	142,6	129,5	77,9
Emprunts et dettes financières	13	5 106,4	5 655,0	5 101,8
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		15,2	6,4	32,7
Dettes fiscales et sociales		20,9	26,1	23,7
Autres dettes	14	598,1	569,3	816,7
<b>Dettes (a)</b>		<b>5 740,6</b>	<b>6 256,8</b>	<b>5 974,9</b>
<b>Total du passif</b>		<b>13 549,0</b>	<b>12 815,3</b>	<b>10 969,4</b>

(a) dont : à moins d'un an	1 300,9	1 242,1	978,9
entre un et cinq ans	3 080,2	3 150,5	2 960,8
à plus de cinq ans	1 359,6	1 864,2	2 036,0

# TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

en millions d'euros	2005	2004	2003
<b>Activité</b>			
Résultat net	705,5	1 721,4	329,5
Elimination des charges et des produits sans incidence sur la trésorerie			
Amortissements et provisions (sauf actif circulant)	(606,6)	91,3	21,8
Résultat des cessions d'immobilisations	449,9	(1 453,6)	(10,1)
<b>Marge brute d'autofinancement</b>	<b>548,8</b>	<b>359,1</b>	<b>341,2</b>
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(859,3)	(352,8)	239,9
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>(310,5)</b>	<b>6,3</b>	<b>581,1</b>
<b>Opérations d'investissement</b>			
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations	(622,0)	(426,5)	(429,5)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations	313,8	215,2	238,3
Variation du besoin en fonds de roulement lié aux investissements	0,3	(0,2)	(5,6)
Variation des prêts et avances consentis	38,4	13,1	(7,3)
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>(269,5)</b>	<b>(197,1 )</b>	<b>(204,1)</b>
<b>Opérations de financement</b>			
Dividendes versés aux actionnaires	(55,7)	(204,1)	(180,4)
Augmentation de capital en numéraire	0,1	0,1	0,4
Acquisition et variation de valeur des titres d'auto-contrôle	21,6	(90,7)	79,7
Emission TSSDI	600,0	-	-
Augmentation des dettes financières	-	790,9	679,6
Diminution des dettes financières	(548,8)	(235,4)	(1 046,4)
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>(17,2)</b>	<b>63,6</b>	<b>(467,1)</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>(562,8)</b>	<b>70,0</b>	<b>(90,1)</b>
Trésorerie d'ouverture	1 620,5	1 550,5	1 640,6
Trésorerie de clôture	1 057,7	1 620,5	1 550,5

# ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

## RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis suivant les prescriptions du plan comptable général 1999, homologué par l'arrêté du 22 juin 1999. Les règles et méthodes comptables appliquées sont identiques à celles de l'exercice précédent.

### Changements de méthode

Le règlement CRC n° 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à la dépréciation des actifs dispose que le plan d'amortissement est la traduction de la répartition de la valeur amortissable d'un actif selon le rythme de consommation des avantages économiques attendus en fonction de son utilisation probable. De plus le montant amortissable d'un actif est défini comme étant sa valeur brute sous déduction d'une valeur résiduelle.

La société analysait déjà ses immobilisations par composant.

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains (non amortissables), font l'objet dorénavant d'un amortissement sur la durée attendue d'utilisation pour chaque catégorie de biens, avec une valeur résiduelle nulle. La principale modification, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2005, pour la société, a été la modification de la durée d'amortissement du "Gros œuvre" qui est passé de 20 ans à 40 ans.

Pour se conformer aux nouvelles règles comptables en vigueur, la société a décidé l'application de la mesure de simplification proposée par le Comité d'urgence, c'est-à-dire la méthode prospective, en figeant les valeurs nettes comptables au 1<sup>er</sup> janvier 2005 et en calculant l'amortissement sur la durée d'utilisation restant à courir.

Ainsi, il n'y a ni retraitement des amortissements antérieurs, ni d'incidence sur les capitaux propres d'ouverture.

L'impact sur les amortissements de l'exercice est non significatif.

Le règlement CRC n° 2004-06 du 23 novembre 2004 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs a redéfini la notion d'actif comme étant un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs. Ainsi, l'application de ce règlement a notamment eu comme corollaire la suppression de la possibilité de constater à l'actif des charges différées ou à étaler.

Ainsi, si les dépenses répondent aux critères de définition et de comptabilisation des actifs, elles doivent être classées en immobilisations.

Le cas contraire, elles sont considérées comme des charges.

Dans le cadre de la première application du règlement, les charges différées ou à étaler figurant à l'actif au 31 décembre 2004 ont toutes été annulées par "Report à nouveau".

L'impact de l'application de ce règlement n'est pas significatif. En conséquence, les comptes pro-forma pour les événements comparatifs ne sont pas présentés. Les impacts chiffrés sont les suivants :

en millions d'euros	2005	2004	2003
Bilan impact capitaux propres	(13,0)	(20,9)	(13,0)
Compte résultat impact de l'exercice	-	7,9	(7,9)

### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou d'apport. Ils sont constitués principalement de fonds de commerce et de logiciels.

Concernant les fonds de commerce, une provision pour dépréciation ramène ceux-ci à la valeur actuelle si elle est inférieure, la valeur actuelle étant appréciée en fonction de critères de rentabilité.

Les logiciels sont amortis sur une durée de 3 ans.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou d'apport.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif selon la spécificité de chaque immobilisation.

La différence entre l'amortissement dégressif et l'amortissement économique est constatée en provision pour amortissement dérogatoire.

**Les durées d'amortissement retenues pour les principaux postes sont les suivantes :**

Nature des biens	Durée d'amortissement
Constructions	40 ans
Agencement, modification ou transformation de locaux	5 à 10 ans
Matériels et outillages	5 à 10 ans

La base d'amortissement est le prix de revient des immobilisations avec une valeur résiduelle nulle.

Pour les biens provenant de fusions ou d'apports, l'amortissement est calculé sur la durée résiduelle restant à courir dans la société d'origine.

### Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan à leur valeur d'acquisition ou d'apport. Une provision pour dépréciation ramène celle-ci à la valeur actuelle si elle est inférieure, sauf dans le cas d'actions propres classées en immobilisations financières et destinées à être annulées.

La valeur actuelle est déterminée en fonction de plusieurs éléments d'appréciation, tels que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir, le cours de bourse pour les sociétés cotées et leur utilité pour le Groupe. Des précisions complémentaires sont fournies en note 6 – Immobilisations financières.

Une approche similaire quant à la détermination de la valeur actuelle est retenue, le cas échéant, pour les autres immobilisations financières.

### Titres de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition.

Les provisions éventuelles sont déterminées par comparaison entre cette valeur et la valeur probable de réalisation.

S'agissant des actions propres, une provision pour dépréciation est déterminée par comparaison entre la valeur d'acquisition et le cours moyen du dernier mois. De plus, celles affectées à des plans d'options attribuées aux salariés donnent lieu à une provision pour risque déterminée par comparaison entre la valeur d'inventaire et le prix d'exercice de l'option, plan par plan, s'il est inférieur.

Les provisions sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et le cours moyen du dernier mois.

### Créances

Les créances sont valorisées selon leur valeur nominale.

### Ecarts de conversion

Les dettes et créances libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de clôture. Les différences constatées entre les montants enregistrés à l'origine et les montants convertis au taux de clôture sont portés en écarts de conversion actif ou passif. Les écarts de conversion actif font l'objet d'une provision pour risques.



## Provisions

En accord avec le Règlement CRC n° 2000-06 sur les passifs, toute obligation de la société à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et donnant lieu à sortie probable de ressource sans contrepartie, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Les cadres et employés qui cessent leur activité bénéficient d'une allocation de départ à la retraite en fonction de leur ancienneté.

La dette prévisionnelle correspondant à l'intégralité des droits acquis par les cadres et employés est comptabilisée en provision pour charges conformément à la recommandation 2003 R-01 du CNC. L'évaluation de cette provision a été faite selon la méthode des unités de crédit projetées avec prise en compte des charges sociales.

La société a consenti des plans d'option d'achat d'actions au profit des dirigeants et salariés du Groupe. Lorsque le prix d'exercice de l'option est inférieur à la valeur nette comptable des titres en portefeuille, une provision pour risques est constituée.

Les autres provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique.

## Instruments financiers de change et de taux

La société utilise divers instruments financiers pour réduire ses risques de change et de taux. Le montant nominal des contrats à terme figure dans les engagements hors bilan. Les charges et produits relatifs aux opérations de couverture de taux d'intérêt sont pris en compte dans le résultat prorata temporis.

## Résultat courant

Le résultat courant résulte des produits et charges afférents aux activités ordinaires de la société, ainsi que des éléments se situant dans le prolongement des dites activités.

## Résultat exceptionnel

Sont comptabilisés en résultat exceptionnel, les produits et les charges qui, compte tenu de l'activité de société-holding de Casino, Guichard-Perrachon, ne relèvent pas par leur nature, leur occurrence, ou leur caractère significatif, des activités courantes de la société.

## Impôts sur les bénéfices

Casino Guichard-Perrachon a opté, avec la majorité de ses filiales, pour le régime de l'intégration fiscale. Au 31 décembre 2005, le périmètre comprend 51 sociétés. Chaque société intégrée comptabilise la charge d'impôt qui aurait été la sienne si elle avait été imposée séparément.

## NOTES ANNEXES

## NOTE 1 Résultat d'exploitation

## Décomposition

en millions d'euros	2005	2004	2003
Prestations de services hors taxes	104,9	107,0	134,6
Autres produits	4,2	2,3	3,1
Reprises sur provisions	3,1	0,2	0,9
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>112,2</b>	<b>109,5</b>	<b>138,6</b>
Autres achats et charges externes	(67,4)	(36,3)	(59,6)
Impôts et taxes	(1,4)	(1,4)	(1,2)
Frais de personnel	(15,1)	(10,8)	(16,0)
Dotations aux amortissements et provisions :			
sur immobilisations	(0,4)	(8,2)	(9,2)
sur risques et charges	(1,0)	(5,3)	(0,1)
Autres charges	(1,5)	(0,6)	(1,0)
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>(86,8)</b>	<b>(62,6)</b>	<b>(87,1)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>25,4</b>	<b>46,9</b>	<b>51,5</b>

Les transferts de charges ont été imputés par nature comptable selon le détail suivant :

en millions d'euros	2005	2004	2003
Autres achats et charges externes	-	0,7	2,6
Frais de personnel	6,6	4,5	0,1
Dotations aux amortissements	0,2	0,2	0,2
Autres charges	-	-	15,0
<b>Transferts de charges</b>	<b>6,8</b>	<b>5,4</b>	<b>17,9</b>

## Prestations de services, hors taxes

en millions d'euros	2005	2004	2003
Mise à disposition personnel	3,3	3,2	3,2
Redevances d'enseignes	57,0	57,0	57,7
Prestations diverses	44,6	46,8	73,7
<b>Prestations de services, hors taxes</b>	<b>104,9</b>	<b>107,0</b>	<b>134,6</b>

Pour Casino Guichard-Perrachon, société mère et holding du Groupe, le chiffre d'affaires correspond essentiellement aux redevances perçues en contrepartie de la mise à disposition de ses filiales des marques et enseignes dont elle est propriétaire, ainsi qu'à la facturation aux filiales de frais de Groupe.

Les prestations diverses comprenaient en 2003, la refacturation des sommes versées au titre du financement des Indemnités de fin de carrière.

Le chiffre d'affaires est réalisé à hauteur de 99 % avec des sociétés françaises.

## Effectifs

en millions d'euros	2005	2004	2003
Cadres	39	41	46
Agents de maîtrise	2	2	-
Employés, ouvriers	1	2	3
<b>Effectifs moyens</b>	<b>42</b>	<b>45</b>	<b>49</b>

## NOTE 2 Résultat financier

### Décomposition

en millions d'euros	2005	2004	2003
Revenus des titres de participations :			
Distribution Casino France	177,7	240,1	185,1
Immobilière Groupe Casino	360,3	49,0	16,3
Casino Cafétéria	10,0	6,8	5,7
Codim 2	-	3,9	5,9
Finovadis	26,8	26,8	26,8
Monoprix	49,6	50,3	139,6
Divers	14,6	16,5	8,1
Total	639,0	393,4	387,5
Produits d'autres valeurs mobilières et créances	5,4	3,6	3,3
Autres intérêts, produits assimilés et divers	170,3	163,4	167,5
Reprise de provisions	377,5	142,2	90,3
Produits nets sur cessions de VMP	19,2	14,2	30,0
<b>Produits financiers</b>	<b>1 211,4</b>	<b>716,8</b>	<b>678,6</b>
Intérêts et charges assimilées :			
obligations	(267,0)	(273,3)	(278,6)
dotations aux provisions	(258,4)	(177,6)	(87,1)
autres intérêts, charges assimilées et divers	(76,5)	(27,9)	(37,9)
charges nettes sur cessions de VMP	(48,0)	(75,0)	(13,0)
<b>Charges financières</b>	<b>(649,9)</b>	<b>(553,8)</b>	<b>(416,6)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>561,5</b>	<b>163,0</b>	<b>262,0</b>

Les autres produits financiers enregistrent pour l'essentiel les revenus des comptes courants et les produits sur opérations de couverture de taux.

La hausse des revenus provenant d'Immobilière du Groupe Casino s'explique essentiellement par le résultat dégagé lors de l'apport qu'elle a fait à la société Mercialys.

Les produits sur cessions de valeurs mobilières de placement enregistrent principalement une plus-value de 14,6 millions d'euros relatifs aux placements de trésorerie du Groupe.

Les charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement sont relatives à la cession d'actions propres et dégagent une moins-value de 48,0 millions d'euros.

#### Les mouvements des provisions en 2005 sont principalement constitués :

- d'une dotation de provision pour dépréciation des titres Finovadis pour 20,8 millions d'euros ;
- d'une dotation de provision pour risques, sur le prix de remboursement des obligations indexées sur le cours de l'AO Casino, pour un montant de 14,4 millions d'euros (cf. note 13) ;
- d'une dotation de provision pour dépréciation du compte "immobilisations financières", relatif aux sommes payées dans le cadre de l'option portant sur les titres de la société holding du Groupe CORA, pour 209,3 millions d'euros et d'une dotation de provision pour risques financiers pour 11,9 millions d'euros (cf. note 6) ;
- d'une reprise de provision pour dépréciation des actions propres pour 44,4 millions d'euros ;
- d'une reprise de provision pour dépréciation des titres Ségisor pour 330,6 millions d'euros.

#### En 2004, les mouvements de provisions étaient principalement constitués :

- d'une dotation de provision pour dépréciation des actions propres pour 114,3 millions d'euros ;
- d'une dotation de provision pour dépréciation des titres Finovadis pour 19,7 millions d'euros ;
- d'une reprise nette de la provision des titres des filiales sud-américaines pour 20,1 millions d'euros.

#### En 2003, les mouvements des provisions étaient principalement constitués :

- d'une reprise de provision pour dépréciation des actions propres pour 83,5 millions d'euros ;
- d'une dotation de la provision des titres des filiales sud-américaines pour 49,9 millions d'euros et de la société Finovadis pour 18,3 millions d'euros.

**NOTE 3 Résultat exceptionnel**

en millions d'euros	2005	2004	2003
Cessions de titres de participation	(449,9)	1 453,6	10,1
<b>Résultats sur cessions d'actifs</b>	<b>(449,9)</b>	<b>1 453,6</b>	<b>10,1</b>
Dotations aux provisions	(0,3)	(52,9)	(27,6)
Reprises de provisions	487,0	0,7	1,4
Autres charges exceptionnelles	(12,8)	(11,5)	(2,7)
Autres produits exceptionnels	4,2	3,5	1,1
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>28,2</b>	<b>1 393,4</b>	<b>(17,7)</b>

En 2005, les résultats sur cessions de titres de participation sont constitués essentiellement de :

- la moins-value de cession des titres Nérée pour 22,3 millions d'euros ;
- la moins-value d'apport des titres des filiales argentines et uruguayennes à une holding uruguayenne Spice Investments Mercosur, pour 427,5 millions d'euros, avec en contrepartie une reprise de provision de 477,1 millions d'euros ;

En 2004, les résultats sur cessions de titres de participation étaient constitués essentiellement de :

- la plus-value d'apport des titres Asinco à Distribution Casino France pour 1 255,1 millions d'euros ;
- la plus-value d'apport des titres Codim2 à Distribution Casino France pour 50,2 millions d'euros ;
- la plus-value de cession de titres Monoprix pour 148,6 millions d'euros, consécutive au rachat par Monoprix de ses propres titres.

Et la dotation aux provisions correspondait essentiellement à la situation nette négative de Casino Entreprise pour 47,1 millions d'euros.

En 2003, les dotations aux provisions exceptionnelles concernaient la constatation pour 25,8 millions d'euros de la provision pour risque de reversement d'impôt dans le cadre du régime de l'intégration fiscale.

**NOTE 4 Impôts**

en millions d'euros	2005	2004	2003
Résultat courant	586,9	209,9	313,5
Résultat exceptionnel	28,2	1 393,4	(17,7)
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>615,1</b>	<b>1 603,3</b>	<b>295,8</b>
Produit d'intégration fiscale	90,4	118,1	33,7
<b>Impôts</b>	<b>90,4</b>	<b>118,1</b>	<b>33,7</b>
<b>Résultat net</b>	<b>705,5</b>	<b>1 721,4</b>	<b>329,5</b>

Casino, Guichard-Perrachon est la société tête de groupe du régime d'intégration fiscale. En l'absence de ce dernier, la société n'aurait pas été imposable. Le produit d'impôt qu'elle comptabilise correspond à l'économie résultant de l'imputation des déficits de Casino, Guichard-Perrachon et de ses filiales, sur les résultats bénéficiaires du Groupe intégré. Lorsqu'elle est probable, la restitution de cette économie d'impôt est provisionnée. Dans le cas contraire, elle est mentionnée en engagements hors bilan. Au 31 décembre 2005, la provision est égale à 35,9 millions d'euros.

Au 31 décembre 2005, la dette de la société vis-à-vis de l'administration fiscale, en tant que société tête de groupe, s'élève à 26,7 millions d'euros et est montrée en "dettes diverses" (cf. note 14).

Dans le régime d'intégration fiscale, la société n'a pas de déficits reportables au titre de l'intégration fiscale au 31 décembre 2005.

L'effet des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable est générateur d'une économie d'impôt future de 119,7 millions d'euros.

## NOTE 5 Immobilisations corporelles et incorporelles

### Décomposition

en millions d'euros	2005	2004	2003
Fonds commercial	3,8	-	-
Autres immobilisations incorporelles	0,4	0,6	0,6
Dépréciations	(0,3)	(0,4)	(0,4)
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>3,9</b>	<b>0,2</b>	<b>0,2</b>
Terrains et agencements	1,1	-	-
Amortissements	-	-	-
	<b>1,1</b>	-	-
Constructions et agencements	3,2	1,9	2,0
Amortissements	(0,5)	(0,6)	(0,5)
	<b>2,7</b>	<b>1,3</b>	<b>1,5</b>
Autres immobilisations corporelles	3,6	2,4	2,3
Amortissements	(1,7)	(1,5)	(1,5)
	<b>1,9</b>	<b>0,9</b>	<b>0,8</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>5,7</b>	<b>2,2</b>	<b>2,3</b>
<b>Total immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>9,6</b>	<b>2,4</b>	<b>2,5</b>

### Variations

en millions d'euros	Brut	Amort. et provisions	Net
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2003</b>	<b>30,7</b>	<b>(1,9)</b>	<b>28,8</b>
Augmentations	15,7	(1,2)	14,5
Diminutions	(41,5)	0,7	(40,8)
<b>Au 31 décembre 2003</b>	<b>4,9</b>	<b>(2,4)</b>	<b>2,5</b>
Augmentations	2,2	(0,5)	1,7
Diminutions	(2,2)	0,4	(1,8)
<b>Au 31 décembre 2004</b>	<b>4,9</b>	<b>(2,5)</b>	<b>2,4</b>
Augmentations	8,0	(0,8)	7,2
Diminutions	(0,8)	0,8	-
<b>Au 31 décembre 2005</b>	<b>12,1</b>	<b>(2,5)</b>	<b>9,6</b>

Deux sociétés acquises début 2005, Nocédel et Kamili ont été fusionnées avec un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2005. En application du règlement CRC n° 2004-01, ces opérations de fusion ont été réalisées à la valeur comptable. Aucun résultat de fusion n'a été constaté lors de ces opérations.

Les augmentations d'immobilisations corporelles et incorporelles de l'exercice 2005, proviennent essentiellement des actifs reçus, lors de la fusion par absorption de la société Nocédel, la société Kamili ayant, quant à elle, apporté son fonds de commerce à Distribution Casino France.

NOTE 6 Immobilisations financières

Décomposition

en millions d'euros	2005	2004	2003
Titres de participations	9 228,0	9 333,5	7 699,9
Dépréciations <sup>(1)</sup>	(80,4)	(867,3)	(867,7)
	<b>9 147,6</b>	<b>8 466,2</b>	<b>6 832,2</b>
Prêts	66,0	104,5	118,9
Dépréciations	-	(0,1)	(0,1)
	<b>66,0</b>	<b>104,4</b>	<b>118,8</b>
Autres immobilisations financières <sup>(2)</sup>	209,9	253,1	149,4
Dépréciations	(209,3)	(22,9)	-
	<b>0,6</b>	<b>230,2</b>	<b>149,4</b>
<b>Immobilisations financières</b>	<b>9 214,2</b>	<b>8 800,8</b>	<b>7 100,4</b>

(1) Au 31 décembre 2005, la société a procédé, en application des principes comptables décrits dans la section introductive de l'annexe, à la détermination de la valeur d'inventaire des titres de participation relatifs aux filiales étrangères en retenant soit une valeur vénale, procédant le cas échéant d'une expertise indépendante, soit une valeur d'usage résultant des flux de trésorerie attendus. La valeur d'usage a été déterminée à partir des éléments issus de la procédure budgétaire du Groupe et des perspectives à l'horizon 2010 en tenant compte des valeurs terminales, des taux de croissance et d'actualisation suivants :

Zone géographique	Taux de croissance utilisé	Valeur terminale x EBITDA	Taux d'actualisation
Amérique du Sud	5,4 % à 14,0 %	9,5	11,7 % à 19,8 %
Asie	4,0 % à 4,5 %	9	6,6 à 9,4 %
Pologne	1,7 %	9	8,0 %
Etats-Unis	3,4 %	9	7,2 %
Océan Indien	3,7 %	9	6,5 %

Ces différents travaux se sont traduits par une reprise de provision de 808 millions d'euros, portant ainsi la provision à zéro au 31 décembre 2005.

L'annexe aux comptes consolidés de Laurus au 31 décembre 2005 indique qu'il existe une incertitude quant au respect du principe de continuation de l'exploitation de la société, dont les contraintes de trésorerie exigent le succès des opérations de cession des activités Konmar et Edah, annoncées début 2006 et en cours de réalisation. La direction de Laurus est confiante quant au résultat de ces opérations de cession et, dans ces conditions, le principe de continuité de l'exploitation pour l'évaluation des actifs et des passifs a été retenu pour l'élaboration des états financiers consolidés au 31 décembre 2005 de Laurus. S'agissant de la valeur de la participation dans Laurus détenue par le Groupe et consolidée selon la méthode de la mise en équivalence, elle a été déterminée conformément aux principes d'IAS 28, et sur la base d'une étude demandée à une banque indépendante, en retenant la valeur la plus élevée entre la juste valeur (définie par le cours de bourse) et la valeur d'utilité (mesurée par les flux de trésorerie actualisés).

C'est cette dernière qui a été retenue et comparée à la valeur comptable de la participation dans Laurus. Une perte de valeur de 34 millions d'euros a résulté de cette comparaison et a été constatée dans les états financiers. L'approche par les flux de trésorerie actualisés suppose naturellement le maintien en existence de Laurus et se trouve donc soumise à la même incertitude que celle décrite plus haut pour Laurus elle-même.

(2) En octobre 2001, le Groupe avait conclu avec un établissement financier un engagement ferme et réciproque d'acheter un bloc de titres représentant 42,39 % du capital de la société holding du groupe Cora. Cet engagement pouvait être exercé à tout moment jusqu'au 21 mai 2011, après prorogation pour une période de cinq ans, pour un prix d'exercice forfaitaire de 850 millions d'euros, et pour autant que Cora approuvait la transaction envisagée ou qu'il n'existait pas de dispositions contractuelles entre le groupe et Cora s'opposant à sa réalisation. Si toutefois, au terme de l'engagement, le groupe n'avait pas agi dans ce sens, il aurait été procédé à une vente aux enchères du bloc d'actions. En contrepartie de l'engagement ainsi accordé, le Groupe se serait porté financièrement garant vis-à-vis de l'établissement financier de la valeur d'actif de 850 millions d'euros du sous-jacent, tant au cours de la vie de l'option qu'au moment des enchères, si tel avait du être le cas. Dans cette dernière hypothèse, le groupe se serait obligé à dédommager l'établissement financier de l'éventuelle différence négative entre le produit des enchères et la valeur normative de 850 millions d'euros, tout excédent par rapport à celle-ci lui étant en revanche acquis. Le paiement de l'option à l'établissement financier faisait l'objet de versements étalés dans le temps qui seraient venus s'ajouter, dans le cas où l'option aurait été exercée, au prix de revient des titres, ou bien participer au résultat des enchères dans l'hypothèse inverse.

Il est rappelé que Cora avait engagé une procédure judiciaire devant le Tribunal de Commerce de Paris en vue de voir prononcer l'annulation de la vente des titres par Carrefour à Deutsche Bank ainsi que l'annulation de l'equity swap.

Au cours du dernier trimestre 2005, le Groupe a décidé d'engager des négociations avec le groupe Louis Delhaize au terme desquelles ce groupe achètera pour 850 millions d'euros 42,39 % du capital de sa filiale GMB. L'accord a été finalisé début 2006, et a fait l'objet d'un communiqué le 16 mars 2006. Selon cet accord, les titres seront cédés, le 2 mai 2006, au groupe Louis Delhaize par Casino après réalisation de son engagement auprès de Deutsche Bank. Cet accord entraîne l'arrêt définitif des procédures entre le groupe Louis Delhaize, d'une part, et Casino, Deutsche Bank et Carrefour, d'autre part. En conséquence, le compte d'immobilisations financières a été totalement déprécié au 31 décembre 2005, afin d'anticiper la moins-value qui sera réalisée lors de la cession définitive en 2006. Par ailleurs, une provision pour risques et charges de 12 millions d'euros a été constatée pour tenir compte des montants que la société devra décaisser du 1<sup>er</sup> janvier au 2 mai 2006.

Le tableau détaillé des filiales et participations est présenté pages 152 et 153.

## Variations

en millions d'euros	Brut	Amort. et provisions	Net
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2003</b>	<b>7 737,6</b>	<b>(799,6)</b>	<b>6 938,0</b>
Augmentations	288,5	(75,1)	213,4
Diminutions	(57,9)	6,9	(51,0)
<b>Au 31 décembre 2003</b>	<b>7 968,2</b>	<b>(867,8)</b>	<b>7 100,4</b>
Augmentations	2 611,5	(82,8)	2 528,7
Diminutions	(888,6)	60,3	(828,3)
<b>Au 31 décembre 2004</b>	<b>9 691,1</b>	<b>(890,3)</b>	<b>8 800,8</b>
Augmentations	619,9	(230,0)	389,9
Diminutions	(807,1)	830,6	23,5
<b>Au 31 décembre 2005</b>	<b>9 503,9</b>	<b>(289,7)</b>	<b>9 214,2</b>

### L'augmentation des immobilisations financières s'explique essentiellement :

- par l'acquisition des titres de la société Leader Price Polska pour 34,9 millions d'euros, des titres Geimex pour 59,6 millions d'euros, des titres CAPEDIS pour 26,3 millions d'euros, des titres Spice Investments Mercosur, en rémunération de l'apport des titres Géant Argentina, Larenco, Lanin, Géant Inversiones, Grupo Disco, pour 231,5 millions d'euros ;
- par l'augmentation des titres des sociétés Distribution Casino France pour 4,5 millions d'euros (dont rémunération de l'apport des titres Kamili et Nocédél), Vindémia pour 198,1 millions d'euros et Monoprix pour 19,3 millions d'euros (sommes payées au titre des CVG, émis lors de l'offre publique d'échange portant sur les titres Monoprix en 2000) ;
- par les versements effectués au titre du paiement de l'option des titres de la société GMB (holding du groupe Cora) pour 38,6 millions d'euros.

### La diminution des immobilisations financières s'explique essentiellement :

- par l'apport des titres Géant Argentina, Géant Inversiones, Grupo Disco, Larenco et Lanin, à Spice Investments Mercosur, pour un montant total de 659,0 millions d'euros ;
- par la cession des titres Nérée pour 22,3 millions d'euros ;
- par la cession d'actions propres pour 74,0 millions d'euros ;
- par le remboursement des prêts octroyés à Big C pour 30,0 millions d'euros, à PLC Participation pour 10,0 millions d'euros et à CDiscount pour 2,5 millions d'euros.

### Evaluation du risque de change

Casino, Guichard-Perrachon possède des titres sur des filiales étrangères. Ces participations représentent, au sens de la Recommandation n° 89-01 de la Commission des Opérations de Bourse, un risque de change significatif.

Les éléments essentiels concernant ces participations sont les suivants :

en millions d'euros	Monnaie	% de détention	Valeur inventaire <sup>(1)</sup>	Quote-part capitaux propres <sup>(2)</sup>	
				devises (M)	euros (M)
<b>Participations directes</b>					
Casino USA	USD	99,74	103,9	333,4	282,6
Spice Investments Mercosur	UYP	100,00	231,5	6 440,2	229,7
Leader Price Polska	PLN	95,3	34,9	48,9	12,7
<b>Participations indirectes<sup>(3)</sup></b>					
Géant Polska	PLN	100,00	687,6	3 035,9	786,5
Cativen	1 000 VEB	60,20	107,3	52,3	20,6
Big C	THB	63,19	205,6	10 894,2	224,9
FEG	TWD	50,00	52,5	2 042,9	52,6
Exito	1 000 COP	35,59	243,0	557,0	205,9
CBD	REAL	34,26	837,3	2 306,9	838,7
Libertad	ARS	100,00	56,6	222,0	61,9
Leader Price Polska	PLN	4,70	1,7	2,4	0,6
Devoto	UYP	95,20	126,8	1 067,2	38,1
Disco	UYP	50,00	27,2	866,1	30,9
<b>Total par devises</b>					
Pologne	PLN	-	724,2	3 087,2	799,8
Etats-Unis	USD	-	103,9	333,4	282,6
Argentine	ARS	-	56,6	222,0	61,9
Uruguay	UYP	-	385,5	8 373,5	298,7
Venezuela	1 000 VEB	-	107,3	52,3	20,6
Colombie	1 000 COP	-	243,0	557,0	205,9
Brésil	REAL	-	837,3	2 306,9	838,7
Thaïlande	THB	-	205,6	10 894,2	224,9
Taiwan	TWD	-	52,5	2 042,9	52,6

(1) Valeur d'inventaire nette des éventuelles provisions pour dépréciation.

(2) Capitaux propres retraités aux normes IFRS de consolidation, incluant notamment les écarts d'évaluation, et excluant les écarts d'acquisition.

(3) Pour les participations détenues de façon indirecte par Casino, Guichard Perrachon, le pourcentage de détention représente le pourcentage d'intérêt dans la filiale.

L'éventuelle absence de provision au titre de la différence négative entre la quote-part de la société dans les capitaux propres des filiales d'un pays donné et la valeur des titres de participation correspondants résulte de l'exercice d'appréciation de la juste valeur des entités concernées, décrit en note 6.

La sensibilité de la provision pour dépréciation des titres de participation à une évolution défavorable de 10 % du cours des devises des pays d'Amérique du Sud est la suivante :

Pays	Devise	Provision au 31 déc. 2005	Sensibilité (M€)
Argentine	ARS	-	(7,5)
Brésil	REAL	-	(119,2)
Uruguay	UYP	-	(15,5)



## NOTE 7 Créances clients et autres débiteurs

en millions d'euros	2005	2004	2003
<b>Créances clients et comptes rattachés</b>	<b>85,0</b>	<b>82,3</b>	<b>112,2</b>
Autres créances d'exploitation	6,1	0,6	0,8
Créances diverses	675,8	462,3	238,8
Provision pour dépréciation des créances diverses	(0,6)	(1,2)	(1,3)
Comptes courants	2 462,8	1 789,8	1 899,4
	<b>3 144,1</b>	<b>2 251,5</b>	<b>2 137,7</b>
<b>Créances clients et autres débiteurs</b>	<b>3 229,1</b>	<b>2 333,8</b>	<b>2 249,9</b>

Dans les "créances clients et autres débiteurs" sont comptabilisés des produits à recevoir pour un montant de 731,5 millions d'euros, et notamment la part de profit revenant à Casino, Guichard-Perrachon au titre des résultats 2005 des sociétés dont les statuts prévoient une répartition du résultat distribuable avec effet au jour de la clôture de l'exercice. Ces produits à recevoir s'élèvent à 551,5 millions d'euros en 2005 contre 304,6 millions d'euros en 2004, et concernent principalement Distribution Casino France, l'Immobilière Groupe Casino, et Casino Cafétéria.

Ces créances ont toutes une échéance inférieure à un an.

## NOTE 8 Trésorerie nette

en millions d'euros	2005	2004	2003
FCP et SICAV	999,5	1 485,1	1 083,3
Actions propres	88,9	187,5	464,1
Provision pour dépréciation des actions propres	(1,8)	(23,4)	(6,7)
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	<b>1 086,6</b>	<b>1 649,2</b>	<b>1 540,7</b>
<b>Disponibilités</b>	<b>0,2</b>	<b>0,4</b>	<b>41,3</b>
Découverts bancaires	(21,9)	(12,3)	(19,9)
Crédits spots	(7,2)	(16,8)	(11,6)
<b>Banques créditrices</b>	<b>(29,1)</b>	<b>(29,1)</b>	<b>(31,5)</b>
<b>Trésorerie nette</b>	<b>1 057,7</b>	<b>1 620,5</b>	<b>1 550,5</b>

La valeur de marché des FCP et SICAV détenus est sensiblement identique à leur valeur comptable.

## Actions propres

en millions d'euros		2005	2004	2003
<b>Nombre de titres détenus</b>		<b>Total</b>		
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>VMP    Immo Fin</b>	<b>3 749 139</b>	<b>6 018 378</b>	<b>5 128 592</b>
Achats	1 397 679    -	1 397 679	-	1 971 770
Ventes	(2 723 715)    (889 519)	(3 613 234)	(2 269 239)	(1 081 984)
<b>Au 31 décembre</b>	<b>1 529 284    4 300</b>	<b>1 533 584</b>	<b>3 749 139</b>	<b>6 018 378</b>
<b>Valeur des titres détenus (M€)</b>				
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>187,5    74,2</b>	<b>261,7</b>	<b>464,3</b>	<b>414,9</b>
Achats	81,4    -	81,4	-	109,5
Ventes	(180,0)    (74,0)	(254,0)	(202,6)	(60,1)
<b>Au 31 décembre</b>	<b>88,9    0,2</b>	<b>89,1</b>	<b>261,7</b>	<b>464,3</b>
Prix de revient moyen unitaire (€)	58,15    47,99	58,12	69,81	77,18
Capital détenu (%)	1,37    -	1,37	3,45	5,54
Quote-part dans les capitaux propres (M€)	96,8    -	96,8	221,8	272,3

En février 2005, Casino, Guichard-Perrachon a signé un contrat de liquidité avec Rothschild & Cie Banque. La société a donné mandat à cette banque pour intervenir en son nom et pour son compte sur le Marché d'Euronext Paris, en vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres sur le marché. Pour la mise en œuvre de ce contrat, la société a versé 40,0 millions d'euros et 700 000 actions ordinaires à l'ouverture du compte. Au 31 décembre 2005, le nombre d'actions ordinaires sur le contrat de liquidité est de 630 000.

Dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions consentis au profit des dirigeants et salariés du Groupe, et de la régularisation des cours, la société reste propriétaire, à la clôture de l'exercice, de 1 529 284 actions ordinaires de 1,53 euros de nominal représentant 1,37 % du capital. La valeur boursière de ces titres au 31 décembre 2005 s'élevait à 86 millions d'euros. Sur la base du cours moyen du dernier mois et du prix d'attribution aux salariés, une provision de 1,8 million d'euros ramène la valeur de ces titres à leur valeur probable de réalisation.

Au 31 décembre 2005, 1 633 793 options d'achat ont été consenties.

En 2005, la société Casino, Guichard-Perrachon a procédé à la couverture des plans d'options d'achat accordés aux salariés, par l'acquisition d'options d'achat d'actions ordinaires Casino (calls) en livraison physique aux caractéristiques (nombre, prix et date finale d'exercice) identiques à celles des plans d'options.

Au terme de ces opérations, tous les plans d'achats d'actions sont couverts par des calls, à l'exception d'un plan de maturité juin 2006, portant sur 13 171 options.

#### NOTE 9 Comptes de régularisation et assimilés

en millions d'euros	2005	2004	2003
Prime d'émission des emprunts obligataires	5,3	7,3	8,5
Charges constatées d'avance	1,1	1,7	0,7
Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	13,0	20,9
Ecart conversion actif	2,9	6,7	4,6
<b>Comptes de régularisation et assimilés</b>	<b>9,3</b>	<b>28,7</b>	<b>34,7</b>

Les primes d'émission des emprunts obligataires sont amorties linéairement sur la durée des emprunts.

#### NOTE 10 Capitaux propres

##### Variation des capitaux propres, avant et après répartition

en millions d'euros	2005	2004	2003
<b>Capital</b>	171,2	166,2	166,2
<b>Primes</b>	3 892,5	3 732,3	3 732,2
<b>Réserve légale</b>			
avant répartition	16,8	16,8	16,8
après répartition	16,8	16,8	16,8
<b>Réserve à la disposition des actionnaires</b>	207,5	12,5	12,5
<b>Réserve de plus-values à long terme</b>			
avant répartition	56,4	256,4	256,4
après répartition	56,4	256,4	256,4
<b>Report à nouveau</b>			
avant répartition	2 015,7	523,2	402,8
après répartition	2 487,8	2 018,2	516,7
<b>Résultat de l'exercice</b>			
avant répartition	705,5	1 721,4	329,5
après répartition	-	-	-
<b>Provisions réglementées</b>	0,2	0,2	0,2
<b>Capitaux propres</b>			
<b>avant répartition</b>	<b>7 065,8</b>	<b>6 429,0</b>	<b>4 916,6</b>
<b>après répartition</b>	<b>6 832,4</b>	<b>6 202,6</b>	<b>4 701,0</b>

Conformément à la résolution approuvée par l'AGO du 26 mai 2005, 200 millions d'euros ont été virés du compte "Réserve spéciale des plus-values à long terme", au compte de "Réserve à la disposition des actionnaires".

### Evolution des capitaux propres

en millions d'euros	2005	2004	2003
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>6 429,0</b>	<b>4 916,6</b>	<b>4 770,9</b>
Résultats de l'exercice n	705,5	1 721,4	329,5
Distribution au titre de l'exercice n-1	(220,9)	(204,1)	(180,4)
Augmentation du capital	5,0	-	-
Augmentation des primes d'émission	160,2	0,1	0,4
Autres mouvements	(13,0)	(5,0)	(3,8)
<b>Au 31 décembre</b>	<b>7 065,8</b>	<b>6 429,0</b>	<b>4 916,6</b>

L'augmentation du capital et des primes résulte de la création de 3 296 553 actions suite au paiement du dividende 2004 en actions, de l'émission de 518 actions ordinaires consécutives à l'exercice de bons de souscription d'actions, et de la création de 55 actions ordinaires pour rémunération de l'absorption des sociétés Kamili et Nocédel aux actionnaires minoritaires.

Les autres mouvements enregistrent l'effet du changement de méthode, relatif à la suppression des charges à étaler. Le montant figurant au 31 décembre 2004, soit 13,0 millions d'euros, a été imputé sur le compte de "Report à nouveau".

### Variations du capital en nombre d'actions

	2005	2004	2003
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>108 605 969</b>	<b>108 603 257</b>	<b>108 681 735</b>
Exercice des BSA "A"	-	-	3 213
Exercice des BSA "B"	518	1	8
Exercice des BSA "C"	-	20	-
Exercice d'options de souscription	-	2 691	1 606
Annulation ADP	-	-	(83 305)
Rémunération des actionnaires des sociétés fusionnées	55	-	-
Remploi du dividende	3 296 553	-	-
<b>Au 31 décembre</b>	<b>111 903 095</b>	<b>108 605 969</b>	<b>108 603 257</b>

Au 31 décembre 2005, le capital social de la société est composé de 111 903 095 actions de 1,53 euros nominal, dont 96 774 539 actions ordinaires (AO) et de 15 128 556 actions à dividende prioritaire sans droit de vote (ADP).

### Facteurs de dilution

	2005	2004	2003
<b>Nombre d'actions au 31 décembre</b>	<b>111 903 095</b>	<b>108 605 969</b>	<b>108 603 257</b>
Equivalents actions			
conversion des BSA "B"	-	380 634	3 962 275
conversion des BSA "C"	1 343 095	1 343 095	-
conversion des options de souscription	1 911 297	1 739 537	1 029 233
<b>Nombre total d'actions (émises ou à émettre)</b>	<b>115 157 487</b>	<b>112 069 235</b>	<b>113 594 765</b>

Les BSA "C" sont exerçables jusqu'au 15 décembre 2006 à un prix d'exercice de 102 euros jusqu'au 14 juin 2006, puis à un prix égal à 90 % de la moyenne des premiers cours de bourse constatés lors des 20 derniers jours de cotation précédant le 25 du mois antérieur à l'exercice du bon, ce prix ne devant être supérieur à 102 euros et inférieur à 91,8 euros.

Deux BSA "C" donnent le droit d'acquérir ou de souscrire une action ordinaire.

Au 31 décembre 2005, 2 686 190 BSA "C" étaient en circulation. Leur cours unitaire était de 0,06 euros.

### NOTE 11 Autres fonds propres

En début d'année 2005, Casino, Guichard-Perrachon a procédé à la mise sur le marché de 600 millions d'euros de titres "super subordonnés" à durée indéterminée (TSSDI).

Ces obligations présentent les caractéristiques des "autres fonds propres" :

- Emis pour une durée indéterminée, ils n'ont pas de date de remboursement déterminée.
- Ils constituent des engagements directs, non assortis de sûretés, et subordonnés de dernier rang.

Les intérêts à payer sont présentés dans la rubrique "dettes financières diverses".

### NOTE 12 Provisions pour risques et charges

#### Décomposition

en millions d'euros	2005	2004	2003
Provision pour pertes de change	2,8	5,1	3,8
Provision pour stock options	-	-	7,0
Provision pour risques	135,6	118,1	64,6
Provision pour charges	4,2	6,3	2,5
<b>Total provisions pour risques et charges</b>	<b>142,6</b>	<b>129,5</b>	<b>77,9</b>

Les provisions pour risques sont constituées pour faire face à des litiges ou des risques spécifiques et notamment pour faire face au risque éventuel lié au remboursement de l'emprunt obligataire indexé (cf note 13), et au risque financier lié au dénouement de l'equity swap portant sur les titres de la société holding du groupe Cora (cf. note 2).

#### Variations

en millions d'euros	2005	2004	2003
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>129,5</b>	<b>77,9</b>	<b>42,0</b>
Dotations	27,8	59,5	37,6
Reprises <sup>(1)</sup>	(14,7)	(7,9)	(1,7)
<b>Au 31 décembre</b>	<b>142,6</b>	<b>129,5</b>	<b>77,9</b>
Dont exploitation	(1,4)	5,1	(0,3)
Dont financier	24,1	(5,7)	10,0
Dont exceptionnel	(9,6)	52,2	26,2
<b>Total</b>	<b>13,1</b>	<b>51,6</b>	<b>35,9</b>

(1) Dont reprise de provisions pour risques et charges devenues sans objet pour 0,1 million d'euros en 2005, pour 3,5 millions d'euros en 2004 et pour 0,2 millions d'euros en 2003.

**NOTE 13 Emprunts et dettes financières****Décomposition**

en millions d'euros	2005	2004	2003
Emprunts obligataires	4 875,9	5 466,9	4 882,0
Autres emprunts	136,8	136,8	166,1
Crédits spots et lignes confirmées	7,2	12,3	11,6
Concours bancaires courants	21,9	16,8	19,9
<b>Dettes bancaires et assimilés</b>	<b>5 041,8</b>	<b>5 632,8</b>	<b>5 079,6</b>
<b>Dettes financières diverses</b>	<b>64,6</b>	<b>22,2</b>	<b>22,2</b>
<b>Dettes financières totales</b>	<b>5 106,4</b>	<b>5 655,0</b>	<b>5 101,8</b>

**Echéancier**

en millions d'euros	2005	2004	2003
A moins d'un an	710,9	707,3	200,1
Entre un et cinq ans	3 041,0	3 093,2	2 877,9
A plus de cinq ans	1 354,5	1 854,5	2 023,8
<b>Total</b>	<b>5 106,4</b>	<b>5 655,0</b>	<b>5 101,8</b>

**Endettement financier net**

en millions d'euros	2005	2004	2003
Dettes financières totales	5 106,4	5 655,0	5 101,8
Valeurs mobilières de placement	(1 086,6)	(1 649,2)	(1 540,7)
Disponibilités	(0,2)	(0,4)	(41,3)
<b>Endettement financier net</b>	<b>4 019,6</b>	<b>4 005,4</b>	<b>3 519,8</b>

Dans la rubrique "dettes financières", le montant des charges à payer sur les emprunts et concours bancaires s'élève à 175,5 millions d'euros.

### Détail des dettes financières

Devise	Montant M€	Taux	TIE	Maturité	Échéance	Nature du taux	Existence de couvertures						
							2006 (en %)		2007 (en %)		2008 (en %)		
							1 <sup>er</sup> sem.	2 <sup>e</sup> sem.	1 <sup>er</sup> sem.	2 <sup>e</sup> sem.	1 <sup>er</sup> sem.	2 <sup>e</sup> sem.	
<b>Emprunts obligataires</b>													
<b>Obligataire 2006</b>													
1999-2006	EUR	454,1	taux fixe 4,75 %	4,89 %	7 ans	juil. 2006	taux fixe	39,88	39,88	-	-	-	-
							taux variable	60,12	60,12	-	-	-	-
							taux plafonné	-	-	-	-	-	-
<b>Placement privé Italien 2006</b>													
2003-2006	EUR	30,0	taux fixe 0,10 %	0,10 %	3 ans	nov. 2006	taux fixe	-	-	-	-	-	-
							taux variable	100,00	100,00	-	-	-	-
							taux plafonné	-	-	-	-	-	-
<b>Obligation indexée<sup>(2)</sup></b>													
2004-2007	EUR	80,9	taux variable E3M + 0,45 %	2,82 %	2 ans et 3 mois	mars 2007	taux fixe	-	-	-	-	-	-
							taux variable	100,00	100,00	100,00	-	-	-
							taux plafonné	-	-	-	-	-	-
<b>Obligataire 2007</b>													
2002-2007	EUR	500,0	taux fixe 5,875 %	5,96 %	4 ans et 11 mois	nov. 2007	taux fixe	30,00	32,06	40,00	40,00	-	-
							taux variable	70,00	67,94	60,00	60,00	-	-
							taux plafonné	-	-	-	-	-	-
<b>Obligation indexée<sup>(2)</sup></b>													
2004-2008	EUR	78,4	taux variable E3M + 0,60 %	2,93 %	3 ans et 3 mois	mars 2008	taux fixe	-	-	-	-	-	-
							taux variable	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	-
							taux plafonné	-	-	-	-	-	-
<b>Obligataire 2008</b>													
2001-2008	EUR	1 100,0	taux fixe 6,00 %	6,13 %	7 ans	mars 2008	taux fixe	47,88	10,30	13,64	13,64	13,64	-
							taux variable	19,39	81,83	86,36	86,36	86,36	-
							taux plafonné	32,73	7,87	-	-	-	-
<b>Obligation indexée<sup>(2)</sup></b>													
2004-2009	EUR	76,3	taux variable E3M + 0,725 %	3,04 %	4 ans et 3 mois	mars 2009	taux fixe	-	-	-	-	-	-
							taux variable	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
							taux plafonné	-	-	-	-	-	-
<b>Placement privé</b>													
2002-2009	USD	10,2	taux fixe 5,92 %	5,92 %	7 ans	nov. 2009	taux fixe	-	-	-	-	-	-
							taux variable	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
							taux plafonné	-	-	-	-	-	-
<b>Obligataire 2009<sup>(1)</sup></b>													
2002-2009	EUR	559,1	taux fixe 5,452 %	5,46 %	7 ans	juin 2009	taux fixe	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00	25,00
							taux variable	25,28	50,40	75,00	75,00	75,00	75,00
							taux plafonné	49,72	24,60	-	-	-	-
<b>Obligataire 2010</b>													
2003-2010	EUR	500,0	taux fixe 5,25 %	5,36 %	7 ans	avr. 2010	taux fixe	58,49	34,52	30,00	13,01	10,00	10,00
							taux variable	1,51	39,46	70,00	86,99	90,00	90,00
							taux plafonné	40,00	26,02	-	-	-	-
<b>Placement privé</b>													
2002-2011	USD	254,5	taux fixe 6,46 %	6,56 %	9 ans	nov. 2011	taux fixe	58,72	-	-	-	-	-
							taux variable	41,28	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
							taux plafonné	-	-	-	-	-	-
<b>Obligataire 2011</b>													
2004-2011	EUR	400,0	taux fixe 4,75 %	4,81 %	7 ans	juil. 2011	taux fixe	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
							taux variable	-	-	-	-	-	-
							taux plafonné	-	-	-	-	-	-
<b>Obligataire 2012</b>													
2002-2012	EUR	700,0	taux fixe 6,00 %	6,13 %	10 ans	fév. 2012	taux fixe	67,86	78,57	78,57	78,57	78,57	78,57
							taux variable	32,14	21,43	21,43	21,43	21,43	21,43
							taux plafonné	-	-	-	-	-	-
<b>Total emprunts obligataires</b>		<b>4 743,5</b>											

(1) Casino, Guichard-Perrachon a émis en juin 2002 un emprunt obligataire de 559,1 millions d'euros d'une durée de sept ans. Cet emprunt a été entièrement souscrit par Finovadis SNC, une société en nom collectif détenue à hauteur de 99 % par une banque et à hauteur de 1 % par Casino, Guichard-Perrachon. Les dispositions statutaires prévoient une valeur de rachat des parts à l'échéance des sept ans de 5,5 millions d'euros et le versement pendant la période de détention d'un dividende précapitalaire au bénéfice de Casino, Guichard-Perrachon. Une provision pour dépréciation des titres est donc constituée afin de ramener la valeur de l'investissement à 5,5 millions d'euros au terme du dispositif.

(2) Casino a émis le 23 décembre 2004 trois séries d'obligations indexées sur le cours de l'action Casino pour un montant total de 235,7 millions d'euros. Les trois tranches s'élevaient à 80,9 millions d'euros, 78,4 millions d'euros, et 76,3 millions d'euros, et leurs dates d'échéances sont respectivement fixées au 30/03/2007, 30/03/2008 et 30/03/2009. Le prix de remboursement de ces obligations est indexé sur l'évolution du cours de l'AO Casino : il sera d'un montant minimum de 60,0 millions d'euros, et son montant maximum sera de 280,0 millions d'euros. La différence, si elle est positive, entre le montant de remboursement estimé à la clôture et le montant nominal de l'emprunt est traitée comme une prime de remboursement éventuelle et à ce titre non inscrite au bilan. Une provision pour risques, calculée prorata temporis à la date de clôture, est constituée pour faire face à la charge éventuelle liée au remboursement. Au 31 décembre 2005, la provision s'élève à 14,4 millions d'euros. A l'échéance, un profit sera constaté si le prix de remboursement est inférieur à la valeur nominale de l'emprunt. La partie non provisionnée de la prime de remboursement maximum figure dans les engagements hors bilan.

	Montant M€	Taux	Maturité	Échéance	Existence de couvertures						
					Nature du taux	2006 (en %)		2007 (en %)		2008 (en %)	
						1 <sup>er</sup> sem.	2 <sup>e</sup> sem.	1 <sup>er</sup> sem.	2 <sup>e</sup> sem.	1 <sup>er</sup> sem.	2 <sup>e</sup> sem.
<b>Autres emprunts</b>											
<b>Emprunts syndiqués</b>	21,3	taux fixe	8 ans	fév. 2007	taux fixe	-	-	-	-	-	-
					taux variable	100,00	100,00	100,00	-	-	-
					taux plafonné	-	-	-	-	-	-
<b>Emprunts syndiqués</b>	14,8	taux variable	8 ans	fév. 2007	taux fixe	-	-	-	-	-	-
					taux variable	100,00	100,00	100,00	-	-	-
					taux plafonné	-	-	-	-	-	-
<b>Emprunt bancaire</b>	100,0	taux variable	6 ans	sept. 2007	taux fixe	100,00	42,78	-	-	-	-
					taux variable	-	57,22	100,00	100,00	-	-
					taux plafonné	-	-	-	-	-	-
<b>Total emprunts bancaires</b>	<b>136,1</b>										
Crédits spots et lignes confirmées	7,2										
Concours bancaires courants	21,9										
Dettes financières diverses	22,2										
Intérêts courus sur emprunts	175,5										
<b>Total autres</b>	<b>226,8</b>										
<b>Total dette financière</b>	<b>5 106,4</b>										

Par ailleurs, la société dispose de lignes de crédit confirmées selon le détail ci-dessous :

#### Lignes bancaires confirmées

en millions d'euros	taux	autorisé	utilisé	échéance
Lignes bancaires confirmées	taux variable	100,0	-	2006
Lignes bancaires confirmées	taux variable	653,00	-	2007
Lignes bancaires confirmées	taux variable	50,00	-	2008
Lignes bancaires confirmées	taux variable	37,4	-	2010
Lignes syndiquées	taux variable	900,0	-	2009
<b>Total</b>		<b>1 740,4</b>	<b>-</b>	

Il n'existe pas de dettes garanties par des sûretés réelles.

### Risque de taux

en millions d'euros	moins d'un an	entre un et cinq ans	plus de cinq ans
Emprunts obligataires	719,7	2 669,3	1 354,5
Autres emprunts	166,1	21,3	-
<b>Total dette</b>	<b>885,8</b>	<b>2 690,6</b>	<b>1 354,5</b>
VMP	1 086,6	-	-
Disponibilités	0,2	-	-
<b>Total actif France</b>	<b>1 086,8</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>(201,0)</b>	<b>2 690,6</b>	<b>1 354,5</b>
Hors-bilan	2 336,0		
Swap prêteur taux fixe	3 686,0		
Swap emprunteur taux fixe	(1 350,0)		
<b>Position nette après gestion</b>	<b>2 135,0</b>		

Position nette à renouveler à moins d'un an <sup>(1)</sup>	2 135,0
Variation de 1 %	21,4
Durée moyenne restant à courir d'ici la fin de l'exercice	0,955
Variation des frais financiers	20,4
Coût de l'endettement financier net 2005	196,6
<b>Impact variation frais financiers / charges financières</b>	<b>10,40 %</b>

(1) L'échéance des dettes à taux révisables est celle de la révision du taux. Les éléments de la dette non exposés aux risques de taux, essentiellement les intérêts courus non échus ne sont pas inclus dans ce total.

### NOTE 14 Autres dettes

en millions d'euros	2005	2004	2003
Sociétés apparentées	472,6	444,8	614,9
Dettes diverses	93,4	25,9	77,1
Produits constatés d'avance	68,3	98,6	124,7
<b>Autres dettes</b>	<b>634,3</b>	<b>569,3</b>	<b>816,7</b>
... dont à moins d'un an	590,0	502,3	721,6
... dont à plus d'un an	44,3	67,0	95,1

Le poste "Autres dettes" comprend des charges à payer pour 21,0 millions d'euros.

### NOTE 15 Eléments concernant les entreprises liées\*

en millions d'euros	2005	2004	2003
<b>Actif</b>			
Titres de participations	8 246,1	8 256,8	6 563,7
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Clients et comptes rattachés	82,1	83,4	112,3
Sociétés apparentées	1 699,2	1 765,8	1 877,1
<b>Passif</b>			
Emprunts et dettes financières	22,2	22,2	22,2
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9,6	1,5	2,2
Sociétés apparentées	455,5	436,3	527,3
<b>Résultats</b>			
Produits financiers	61,2	46,2	52,0
Charges financières	42,0	34,4	38,9
Dividendes	583,1	338,1	244,2

\* Les entreprises liées correspondent uniquement aux sociétés du Groupe faisant l'objet d'une consolidation selon la méthode de l'intégration globale.



## NOTE 16 Engagements hors bilan

### Engagements liés à l'activité courante

en millions d'euros	2005	2004	2003
Cautions et garanties bancaires reçues	0,6	0,6	0,7
Lignes de crédit confirmées non utilisées	1 740,4	1 703,4	1 495,0
<b>Total des engagements reçus</b>	<b>1 741,0</b>	<b>1 704,0</b>	<b>1 495,7</b>
Cautions et garanties données <sup>(1)</sup>	885,0	779,0	750,5
Sûretés réelles accordées	-	-	1,5
Autres engagements donnés	61,0	88,2	71,7
<b>Total des engagements donnés</b>	<b>946,0</b>	<b>867,2</b>	<b>823,7</b>
Instrument de couverture de taux - montant nominal <sup>(2)</sup>	7 520,5	8 865,5	7 517,1
Swaps de taux	6 770,5	7 635,5	6 267,1
Future Rate Agreement	-	30,0	-
Cap	100,0	100,0	-
Collar	600,0	900,0	1 250,0
Swaption	50,0	200,0	-
Autres engagements réciproques	-	-	-
<b>Total des engagements réciproques</b>	<b>7 520,5</b>	<b>8 865,5</b>	<b>7 517,1</b>

(1) Dont 462,1 millions d'euros au 31 décembre 2005 concernant les entreprises liées.

(2) Les instruments financiers sont strictement utilisés comme instruments de couverture. Au 31 décembre 2005, leur valeur de marché s'élève à 110,0 millions d'euros selon le détail suivant :

Nature	Nombre de contrats	Valeur de marché	Dont ICNE et primes inscrits au bilan
Swaps de taux	74	110,2	83,8
Cap	1	-	(0,1)
Collar	7	-	(0,5)
Swaption	1	(0,2)	1,8
<b>Total</b>	<b>83</b>	<b>110,0</b>	<b>85,0</b>

### Engagements liés aux opérations exceptionnelles

en millions d'euros	2005	2004	2003
CVG émis à l'occasion de l'O.P.E. Monoprix	-	26,5	26,5
<b>Total des engagements donnés</b>	<b>-</b>	<b>26,5</b>	<b>26,5</b>
Equity swap Deutsche Bank / Cora <sup>(1)</sup>	850,0	911,3	951,8
Promesses d'achats d'actions <sup>(2)</sup>	1 104,7	1 368,5	1 367,5
Monoprix <sup>(2.1)</sup>	864,7	860,5	864,4
Vindemia <sup>(2.2)</sup>	152,3	324,1	308,6
Uruguay <sup>(2.3)</sup>	87,6	70,2	86,6
Autres	-	113,7	107,9
Autres engagements réciproques	-	-	-
<b>Total des engagements réciproques</b>	<b>1 954,7</b>	<b>2 279,8</b>	<b>2 319,3</b>

(1) L'option sera exercée le 2 mai 2006, et les titres cédés au groupe Louis Delhaize pour le même montant (cf. note 6).

(2) La valorisation contractuelle des promesses d'achat ou de vente d'actions peut être basée sur des multiples de critères de rentabilité des sociétés. Dans ce cas, leur évaluation est calculée au mieux des informations disponibles, d'après les derniers résultats connus si l'option est exercable à tout moment, d'après les résultats des années à venir si l'option est exercable à compter d'une certaine date. Dans de nombreux cas, le Groupe a accordé des promesses d'achat (put), mais est également bénéficiaire de promesses de vente (call). La valorisation indiquée est celle des promesses d'achat accordées.

**(2.1) Monoprix :** le groupe Galeries Lafayette bénéficie d'une option de vente des 50 % de Monoprix qu'il détient, option exercable à partir du 11 janvier 2006 jusqu'à la fin des accords, soit le 20 mars 2028. Jusqu'au 31 mars 2009, le prix d'exercice sera le plus élevé, soit d'un prix par action indexé (\*), soit de la somme de 50 % du prix indexé et de 50 % d'une valeur d'expertise. A compter du 1<sup>er</sup> avril 2009, le prix d'exercice sera le prix à dire d'expert. Casino bénéficie d'une option d'achat portant sur 10 % des titres Monoprix à prix d'expert majoré d'une prime de 21 % exercable à compter du 1<sup>er</sup> avril 2009 et jusqu'à la fin des accords. A partir de la date d'exercice de l'option d'achat par Casino, et pendant une durée de 12 mois, Galeries Lafayette bénéficiera d'une option de vente portant sur sa participation résiduelle de 40 % de Monoprix à prix d'expert majoré d'une prime de 21 %.

\* Le prix indexé est égal à 219 euros par action Monoprix, majorés d'un intérêt au taux de l'EURIBOR 3 mois plus 210 points de base capitalisés prorata temporis à compter du 20 mars 2003, et diminués de la somme des dividendes ou autres distributions versés à chaque action Monoprix entre le 20 mars 2003 et la date d'exercice de la promesse d'achat elle-même majorée d'un intérêt calculé au même taux.

(2.2) **Vindémia** : promesses d'achat et de vente réciproques sur 30 % du capital. La deuxième option de vente dont bénéficie le groupe Bourbon porte sur 30 % des titres de la société et est exerçable à compter de mi 2007 jusqu'au 15 septembre 2009. Elle est exerçable pendant une durée de deux ans et demi, et son prix est fonction des résultats opérationnels des exercices 2005 et 2006 de la société.

(2.3) **Disco Uruguay** : les actionnaires familiaux bénéficient d'une promesse d'achat accordée par Casino sur 42 % du capital. Cette option peut être exercée jusqu'au 21 juin 2021. Son prix est fonction des résultats opérationnels consolidés de la société, avec un prix minimum de 73,7 millions de dollars US majoré d'un intérêt au taux de 5 % par an.

Par ailleurs, la société bénéficie de deux promesses de vente portant sur les titres de la société Banque du Groupe Casino. La première a été exercée début janvier 2006 sur 9 % du capital de la société. La seconde porte sur 40 % des titres de la société et est exerçable avec un préavis de 18 mois jusqu'en juin 2025.

### Echéancier des obligations contractuelles - paiements dus par période

en millions d'euros	< 1 an	entre 1 et 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes à long terme	710,9	3 041,0	1 354,5	5 106,4
Promesses d'achat d'actions irrévocables	952,3	152,4	-	1 104,7
<b>Total</b>	<b>1 663,2</b>	<b>3 193,4</b>	<b>1 354,5</b>	<b>6 211,1</b>

### NOTE 17 Risques de change

	en millions d'USD
Actifs	34,2
Passifs	(273,0)
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>(238,8)</b>
Positions hors-bilan	156,6
<b>Position nette après gestion</b>	<b>(82,2)</b>

### NOTE 18 Risques sur actions

Valeur comptable	88,9
Valeur de marché	86,0
Provision pour dépréciation	(1,8)
Sensibilité à une baisse de 10 % du cours	(8,6)

### NOTE 19 Rémunérations brutes allouées aux organes d'administration et de direction

en millions d'euros	2005	2004	2003
Rémunérations allouées <sup>(1)</sup>	7,4	3,2	3,1
Avances et crédits alloués aux dirigeants	-	-	-

(1) Dont 4,9 millions d'euros d'indemnité de rupture en 2005.

### NOTE 20 Consolidation

Casino, Guichard-Perrachon est incluse dans le périmètre de consolidation de la société Rallye SA.

### NOTE 21 Evénements postérieurs à la clôture

Le 16 mars 2006, les groupes Casino et Louis Delhaize ont annoncé avoir signé un accord au terme duquel le groupe Louis Delhaize achètera pour 850 millions d'euros 42,39 % du capital de sa filiale GMB. Ces titres seront cédés par Casino après exercice de son option d'achat auprès de Deutsche Bank. Cet accord entraîne l'arrêt définitif des procédures entre le groupe Louis Delhaize, d'une part, et Casino, Deutsche Bank et Carrefour, d'autre part. Les conséquences comptables de cet accord, enregistrées dès le 31 décembre 2005, sont décrites en note 6.

# RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ

AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2005	2004	2003	2002	2001
<b>Situation financière de fin d'exercice</b>					
Capital social (en millions d'euros).....	171,2	166,2	166,2	166,3	168,2
Nombre d'actions émises avec droit de vote <sup>(1)</sup> .....	96 774 539	93 477 413	93 474 701	93 469 874	93 434 980
Nombre d'actions émises à dividende prioritaire, sans droit de vote <sup>(2)</sup> .....	15 128 556	15 128 556	15 128 556	15 211 861	16 517 888
Nombre de bons de souscription d'actions "A".....	-	-	7 918 138	7 924 564	7 924 590
Nombre de bons de souscription d'actions "B".....	-	761 268	7 924 550	7 924 566	7 924 592
Nombre de bons de souscription d'actions "C".....	2 686 190	2 686 190	-	-	-
<b>Résultat global des opérations effectives</b> (en millions d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes.....	104,8	107,0	134,6	107,7	63,1
Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions.....	7,9	1 704,6	327,6	249,5	308,1
Impôts sur les bénéfices.....	(90,4)	(118,1)	(33,8)	(84,1)	(33,6)
Participation des salariés due au titre de l'exercice.....	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2
Résultat comptable après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions...	705,5	1 721,4	329,5	(393,4)	173,8
Montant du résultat distribué aux actions à droit de vote.	201,3	194,4	185,1	168,2	143,9
Montant du résultat distribué aux actions sans droit de vote.....	32,1	32,1	30,5	28,0	24,8
Montant total distribué aux actions.....	233,4	226,5	215,6	196,2	168,7
<b>Résultat des opérations réduit à une seule action</b> (en euros)					
Nombre moyen pondéré d'actions sur l'exercice.....	109 209 701	106 108 288	108 521 579	108 994 442	109 655 718
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant amortissements et provisions.....	0,88	16,78	3,32	3,06	3,11
Résultat comptable après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions...	6,30	15,85	3,03	(3,61)	1,58
Dividende versé à chaque action avec droit de vote.....	2,08	2,08	1,98	1,80	1,54
Dividende versé à chaque action sans droit de vote.....	2,12	2,12	2,02	1,84	1,58
<b>Personnel</b>					
Nombre de salariés (équivalence plein temps).....	42	45	49	39	36
Montant de la masse salariale <sup>(2)</sup> (en millions d'euros).....	16,6	10,9	11,7	12,3	8,1
Montant versé au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale et œuvres sociales - en millions d'euros).....	4,9	4,0	4,1	3,9	3,3

(1) Augmentation de capital, par émission de 3 296 553 actions ordinaires suite au paiement du dividende 2004 en actions, de 518 actions suite à l'exercice de 1 036 bons "B" et de 55 actions pour rémunération d'apports.

(2) Hors intéressement.

# TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

## INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE

	Capital	Capitaux propres*	Quote-part du capital détenu en %	Nombre de titres détenus	Valeur d'inventaire des titres détenus		Prêt et avances consentis par la société	Montant des cautions et avals fournis par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice hors taxes 2005	Bénéfice net ou perte (-) exercice 2005	Dividendes encaissés par la société au cours du dernier exercice
					Brute	Nette					

en millions d'euros ou devises si précisé

### Titres de participations

#### A Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital

##### 1. Filiales (50 % au moins du capital détenu)

##### DISTRIBUTION

DISTRIBUTION CASINO FRANCE 24, rue de la Montat - 42008 Saint-Etienne Cedex	44	3 475	99,62	44 016 569	3 235	3 235	-	-	10 598	180	178
IMMOBILIÈRE GROUPE CASINO 24, rue de la Montat - 42008 Saint-Etienne Cedex	100	1 552	100,00	100 089 304	1 130	1 130	-	-	221	363	360
SÉGISOR 24, rue de la Montat - 42008 Saint-Etienne Cedex	937	647	100,00	937 121 094	937	937	-	-	-	40	-
TPLM 15, rue des Alliés - 42008 Saint-Etienne Cedex	1	-	84,53	710 962	7	7	-	-	29	(2)	-
CIT 24, rue de la Montat - 42008 Saint-Etienne Cedex	5	50	100,00	5 040 000	50	50	-	-	88	(21)	-
CAPEDIS ZAC de la Bérangerais - 44240 La Chapelle-sur-Edre	1	4	100,00	49 000	26	26	-	-	5	-	-
EASYDIS 24, rue de la Montat - 42008 Saint-Etienne Cedex	1	47	100,00	60 000	44	44	-	-	544	(1)	-
PLÉSIA 24, rue de la Montat - 42008 Saint-Etienne Cedex	82	82	100,00	81 606 563	82	82	-	-	-	-	-
PACHIDIS 24, rue de la Montat - 42008 Saint-Etienne Cedex	84	84	100,00	84 419 248	84	84	-	-	-	-	-
SFEHS 24, rue de la Montat - 42008 Saint-Etienne Cedex	26	34	100,00	674 996	35	35	-	-	4	4	2
PAGLOP 24, rue de la Montat - 42008 Saint-Etienne Cedex	85	74	100,00	85 024 344	85	85	-	-	-	-	-
CASINO SERVICE 24, rue de la Montat - 42008 Saint-Etienne Cedex	-	18	100,00	100 000	19	19	-	-	47	(1)	1
BANQUE GROUPE CASINO 58-60, avenue Kléber - 75116 Paris	23	55	51,00	119 693	12	12	6	280	71	8	-
BOIDIS 24, rue de la Montat - 42008 Saint-Etienne Cedex	-	1	99,56	2 492	4	4	-	-	-	-	-
CASINO ENTREPRISE 24, rue de la Montat - 42008 Saint-Etienne Cedex	14	(86)	100,00	14 063 422	14	-	-	-	-	(4)	-
SMILODON 24, rue de la Montat - 42008 Saint-Etienne Cedex	27	27	100,00	26 508 022	27	27	-	-	-	-	-
COMACAS 24, rue de la Montat - 42008 Saint-Etienne Cedex	-	2	100,00	99 999	3	3	-	-	18	-	-
VINDÉMIA 5, impasse du Grand Prado - 97438 Sainte-Marie	60	182	70,00	2 625 250	290	290	-	-	15	15	2
PAFIL Hameau Maucaillou Chemin départemental de Cavernes - 33450 Izon	-	-	99,83	2 994	5	5	-	-	-	-	-
<b>RESTAURATION</b>											
CASINO CAFÉTÉRIA 24, rue de la Montat - 42008 Saint-Etienne Cedex	36	114	100,00	35 860 173	103	103	-	-	290	10	10
<b>INTERNATIONAL</b>											
CASINO USA Inc. 600 citadel Drive Commerce - California 900040	5 USD	320 USD	99,74	4 894 380	104	104	13 USD	-	-	-	-
SPICE INVESMENT MERCOSUR Circusivalocion Durango 383/ Oficina 301 - Montevideo	-	6 440 UYP	100,00	6 440 162 048	231	231	-	-	-	-	-
GELASE Avenue de Tervueren 82 - B - 1040 Brussels	520 EUR	427 EUR	100,00	28 476 254	520	520	-	-	-	(173) EUR	-
MARUSCHKA Fred Roeskestraat 143 1076 EE - Amsterdam	119 EUR	209 EUR	100,00	263 838 681	200	200	-	-	4 EUR	(1) EUR	-
LEADER PRICE POLSKA Ul Pulawska 427 PL-02801 - Warsawa	150 PLN	78 PLN	95,30	1 430 000	35	35	-	500 PLN	1 013 PLN	(44) PLN	-

	Capital	Capitaux propres*	Quote-part du capital détenu en %	Nombre de titres détenus	Valeur d'inventaire des titres détenus		Prêt et avances consentis par la société	Montant des cautions et avals fournis par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice hors taxes 2005	Bénéfice net ou perte (-) exercice 2005	Dividendes encaissés par la société au cours du dernier exercice
					Brute	Nette					
en millions d'euros ou devises si précisé											
<b>2. Participations (10 à 50 % du capital détenu)</b>											
<b>FRANCE</b>											
MONOPRIX 204, Rond Point du Pont de Sèvres - 92100 Boulogne	62	366	50,00	3 859 478	843	843	-	-	202	99	50
FEU VERT 5, route du Paisy - BP 19 - 69571 Dardilly	25	81	38,00	593 748	39	39	-	-	294	6	3
TEVIR 24, rue de la Montat - 42008 Saint-Etienne Cedex	306	335	41,84	128 226 494	153	153	-	-	-	-	-
GEIMEX 15, rue du Louvre - 75001 Paris	-	18	32,99	3 299	60	60	-	-	77	3	-
<b>INTERNATIONAL</b>											
GEANT HOLDING BV Apollolaan 15 - 1077 AB Amsterdam	1 EUR	977 EUR	25,00	3 900	672	672	-	-	-	(51)	-
AGENTRICS (ex WWRE) 625 North Washington St. Alexandria, VA 23314 - Etats-Unis	-	19 USD	4,77	4 768 731	11	3	-	-	-	-	-
MAGRO Route de Préjeux - 27 Sion - Suisse	7 CHF	34 CHF	10,00	3 150	2	2	-	-	-	-	-
<b>B Renseignements globaux concernant toutes les autres filiales ou participations</b>											
<b>1. Filiales (non reprises au paragraphe A)</b>											
Sociétés diverses <sup>(1)</sup>	-	-	-	-	4	4	-	52,6	-	-	2
<b>2. Participations (non reprises au paragraphe A)</b>											
FINOVADIS 17, cours Valmy - 92800 Puteaux	404	590	1,00	40 000	159	100	-	-	-	30	27
Autres sociétés	-	-	-	-	4	4	-	90,0	-	-	2
<b>Total des titres de participation</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>9 228</b>	<b>9 148</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
dont sociétés consolidées	-	-	-	-	9 202	9 129	-	-	-	-	-
sociétés françaises	-	-	-	-	7 439	7 366	-	-	-	-	-
sociétés étrangères	-	-	-	-	1 763	1 763	-	-	-	-	-
dont sociétés non consolidées	-	-	-	-	26	19	-	-	-	-	-
sociétés françaises	-	-	-	-	14	14	-	-	-	-	-
sociétés étrangères	-	-	-	-	12	5	-	-	-	-	-
<b>Autres titres immobilisés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>210</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Titres de placement</b>											
Actions Casino	-	-	-	-	89	87	-	-	-	-	-
SICAV	-	-	-	-	951	951	-	-	-	-	-
<b>Total placements</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 040</b>	<b>1 038</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

\* Retraités aux normes françaises.

Certaines indications non disponibles ne sont pas renseignées.

(1) Aucune de ces sociétés ne dégage de perte significative.

USD = Dollar américain - UYP = Peso uruguayen - EUR = Euro - PLN = Zloty polonais - CHF = Franc Suisse

Pour les filiales étrangères, les principales informations du tableau relatives aux différentes sociétés situées dans un pays donné sont regroupées dans la note 7. L'éventuelle absence de provision au titre de la différence négative entre la quote-part de la société dans les capitaux propres des filiales d'un pays donné et la valeur des titres de participation correspondants résulte de l'exercice d'appréciation de la juste valeur des entités concernées décrit en note 7.

# RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES (article L.225-40 du Code de commerce)

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

## Conventions autorisées au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions, relatées ci-après, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### 1. Convention de partenariat conclue entre la société Casino, Guichard-Perrachon et la société Mercialys.

Administrateurs concernés : Madame Catherine Soubie et Monsieur Pierre Féraud. Pressentis dès le 22 août 2005, Madame Catherine Soubie et Monsieur Pierre Féraud ont été nommés le 26 septembre 2005.

- Date d'autorisation du Conseil d'administration : 7 septembre 2005
- Date de conclusion de la convention : 8 septembre 2005
- Date d'expiration de la convention : 31 décembre 2010

• Nature, objet et modalités de la convention :  
Casino, Guichard-Perrachon concède à Mercialys la possibilité d'accéder prioritairement à toute opération de promotion ou d'acquisition d'actif immobilier commercial, conduite par le groupe Casino, seul ou en partenariat avec des tiers, entrant dans le cadre de l'activité de Mercialys.

En cas d'opération de promotion, le prix d'achat consenti à Mercialys pour exercer son option est arrêté pour une période courant jusqu'au 31 décembre 2006, sur la base d'un taux de capitalisation de 8 % pour les galeries marchandes et de 8,5 % pour les moyennes surfaces isolées.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, le prix sera arrêté sur la base d'un taux de capitalisation, révisable annuellement, arrêté d'un commun accord entre les parties qui prendront en considération, notamment, les conditions du marché.

En cas d'opération d'acquisition, Mercialys bénéficiera du droit d'acquiescer les actifs concernés aux conditions consenties au groupe Casino par le cédant.

Dans le cadre de cette convention, la société Mercialys a exercé, en décembre 2005, son option d'achat sur les extensions de deux galeries commerciales, l'une à Clermont-Ferrand - le Brézet, d'une superficie de 5 074 m<sup>2</sup>, et l'autre, à Poitiers - Beaulieu, d'une superficie de 7 681 m<sup>2</sup>. Les investissements correspondants s'élevaient respectivement à K€ 21 616,0 et K€ 21 169,0.

### 2. Convention de compte courant et de gestion de trésorerie conclue entre la société Casino, Guichard-Perrachon et la société Mercialys.

Administrateurs concernés : Madame Catherine Soubie et Monsieur Pierre Féraud. Pressentis dès le 22 août 2005, Madame Catherine Soubie et Monsieur Pierre Féraud ont été nommés le 26 septembre 2005.

- Date d'autorisation du Conseil d'administration : 7 septembre 2005
- Date de conclusion de la convention : 8 septembre 2005
- Durée de la convention : en vigueur tant que Casino, Guichard-Perrachon détiendra le contrôle de Mercialys

• Nature, objet et modalités de la convention :  
Conformément à l'article L. 511-7 du Code monétaire et financier, les sociétés Casino, Guichard-Perrachon et Mercialys conviennent d'établir entre elles un compte-courant destiné à enregistrer tous versements, retraits ou avances de sommes qui pourront être effectués réciproquement entre elles.

Afin d'assurer la coordination des besoins ou des excédents de trésorerie et d'en optimiser la gestion, Mercialys confie à Casino, Guichard-Perrachon la gestion de tous comptes ouverts au nom de Mercialys à la Société Générale.

Le solde créditeur du compte-courant ainsi créé est rémunéré au taux EONIA majoré de 10 points de base.

À la clôture de l'exercice, le compte-courant présente un solde de K€ 235 932,3 en faveur de Mercialys tandis que les charges financières comptabilisées par votre société s'élève à K€ 1 190,6.

### Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

### 1. Convention de conseil conclue entre la société Groupe Euris et la société Casino, Guichard-Perrachon, le 5 septembre 2003.

Aux termes de cette convention, la Société Groupe Euris exerce une mission de conseil et d'assistance de la société Casino, Guichard-Perrachon dans la détermination de ses orientations stratégiques et de son développement.

Au titre de l'exercice écoulé, Casino a enregistré une charge de K€ 350,0 HT en rémunération de cette mission.

### 2. Protocole d'accord conclu entre la société Galeries Lafayette et Casino, Guichard-Perrachon, le 20 mars 2003.

Ce protocole réaménage l'accord antérieur conclu en date du 2 mai 2000, entre ces mêmes sociétés, et relatif à la détention du capital de la société Monoprix SA.

Il n'est pas susceptible, sur ce point, de connaître une exécution avant l'année 2006.

### 3. Convention de prêts et d'avances en compte courant conclue entre la société Casino, Guichard-Perrachon et la société Monoprix, le 8 novembre 2004.

En application de cette convention, votre société consent à la société Monoprix, des prêts et avances en compte courant, par tranche unitaire de 5 millions d'euros, rémunérées sur la base du taux EONIA majoré de 10 points de base.

Au titre de cette convention, votre société a enregistré un produit d'intérêt de K€ 2 792,6 dans ses comptes clos le 31 décembre 2005. À cette date, l'avance consentie par votre société à la société Monoprix était intégralement remboursée.

### 4. Contrat de travail de Monsieur Christian Couvreur

La rémunération constatée au titre des fonctions salariées de Délégué en charge des affaires internationales de votre Société, occupées par Monsieur Christian Couvreur, jusqu'en avril 2005, s'élève à 162 850 euros.

Lyon et Paris, le 12 mai 2006

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young Audit  
Jean-Luc Desplat

Cabinet Didier Kling & Associés  
Didier Kling Bernard Roussel

# RAPPORT DE GESTION

156.	ACTIVITÉ
159.	FILIALES ET PARTICIPATIONS
166.	CAPITAL ET ACTIONNARIAT
176.	FACTEURS DE RISQUES - ASSURANCES
181.	DONNÉES ENVIRONNEMENTALES
184.	DONNÉES SOCIALES

# RAPPORT DE GESTION DE LA SOCIÉTÉ CASINO, GUICHARD-PERRACHON

## ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

*La présente plaquette, ainsi que les mentions et informations mentionnées par renvoi, font partie intégrante du Rapport du Conseil d'administration et en constituent une annexe.*

### Activité de la Société

Casino, Guichard-Perrachon, société mère du groupe Casino, est une société holding. A ce titre, elle définit et met en œuvre la stratégie de développement du Groupe et assure, en collaboration avec les dirigeants des filiales, la coordination des différentes activités. Par ailleurs, elle gère et suit un portefeuille de marques, dessins et modèles concédés en licence d'exploitation aux filiales. Elle assure, en outre, la gestion centralisée de la trésorerie du Groupe en France et veille à l'application par les filiales des règles du Groupe en matière juridique et comptable.

En 2005, la Société a réalisé un chiffre d'affaires, hors taxes, de 104,9 millions d'euros contre 107,0 millions d'euros en 2004. Ce chiffre d'affaires correspond essentiellement aux redevances perçues en contrepartie de la mise à disposition des filiales de marques et d'enseignes ainsi que de la facturation aux filiales de frais de Groupe. Le chiffre d'affaires est réalisé très majoritairement avec les filiales françaises.

La Société n'exerce aucune activité particulière en matière de recherche et de développement.

### Commentaires sur les comptes

Les comptes annuels sont établis suivant les prescriptions du plan comptable général 1999, homologué par l'arrêté du 22 juin 1999 et de l'ensemble des règlements CRC postérieurs à cette date.

Les règles et méthodes comptables appliquées à l'établissement des comptes annuels sont dans leur ensemble identiques à celles de l'exercice précédent. Toutefois, nous vous informons que deux changements de méthode ont été apportés :

- Le règlement CRC n° 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à la dépréciation des actifs dispose que le plan d'amortissement est la traduction de la répartition de la valeur amortissable d'un actif selon le rythme de consommation des avantages économiques attendus en fonction de son utilisation probable. De plus le montant amortissable d'un actif est défini comme étant sa valeur brute sous déduction d'une valeur résiduelle. La société analysait déjà ses immobilisations par composant. Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains (non amortissables), font l'objet dorénavant d'un amortissement sur la durée attendue d'utilisation pour chaque catégorie de biens, avec une valeur résiduelle nulle. La principale modification, à partir du 1er janvier 2005, pour la société, a été la modification de la durée d'amortissement du "Gros œuvre" qui est passé de 20 ans à 40 ans. Pour se conformer aux nouvelles règles comptables en vigueur, la société a décidé l'application de la mesure de simplification proposée par le Comité d'urgence, c'est-à-dire la méthode prospective, en figeant les valeurs nettes comptables au 1er janvier 2005 et en calculant l'amortissement sur la durée d'utilisation restant à courir. Ainsi, il n'y a ni retraitement des amortissements antérieurs, ni d'incidence sur les capitaux propres d'ouverture. L'impact sur les amortissements de l'exercice est non significatif.
- Le règlement CRC n° 2004-06 du 23 novembre 2004 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs a redéfini la notion d'actif comme étant un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'événements passés dont elle attend des avantages économiques futurs. Ainsi, l'application de ce règlement a notamment eu comme corollaire la suppression de la possibilité de constater à l'actif des charges différées ou à étaler. Si les dépenses répondent aux critères de définition et de comptabilisation des actifs, elles doivent être classées en immobilisations. Dans le cas contraire, elles sont considérées comme des charges. Dans le cadre de la première application du règlement, les charges différées ou à étaler figurant à l'actif au 31 décembre 2004 ont toutes été annulées par l'imputation d'une somme de 13 millions d'euros sur le compte "Report à nouveau".

L'Annexe rappelle les principes comptables appliqués par la Société, donne toutes précisions sur les principaux postes du bilan et du compte de résultat ainsi que sur leur évolution.

Au 31 décembre 2005, le total du bilan s'élève à 13 549,0 millions d'euros et les capitaux propres à 7 065,8 millions d'euros. Les actifs immobilisés s'élèvent, à cette date, à 9 223,8 millions d'euros (dont 9 147,6 millions d'euros de titres de participations).



Les dettes de la Société s'élevèrent à 5 740,6 millions d'euros et l'endettement financier net à 4 019,6 millions d'euros représentant 56,8 % des capitaux propres. Le détail des emprunts et dettes financières figure dans l'annexe des comptes sociaux (cf. note 13). Aucune dette n'est garantie par des sûretés réelles. Au 31 décembre 2005, la Société bénéficiait de lignes bancaires confirmées et non utilisées pour un montant total de 1 740,4 millions d'euros.

Le résultat d'exploitation au 31 décembre 2005 s'établit à 25,4 millions d'euros contre 46,9 millions d'euros en 2004. Cette baisse du résultat d'exploitation résulte, pour l'essentiel, des frais engendrés lors de l'émission de titres super subordonnés à durée indéterminée pour un montant de 16 millions d'euros. Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Le résultat financier s'élève à 561,5 millions d'euros contre 163,0 millions d'euros l'année précédente. Ce résultat tient compte de plusieurs reprises de provision pour dépréciation de titres dont les titres de la Société autodétenus, pour un montant de 44,4 millions d'euros, les titres de la société Ségisor (société holding française qui porte les participations du Groupe au Brésil) pour un montant de 330,6 millions d'euros ainsi que d'une dotation d'une provision pour dépréciation relative aux sommes payées dans le cadre de l'option portant sur les titres de la société holding du groupe Cora pour 209,3 millions d'euros.

Conformément aux statuts des sociétés Distribution Casino France, Casino Cafétéria et L'Immobilier groupe Casino, la Société enregistre dans ses comptes, à la date de clôture de l'exercice, la quote-part lui revenant sur le bénéfice réalisé par chacune de ces sociétés au cours de l'exercice.

Le résultat courant avant impôts s'élève en conséquence à 586,9 millions d'euros contre 209,9 millions d'euros l'année précédente.

Le résultat exceptionnel s'élève à 28,2 millions d'euros contre un résultat de 1 393,4 millions d'euros en 2004.

Le résultat exceptionnel 2005 enregistre la moins value de cession des titres de la société Neree (qui possédait des parts de copropriété de navire) à HSBC France (pour 22,3 millions), la moins value d'apport des titres des filiales argentines et uruguayennes à la société holding Spice Investments Mercosur pour 427,5 millions d'euros ainsi qu'une reprise de provision antérieurement constituée sur ces mêmes titres pour 477,1 millions d'euros. Nous vous rappelons par ailleurs, qu'en 2004, la Société avait constaté des plus values lors des opérations d'apport de titres des sociétés Asinco et Codim 2 pour 1 305,3 millions d'euros ainsi qu'une plus value de cession des titres Monoprix pour 148,6 millions d'euros, consécutive au rachat par Monoprix de ses propres titres.

Le résultat comptable avant impôts ressort à 615,1 millions d'euros contre 1 603,4 millions d'euros en 2004.

Casino, Guichard-Perrachon est la société tête de groupe du régime d'intégration fiscale et a enregistré, en 2005, un produit d'impôt de 90,4 millions d'euros correspondant à l'économie résultant de l'imputation des déficits de Casino et de ses filiales sur les résultats bénéficiaires du Groupe intégré en sorte que le résultat comptable après impôts de l'exercice s'élève à 705,5 millions d'euros. Celui-ci était de 1 721,4 millions d'euros au 31 décembre 2004.

## Dividendes

Le bénéfice distribuable s'élevant à 2 720 895 186,43 euros compte tenu du compte "Report à nouveau", il est proposé de distribuer un dividende de :

- 2,08 euros par action ordinaire ;
- 2,12 euros par action à dividende prioritaire sans droit de vote.

Ce dividende est intégralement éligible à la réfaction de 40 % prévue au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Ce dividende serait mis en paiement le 9 juin 2006 et les actions Casino détenues par la Société, au jour de la mise en paiement du dividende, n'ayant pas vocation à celui-ci, les sommes correspondantes seraient virées au compte "Report à nouveau".

Les dividendes distribués au titre des cinq exercices précédents et les impôts déjà payés au Trésor (avoirs fiscaux) se sont élevés à :

Exercice	Catégories d'actions	Nombre d'actions	Dividende net	Impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal) <sup>(5)</sup>	Total
2000	• ordinaires	93 418 149 <sup>(1)</sup>	1,33 €	0,665 €	1,995 €
	• à dividende prioritaire sans droit de vote	17 522 329 <sup>(1)</sup>	1,37 €	0,685 €	2,055 €
2001	• ordinaires	93 434 980 <sup>(2)</sup>	1,54 €	0,77 €	2,31 €
	• à dividende prioritaire sans droit de vote	15 711 861 <sup>(2)</sup>	1,58 €	0,79 €	2,37 €
2002	• ordinaires	93 469 874 <sup>(3)</sup>	1,80 €	0,90 €	2,70 €
	• à dividende prioritaire sans droit de vote	15 211 861 <sup>(3)</sup>	1,84 €	0,92 €	2,76 €
2003	• ordinaires	93 474 701 <sup>(4)</sup>	1,98 €	0,99 €	2,97 €
	• à dividende prioritaire sans droit de vote	15 128 556 <sup>(4)</sup>	2,02 €	1,01 €	3,03 €

(1) Dont 3 439 326 actions ordinaires et 771 342 actions prioritaires détenues par la Société.

(2) Dont 5 150 989 actions ordinaires et 413 298 actions prioritaires détenues par la Société.

(3) Dont 8 680 700 actions ordinaires et 4 300 actions prioritaires détenues par la Société ainsi que 83 305 actions prioritaires annulées.

(4) Dont 5 811 095 actions ordinaires et 4 300 actions à dividende prioritaires détenues par la Société.

(5) Au taux de 50 %.

Exercice	Catégories d'actions	Nombre d'actions	Dividende par action	Dividende distribué éligible à l'abattement de 50 % <sup>(1)</sup>	Dividende distribué non éligible à l'abattement de 50 % <sup>(1)</sup>
2004	• ordinaires	93 477 413 <sup>(2)</sup>	2,08 €	2,08 €	-
	• à dividende prioritaire sans droit de vote	15 128 556 <sup>(2)</sup>	2,12 €	2,12 €	-

(1) Prévu pour les personnes physiques, au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

(2) Dont 2 676 349 actions ordinaires et 4 300 actions à dividende prioritaire détenues par la société.

Au titre des cinq derniers exercices, le montant total des dividendes effectivement versé (en millions d'euros) et la part (en %) du résultat net consolidé, part du Groupe, qu'il représente sont les suivants :

Exercice	2000	2001	2002	2003	2004
Montant total des dividendes versés (en millions d'euros)	142,6	160,1	180,4	204,1	220,9
% du résultat net consolidé, part du Groupe	45,3	42,3	40,5	41,5	40,4

L'intention de la Société est de parvenir à un taux de distribution dans la moyenne de celui pratiqué par les sociétés cotées du CAC 40.

Les dividendes qui n'ont pas été encaissés dans les cinq années de la date de leur mise en paiement sont prescrits conformément à la loi au profit de l'Etat (versement au Service des Domaines).

# FILIALES ET PARTICIPATIONS

L'activité des principales filiales de la Société est décrite aux pages 21 à 39. La liste des principales sociétés consolidées figure aux pages 105 à 108. Le tableau des filiales et participations figurant à la page 152, vous donne tous renseignements sur les titres des filiales et participations détenues par la société Casino, Guichard-Perrachon.

## Organisation Juridique du Groupe

En France, les activités du Groupe sont gérées à travers différentes sociétés spécialisées :

- **les activités de distribution** sont essentiellement regroupées autour de deux filiales suite à l'apport, en 2004, par Casino, Guichard-Perrachon à sa filiale Distribution Casino France, des titres des sociétés Asinco et Codim2 :
  - > **Distribution Casino France** qui gère l'ensemble des activités hypermarchés, supermarchés et proximité en France et qui détient plusieurs filiales spécialisées :
    - Asinco, société holding qui regroupe l'ensemble des participations du Groupe dans les activités des réseaux Franprix/Leader Price : Franprix Holding, Leader Price Holding, Leadis Holding, Figeac, Cogefisd, Sofigep, Sodigestion, Sarjel, H2A et LCI Distribution.
    - Codim2 qui exploite l'ensemble des hypermarchés et supermarchés du Groupe en Corse.
    - Floréal et Casino Carburants, sociétés qui exploitent les stations d'essence implantées sur les sites d'hypermarché ou de supermarché.
    - Serca qui assure le service après-vente avec sa filiale ACOS (assistance en ligne).
    - Casino Vacances, agence de voyages du Groupe dont le catalogue est diffusé à travers les différents réseaux.
    - Club Avantages qui gère la carte de fidélité S'miles pour le compte de Casino et de Shell.
  - > **Monoprix SA** détenue à parité avec le groupe Galeries Lafayette. Le groupe Monoprix est actuellement composé d'une trentaine de sociétés.

A noter que le Groupe est également présent dans les activités de centre-auto avec une participation de 38 % dans le capital de la société Feu Vert.

- **les activités Immobilières** sont regroupées autour de la société L'Immobilière Groupe Casino qui est propriétaire de l'immobilier permettant l'exploitation des hypermarchés et supermarchés ; cette société détient une trentaine de filiales et participations, parmi lesquelles la société Mercialys. La société Mercialys est une société foncière spécialisée dans l'immobilier commercial composé essentiellement de galeries marchandes et de cafétérias attenantes à des hypermarchés ou supermarchés du Groupe ; elle bénéficie du régime des sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC) ; cette société est cotée sur l'Eurolist d'Euronext depuis le 14 octobre 2005.
- **les activités de la Supply Chain** sont regroupées autour de trois filiales :
  - > **EMC Distribution**, la centrale d'achat du Groupe.
  - > **Comacas**, qui gère l'approvisionnement des magasins.
  - > **Easydis** qui assure l'activité d'entreposage et d'acheminement des marchandises vers les magasins.
- **les activités fonctionnelles et administratives** sont essentiellement exercées à travers deux filiales :
  - > **Casino Services** qui regroupe, notamment, les activités Comptables, Juridiques et Financières.
  - > **Casino Information Technology**, société gérant les systèmes d'informations du Groupe.
- **les autres filiales spécialisées du Groupe sont :**
  - > **Casino Cafétéria** qui exploite l'ensemble des cafétérias du Groupe et sa filiale R2C, spécialisée dans la restauration collective.
  - > **Banque du Groupe Casino**, qui gère le crédit à la consommation et la carte de paiement du Groupe.
  - > **L'institut Pierre Guichard**, centre de formation du Groupe.
  - > **Casino Entreprise**, société mère des sociétés Imagica (laboratoires photos) et CDiscount (ventes en ligne).

A l'étranger, les activités sont exploitées au travers des sociétés de droit local.

### Prise de participation et de contrôle en 2005

En 2005, les prises de participation directes de la Société et les prises de contrôle, direct ou indirect, dans le cadre d'acquisitions ou de créations de sociétés, ont été les suivantes :

#### Casino, Guichard Perrachon

IGC Promotion (100 %).

#### Groupe Distribution Casino France

BC Distribution (100 %), Drug'store (100 %), Flex (100 %), International Fruits France (100 %), Société d'Alimentation de Nantes (100 %), Valledis (100 %), Calsyl (99,84 %), Ocalenn (99,93 %), C'Asia (50 %), Palolem (49,20 %), SARL Tognetti (49,14 %), Philaudis (49 %) ; Sam Royal Food International (49 %), Muli'alp (48,75 %), CA Distribution (42,86 %), JMJ Distribution (40 %), Keran (27,39 %), G.W. Holding (26 %), Nosica (26 %).

#### • Sous-groupe Asinco

Besançon Saint Claude (100 %), SCI Vilco (100 %), Liest (100 %), LP Val de Marne (100 %), LP Haute Marne (100 %), LP Seine et Marne (100 %), LP Touraine (100 %), LP Essonne (100 %), Pro Distribution (60 %), LP St Georges (51 %), LP Niepce (51 %), Leader Manosque (49 %), St Roch (49 %), SARL Les Cygnes (26 %), Szgoufis (26 %), Soborde H.D (26 %), Castedis (26 %), Socastel (26 %), Campadis (100 %), Leadalis (100 %), Leader Gardanne (100 %), Paraydisal (100 %), Clermont Cristal (100 %), Disalis (100 %), Montrondis (100 %), Romandis (100 %), Leader Seysinnet (100 %), Tourdis (100 %), Tournus (100 %), Fossedis (100 %), Montelidis (100 %), Leader La Castelette (100 %), Moulindis (100 %), Leader Sainte Foy (100 %), Leader Saint Etienne (100 %), Sogimontardat (100 %), Sogicerby (100 %), Super Paradis (50 %), Roudis (100 %), Cogefranbel (98 %), JPMA (100 %), Aladin (100 %), Angel-Dis (100 %), Agridis (100 %), Saradis (100 %), Sopad (100 %), Nazareth Distribution (100 %), Ditrimelun (100 %), Beaumarchais (100 %), Magentadis (100 %), Sarjinco (100 %), Sodistains (100 %), Publidis (100 %), Savigny Distribution (30 %), Meunier Distribution (30 %), Sogé du Parc (100 %), Sopé Lieutaud (100 %), Sogébezons (100 %), Sogéchartreux (100 %), Sogégoudard (100 %).

#### • Sous-groupe Codim2

Prical (100 %), SNC Costa verde (99 %).

#### Groupe L'Immobilier Groupe Casino

IGC Services (100 %), SCI Actimmo (99,90 %), SCI Henolan (99 %), SCI Stoupale (99 %).

#### • Sous-groupe Mercialys

Mercialys Gestion (100 %).

## Organigramme simplifié

Sociétés	Activités	% intérêt
<b>Europe</b>		
<b>France</b>		
<b>Groupe Distribution Casino France</b>		
• <b>Distribution Casino France</b>	Distribution (exploitation d'hypermarchés, de supermarchés et de supérettes en France Métropolitaine)	100,0
Floréal	Distribution carburants	100,0
Casino Carburants	Distribution carburants	100,0
Casino Vacances	Vente de voyages sur catalogue	100,0
Serca	Service après-vente	100,0
Club Avantages	Gestion programme de fidélité	66,0
Groupe Asinco (Franprix-Leader Price)	Holding	100,0
Franprix Holding	Distribution	95,0
Leader Price Holding	Distribution	75,0
Sofigep	Distribution	58,5
Leadis Holding	Distribution	51,0
Figeac	Distribution	60,0
Cogefisd	Distribution	60,0
LCI Distribution	Distribution	60,0
Sarjel	Distribution	60,0
Sodigestion	Distribution	60,0
H2A	Distribution	60,0
• <b>Groupe Codim2</b>	Distribution (exploitation, à travers plusieurs filiales, d'hypermarchés et de supermarchés en Corse)	100,0
• <b>Groupe International Fruits France (Casitalia)</b>	Distribution	100,0
<b>Groupe Monoprix</b>		
Monoprix	Commerce de centre-ville	50,0
<b>Groupe Casino Cafétéria</b>		
Casino Cafétéria	Restauration	100,0
Restauration Collective Casino - R2C	Restauration collective	100,0
<b>Groupe Casino Entreprise</b>		
Casino Entreprise	Holding	100,0
Imagica	Développement photo	100,0
CDiscount	Distribution par internet	56,7
<b>Groupe L'Immobilière Groupe Casino</b>		
L'Immobilière Groupe Casino	Immobilier	100,0
Sudéco	Gestion galeries Marchandes	100,0
Uranie	Immobilier	100,0
Mercialys	Foncière	60,3
IGC Services	Prestations services administratifs	100,0
<b>Divers</b>		
Groupe Feu Vert*	Distribution d'accessoires automobiles	38,0
Tout Pour La Maison	Distribution non alimentaire	100,0
Easydis	Prestations logistiques	100,0
EMC Distribution	Centrale d'achat	100,0
Comacas	Approvisionnement des magasins	100,0
Distridyn	Approvisionnement de carburants	50,0
Banque du Groupe Casino	Crédit à la consommation (en partenariat avec Cofinoga)	51,0
Casino Services	Prestations de services juridiques, comptables et financières aux filiales du Groupe	100,0
Casino Information Technology	Gestion des systèmes d'information	100,0
IGC Promotions	Promotion immobilière	100,0

\* Société consolidée par mise en équivalence

Sociétés	Activités	% intérêt
<b>Pays-Bas</b>		
Laurus NV*	Distribution (société cotée)	45,0
<b>Pologne</b>		
Géant Polska Sp z.o.o	Distribution / Immobilier	100,0
Leader Price Polska	Distribution	100,0
<b>Suisse</b>		
IRTS	Prestations de services	50,0
<b>Amérique du Nord</b>		
<b>Etats-Unis</b>		
<b>Groupe Casino USA</b>		
Casino USA Inc	Holding	99,7
Smart & Final Inc	Holding (société cotée)	56,4
Smart & Final Stores	Cash and Carry	56,4
<b>Amérique du Sud</b>		
<b>Argentine</b>		
Libertad SA	Distribution	100,0
Leader Price Argentina SA	Distribution	100,0
<b>Brésil</b>		
Companhia Brasileira de Distribuição (CBD)	Distribution (société cotée)	34,3
<b>Colombie</b>		
Almacenes Exito SA*	Distribution (société cotée)	35,6
<b>Uruguay</b>		
Grupo Disco Uruguay	Distribution	50,0
Devoto Hermanos SA	Distribution	95,0
<b>Venezuela</b>		
Cativen SA	Distribution	60,2
<b>Asie</b>		
<b>Taiïwan</b>		
Far Eastern Geant Company Ltd	Distribution	50,0
<b>Thaïlande</b>		
Big C Supercenter Plc	Distribution / Immobilier (société cotée)	63,2
<b>Océan Indien</b>		
Vindémia	Distribution (à l'île de la Réunion, à Madagascar, à l'île Maurice, à Mayotte et au Vietnam, Vindémia exploite des hypermarchés et des supermarchés)	70,0

\* Société consolidée par mise en équivalence

## Activité des filiales et des participations

Les données caractéristiques relatives aux filiales ou sous-groupe dont la valeur d'inventaire de la participation représente 10 % des capitaux propres ou qui contribue pour au moins 10 % au résultat net du Groupe sont les suivantes :

Données consolidées à l'exception des dividendes en milliers d'euros	Distribution Casino France <sup>(1)</sup>	Asinco (groupe Franprix Leader Price)	Monoprix	Immobilière Groupe Casino (groupe)	Groupe Mercialys	Autres filiales	Casino, Guichard-Perrachon	Total consolidé
Actif immobilisé (y compris écart d'acquisition)	1 961 490	2 431 772	969 641	1 362 260	628 263	5 287 015	675 424	13 315 865
Endettement financier hors Groupe	133 423	1 115 548	247 938	(11 967)	22 315	1 365 928	4 632 161	7 505 346
Trésorerie active	128 336	195 109	39 146	7 498	771	687 540	1 002 619	2 061 019
Capacité d'autofinancement	220 667	293 208	107 208	164 414	(17 141)	368 922	125 950	1 263 228
Dividendes versés dans l'exercice et revenant à Casino, Guichard-Perrachon	177 642	-	49 556	360 330	-	49 122	-	-

(1) Hors groupe Asinco.

## Pactes d'actionnaires

La Société est partie prenante à plusieurs pactes d'actionnaires dont les plus significatifs sont les suivants :

### Monoprix

Le 20 mars 2003, Casino et Galeries Lafayette ont signé un protocole d'accord relatif à la poursuite de leur partenariat au sein de la société Monoprix SA. Ce protocole, conclu pour une durée de 25 ans, a été déclaré auprès du Conseil des Marchés Financiers (cf. avis CMF n° 203C0223). Outre le retrait de la cote des actions Monoprix, ce protocole prévoit une composition paritaire du Conseil d'administration, avec voix prépondérante du Président, et une présidence tournante (tous les 3 ans) à l'issue d'une première période de 5 ans pendant laquelle Monsieur Philippe Houzé, Président des Galeries Lafayette, demeurera Président. Ces dispositions ne seront plus applicables lorsque Casino viendra à détenir 60 % du capital de Monoprix, le protocole prévoyant alors un droit de veto de Galeries Lafayette sur les changements d'enseigne de Monoprix et sur chaque acquisition supérieure à un montant de 80 millions d'euros tant que Galeries Lafayette détiendra au moins 40 % du capital de Monoprix.

Casino et Galeries Lafayette se sont consentis des promesses d'achat et de ventes qui sont décrites dans les annexes aux comptes consolidés (cf. note 36) et sociaux (cf. note 16).

Le protocole prévoit également une inaliénabilité des titres détenus par chacun des groupes, un droit de préemption réciproque, un droit de sortie conjointe ainsi que des promesses de ventes réciproques en cas de changement de contrôle.

### Franprix/Leader Price

Un pacte d'actionnaires a été conclu avec chacune des familles fondatrices des différentes sociétés dans lesquelles Casino a pris une participation majoritaire et dans lesquelles celles-ci ont conservé une participation minoritaire (Franprix Holding, Leader Price Holding, Sofigep, Cogefisd, Figeac, etc.). Aux termes de ces pactes, les familles fondatrices assurent la direction et la gestion des sociétés concernées. La durée des pactes est variable suivant les sociétés concernées. Ils devraient prendre fin d'ici 2020 avec une échéance anticipée si l'une des parties n'est plus actionnaire de la société concernée.

Des promesses d'achat et de vente portant sur les participations des familles fondatrices ont été conclues avec Casino. Celles-ci sont décrites dans l'annexe aux comptes consolidés (cf. note 36).

Suite à l'accroissement de la participation du Groupe dans les sociétés Franprix Holding et Leader Price Holding, intervenu en 2004, les contrats d'options d'achat et de vente, entre la famille Baud et le groupe Casino, ont été reconduits à des conditions identiques avec les aménagements suivants : gel de l'option de vente de la famille Baud pour une durée de 4 ans, gel de l'option d'achat de Casino pour une durée de 5 ans, prix fixe indexé sur Euribor sur 5 % du capital de Leader Price Holding objet des options d'achat et de vente.

### **Vindémia**

Dans le cadre de l'entrée de Casino dans le capital de Vindémia, un pacte d'actionnaires et différents accords ont été conclus avec Groupe Bourbon.

Le pacte d'actionnaires fixe les modalités de l'exercice du contrôle conjoint exercé par les deux groupes sur l'activité de Vindémia. Société par actions simplifiée, Vindémia est administrée par un Président, nommé par l'actionnaire majoritaire. La Société est dotée d'un Conseil de surveillance au sein duquel chacun des groupes actionnaires est représenté en proportion de sa part dans le capital de Vindémia. Le pacte d'actionnaire prévoit une limitation des pouvoirs du Président en précisant les décisions qui devront recueillir l'accord préalable du Conseil de surveillance (arrêté des comptes, fixation de la stratégie et de son évolution, arrêté des budgets annuels, etc.).

Casino et Groupe Bourbon se sont, par ailleurs, consentis des promesses d'achat et de ventes qui sont décrites dans les annexes aux comptes consolidés (cf. note 36) et sociaux (cf. note 16). Au cours de l'exercice 2005, Casino a augmenté sa participation dans le capital du groupe Bourbon et détient désormais 70 % (contre 33,34 % auparavant), devenant ainsi l'actionnaire majoritaire de Vindémia.

Le pacte vient à échéance le 31 décembre 2021 sauf si l'un des actionnaires vient à détenir une participation inférieure à 10 % du capital ou des droits de vote ou si la société venait à être cotée sur un marché réglementé.

### **Almacenes Exito (Colombie)**

Casino a conclu, en juillet 1999, un accord stratégique de développement avec la société Almacenes Exito aux termes duquel Casino a acquis 25 % du capital et est devenu un partenaire stratégique de référence de la société. Cette prise de participation s'est accompagnée de la conclusion d'un pacte d'actionnaires portant notamment sur l'administration de la société. Casino est représenté au sein du Conseil d'administration.

Casino a, par ailleurs, consenti aux autres actionnaires de référence des promesses d'achat qui sont décrites dans l'annexe aux comptes consolidés (cf. note 36) et qui ne sont exerçables qu'en cas de prise de contrôle de la société Almacenes Exito.

Le pacte prévoit également un droit de préemption réciproque, un droit de préférence, un droit de sortie conjointe ainsi que des dispositions particulières en cas de changement de contrôle. Le pacte prendra fin le jour où l'un des actionnaires majoritaires et JP Morgan collectivement ou Casino détiendront une participation inférieure à 10 % du capital ou des droits de vote de la société.

### **Groupe Disco Uruguay (Uruguay)**

Lors de l'entrée de Casino dans le capital de Grupo Disco de Uruguay, en septembre 1998, un pacte d'actionnaires a été conclu avec les familles fondatrices. Celui-ci, conclu pour une période de 5 ans renouvelable une fois, définit les modalités du contrôle conjoint exercé par les partenaires sur l'activité de la filiale Supermercados Disco del Uruguay.

Les deux partenaires sont représentés paritairement aux organes de direction.

Casino sera amenée à assurer seule la direction et la gestion de la société si Casino vient à détenir plus de 66 % du capital.

Casino a, par ailleurs, consenti aux familles fondatrices des promesses d'achat qui sont décrites dans les annexes aux comptes consolidés (cf. note 36) et sociaux (cf. note 16).

Le pacte prévoit également un droit de préférence réciproque ainsi qu'un droit de sortie conjointe. Le pacte a une durée de 5 ans à compter de septembre 1998, renouvelable une fois.



### **Companhia Brasileira de Distribuição - CBD (Brésil)**

Le nouvel accord de partenariat, signé en 2005 entre le groupe Casino et la famille d'Abilio Diniz, prévoyant un co-contrôle paritaire des actionnaires sur le holding de contrôle commun et sur CBD a abouti à une refonte du pacte d'actionnaires les liant.

Le contrôle de CBD s'exerce par une représentation égale des deux groupes d'actionnaires aux Conseils d'administration du holding de contrôle et de CBD. Le Conseil d'administration de CBD est composé de 14 membres : 5 membres représentant le groupe Casino, 5 membres représentant la famille d'Abilio Diniz et quatre administrateurs indépendants désignés d'un commun accord entre le groupe Casino et la famille d'Abilio Diniz. Abilio Diniz continue à exercer les fonctions de Président du Conseil d'administration de CBD et a été nommé Président du Conseil d'administration du holding de contrôle.

Toutes les décisions importantes de gestion sont prises à l'unanimité. Le groupe Casino et Abilio Diniz disposent de droits de veto équivalents pour certaines décisions. Ils nomment conjointement le Directeur général de CBD.

Dans le cadre du pacte d'actionnaires, la famille d'Abilio Diniz s'est engagée à ne pas céder ses actions du holding de contrôle pendant une période de 9 ans et le groupe Casino s'est engagé à ne pas céder sa participation dans le holding de contrôle pendant une durée de 18 mois suivant la réalisation de la transaction.

A l'issue de chacune de ces périodes d'incessibilité, chacun des co-actionnaires du holding de contrôle dispose d'un droit de première offre dans l'hypothèse où l'un des coactionnaires souhaiterait céder sa participation.

A long terme, et à l'échéance de 2012, les parties au pacte sont convenues d'un certain nombre d'aménagements destinés à prévoir, en fonction des circonstances, l'évolution du contrôle de CBD entre elles. A cette date, si le groupe Casino le souhaite, il aura la faculté de nommer le Président du Conseil d'administration du holding de contrôle.

Dans cette hypothèse, certaines dispositions du pacte d'actionnaires prévoient que l'équilibre actionnarial du holding de contrôle pourra évoluer par l'exercice d'options d'achat et de vente. Ces dispositions ne font toutefois naître aucun engagement financier que le groupe Casino devrait exécuter sans l'avoir décidé, le moment venu.

### **Actifs immobilisés nantis**

Les actifs nantis par la Société ou les sociétés de son groupe représentent une part non significative des actifs du Groupe (108 millions d'euros représentant 0,8 % des actifs immobilisés).

### **Opérations avec des apparentées**

La Société entretient des relations habituelles, dans le cadre de la gestion courante du Groupe, avec l'ensemble de ses filiales. Celles-ci vous sont indiquées page 156 (Activité de la Société).

Par ailleurs, l'organisation juridique et opérationnelle du Groupe (cf page 159) conduit à ce que des relations commerciales ou de prestations de services interviennent entre les filiales ou certaines d'entre elles.

La Société bénéficie également du conseil de son actionnaire majoritaire le groupe Rallye par l'intermédiaire de la société Groupe Euris, holding d'animation, avec laquelle une convention de conseil et d'assistance en matière stratégique a été conclue en 2003.

Le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées conclues entre la société et le Président Directeur général, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires détenant une fraction des droits de vote supérieur à 10 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant, et qui ne présentent pas le caractère d'opérations courantes conclues à des conditions normales, vous est présenté page 154.

Une information sur les transactions avec les parties liées figure à la note 37 de l'annexe des comptes consolidés.

# CAPITAL ET ACTIONNARIAT

## Capital social

Le capital social s'élevait au 31 décembre 2005 à 171 211 735,35 euros divisé en 111 903 095 actions de 1,53 euro, entièrement libérées, dont 96 774 539 actions ordinaires et 15 128 556 actions à dividende prioritaire sans droit de vote. 4 300 actions Casino à dividende prioritaires détenues par la Société ont été annulées le 15 mars 2006.

Le capital social au 31 mars 2006 s'élève à 171 205 156,35 euros divisé en 111 898 795 actions de 1,53 euro, entièrement libérées, dont 96 774 539 actions ordinaires et 15 124 256 actions à dividende prioritaire sans droit de vote.

## Actions propres - Autorisation de rachat d'actions par la Société

L'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 26 mai 2005 a autorisé le Conseil d'administration à acheter des actions ordinaires et/ou à dividende prioritaire sans droit de vote de la Société conformément aux dispositions prévues par les articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, en vue notamment :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire des services d'investissement intervenant au nom et pour le compte de la Société en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- de mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de la société, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, tout plan d'épargne conformément aux articles L. 443-1 et suivants du Code du travail ou toute attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-1978-1 et suivants du Code de commerce ;
- de les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou d'un titre de créance convertible ou échangeable en actions de la Société ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la société ;
- de les conserver en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe dans le respect des pratiques de marchés admises par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- de les annuler en vue d'optimiser le résultat par action dans le cadre d'une réduction du capital social ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers et, plus généralement, de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions peuvent être effectués par tous moyens, en particulier, par interventions sur le marché ou de gré à gré, y compris par transactions de blocs de titres. Ces moyens incluent l'utilisation de tout instrument financier dérivé négocié sur un marché réglementé ou de gré à gré et à la mise en place de stratégies optionnelles dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes, pour autant que ces moyens ne concourent pas à accroître de façon significative la volatilité du titre. Les actions pourront, en outre, faire l'objet de prêts conformément aux dispositions des articles L. 432-6 et suivants du Code monétaire et financier.

Le prix d'achat ne doit pas excéder 100 euros par action ordinaire et 90 euros par action à dividende prioritaire sans droit de vote.

## Opérations réalisées en 2005 et jusqu'au 31 mars 2006

### Mise en place du contrat de liquidité

En vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations de l'action Casino ordinaire, la Société a confié à Rothschild & Cie Banque, en février 2005, la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur les actions ordinaires conforme à la Charte de déontologie de l'AFEI approuvée par l'instruction de la Commission des opérations de bourse du 10 avril 2001. Pour la mise en œuvre de ce contrat, la Société a affecté au compte de liquidité 700 000 actions ordinaires et la somme de 40 millions d'euros. Du 25 février au 31 décembre 2005, 1 397 679 actions Casino ordinaires ont été acquises au prix moyen de 58,25 euros, et 1 467 679 actions Casino ordinaires ont été cédées au prix moyen de 60,05 euros.

Du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 mars 2006, 498 817 actions Casino ordinaires ont été acquises au prix moyen de 56,98 euros, et 1 059 993 actions Casino ordinaires ont été cédées au prix moyen de 56,12 euros. Au 31 mars 2006, les moyens suivants étaient affectés au compte de liquidité : 68 824 actions ordinaires et 80,2 millions d'euros.

### Plan d'actionnariat

Le Conseil d'administration usant de l'autorisation conférée par l'Assemblée générale mixte du 26 mai 2005 a décidé les 26 mai et 7 septembre 2005 de mettre en place, par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE), un plan d'actionnariat salarié baptisé "Emily". Ce plan d'actionnariat salarié dit à effet de levier et à capital garanti a été offert à l'ensemble des salariés du Groupe en France bénéficiaires du plan d'épargne d'entreprise Casino.

Cette opération permet de renforcer le lien existant entre le Groupe et ses collaborateurs en leur offrant la possibilité d'être plus étroitement associés aux développements et aux performances futures du Groupe. Le 29 décembre 2005, 828 859 actions Casino ordinaires ont été cédées au FCPE "Emily" au prix de 56,30 euros et 92 095 ont été attribuées gratuitement dans le cadre de l'abondement. Faisant suite à la constatation définitive des souscriptions, la Société a procédé le 30 janvier 2006 au rachat de 3 266 actions au prix de 56,30 euros et le FCPE "Emily" a restitué à la Société 362 actions gratuites.

### Couverture des options d'achat et de souscription d'actions

Afin de couvrir une partie des plans d'options d'achat et de souscription d'actions consentis aux salariés et mandataires sociaux, la Société a procédé, en 2005, à l'acquisition de 3 541 020 options d'achat d'actions ordinaires ("calls") ayant les mêmes caractéristiques (nombre, prix et date finale d'exercice) que les options d'actions consenties aux salariés et mandataires sociaux. Le montant total des primes payées s'élève à 18,4 millions d'euros. L'achat de ces "calls" s'est accompagné de la cession, par la Société, de blocs d'actions ordinaires à la banque ayant cédé les "calls" à Casino, pour un nombre total de 1 224 601 actions au prix moyen de 61,94 euros, ces blocs correspondant au "delta" que devait acquérir la banque pour couvrir la position générée par la vente des "calls". En janvier 2006, la Société a procédé à l'annulation de 265 706 "calls" correspondant à l'annulation des options d'achat consécutive au départ des bénéficiaires. Le montant total des primes encaissées s'élève à 0,9 million d'euros.

Les caractéristiques des différentes options d'achat d'actions ordinaires ("calls") acquises sont les suivantes :

Date d'échéance	Nombre de "calls" achetés	Nombre de "calls" annulés	"calls" non exercés au 31/03/06	Prix d'exercice
01.11.2006	411 898	-	411 898	104,04 €
09.06.2007	56 628	-	56 628	84,96 €
31.10.2007	575 173	-	575 173	84,24 €
15.07.2008	80 000	(80 000)	-	97,98 €
16.10.2008	918 645	(103 300)	815 345	60,89 €
08.06.2009	33 049	-	33 049	67,84 €
08.06.2009	47 247	-	47 247	77,11 €
07.10.2009	1 339 853	(82 406)	1 257 447	78,21 €
08.06.2010	78 527	-	78 527	59,01 €
<b>Total</b>	<b>3 541 020</b>	<b>(265 706)</b>	<b>3 275 314</b>	

### Autres opérations

La Société a procédé en janvier 2006 à la cession d'un bloc de 850 000 actions au prix de 56,90 euros.

En outre, 4 300 actions à dividende prioritaire (ADP) ont été annulées en mars 2006. Aucune autre action n'a été annulée entre le 1<sup>er</sup> avril 2004 et le 31 mars 2006.

### Bilan synthétique des opérations

Le tableau ci-après résume les opérations réalisées par la Société sur ses propres titres entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2005 ainsi qu'entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars 2006, et indique le nombre d'actions propres détenues par la Société :

	Actions ordinaires	Actions prioritaires	% du capital représenté par le nombre total d'actions
<b>Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2004</b>	<b>3 744 869</b>	<b>4 300</b>	<b>3,45</b>
Nombre d'actions acquises dans le cadre du contrat de liquidité	1 397 679	-	
Nombre d'actions cédées hors contrat de liquidité	(1 224 601)	-	
Nombre d'actions cédées dans le cadre du contrat de liquidité	(1 467 679)	-	
Nombre d'actions cédées et attribuées dans le cadre du FCPE "Emily"	(920 954)	-	
<b>Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2005</b>	<b>1 529 314</b>	<b>4 300</b>	<b>1,37</b>
Nombre d'actions acquises dans le cadre du contrat de liquidité	498 817	-	
Nombre d'actions acquises dans le cadre du FCPE "Emily"	3 628	-	
Nombre d'actions cédées hors contrat de liquidité	(850 000)	-	
Nombre d'actions cédées dans le cadre du contrat de liquidité	(1 059 993)	-	
Nombre d'actions annulées	-	(4 300)	
<b>Nombre d'actions détenues au 31 mars 2006</b>	<b>121 766</b>	<b>-</b>	<b>0,11</b>

A la clôture de l'exercice, la Société restait propriétaire de 1 529 314 actions ordinaires et de 4 300 actions à dividende prioritaire sans droit de vote (valeur d'achat : 89,1 millions d'euros) de 1,53 euro valeur nominale, représentant 1,37 % du capital. La valeur de marché du portefeuille déterminée sur la base du cours de clôture du 31 décembre 2005 (soit 56,25 euros pour l'action ordinaire et 49,00 euros pour l'action Casino à dividende prioritaire) ressort à 86,2 millions d'euros.

Au 31 mars 2006, la Société restait propriétaire de 121 766 actions ordinaires (valeur d'achat : 7,02 millions d'euros). La valeur de marché du portefeuille déterminée sur la base du cours de clôture du 31 mars 2006 (soit 57,70 euros) ressort à 7,02 millions d'euros.

Les actions autodétenues sont affectées aux objectifs suivants :

- 52 942 actions ordinaires à la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société, de tout plan d'épargne ou de toute attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires sociaux du Groupe ;
- 68 824 actions ordinaires à la mise en œuvre du contrat de liquidité ;

Par ailleurs, les sociétés Germinal et Uranie, contrôlées indirectement à hauteur de 100 %, détiennent respectivement 928 et 111 264 actions ordinaires, la société Germinal détenant également 411 actions prioritaires, représentant au total 0,10 % du capital.

Le tableau ci-après résume les opérations réalisées depuis le 20 avril 2005, date du bilan du précédent programme publié dans la note d'information émise à l'occasion de la mise en œuvre du programme d'achat d'action proposé à l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 26 mai 2005 visé par l'AMF le 3 mai 2005 n° 05-341 :

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au 31 mars 2006			
	Achats	Ventes Transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
			Options d'achat achetées	Achats à terme	Options d'achat vendues	Ventes à terme
Nombre de titres	1 625 540	4 010 973				
Echéance maximale moyenne			3 275 314*	-	-	-
Cours moyen de la transaction	56,11	55,86				
Prix d'exercice moyen	-	-	-	-	-	-
Montants	91 210 681	224 053 439				

\* Ces options d'achat ont des échéances qui s'échelonnent entre le 1<sup>er</sup> novembre 2006 et le 8 juin 2010.

Il est proposé à l'Assemblée générale (sixième résolution) de renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'acquérir des actions de la Société dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce, en vue notamment :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant au nom et pour le compte de la Société en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- de mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de la Société, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, tout plan d'épargne conformément aux articles L. 443-1 et suivants du Code du travail ou toute attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- de les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou d'un titre de créance convertible ou échangeable en actions de la Société ou de tout autre manière à l'attribution d'actions de la Société ;
- de les conserver en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe dans le respect des pratiques de marchés admises par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- de les annuler en vue d'optimiser le résultat par action dans le cadre d'une réduction du capital social ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers et, plus généralement, de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourraient être effectués par tous moyens, en particulier, par interventions sur le marché ou de gré à gré, y compris par transaction de blocs d'actions. Ces moyens incluent l'utilisation de tout instrument financier dérivé négocié sur un marché réglementé ou de gré à gré et la mise en place de stratégies optionnelles dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes, pour autant que ces moyens ne concourent pas à accroître de façon significative la volatilité du titre. Les actions détenues pourraient, en outre, faire l'objet de prêts, conformément aux dispositions des articles L. 432-6 et suivants du Code monétaire et financier.

Les achats d'actions effectués en vertu de cette autorisation seraient exécutés dans les limites de cours suivantes :

- 100 euros par action ordinaire et 90 euros par action à dividende prioritaire sans droit de vote.

L'utilisation de cette autorisation ne pourrait avoir pour effet de porter le nombre d'actions détenues par la Société à plus de 10 % du nombre total des actions ordinaires et à dividende prioritaire sans droit de vote, ni à plus de 10 % du nombre d'actions de chaque catégorie, soit sur la base du capital au 31 mars 2006, déduction faite des 233 958 actions ordinaires et des 411 actions à dividende prioritaire sans droit de vote détenues en propre ou dans le cadre de l'autocontrôle au 31 mars 2006, et sauf à les avoir annulées ou cédées au préalable, s'élève à 11 166 442 actions dont 9 654 058 actions ordinaires et 1 512 384 actions à dividende prioritaire sans droit de vote, pour un montant maximal de 1 101 520 360 euros.

L'autorisation conférée au Conseil d'administration serait donnée pour une durée de dix-huit mois.

L'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires du 27 mai 2003 a réitéré l'autorisation conférée à la Société de réduire le capital social par annulation des actions détenues en propre. Cette autorisation est valable jusqu'au 26 mai 2006. Il est proposé à l'Assemblée générale du 31 mai 2006 de renouveler cette autorisation pour une durée de 3 ans.

### Capital autorisé et non émis

En application de l'ordonnance du 24 juin 2004 portant réforme du régime des valeurs mobilières, l'Assemblée générale des actionnaires du 26 mai 2005 a décidé, afin de permettre à la Société de faire appel au marché financier pour la poursuite du développement du Groupe et pour améliorer sa situation financière, de déléguer au Conseil d'administration certaines compétences et de l'autoriser à attribuer des actions gratuites au profit de salariés et dirigeants du Groupe. L'ensemble des autorisations et délégations autorisées au bénéfice du Conseil d'administration pouvant conduire à l'émission de titres donnant accès au capital sont les suivantes :

Opérations	Montant maximal	Modalités	Date de l'autorisation	Durée	Echéance
<b>Augmentation de capital</b>					
par émission d'actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital	150 millions d'euros	avec DPS*	26 mai 2005	26 mois	25 mai 2007
		sans DPS*	26 mai 2005	26 mois	25 mai 2007
<b>Augmentation de capital</b>					
par incorporation de réserves, primes, ou autres sommes dont la capitalisation serait admise	150 millions d'euros	-	26 mai 2005	26 mois	25 mai 2007
<b>Emission de valeurs mobilières</b>					
donnant droit à l'attribution de titres de créance	2 milliards d'euros	-	26 mai 2005	26 mois	25 mai 2007
<b>Augmentation de capital</b>					
par émissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en cas d'OPE mise en œuvre par Casino sur les titres d'une société cotée	150 millions d'euros	sans DPS*	26 mai 2005	26 mois	25 mai 2007
<b>Augmentation de capital</b>					
par émissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	10 % du capital	sans DPS*	26 mai 2005	26 mois	25 mai 2007
<b>Attribution gratuite</b>					
d'actions ordinaires nouvelles ou existantes au profit du personnel ou mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées	2 % du nombre total des actions de la Société au moment de l'émission	sans DPS*	26 mai 2005	38 mois	25 mai 2008
<b>Augmentation de capital</b>					
au profit des salariés adhérents à un PEE de la Société ou des sociétés qui lui sont liées	5 % du nombre total des actions de la Société au moment de l'émission	sans DPS*	26 mai 2005	26 mois	25 mai 2007

\* DPS = droit préférentiel de souscription.

Le montant global des augmentations de capital pouvant être réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu des autorisations ci-dessus, ne doit pas excéder une valeur nominale de 150 millions d'euros.

Par ailleurs, l'Assemblée générale extraordinaire du 27 mai 2004 a autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de 38 mois, soit jusqu'au 30 juillet 2007, à consentir des options de souscription d'actions ordinaires et/ou à dividende prioritaire sans droit de vote au profit des salariés et des mandataires sociaux de la Société et des sociétés dont 10 % au moins du capital ou des droits de vote sont détenus, directement ou indirectement, par la Société.

Le nombre total d'options pouvant être consenties ne peut donner le droit de souscrire à un nombre d'actions supérieur à 5 % du nombre total des actions ordinaires et à dividende prioritaire sans droit de vote, ni à 5 % du nombre d'actions de chaque catégorie, au moment où ces options seront consenties, sans qu'il soit tenu compte de celles déjà conférées en vertu des autorisations précédentes et non encore exercées.

Aucune des autorisations conférées n'a été utilisée à l'exception de celles relatives à l'attribution d'options de souscriptions et d'actions gratuites :

- 36 011 options de souscription d'actions ordinaires ont été attribuées en 2002, 999 890 en 2003, 757 859 en 2004 et 368 924 en 2005 (cf. paragraphe "Titres donnant accès au capital" ci-après) ;
- 144 716 actions gratuites ont été attribuées en 2005 (cf. paragraphe "Titres donnant accès au capital" ci-après).

## Titres donnant accès au capital

### Bons d'acquisition ou de souscription d'actions ordinaires Casino

Les bons d'acquisition d'actions ordinaires anciennes ou de souscription d'actions ordinaires nouvelles "B" (BASA "B") sont venus à échéance le 15 décembre 2005. 1 036 bons ont été présentés entre le 1<sup>er</sup> et le 15 décembre 2005 donnant lieu à la création de 518 actions nouvelles émises au prix de 135 euros représentant un total de 69 930 euros.

Les 760 232 bons non exercés sont devenus caducs.

Au 31 décembre 2005, 2 686 190 bons de souscription d'actions ordinaires "C" (BSA "C") restaient en circulation.

Il en est de même au 31 mars 2006. Les BSA "C" donne le droit de souscrire, jusqu'au 15 décembre 2006, des actions ordinaires à raison d'une action pour deux bons "C" présentés. Jusqu'au 15 juin 2006, le prix de souscription des actions est égal à 102 euros. A compter du 15 juin 2006 et jusqu'au 15 décembre 2006, le prix de souscription sera égal à 90 % de la moyenne des premiers cours constatés pendant les 20 derniers jours de cotation précédant le 25 du mois antérieur à l'exercice du bon, le prix d'exercice ainsi défini ne pouvant être supérieur à 102 euros et inférieur à 91,8 euros.

### Options de souscription d'actions

Depuis 1990, il a été attribué des options de souscription d'actions ordinaires de la Société aux dirigeants ainsi qu'aux salariés du Groupe. Le détail des différents plans en cours de validité figure dans le tableau ci-après :

Date d'attribution	Date à compter de laquelle les options peuvent être exercées	Date d'échéance	Nombre de bénéficiaires à l'origine	Prix de souscription ajusté	Nombre d'options attribuées			Nombre d'options ajusté* restant à lever au 31.03.2006
					aux mandataires sociaux	aux 10 premiers attributaires salariés	Nombre d'options levées au 31.03.2006	
09.12.2002	09.12.2005	08.06.2009	519	67,84	-	3 679	0	29 997
17.04.2003	17.04.2006	16.10.2008	567	60,89	-	145 000	0	784 445
09.12.2003	09.12.2006	08.06.2009	454	77,11	-	22 953	0	44 648
08.04.2004	08.04.2007	07.10.2009	1 920	78,21	-	56 500	0	561 513
09.12.2004	09.12.2007	08.06.2010	408	59,01	-	40 191	0	73 297
26.05.2005	25.05.2008	25.11.2010	275	57,76	-	65 600	0	315 468
08.12.2005	08.12.2008	07.06.2011	413	56,31	-	14 656	0	48 957

\* Il correspond au nombre d'options attribuées à l'origine diminué des options annulées (197 164 options ont été annulées au cours de l'exercice 2005 et 52 972 options du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2006).

Aucun plan de souscription n'est venu à échéance en 2005.

### Attributions gratuites d'actions existantes ou nouvelles

Dans le cadre des nouvelles dispositions de l'article L.225-197-1 et suivants du Code de Commerce, des actions ordinaires gratuites ont été attribuées aux salariés de la Société et des sociétés qui lui sont liées.

Date d'attribution	Date d'acquisition définitive des actions gratuites attribuées (1)	Date à compter de laquelle les actions acquises peuvent être cédées	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'actions attribuées		Nombre total d'actions attribuées au 31.03.2006
				aux mandataires sociaux	aux 10 premiers attributaires salariés	
25.06.2005	26.05.2008	26.05.2010	674	-	18 125	144 716

(1) L'acquisition définitive par les bénéficiaires des actions attribuées gratuitement est soumise à la réalisation d'un critère de performance de l'entreprise apprécié annuellement et donnant lieu chaque année à la détermination du pourcentage d'actions acquises au titre de l'année concernée. Le nombre total des actions gratuites définitivement acquises étant égal à la moyenne des attributions annuelles. Ce critère est celui de la croissance organique du chiffre d'affaires à périmètre constant des activités françaises consolidés par intégration globale ou proportionnelle, hors Monoprix et Vindémia. En outre, concernant les directeurs de magasins supermarchés et hypermarchés, il est tenu compte d'un critère de performance réalisé par le magasin.

## Capital potentiel

Le capital potentiel au 31 mars 2006 se décompose de la façon suivante :

	Actions ordinaires	Actions prioritaires	Total
<b>Nombre d'actions au 31 mars 2006</b>	<b>96 774 539</b>	<b>15 124 256</b>	<b>111 898 795</b>
Options de souscription	1 858 325	-	1 858 325
Actions gratuites	144 716	-	144 716
Bons "C"	1 343 095	-	1 343 095
<b>Nombre d'actions potentiel</b>	<b>100 120 675</b>	<b>15 124 256</b>	<b>115 244 931</b>

Le nombre de titres serait en conséquence augmenté de 3 % représentant une dilution potentielle des actions existantes de 2,90 %.

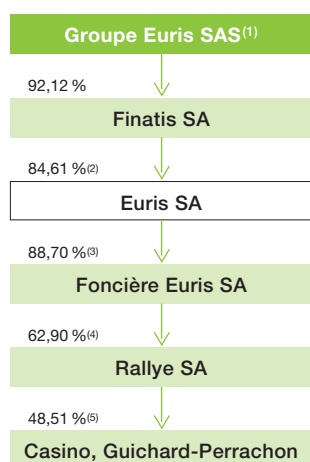
## Evolution du capital au cours des cinq dernières années

Du 1 <sup>er</sup> janvier 2001 au 31 mars 2006	Nombre d'actions créées/annulées		Montants des variations de capital (en francs et euros)		Montants successifs du capital (en euros)	Nombre cumulé d'actions		
	Ordinaires	Prioritaires	Nominal	Prime		Ordinaires	Prioritaires	Total
<b>2001</b>								
• Conversion du capital en euros	-	-	3 723 201 F	-	157 613 920,02 €	85 493 305	17 522 329	103 015 634
• Emission ABASA	7 924 844	-	12 125 011,32 €	772 434 544,68 €	169 738 931,34 €	93 418 149	17 522 329	110 940 478
• Options de souscription	16 578	-	25 364,34 €	314 118,46 €	169 764 295,68 €	93 434 727	17 522 329	110 957 056
• Exercice de Bons "A"	127	-	194,31 €	15 045,69 €	169 764 489,99 €	93 434 854	17 522 329	110 957 183
• Exercice de Bons "B"	126	-	192,78 €	16 817,22 €	169 764 682,77 €	93 434 980	17 522 329	110 957 309
• Annulation actions prioritaires	- (1 004 441)		(1 536 794,73)€	(62 572 448,01)€	168 227 888,04 €	93 434 980	16 517 888	109 952 868
<b>2002</b>								
• Options de souscription	34 868	-	53 348,04 €	658 801,12 €	168 281 236,08 €	93 469 848	16 517 888	109 987 736
• Exercice de Bons "A"	13	-	19,89 €	1 540,11 €	168 281 255,97 €	93 469 861	16 517 888	109 987 749
• Exercice de Bons "B"	13	-	19,89 €	1 735,11 €	168 281 275,86 €	93 469 874	16 517 888	109 987 762
• Annulation actions prioritaires	- (1 306 027)		(1 998 221,31)€	(79 907 933,68)€	166 283 054,55 €	93 469 874	15 211 861	108 681 735
<b>2003</b>								
• Options de souscription	1 606	-	2 457,18 €	33 618,08 €	166 285 511,73 €	93 471 480	15 211 861	108 683 341
• Exercice de Bons "A"	3 213	-	4 915,89 €	380 644,11 €	166 290 427,62 €	93 474 693	15 211 861	108 686 554
• Exercice de Bons "B"	8	-	12,24 €	1 067,76 €	166 290 439,86 €	93 474 701	15 211 861	108 686 562
• Annulation actions prioritaires	- (83 305)		(127 456,65)€	(3 655 550,66)€	166 162 983,21 €	93 474 701	15 128 556	108 603 257
<b>2004</b>								
• Options de souscription	2 691	-	4 117,23 €	55 936,23 €	166 167 100,44 €	93 477 392	15 128 556	108 605 948
• Exercice de Bons "B"	1	-	1,53 €	133,47 €	166 167 101,97 €	93 477 393	15 128 556	108 605 949
• Exercice de Bons "C"	20	-	30,60 €	2 009,40 €	166 167 132,57 €	93 477 413	15 128 556	108 605 969
<b>2005</b>								
• Options de souscription	-	-	-	-	166 167 132,57 €	93 477 413	15 128 556	108 605 969
• Exercice de Bons "B"	518	-	792,54 €	69 137,46 €	166 167 925,11 €	93 477 931	15 128 556	108 606 487
• Exercice de Bons "C"	-	-	-	-	166 167 925,11 €	93 477 931	15 128 556	108 606 487
• Absorption de filiales	55	-	84,15 €	3 886,72 €	166 168 009,26 €	93 477 986	15 128 556	108 606 542
• Paiement du dividende en actions	3 296 553	-	5 043 726,09 €	160 146 544,74 €	171 211 735,35 €	96 774 539	15 128 556	111 903 095
<b>2006</b>								
• Options de souscription	-	-	-	-	171 211 735,35 €	96 774 539	15 128 556	111 903 095
• Exercice de Bons "B"	-	-	-	-	171 211 735,35 €	96 774 539	15 128 556	111 903 095
• Exercice de Bons "C"	-	-	-	-	171 211 735,35 €	96 774 539	15 128 556	111 903 095
• Annulation actions prioritaires	- (4 300)		(6 579,00)€	(199 803,80)€	171 205 156,35 €	96 774 539	15 124 256	111 898 795



## Répartition du capital et des droits de vote

- Au 31 décembre 2005, le nombre des droits de vote s'élevait à 142 445 405 attachés à 95 133 033 actions ordinaires ayant le droit de vote. Le nombre de droits de vote est différent de celui du nombre d'actions ordinaires composant le capital social du fait du droit de vote double attribué à certaines actions inscrites au nominatif (Cf. paragraphe "Droit de vote" page 266) ainsi que des actions Casino détenues directement ou indirectement par la Société. Compte tenu de l'acquisition ou de la perte de droits de vote double par certains actionnaires depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, le nombre de droits de vote s'élevait, au 31 mars 2006, à 143 714 227 attachés à 96 540 581 actions ordinaires ayant le droit de vote.
- La société Casino, Guichard-Perrachon est contrôlée, directement et indirectement, par la société Groupe Euris. L'organigramme ci-après montre, à la date du 31 mars 2006, la position de la Société au sein du Groupe :



■ Société cotée

(1) La société Groupe Euris est contrôlée à 99,99 % par Monsieur Jean-Charles Naouri.

(2) 99,99 % en droits de vote.

(3) 91,05 % en droits de vote.

(4) 78,98 % en droits de vote.

(5) actions ordinaires détenues, directement ou indirectement hors autocontrôle, par Rallye et ses filiales (cf. "Répartition du capital au 31 mars 2005") représentant 61,94 % des droits de vote.

- La répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2002, 2003 et 2004 ainsi qu'au 31 mars 2005 est la suivante :

31 décembre 2003	Actions ordinaires		Actions prioritaires		Total actions		Droits de vote	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Public	36 334 519	38,9	8 209 418	54,3	44 543 937	41,1	40 755 258	31,2
<i>dont au nominatif</i>	5 309 341	5,7	122 090	0,8	5 431 431	5,0	9 730 080	7,4
<i>dont au porteur</i>	31 025 178	33,2	8 087 328	53,5	39 112 506	36,0	31 025 178	23,7
Groupe Rallye	47 413 178	50,7	6 884 427	45,5	54 297 605	50,0	85 529 643	65,4
Société anonyme des Galeries Lafayette	2 049 747	2,2	-	-	2 049 747	1,9	2 049 747	1,6
FCP des salariés du groupe Casino	1 555 391	1,7	30 000	0,2	1 585 391	1,4	2 416 537	1,8
Autodétention/autocontrôle	6 121 866	6,5	4 711	-	6 126 577	5,6	-	-
<b>Total</b>	<b>93 474 701</b>	<b>100,0</b>	<b>15 128 556</b>	<b>100,0</b>	<b>108 603 257</b>	<b>100,0</b>	<b>130 751 185</b>	<b>100,0</b>

31 décembre 2004	Actions ordinaires		Actions prioritaires		Total actions		Droits de vote	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Public	36 731 926	39,3	8 334 949	55,1	45 066 875	41,5	40 907 624	31,0
<i>dont au nominatif</i>	4 928 059	5,3	114 413	0,8	5 042 472	4,6	9 103 757	6,9
<i>dont au porteur</i>	31 803 867	34,0	8 220 536	54,3	40 024 403	36,9	31 803 867	24,1
Groupe Rallye	47 326 570	50,6	6 469 466	42,8	53 796 036	49,5	84 036 875	63,8
Société anonyme des Galeries Lafayette	2 049 747	2,2	-	-	2 049 747	1,9	2 049 747	1,6
Groupe CNP	1 915 777	2,0	254 430	1,7	2 170 207	2,0	1 915 777	1,5
FCP des salariés du groupe Casino	1 600 766	1,7	65 000	0,4	1 665 766	1,5	2 812 016	2,1
Autodétention/autocontrôle	3 852 627	4,1	4 711	-	3 857 338	3,6	-	-
<b>Total</b>	<b>93 477 413</b>	<b>100,0</b>	<b>15 128 556</b>	<b>100,0</b>	<b>108 605 969</b>	<b>100,0</b>	<b>131 722 039</b>	<b>100,0</b>

	Actions ordinaires		Actions prioritaires		Total actions		Droits de vote	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
<b>31 décembre 2005</b>								
Public	41 635 436	43,0	8 774 968	58,0	50 410 404	45,0	45 523 686	32,0
<i>dont au nominatif</i>	4 464 560	4,6	110 790	0,7	4 575 350	4,1	8 352 810	5,9
<i>dont au porteur</i>	37 170 876	38,4	8 664 178	57,3	45 835 054	41,0	37 170 876	26,1
Groupe Rallye <sup>(1)</sup>	46 946 211	48,5	6 029 447	39,9	52 975 658	47,3	89 016 833	62,5
Société anonyme des Galeries Lafayette	2 049 747	2,1	-	-	2 049 747	1,8	2 049 747	1,4
Groupe CNP	1 915 777	2,0	254 430	1,7	2 170 207	1,9	1 915 777	1,3
FCP des salariés du groupe Casino	2 585 862	2,7	65 000	0,4	2 650 862	2,4	3 939 362	2,8
Autodétention/autocontrôle <sup>(2)</sup>	1 641 506	1,7	4 711	-	1 646 217	1,5	-	-
<b>Total</b>	<b>96 774 539</b>	<b>100,0</b>	<b>15 128 556</b>	<b>100,0</b>	<b>111 903 095</b>	<b>100,0</b>	<b>142 445 405</b>	<b>100,0</b>

	Actions ordinaires		Actions prioritaires		Total actions		Droits de vote	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
<b>31 mars 2006</b>								
Public	43 083 909	44,5	8 774 968	58,0	51 858 877	46,3	46 833 433	32,6
<i>dont au nominatif</i>	4 293 286	4,4	108 167	0,7	4 401 453	3,9	8 042 810	5,6
<i>dont au porteur</i>	38 790 623	40,1	8 666 801	57,3	47 457 424	42,4	38 790 623	27,0
Groupe Rallye <sup>(1)</sup>	46 946 211	48,5	6 029 447	39,9	52 975 658	47,3	89 016 833	61,9
Société anonyme des Galeries Lafayette	2 049 747	2,1	-	-	2 049 747	1,8	2 049 747	1,4
Groupe CNP	1 915 777	2,0	254 430	1,7	2 170 207	1,9	1 915 777	1,3
FCP des salariés du groupe Casino	2 544 937	2,6	65 000	0,4	2 609 937	2,3	3 898 437	2,7
Autodétention/autocontrôle <sup>(2)</sup>	233 958	0,2	411	-	234 369	0,2	-	-
<b>Total</b>	<b>96 774 539</b>	<b>100,0</b>	<b>15 124 256</b>	<b>100,0</b>	<b>111 898 795</b>	<b>100,0</b>	<b>143 714 227</b>	<b>100,0</b>

(1) Au 31 décembre 2005, Rallye SA détient 9,6 % du capital (13,6 % des droits de vote) directement et 37,8 % du capital (48,9 % des droits de vote) indirectement à travers sept filiales. Cinq d'entre elles détiennent plus de 5 % du capital et des droits de vote. Il s'agit de la société Al pétrol qui détient 11,0 % du capital et 16,3 % des droits de vote, de la société Omnium de Commerce et de Participations qui détient 6,8 % du capital et 9,3 % des droits de vote, de la société Cobivia qui détient 5,0 % du capital et 7,6 % des droits de vote, de la société Kerrous qui détient 6,6 % du capital et 8 % des droits de vote et de la Société Habitation Moderne de Boulogne qui détient 7,0 % du capital et 7,5 % des droits de vote. Les autres filiales détiennent moins de 5 % du capital ou des droits de vote.

Au 31 mars 2006, Rallye SA détient 9,5 % du capital (13,5 % des droits de vote) directement et 37,8 % du capital (48,4 % des droits de vote) indirectement à travers sept filiales. Cinq d'entre elles détiennent plus de 5 % du capital et des droits de vote. Il s'agit de la société Al pétrol qui détient 11,0 % du capital et 16,2 % des droits de vote, de la société Omnium de Commerce et de Participations qui détient 6,8 % du capital et 9,2 % des droits de vote, de la société Cobivia qui détient 5,0 % du capital et 7,6 % des droits de vote, de la société Kerrous qui détient 6,6 % du capital et 8,0 % des droits de vote et de la société Habitation Moderne de Boulogne qui détient 7,0 % du capital et 7,5 % des droits de vote. Les autres filiales détiennent moins de 5 % du capital ou des droits de vote. Le groupe Rallye détient également 1 994 646 bons de souscription d'actions ordinaires "C" (BSA "C") et 2 445 754 options d'achat d'actions ordinaires, de telle sorte qu'en prenant en compte les options détenues par la société, il contrôle, au 31 mars 2006, au sens de la réglementation des franchissements de seuils, 52,4 % du capital.

(2) Casino détient directement des actions ordinaires pour faire face à ses engagements dans le cadre des options d'achat d'actions Casino conférées aux dirigeants et salariés du Groupe (cf. page 188) ou dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de liquidité (cf. page 166). Casino détient également, à travers les sociétés Germinal et Uranie, contrôlées indirectement à hauteur de 100 %, respectivement 928 et 111 264 actions ordinaires, la société Germinal détenant aussi 411 actions prioritaires. Le total des actions détenues par ces deux sociétés représentait 0,1 % du capital.

- Dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise et des différents fonds communs de placement, les salariés du Groupe détenaient, au dernier jour de l'exercice, 2 585 862 actions ordinaires et 65 000 actions à dividende prioritaire sans droit de vote, représentant 2,4 % du capital et 2,8 % des droits de vote. Ils possédaient également 17 511 bons de souscription d'actions ordinaires "C".
- Le nombre des actionnaires de la Société est estimé à plus de 91 000 (sources : procédure d'identification des actionnaires au porteur réalisée au 29 avril 2005 et service des titres nominatifs).
- A la connaissance de la Société, aucun actionnaire, autre que ceux indiqués ci-dessus, ne détient plus de 5 % du capital ou des droits de vote de la Société.  
Par ailleurs, dans le cadre des dispositions de l'article 11 des statuts (identification de l'actionnariat), les personnes suivantes ont déclaré, du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 mars 2006, détenir ou cesser de détenir une fraction égale à 1 % des droits de vote ou un multiple de cette fraction.

Déclarants	Date de déclaration	Type de franchissement déclaré	Nombre d'actions déclarées	% du capital <sup>(1)</sup>	Droits de vote déclarés	% des droits de vote <sup>(1)</sup>
Sté Générale <sup>(2)</sup>	05.08.2005	hausse	2 097 289	1,87	2 097 289	1,48
Sté Générale <sup>(2)</sup>	09.11.2005	baisse/hausse	1 539 380	1,38	1 539 380	1,09
Sté Générale <sup>(2)</sup>	06.01.2006	baisse/hausse	2 175 570	1,94	2 175 570	1,54

(1) Sur la base des informations communiquées par la Société, en application des dispositions de l'article L. 233-8 du Code de commerce, suite à l'augmentation de capital résultant du paiement du dividende en actions, savoir :

Date	Nb de droits de vote	Nb total d'actions
29.07.2005	141 312 869	111 902 577

(2) Déclaration au titre du Groupe de la Société Générale.

Une recherche partielle des détenteurs d'actions ordinaires (seuil affilié : 100 000 - seuil actionnaire : 10 000) a été également effectuée à la date du 29 avril 2005. Il a été identifié 422 détenteurs ou intermédiaires détenant ensemble 26 015 229 actions ordinaires.

- 13 830 395 actions ordinaires et 447 actions à dividende prioritaire sans droit de vote inscrites au nominatif pur étaient nanties au 31 décembre 2005. Le tableau ci-après reprend l'ensemble des informations relatives aux nantissements d'actions effectués par le groupe Rallye qui, dans le cadre des facilités de crédit mises en place, est amené à nantir des actions ordinaires et des actions à dividende prioritaire sans droit de vote Casino :

Bénéficiaires	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Condition de levée du nantissement	Nombre d'actions nanties de l'émetteur	% du capital nanti de l'émetteur
Groupe Crédit Agricole <sup>(1)</sup>	juil. 2002	sept. 2009	(2)	4 603 311	4,11
Rabobank	juin 2000	juin 2007	(2)	4 192 706	3,75
Deutsche Bank	nov. 2002	nov. 2006	(2)	2 228 317	1,99
Groupe CIC-Crédit Mutuel <sup>(1)</sup>	avril 2002	nov. 2009	(2)	1 438 183	1,29
Bayerische Landesbank	août 2002	août 2007	(2)	1 134 942	1,01
Autres établissements bancaires <sup>(1)</sup>	avril 2002	juil. 2009	(2)	900	0,00
<b>Total</b>				<b>13 598 359</b>	<b>12,15</b>

(1) Les dates de départ et d'échéance sont les extrêmes constatés sur les facilités de crédit en cours de validité.

(2) Remboursement ou arrivée à échéance de la facilité.

- À la connaissance de la Société, il n'existe pas de pacte d'actionnaires relatifs aux actions de la Société.
- Au 31 décembre 2005, les actions détenues directement par les membres des organes de direction ou d'administration de Casino représentent 6,8 % du capital et 9,3 % des droits de vote. À la même date, 47,4 % du capital et 62,5 % des droits de vote étaient contrôlés, directement ou indirectement, par ceux-ci.  
Au 31 mars 2006, les actions détenues directement par les membres des organes de direction de Casino représentent 6,8 % du capital et 9,2 % des droits de vote. À la même date, 47,4 % du capital et 62,0 % des droits de vote étaient contrôlés, directement ou indirectement, par ceux-ci.

En application de l'article 621-8-2 du Code monétaire et financier et de l'article 222-15-3 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, le tableau ci-après récapitule les opérations, portées à la connaissance de la Société, réalisées par les dirigeants et les personnes qui leur sont liées :

Déclarant	Instrument financier	Date	Achat/vente	Nombre de titres	Prix moyen pondéré	Montant
Cobivia <sup>(1)</sup>	options d'achat d'actions ordinaires	05/05/05	achat	2 445 754	5,93 €	14 491 092,45 €
Cobivia <sup>(1)</sup>	options d'achat d'actions ordinaires	05/05/05	vente	1 700 000	5,85 €	9 945 000,00 €
Cobivia <sup>(1)</sup>	actions ordinaires	29/07/05	souscription du dividende en actions	233 051	50,11 €	11 678 185,61 €
Cobivia <sup>(1)</sup>	actions ordinaires	29/07/05	vente <sup>(2)</sup>	1 700 000	50,14 €	85 241 570,00 €
Finatis	actions ordinaires	29/07/05	souscription du dividende en actions	15	50,11 €	751,65 €
l'Habitation Moderne de Boulogne <sup>(1)</sup>	actions ordinaires	29/07/05	souscription du dividende en actions	325 433	50,11 €	16 307 447,63 €
Kerrous SA <sup>(1)</sup>	actions ordinaires	29/07/05	souscription du dividende en actions	305 866	50,11 €	15 326 945,26 €
Omnium de Commerce et de Participations	actions ordinaires	29/07/05	souscription du dividende en actions	316 402	50,11 €	15 854 904,22 €
Rallye <sup>(1)</sup>	actions ordinaires	29/07/05	souscription du dividende en actions	427 003	50,11 €	21 397 120,33 €
Sybellia <sup>(1)</sup>	actions ordinaires	29/07/05	souscription du dividende en actions	10 577	50,11 €	530 013,47 €
Sygiga <sup>(1)</sup>	actions ordinaires	29/07/05	souscription du dividende en actions	50 769	50,11 €	2 544 034,59 €
Alpétrol <sup>(1)</sup>	actions ordinaires	29/07/05	souscription du dividende en actions	514 533	50,11 €	25 783 248,63 €
André Crestey <sup>(3)</sup>	actions ordinaires	25/10/05	vente	113	57,35 €	6 480,55 €

(1) Liée à la société Foncière Euris, administrateur.

(2) Suite à exercice d'options.

(3) Représentant permanent de Omnium de Commerce et de Participations, administrateur.

# FACTEURS DE RISQUES - ASSURANCES

La gestion des risques fait partie intégrante du pilotage opérationnel et stratégique du Groupe.

Elle repose sur une organisation à plusieurs niveaux :

- Compte tenu de leur diversité, les risques font l'objet d'une gestion pragmatique : certains sont gérés à un niveau centralisé (risques financiers – assurances), d'autres (tels que les risques opérationnels) sont au contraire gérés à un niveau décentralisé. Les entités opérationnelles disposent alors d'une large autonomie pour définir et mettre en œuvre des plans d'actions destinés à identifier, prévenir et traiter les principaux risques.
- Le Groupe est doté d'une Direction de l'Audit interne ainsi que d'une Direction de la Prévention qui rendent compte à la Direction Générale. La Direction de l'Audit interne a notamment, pour mission d'identifier et de prévenir les risques, anomalies ou irrégularités dans la gestion des affaires du Groupe, et de procéder à des préconisations pertinentes. La Direction de la Prévention, a pour mission de rechercher et d'identifier, dans tous les domaines d'activité du Groupe, les pratiques, situations et comportements qui sont de nature à mettre en cause la responsabilité juridique, civile, commerciale et pénale des personnes physiques et morales qui composent l'entreprise et de proposer les mesures correctives éventuelles à mettre en œuvre.
- La mission de contrôler la maîtrise des problématiques de sécurité et de crise est confiée au Comité de Gestion des Risques au sein duquel siègent des représentants du Groupe et des consultants externes.
- Le Comité d'audit, dont la mission principale est d'analyser les comptes et de s'assurer de la pertinence des méthodes adoptées pour leur établissement, se prononce sur le programme annuel des missions de la Direction de l'Audit interne ainsi que sur la pertinence des méthodes de contrôle. Il a pour mission de se saisir de tout fait ou événement dont il a connaissance et pouvant exposer le Groupe à un risque significatif. Il vérifie que les différentes entités du Groupe sont dotées de services d'audit interne, comptable et juridique, structurés et adaptés, et apprécie l'efficacité de la fonction d'audit au sein du Groupe et la pertinence et la qualité des méthodes et des procédures utilisées. Il est informé des conclusions des audits ainsi que des recommandations émises et les suites données par la Direction Générale.

## Risques de marché

Le Groupe a mis en place une organisation permettant de gérer de façon centralisée ses risques financiers de liquidité, de change et de taux. Dépendant du Directeur général adjoint exécutif en charge de l'Administration et des Finances, la Direction Financière assume cette responsabilité et dispose pour cela de l'expertise et des outils, notamment informatiques, nécessaires. Elle intervient sur les différents marchés financiers dans les meilleures conditions d'efficacité et de sécurité. Par ailleurs, l'organisation et les procédures appliquées sont auditées par la Direction de l'Audit.

Un reporting régulier est adressé à la Direction Générale du Groupe qui peut ainsi valider les orientations prises dans le cadre des stratégies de gestion qu'elle a précédemment autorisées.

## Risques de liquidités

La répartition par échéance et par devise des dettes à plus d'un an, les engagements reçus des organismes financiers ainsi que les précisions complémentaires relatives aux risques d'exigibilité des dettes financières figurent dans la note 29 de l'annexe des comptes consolidés.

## Risques de taux

Une information détaillée sur ce risque figure à la note 30 de l'annexe des comptes consolidés ainsi qu'à la note 13 de l'annexe des comptes sociaux. Dans le cadre de la gestion de son exposition aux risques de taux, le groupe Casino à recours à différents instruments financiers, dont principalement des opérations de swaps et d'achat d'options de taux d'intérêt, ces opérations étant réalisées dans un strict objectif de couverture. Le détail des instruments de couverture utilisés figure dans l'annexe aux comptes consolidés (cf. note 36).

### **Risques de change**

Les informations sur le risque de change figurent dans l'annexe des comptes consolidés (cf. note 30.) ainsi que dans l'annexe des comptes sociaux (cf. notes 6 et 17). Dans le cadre de la gestion de son exposition aux risques de change, le groupe Casino a recours à différents instruments financiers, dont principalement des opérations de swaps et d'achat ou de vente à terme de devises étrangères. L'ensemble de ces opérations est réalisé dans un strict objectif de couverture.

### **Risques sur actions**

La Société détient de ses propres actions. L'analyse de ce risque, notamment la sensibilité à une baisse de 10 % du cours de bourse, figure dans l'annexe des comptes sociaux (cf. note 18).

Par ailleurs, les valeurs mobilières de placement (cf. note 24 de l'annexe des comptes consolidés et note 8 de l'annexe des comptes sociaux) comprennent essentiellement des OPCVM monétaires sur lesquelles l'exposition du Groupe est faible.

## **Risques opérationnels**

### **Risques liés à l'approvisionnement**

Le Groupe n'a pas de dépendances particulières à l'égard de contrats d'approvisionnement, industriels et commerciaux. Casino référence environ 30 000 fournisseurs et n'est dépendant, de quelque manière que ce soit, d'aucun d'entre eux.

Le groupe bénéficie, en France à travers sa filiale spécialisée Easydis, de son propre réseau logistique représentant environ 945 000 m<sup>2</sup> sur 40 sites), réparti sur tout le territoire national, qui lui permet de faire face à l'approvisionnement de ses différents réseaux.

### **Risques liés au mode de commercialisation des produits**

Les différentes enseignes du Groupe en France dispose de réseaux affiliés ou franchisés. Ces réseaux représentaient 49 % des points de vente au 31 décembre 2005 concernant essentiellement les réseaux supermarchés (y compris Leader Price) et proximité. Le risque crédit des réseaux affiliés/franchisés du réseau proximité est pris en compte dans le cadre du crédit management.

### **Risques liés aux marques et enseignes**

Le Groupe est propriétaire de la quasi-totalité de ses marques et n'a pas de dépendance particulière à l'égard de brevets et de licences, à l'exception de la marque "Spar" pour laquelle elle bénéficie d'une licence d'exploitation en France.

### **Risques crédit clientèle**

A travers ses filiales spécialisées dans le crédit à la consommation (notamment Banque du Groupe Casino, etc.), le Groupe est exposé aux risques de qualité des crédits de la clientèle. Ceux-ci font l'objet d'une évaluation par système de score confiée à un établissement spécialisé.

### **Risques liés aux systèmes d'information**

Le Groupe dépend de plus en plus d'applications informatiques communes pour l'obtention de données chiffrées sur lesquelles s'appuient ses décisions opérationnelles. La sécurité des systèmes d'information est prise en compte dès la conception des projets et une veille systématique est mise en œuvre.

### **Risques liés à l'implantation géographique**

Une partie des activités du Groupe est exposée aux risques et incertitudes liées aux activités commerciales dans des pays pouvant connaître, ou ayant récemment connu, une période d'instabilité économique ou politique (Amérique du Sud, Asie). En 2005, l'international représentait 25,2 % du chiffre d'affaires consolidé et 17,07 % du résultat opérationnel courant.

### **Risques industriels et environnementaux**

Les risques environnementaux et le management de l'environnement sont décrits dans la partie "Données environnementales" ci-après.

## Risques juridiques

### Risques liés à la réglementation

Le Groupe est principalement soumis à toutes les législations et réglementations régissant l'exploitation d'établissements ouverts au public et d'établissements classés. Certaines des activités du Groupe sont soumises à des réglementations particulières : notamment, Casino Vacances (agent de voyages), Banque du Groupe Casino (banque et crédit à la consommation), Sudéco (Agent immobilier), Floréal et Casino Carburants (Stations-service), Mercialys (SIIC). Par ailleurs, l'ouverture et l'agrandissement des magasins sont soumis, en France et dans certains pays où le Groupe est implanté, à des procédures d'autorisations administratives.

### Risques fiscaux et douaniers

Le Groupe fait périodiquement l'objet de contrôles fiscaux en France et dans les différents pays où il est implanté. Les rappels d'impôts et taxes acceptés sont comptabilisés par voie de provisions, les rappels contestés sont pris en compte, au cas par cas, selon des estimations intégrant le risque que le bien-fondé des actions et recours engagés puisse ne pas prévaloir.

### Litiges

Dans le cadre de ses activités normales, le Groupe est impliqué dans diverses procédures judiciaires ou administratives et est soumis à des contrôles administratifs. Le Groupe constitue une provision chaque fois qu'il a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé dont le montant peut être estimé de manière fiable et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques pour le Groupe.

A la date du 31 mars 2006, il n'existait, à la connaissance de la Société, aucun fait exceptionnel ou litige susceptible d'affecter de manière significative l'activité, les résultats ou la situation financière de la Société ou du Groupe.

Dans le cadre des litiges qui opposaient la Société à la société Cora en relation avec l'opération d' "equity swap" conclu avec Deutsche Bank portant sur les titres de la société GMB et ayant conduit Cora à dénoncer son contrat d'agent commercial avec la société Opéra, Casino et le groupe Louis Delhaize ont signé en début d'exercice 2006, un accord aux termes duquel le groupe Louis Delhaize achètera pour 850 millions d'euros 42,39 % du capital de sa filiale GMB, mettant fin aux procédures judiciaires en cours qui opposaient les deux parties.

## Assurance - Couverture des risques éventuels susceptibles d'être encourus par la Société

### Présentation générale de la politique assurance

La politique assurance du groupe Casino a pour objectifs principaux la protection du patrimoine et des responsabilités encourues, la sécurité alimentaire due aux consommateurs ainsi que la défense des intérêts des collaborateurs et actionnaires.

La mise en œuvre de cette politique est centralisée par la Direction Assurances, rattachée et sous contrôle de la Direction Financière à qui elle reporte ainsi qu'à la Direction Générale du Groupe.

Compte tenu de l'importance que revêtent pour le Groupe la réglementation "ERP" (établissements recevant du public) et les risques "Produits", la gestion des assurances est organisée, en collaboration étroite avec les opérationnels, autour de règles simples, faisant appel entre autres, mais notamment, à l'identification, quantification des risques et à la mise en place, à chaque fois que possible et nécessaire, de procédures d'audit, de prévention et de suivi.

Les polices souscrites au niveau central Groupe, et par l'intermédiaire du courtier corporate, interviennent si nécessaire en différence de conditions et/ou de limites des programmes locaux des filiales étrangères. Ces dernières sont tenues de souscrire, dans le strict respect de la réglementation locale et par l'intermédiaire d'un courtier local agréé par le Groupe (sous contrôle du courtier corporate), des couvertures d'assurances les plus complètes possibles en regard des possibilités et pratiques des marchés d'assurances locaux.

Des procédures transversales Groupe définissent la répartition, les limites de compétence, les pouvoirs de négociation et de souscription entre la Direction Assurances Corporate et les filiales étrangères et ce, en fonction de l'importance stratégique des risques à garantir.

Pour la souscription des assurances, Casino fait appel à des assureurs de notoriété, dont AXA CS, GAN, Royal & Sun Alliance, Generali, AIG, ainsi qu'au réseau de courtage Siaci/Jardine Llyod Thompson, s'agissant du conseil, du placement et de la gestion des risques.

## **Eléments d'appréciation des coûts et des couvertures d'assurances**

### **Auto-assurance et budget des primes d'assurances**

Afin d'optimiser au maximum les coûts d'assurances, la politique de transfert des risques est déterminée par la recherche du meilleur équilibre économique possible entre le budget des primes payées aux assureurs et celui de l'auto-assurance (montant des franchises) à la charge du Groupe.

Les montants maximums des franchises pouvant rester à la charge du Groupe sont déterminés d'une part sur la base des données statistiques et historiques, connues sur plusieurs années et d'autre part en fonction de la nature des risques à garantir.

Le Groupe supporte d'une part la charge financière de la totalité des sinistres de fréquence (sinistres de Responsabilité Civile et de Dommages aux biens, autos, transport) ainsi que d'autre part potentiellement une part significative, mais plafonnée par sinistre et par année d'assurance (Dommages aux Biens et Perte Exploitation), des sinistres d'intensité.

Casino ne possède pas, à la date du 31 décembre 2005, de société captive d'assurance ou de réassurance et gère en conséquence l'auto assurance précitée par le biais de lignes de franchises classiques.

Le suivi et le contrôle tant qualitatif que financier des sinistres sous franchise, sont organisés en partenariat étroit et régulier entre le courtier corporate, les assureurs, les experts habilités et par la Direction Assurances Corporate.

Compte tenu d'une part de la politique de prévention, déjà initiée depuis plusieurs années, et d'autre part du niveau des franchises conservées et des possibilités du marché de l'assurance, l'ensemble du programme assurances a été renouvelé courant 2005 et négocié à la baisse pour une période de 24 mois s'agissant des dommages aux biens et de la perte exploitation en France.

Le montant global du budget assurances pour 2005 (primes plus franchises) s'élève à 47 millions d'euros (franchises 19 millions, primes 28 millions) représentant 0,21 % du chiffre d'affaires consolidé HT 2005, contre 51 millions d'euros pour l'exercice 2004 (franchises 21 millions, primes 30 millions) représentant 0,24 % du chiffre d'affaires consolidé HT 2004.

Aucun sinistre n'est survenu à la date du 31/12/2005 qui serait susceptible d'impacter négativement le prochain renouvellement du programme assurance tant pour ce qui concerne le coût global (primes et franchises) que les couvertures elles-mêmes.

### **Synthèse des couvertures d'assurances**

La couverture des dommages aux biens, de la perte exploitation et la responsabilité civile (exploitation et produits) sont les risques majeurs encourus par Casino en ce qu'ils affectent les actifs du Groupe pour la première et son image vis-à-vis des tiers pour la seconde.

L'assurance responsabilité civile, dont l'appréciation du montant maximum des sinistres potentiels est difficile, revêt une importance toute particulière compte tenu des risques auxquels sont exposés le Groupe du fait, d'une part de la réglementation ERP (établissements recevant du public) et d'autre part des produits vendus à la clientèle.

### **Dommages aux biens et perte exploitation**

Un programme d'assurances de forme "Tous Risques Sauf", dont les garanties accordées se déterminent en regard des exclusions, a été souscrit à hauteur du sinistre maximum possible calculé à dire d'expert, pour un montant de couverture de 200 millions d'euros pour les événements majeurs dont 60 millions pour la perte d'exploitation. Cette assurance, qui a pour but de remettre le Groupe dans la situation où il était avant tout sinistre (remise en état du patrimoine) et lui permettre de continuer dans les meilleures conditions financières possibles son activité, couvre notamment et sans exhaustivité, l'incendie et les risques divers y associés, l'effondrement, les responsabilités immobilières (recours des tiers, des voisins, risques locatifs), le terrorisme (lorsqu'une législation l'impose), la valeur vénale des fonds de commerce, etc.

### **Responsabilité civile**

L'assurance responsabilité civile a pour objet la couverture des dommages corporels, matériels et ou financiers ayant été subis par des tiers du fait des produits livrés ou vendus, les installations et matériels, les bâtiments, l'exploitation des magasins notamment, des prestations de service effectuées. De même, ce programme couvre également, en sous limitation du plafond général des garanties qui est de 76 millions d'euros, la pollution accidentelle à l'environnement ainsi que les frais de retrait des produits et la responsabilité du Groupe en sa qualité d'employeur du fait des accidents du travail et des maladies professionnelles.

### Autres assurances

Pour les autres risques que ceux cités ci-dessus, le Groupe a souscrit des couvertures d'assurances à chaque fois qu'une obligation légale le prévoit. Il en est de même à chaque fois que la nature des risques dont il s'agit rend la couverture d'assurance utile et nécessaire et pour autant que les offres des marchés d'assurances restent en adéquation avec les garanties souhaitées.

Ainsi dans le cadre des garanties obligatoires (loi ou réglementation) le Groupe a souscrit notamment les garanties suivantes : assurance automobile (responsabilité auto), assurance construction : dommages ouvrage (garantie décennale de préfinancement des dommages subis) et responsabilité décennale constructeur, assurance des Responsabilités professionnelles : de syndic et ou gestionnaire immobilier, de voyageur, de banque.

Le Groupe a par ailleurs souscrit un programme d'assurance "Tous Risques Chantier" (garantie dommages des biens objet des travaux pendant la durée de ces derniers) ainsi qu'un programme assurances "transport/importation des marchandises" pour garantir de "bout en bout", les marchandises lui appartenant et ou dont il a la garde, en cours de transport domestique ou international.

### Prévention – Gestion de crise - Maintien de l'exploitation après sinistre – Suivi statistique

Le Groupe procède, en relation étroite avec ses assureurs, les ingénieurs prévention de ces derniers, des experts et consultants, aux audits réguliers et suivi des diverses problématiques rencontrées.

### Protection du patrimoine

La totalité des sites importants dont les centres commerciaux et les bases logistiques font l'objet de visites de prévention récurrentes notamment sous l'aspect dommages aux biens & perte exploitation, visant à maintenir le meilleur niveau possible de prévention et de protection tant passive (niveau des installations, lutte contre l'incendie, etc), qu'active (formation des équipes incendie, respect des règles de sécurité, etc).

### Responsabilité civile & risque produit

Le Groupe poursuit et développe une politique active de prévention et de veille, placée sous l'autorité d'un comité de prévention des risques (en cours et émergents). Ainsi, tous les fabricants de produits à la marque du Groupe (mais pas seulement) sont évalués régulièrement. Le dispositif en place de gestion de retrait et/ou de rappel des produits de la vente est complété par un outil qui permet d'avoir une gestion la plus fine et réactive possible en cas d'anomalie constatée sur un produit. Enfin des audits réguliers sont effectués dans les magasins et entrepôts du Groupe pour s'assurer du respect des procédures, dont celui de la chaîne du froid, de l'hygiène des locaux et du personnel, etc.

### Identification / cartographie des risques

Plusieurs études du fait de leur ampleur et implications futures sont toujours en cours, notamment concernant les produits dangereux (gestion, traçabilité, stockage entrepôts et magasins, etc.). D'autres ont été initiées en 2005, dont celle des risques opérationnels dans les hypermarchés (recensement, classification, etc).

Les résultats déjà obtenus permettent de procéder à la nécessaire hiérarchisation des questions, des besoins et des solutions envisageables et retenues, en fonction des niveaux d'occurrence des risques concernés et de leur impact en terme financier et d'exploitation sur l'activité du Groupe.

### Maintien de l'exploitation en cas de sinistre et gestion de crise

En cas de sinistre grave susceptible d'impacter durablement l'exploitation d'un site, le Groupe dispose des moyens humains, techniques et des conseils appropriés déjà éprouvés, pour intervenir rapidement et préserver au maximum, en fonction des circonstances, la continuité de l'exploitation et le service à la clientèle. De même, le Groupe dispose également des supports nécessaires pour gérer de façon la plus appropriée toute situation de crise ou sinistre d'intensité.



# DONNÉES ENVIRONNEMENTALES

## Périmètre

Les données environnementales présentées concernent l'ensemble des magasins à enseigne Géant, Casino supermarché et Petit Casino (y compris les établissements corses de la filiale Codim 2), des cafétérias Casino et des entrepôts Easydis. Les données relatives à la société Monoprix (filiale à 50 % du groupe Casino) sont présentées de façon distincte dans les tableaux ci-dessous.

Les données concernant les groupes Franprix (détenu à 95 % par le groupe Casino) et Leader Price (détenue à 75 % par le groupe Casino) et bénéficiant d'une autonomie opérationnelle de gestion n'ont pas été prises en compte.

Les données relatives aux établissements franchisés n'ont pas été intégrées dans le périmètre de reporting 2005.

Des informations complémentaires (incluant des données relatives aux filiales étrangères) sont disponibles dans le rapport de développement durable 2005 du groupe Casino.

## Management de l'environnement

### Politique environnement

En 2003, le groupe Casino a formalisé sa Politique Environnement. En 2005 le 3<sup>ème</sup> séminaire réunissant plus de 30 participants des différentes fonctions et activités du Groupe a permis de faire le point sur les grands projets environnementaux en cours et de préciser le plan d'action environnemental pour 2005 – 2007.

### Démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement

Casino a poursuivi la mise en place et l'exploitation de son outil de suivi des consommations d'énergie sur la majorité de ses hypermarchés et une partie de ses supermarchés et cafétérias.

Des audits externes de la consommation électrique sont effectués régulièrement et donnent lieu à des plans d'action pour amélioration.

Des évaluations sont également menées sur chaque produit de la marque Casino dans le cadre des démarches qualité mises en place. A ce titre, un audit du site est systématiquement réalisé sur la base d'un référentiel interne intégrant l'aspect environnemental.

### Dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité sur l'environnement

Indicateurs	Unité	Casino 2005	Monoprix 2005
Taxe Eco-Emballages + taxe corepile	€	2 280 344	908 838
Taxe sur les prospectus	€	3 990 374	839 846
Dépenses liées à la dépollution de terrains détenus par le Groupe	€	315 213 <sup>(1)</sup>	ND

(1) Dépenses liées à la dépollution de deux sites de station-service.

### Organisation

Un responsable de l'environnement, nommé en 2001 pour l'ensemble des activités du Groupe, a pour mission de coordonner les actions des branches opérationnelles en matière d'environnement. Il bénéficie de nombreux relais dans les différentes entités du Groupe.

### Montant des provisions et garanties pour risques environnementaux

Indicateurs	Unité	Casino 2005	Monoprix 2005
Provisions pour risques environnementaux	€	0	ND
Garanties pour risques environnementaux	€	0	ND

### Montant des indemnités versées et actions menées en réparation de dommages environnementaux

Au titre de l'exercice 2005, le groupe Casino n'a enregistré aucune indemnité liée à l'application d'une décision de justice en matière d'environnement.

### Objectifs assignés aux filiales à l'étranger

Le Groupe a défini début 2003 ses engagements en matière de développement durable (se reporter au rapport développement durable 2003 pour plus d'information). Ces engagements, couvrant les aspects environnementaux, s'appliquent par défaut à l'ensemble des entités du Groupe à compter de l'exercice 2003.

### Principaux impacts environnementaux

Indicateurs	Unité	Casino 2005	Monoprix 2005
Consommation d'eau	m <sup>3</sup>	2 009 708	313 991
Consommation d'électricité	MWh	1 237 834	279 338
Quantité de déchets cartons triés en vue d'une valorisation	t	37 672	16 465
Consommables d'éclairage collectés en vue d'une valorisation	t	15 <sup>(1)</sup>	6,5 35 815 tubes collectés
Quantité de piles et batteries collectées en provenance des clients	t	200	104
Emissions de CO <sub>2</sub> liées au transport de marchandises (trajets entrepôts – magasins) <sup>(2)</sup>	t éq. CO <sub>2</sub>	136 764	48 788

(1) Les quantités reportées concernent les déchets collectés dans le cadre des conventions nationales. Elles ne tiennent pas compte des déchets collectés hors convention.

(2) Calcul à partir des distances parcourues, selon la méthodologie du GhG Protocol.

### Mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et recours aux énergies renouvelables

L'éclairage des magasins et la production de froid dans les rayons alimentaires sont les deux principaux postes de consommation d'énergie, d'origine essentiellement électrique. En 2005, les efforts ont notamment porté sur :

- La poursuite des campagnes de sensibilisation aux économies d'énergie.
- La rénovation et l'amélioration de l'éclairage des magasins dans le cadre de l'adhésion au programme Green Light de la Commission Européenne.
- L'élaboration, avec le secteur des équipementiers frigorifiques, d'un contrat cadre pour la généralisation progressive de la maintenance préventive et la rénovation des équipements afin d'éviter les fuites de gaz frigorigènes et les surconsommations d'électricité. Une charte "confinement" a été élaborée et intégrée aux contrats de maintenance de nos prestataires.
- La poursuite du suivi et des audits de la consommation électrique par la direction technique du Groupe.

### Gestion des déchets

Le Groupe génère des quantités limitées de déchets non dangereux (carton, plastique et bois) et de déchets industriels nécessitant des filières de valorisation dédiées (néons, huiles de fritures, déchets bureautiques). Outre les actions de réduction à la source (utilisation de cagettes consignées, diminution des quantités de prospectus), Casino a fait de la performance du tri pour valorisation une priorité et met en place des conventions de collecte et de valorisation à cette fin (se reporter au rapport développement durable 2005 pour plus d'informations).

### Emissions atmosphériques

Les rejets atmosphériques du Groupe sont limités et concernent essentiellement les émissions de CO<sub>2</sub> liées au transport de marchandises ainsi que les émissions indirectes de CO<sub>2</sub> liées aux consommations d'électricité. Outre les résultats obtenus en matière d'économies d'énergie et d'émissions associées, les actions d'optimisation des trajets de livraison ont permis une économie de plus 4,3 millions de kilomètres parcourus, soit l'équivalent de près de 4 000 tonnes de CO<sub>2</sub> évitées en 2005. Nous avons réalisé une économie de 3 000 tonnes de CO<sub>2</sub> en 2003 et de 3 800 tonnes en 2004 soit un total de 9 800 tonnes sur 3 ans.

S'inscrivant dans les réflexions internationales sur la lutte contre le changement climatique, et dans la continuité du premier Bilan Carbone réalisé en 2004 sur un échantillon représentatif d'établissements, une estimation de l'impact de nos sièges sociaux et des transports des personnels en matière d'émission de gaz à effet de serre a été effectuée en 2005 (voir plus de détails dans le rapport développement durable 2005).

### **Nuisances locales**

Casino poursuit ses efforts de réduction des nuisances sonores et des émissions polluantes liées aux livraisons dans ses magasins situés en zone urbaine. Le Groupe a complété l'équipement de la flotte de livraison avec des conteneurs isothermes à réfrigération cryogénique, réduisant ainsi les émissions de gaz réfrigérants et les nuisances sonores tout en améliorant le respect de la chaîne du froid.

### **Conditions d'utilisation des sols et mesures prises pour limiter les atteintes à l'environnement**

Les magasins et entrepôts du groupe Casino sont majoritairement implantés en zone urbaine et leurs activités présentent peu de risques pour les sols et les écosystèmes.

Les stations services, les transformateurs à pyralène et les tours de réfrigération des équipements de climatisation font l'objet d'une surveillance particulière et d'un programme prioritaire de mise en conformité :

- Afin de limiter les risques de pollution des sols et des nappes phréatiques, les cuves de carburant à simple enveloppe sont systématiquement remplacées par des cuves à double enveloppe.
- En 2005, 30 transformateurs au pyralène ont été remplacés. Les 38 restants seront remplacés progressivement d'ici 2010 par des sociétés agréées.
- La récupération des gaz lors du dépotage est en place sur 99 % des stations. A fin 2005, l'ensemble des 58 stations de plus de 3 000 m<sup>3</sup> de débit était équipé de pistolets récupérateurs de COV.
- Les constructions récentes de magasins Casino respectent les exigences réglementaires de récupération et de traitement des eaux de pluie sur les stations services et les parkings des supermarchés. 100 % des stations services exploitées par la branche hypermarchés en France sont équipées de séparateurs d'hydrocarbures.

# DONNÉES SOCIALES

## Périmètre

Les données sociales présentées concernent, sauf exceptions explicitement mentionnées, l'ensemble des établissements détenus à 100 % par le Groupe en France pour les sociétés suivantes : Casino, Guichard-Perrachon, Distribution France Casino (et ses filiales Serca, Acos, S.A.N., Casino Vacances, Club Avantages, Casino Franchise), Codim 2, Sodemad, Casino Cafétéria (et sa filiale Restauration Collective Casino – R2C), Easydis, l'Immobilière Groupe Casino (et ses filiales Mercialys, Mercialys Gestion, Sudéco), Tout pour la Maison (TPLM), C.I.T., Fructidor, Junichar (société absorbée le 31 décembre 2005 par la société Hodey), Casino Entreprise (et sa filiale Imagica), EMC Distribution, Comacas et Casino Services.

Les données relatives à la société Monoprix (filiale à 50 % du groupe Casino) sont présentées de façon distincte dans les tableaux ci-dessous.

Les données relatives aux établissements franchisés n'ont pas été intégrées dans le périmètre de reporting 2005.

Les données correspondantes aux groupes Franprix (détenu à 95 % par le groupe Casino) et Leader Price (détenu à 75 % par le groupe Casino) et bénéficiant d'une autonomie opérationnelle de gestion n'ont pas été prises en compte.

Des informations complémentaires (incluant des données relatives aux filiales étrangères) sont disponibles dans le rapport de développement durable 2005 du groupe Casino.

## Effectifs

Indicateur	Unité	Casino 2005	Monoprix 2005
<b>Effectifs France au 31/12</b>	Nb	49 206	17 714
<b>Répartition par contrat</b>			
Moyenne annuelle des effectifs en CDI	Nb	46 701	15 893
Moyenne annuelle des effectifs en CDD	Nb	4 961	1 773
<b>Répartition par sexe</b>			
Effectifs cadres			
• Hommes	Nb	2 465	856
• Femmes	Nb	681	947
Effectifs agents de maîtrise			
• Hommes	Nb	3 536	424
• Femmes	Nb	1 945	608
Effectifs ouvriers			
• Hommes	Nb	13 523	4 249
• Femmes	Nb	27 216	10 630
<b>Main d'œuvre extérieure</b>			
Nombre moyen mensuel de travailleurs intérimaires <sup>(1)</sup>	Equivalent temps plein	1 608	122
<b>Nombre d'embauches</b>			
Par contrat à durée indéterminée	Nb	8 440	2 914
Par contrat à durée déterminée	Nb	30 156	10 994
<b>Licenciements</b>			
Pour motifs économiques	Nb	99	76
Pour d'autres causes	Nb	2 069	920

(1) Uniquement pour les sociétés pour lesquelles un bilan social est effectué.

## Organisation du temps de travail

Indicateur	Unité	Casino 2005	Monoprix 2005
Effectifs en temps complet au 31/12	Nb	30 460	10 132
Effectifs en temps partiel au 31/12	Nb	18 746	7 582
Durée moyenne hebdomadaire de travail effectif en temps complet	H	33,93	35,00
Durée moyenne hebdomadaire de travail effectif en temps partiel	H	24,05	24,68
Heures supplémentaires	H	146 525	182 535

## Absentéisme

Indicateur	Unité	Casino 2005	Monoprix 2005
Nombre total d'heures travaillées	H	67 647 000	23 607 445
Nombre total d'heures d'absence	H	6 971 624	3 420 259
<b>Répartition de l'absentéisme par motif</b>			
Accident du travail	H	761 117	183 480
Accident de trajet	H	87 131	32 323
Maladie	H	4 124 398	1 343 278
Maternité / Paternité	H	963 662	270 569
Congés autorisés	H	95 971	267 815
Autres causes	H	939 345	1 322 794

## Rémunérations et charges sociales

Indicateur	Unité	Casino 2005	Monoprix 2005
Montant des salaires et traitements	k€	949 282	327 284
Montant des charges sociales	k€	317 564	112 941
Montant de l'intéressement versé sur l'exercice	k€	12 690	4 509
Montant de la participation versée sur l'exercice	k€	21 987	14 327

## Equité professionnelle

Casino a poursuivi en 2005 les actions engagées dans le cadre du partenariat avec le programme d'initiative communautaire EQUAL LUCIDITE<sup>(1)</sup> dont le but est de lutter contre les discriminations raciales et sexistes dans l'accès au travail, l'évolution de carrière et les relations de services.

Il a signé en octobre 2004 la charte de la diversité avec 40 autres grandes entreprises s'engageant ainsi sur 6 grands principes pour promouvoir la diversité dans le Groupe. En 2005 Casino Distribution France a signé un accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Un accord groupe sur la promotion de l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations a été signé avec les partenaires sociaux et un engagement de proposer 500 stages à des jeunes issus des quartiers a été pris avec le Ministre Monsieur Azouz Begag.

Casino est engagé aussi dans le programme EQUAL AVERROES (Action Visant l'Egalité, sans distinction de Race, de Religion ou d'Origine dans l'Emploi et les Services) qui a pour but de mettre en place un outil d'auto-évaluation de la diversité dans l'entreprise.

(1) Lutte contre l'ignorance et les discriminations au travail et dans l'entreprise.

## Relations professionnelles

Indicateur	Unité	Casino 2005	Monoprix 2005
Nombre de réunions avec les représentants du personnel <sup>(1)</sup>	Nb	10 683	3 297

(1) Uniquement pour les sociétés pour lesquelles un bilan social est effectué.

Afin de tenir compte des évolutions de la taille du Groupe, un avenant à l'accord du 22 janvier 1997 portant sur le développement du rôle et des moyens des organisations syndicales a été signé le 8 janvier 2003. Le crédit annuel d'heures de délégation syndicale est porté de 1 200 à 1 400 heures à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003. La direction du Groupe améliore également ses contributions par l'augmentation de 15 % du montant forfaitaire versé à chaque syndicat représentatif de l'entreprise et de 5 % du montant versé par voix recueillie.

## Hygiène et sécurité

Indicateur	Unité	Casino 2005	Monoprix 2005
Taux de fréquence des accidents du travail	Nb accidents x 10 <sup>6</sup> / nb h travaillées	48,11	53,08
Taux de gravité des accidents du travail	Nb jours arrêt x 10 <sup>3</sup> / nb h travaillées	2,31	1,14

## Formation

Indicateur	Unité	Casino 2005	Monoprix 2005
Nombre moyen d'heures de formation par employé et par an	H	7,3	3,7
% d'employés ayant bénéficié d'au moins une action de formation dans l'année	%	26	25

## Emploi et insertion des travailleurs handicapés

Indicateur	Unité	Casino 2005	Monoprix 2005
Nombre de personnes handicapées recrutées au cours de l'exercice	Nb	195	66
Quota de salariés handicapés	%	8,38	5,05

## Œuvres sociales

Indicateur	Unité	Casino 2005	Monoprix 2005
Montant total versé au Comité d'Etablissement	€	11 842 927	2 519 561
Montant des donations pour mécénat sportif et culturel (France et International)	€	3 541 200	ND
Montant des donations humanitaires (France et International)	€	1 445 389	ND

L'ensemble des magasins participe chaque année à de nombreuses opérations humanitaires nationales (collectes alimentaires, téléthon, sida...) et s'implique dans divers partenariats sur le plan local.

Outre ces actions nationales et locales, l'association "Les Ecoles du Soleil", créée en juillet 2001, a pour vocation de mener en France et à l'international des actions de soutien à caractère humanitaire et de solidarité pour la promotion de l'éducation des enfants défavorisés (cf. rapport développement durable 2005).

## Impact territorial en matière d'emploi et de développement régional

Le service "Politique de la Ville et de la Solidarité" a poursuivi ses actions selon les axes prioritaires définis par la convention nationale de partenariat avec le Ministère de la Ville, renouvelée pour la période 2002 – 2006. Elle promeut notamment l'insertion professionnelle des résidents à faible niveau de qualification et l'accès des jeunes diplômés issus des quartiers défavorisés à des fonctions d'encadrement.

Les filiales étrangères mènent également des actions d'insertion et de développement économique en partenariat avec des associations locales (cf. rapport développement durable 2005).

## Sous-traitance et respect des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)

Le groupe Casino a pour objectif d'assurer en interne l'ensemble de ses grands métiers. La part de la sous-traitance dans ses activités est négligeable.

Le programme d'action de la centrale d'achat mis en place en 2000 vise à promouvoir et contrôler le respect des Droits de l'Homme au travail auprès de ses fournisseurs implantés dans des pays en développement. La Charte Ethique Fournisseurs, élaborée selon les principes fondamentaux de l'OIT, est intégrée à 100% des contrats de référencement dès 2002. Elle a fait l'objet en 2004 d'une revue critique de la part d'AMNESTY International. Le programme d'audits sociaux des fournisseurs implantés dans des pays en développement s'est poursuivi en 2005. 62 audits ont été menés en Chine, au Vietnam, en Indonésie, au Bangladesh, en Inde, au Pakistan, en Turquie, au Maroc et au Brésil. Nous travaillons maintenant sur la qualité des audits et leur suivi dans le temps.

## Intéressement du personnel

### Participation

Un premier accord de participation, conforme au Code du travail, a été signé le 30 décembre 1969 et mis en place dans chacune des sociétés du Groupe.

Compte tenu des diversifications opérées par le Groupe (distribution, production, restauration, etc.) et des liens très étroits liant ces différentes activités entre elles, la Direction, à la demande des partenaires sociaux, a mis au point un accord de participation commun au groupe Casino en date du 16 septembre 1988. Cet accord concerne l'ensemble des filiales françaises du Groupe (hors les groupes Franprix/Leader Price, Monoprix et Banque du groupe Casino).

Le principe de cet accord de groupe est que chaque société détermine la réserve spéciale de participation sur la base de son seul résultat. Les différents montants sont ensuite additionnés et le montant total ainsi obtenu est réparti à l'ensemble des salariés du Groupe proportionnellement aux salaires perçus dans la limite des plafonds fixés par décret.

Un nouvel accord a été signé le 16 mars 1998. Cet accord n'apportait pas de modification concernant le calcul et le mode de répartition de la participation. Il modifiait la forme du Plan d'Epargne d'Entreprise par la création de plusieurs fonds de placement. Le 29 juin 2000, un avenant a été signé afin de neutraliser l'impact dans le calcul de la participation 2000 (retraitement des capitaux propres) des opérations de restructuration réalisées le 1<sup>er</sup> juillet 2000 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2000. Un nouvel avenant a été signé le 26 juin 2001 qui modifie le mode de calcul de la réserve de participation groupe. Celle-ci est désormais calculée en fonction de la réserve de l'année précédente et de l'évolution du résultat d'opérationnel courant, le montant ainsi déterminé ne pouvant être inférieur au cumul des réserves légales déterminé société par société

### Intéressement

Un nouvel accord d'intéressement concernant l'ensemble des filiales françaises du Groupe (hors les groupes Franprix/Leader Price, Monoprix et Banque du groupe Casino) a été signé le 11 février 2004 pour les exercices 2004, 2005 et 2006. Celui-ci allie toujours un intéressement de solidarité à un intéressement local.

L'intéressement de solidarité est assis sur le résultat opérationnel courant du périmètre concerné diminué d'une part réservée à la rémunération des capitaux investis. Il est réparti proportionnellement à la rémunération annuelle de chaque bénéficiaire pour 80 % du montant total et au prorata du temps de présence à l'effectif pour 20 %. Il fait l'objet d'un versement annuel.

L'intéressement local est directement lié aux résultats de chaque site commercial. Il est réparti en totalité proportionnellement à la rémunération de chaque bénéficiaire et fait l'objet d'un versement trimestriel.

Le montant global de l'intéressement de solidarité et de l'intéressement local ne peut être supérieur à 30 % du résultat net consolidé, part du Groupe, après impôts du périmètre concerné.

### Sommes affectées au titre de la participation et de l'intéressement

Les sommes affectées au titre de la participation et de l'intéressement du personnel au titre des cinq dernières années (en milliers d'euros) sont les suivantes :

	Participation	Intéressement	Total
2001	27 535,8	55 236,3	82 772,1
2002	29 644,8	43 781,1	73 425,9
2003	31 313,2	49 846,5	81 159,7
2004	29 726,3	36 151,7	65 878,0
2005	21 986,8	16 208,9	38 195,7

### Options conférées au personnel

C'est en 1973 que Casino a mis en place son premier plan d'options d'actions au profit de salariés du Groupe. Depuis, de nombreux plans d'options d'achat ou de souscription d'actions ont été mis en place au bénéfice des dirigeants et des salariés du Groupe. C'est ainsi, notamment, que l'ensemble du personnel du Groupe a bénéficié, en 1991, de l'attribution d'options de souscription d'actions (27 375 bénéficiaires pour plus de 2,2 millions d'options attribuées). Ce plan est venu à échéance en 1997.

Par ailleurs, en décembre 1987, l'ensemble des cadres du Groupe ayant un an d'ancienneté ont bénéficié d'options d'achats d'actions représentant, selon leur catégorie, 10, 20, 30 ou 40 % de leur rémunération annuelle. Depuis, selon les mêmes principes, il est attribué, en décembre de chaque année, des options d'achat ou de souscription d'actions aux nouveaux cadres ayant un an d'ancienneté dans le Groupe et il est procédé à un ajustement des options des cadres changeant de catégorie par suite d'une promotion.

Enfin, depuis 1999, des options d'achat ou de souscription d'actions sont attribuées aux directeurs de magasins (hypermarchés et supermarchés). Cette attribution est fonction de l'accroissement de valeur du magasin, celui-ci étant déterminé par rapport à la croissance du chiffre d'affaires et de la contribution aux résultats.

### Options de souscription d'actions

Le détail des plans d'options de souscription d'actions en cours de validité est indiqué à la page 171.

### Options d'achat d'actions

Le détail des plans d'options d'achat figure dans le tableau ci-après :

Date d'attribution	Date à compter de laquelle les options peuvent être exercées	Date d'échéance	Nombre de bénéficiaires à l'origine	Prix d'achat ajusté	Nombre d'options attribué			Nombre d'options ajusté* restant à lever au 31.03.2006
					aux mandataires sociaux	aux 10 premiers attributaires salariés	Nombre d'options levées au 31.03.2006	
11.12.2000	11.12.2003	10.06.2006	386	106,67	-	3 604	-	12 830
02.05.2001	02.05.2004	01.11.2006	357	104,04	-	78 500	-	399 748
10.12.2001	10.12.2004	09.06.2007	492	84,96	-	38 753	-	21 146
30.04.2002	30.04.2005	31.10.2007	558	86,24	-	86 000	-	561 796
08.04.2004	08.04.2007	07.10.2009	1 920	78,21	-	56 500	-	561 471

\* Il correspond au nombre d'options attribuées à l'origine diminué des options annulées (1 008 553 options ont été annulées au cours de l'exercice 2005 et 76 802 options du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2006).

448 748 options d'achat ont été annulées correspondant aux plans venus à échéance en 2005.

### Attributions d'actions attribuées gratuitement au personnel

Le Conseil d'administration faisant application de la loi de Finances pour 2005 a décidé d'attribuer gratuitement des actions ordinaires. L'acquisition définitive de ces actions est liée à la réalisation de critères de performance (cf. tableau page 171).



# GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

- 191. CONSEIL D'ADMINISTRATION - DIRECTION GÉNÉRALE
- 214. COMMISSAIRES AUX COMPTES
- 216. RAPPORT DU PRÉSIDENT
  - 216. PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
  - 222. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE
- 235. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
- 236. ANNEXE : RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'exercice écoulé, votre société est demeurée très attentive à la bonne application des principes de gouvernement d'entreprise en vigueur en France et a veillé à leur renforcement.

La décision du Conseil d'administration, adoptée en mars 2005, d'unifier les fonctions de Président et de Directeur général, permettant d'assurer une meilleure cohésion entre stratégie et gestion opérationnelle et ainsi de raccourcir les circuits de décisions, a participé de cette préoccupation.

Ainsi, l'information du Conseil d'administration a été accrue par la participation régulière des directeurs opérationnels aux réunions ce qui a permis en particulier aux administrateurs de bénéficier de présentations et d'analyses spécifiques de l'ensemble des réseaux de magasins et des organisations opérationnelles du groupe.

Ainsi, outre ses missions récurrentes visant les rémunérations et l'attribution de plans d'options et d'actions gratuites, le Comité des nominations et des rémunérations a mis en œuvre la deuxième évaluation de l'organisation et du fonctionnement du Conseil d'administration et a procédé à la sélection de deux nouveaux administrateurs indépendants dont la nomination est proposée à l'assemblée générale du 31 mai 2006.

# CONSEIL D'ADMINISTRATION - DIRECTION GÉNÉRALE

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Composition et fonctionnement du Conseil d'administration

A l'issue de l'Assemblée générale du 31 mai 2006, le Conseil d'administration sera composé de quinze administrateurs :

- Monsieur Jean-Charles Naouri, Président-Directeur général,
- Monsieur André Crestey, représentant permanent de la société Omnium de Commerce et de Participations,
- Monsieur Abilio Dos Santos Diniz,
- Monsieur Didier Carlier, représentant de la société Groupe Euris,
- Monsieur Pierre Féraud, représentant de la société Foncière Euris,
- Monsieur Henri Giscard d'Estaing,
- Monsieur Jean-Marie Grisard, représentant de la société Euris,
- Monsieur Philippe Houzé,
- Monsieur Marc Ladreit de Lacharrière,
- Monsieur Gilles Pinoncély,
- Monsieur Henri Proglio,
- Monsieur Gérald de Roquemaurel,
- Monsieur David de Rothschild,
- Monsieur Frédéric Saint-Geours,
- Madame Catherine Soubie, représentant de la société Finatis.
- Monsieur Antoine Guichard, Président d'honneur, non administrateur.

Le Conseil d'administration, suivant les recommandations du Comité des nominations et des rémunérations et dans un souci de bonne gouvernance d'entreprise, a proposé la nomination de deux nouveaux administrateurs indépendants, Monsieur Gérald de Roquemaurel, Président-Directeur général de Hachette Filipacchi Médias, et Monsieur Frédéric Saint-Geours, membre du Directoire de PSA Peugeot Citroën et Directeur général de la société Automobiles Peugeot.

Le mandat de l'ensemble des autres administrateurs, à l'exception de celui de la société Foncière Euris, représentée par Monsieur Pierre Féraud, arrive à échéance lors de l'assemblée générale annuelle réunie le 31 mai 2006. Les mandats de Messieurs David Dautresme et Yves Guichard, atteints par la limite d'âge, ne sont pas renouvelables. Monsieur Francis Mayer a souhaité, compte tenu de ses charges et de son manque de disponibilité actuelle, ne pas être reconduit dans ses fonctions d'administrateur.

Les règles et modalités de fonctionnement du Conseil d'administration sont définies par la loi, les statuts de la société et le règlement intérieur du Conseil. Elles sont détaillées ci-après dans le rapport du Président et en annexe dans le règlement intérieur.

La durée des fonctions des administrateurs est de trois ans.

Le Comité des nominations et des rémunérations, dans le cadre des missions qui lui sont confiées, a examiné la composition du Conseil d'administration, et en particulier la situation d'indépendance des administrateurs au regard des recommandations formulées par le "Rapport Bouton". Les membres du Conseil d'administration sont reconnus pour leur compétence, leur diversité d'expériences et leur complémentarité ainsi que par leur volonté d'être associés au développement du groupe Casino.

Cinq administrateurs ont la qualité de membres indépendants au sens des critères issus du "Rapport Bouton" :  
Messieurs Henri Giscard d'Estaing, Gilles Pinoncély, Henri Proglio, Gérald de Roquemaurel et Frédéric Saint-Geours.

Les représentants de l'actionnaire de contrôle de la société sont au nombre de six et ne disposent pas ainsi de la majorité des voix au Conseil d'administration.

Il n'existe aucun lien familial entre les administrateurs. En application des dispositions du Règlement européen (CE) n° 809/2004, il est précisé qu'à la connaissance de la société, aucun des membres du Conseil d'administration n'a au cours des cinq dernières années fait l'objet d'une condamnation prononcée pour fraude, ou été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation.

En outre aucune condamnation et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à leur encontre par une autorité statutaire ou réglementaire et aucun tribunal ne les a empêchés d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ni d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

## Fonctions et mandats des membres du Conseil d'administration

### Monsieur Jean-Charles Naouri

*Président-Directeur général*

#### Date de naissance

8 mars 1949, 57 ans

#### Mandats et fonctions exercés au sein de la société

Mandat/fonction :	Président du Conseil d'administration	Président-Directeur général
Date de nomination :	4 septembre 2003	21 mars 2005
Fin de mandat :	Assemblée générale du 31 mai 2006	Assemblée générale du 31 mai 2006
Adresse professionnelle :	24, rue de la Montat - 42100 Saint-Etienne	

**Nombre de titres Casino détenus : 367**

#### Biographie

Ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure (Sciences), de l'Université de Harvard et de l'Ecole Nationale d'Administration, Monsieur Jean-Charles Naouri, inspecteur des finances, a débuté sa carrière à la Direction du Trésor. Il est nommé directeur de cabinet du Ministre des Affaires Sociales et de la Solidarité Nationale en 1982, puis du Ministre de l'Economie, des Finances et du Budget en 1984. En 1987, il fonde la société Euris.

#### Autres mandats et fonctions exercés en 2005 et se poursuivant au 31 mars 2006

##### *Au sein du Groupe Euris*

- Président de la société Groupe Euris (SAS) ;
- Président-Directeur général de la société Rallye (*société cotée*) ;
- Président du Conseil d'administration de la société Euris ;
- Président du Conseil d'administration de la société Finatis (*société cotée*) ;
- Vice-président de la Fondation Euris ;
- Représentant permanent de la société Casino, Guichard-Perrachon, Président de la société Distribution Casino France ;
- Membre du supervisory board des sociétés Companhia Brasileira de Distribuição (CBD) (*société cotée*) et de Laurus (*société cotée*).

##### *Hors Groupe Euris*

- Associé commanditaire de la société Rothschild & Cie Banque ;
- Administrateur de la société HSBC France ;
- Membre du Conseil de surveillance de la société Groupe Marc de Lacharrière (SCA) ;
- Censeur de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et de Prévoyance (CNCE) et de Fimalac (*société cotée*) ;
- Gérant des sociétés SCI Penthièvre Seine et SCI Penthièvre Neuilly ;
- Membre du Conseil consultatif de la Banque de France ;
- Président de l'association "Promotion des talents".

#### Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Directeur général des sociétés Euris et Finatis (*sociétés cotées*) ;
- Président du Conseil d'administration des sociétés Sully et Financière N ;
- Directeur général des sociétés Finatis (*société cotée*) et Euris ;
- Vice-président du Directoire de la société Francarep (*société cotée*) ;
- Membre du Conseil de surveillance des sociétés Casino, Guichard-Perrachon (*société cotée*) et Fimalac et Cie ;
- Administrateur de la société Continuation Investment NV ;
- Associé gérant de la société Rothschild et Compagnie Banque ;
- Représentant permanent de la société Groupe Euris au Conseil d'administration de Siaci ;
- Représentant de la société Euris, Président des sociétés Maignon Diderot (SAS), Maignon Rousseau (SAS) et Maignon Voltaire (SAS) ;
- Représentant de la société Maignon Voltaire, Président de Maignon-Condorcet (SAS) ;
- Représentant de la société Financière N, Président de Artois-Gironde (SAS), Artois-Loire (SAS), Artois-Provence (SAS), Artois-Savoie (SAS), Artois-Isère (SAS) et Ultima Finance (SAS) ;
- Représentant de la société Groupe Euris, Président de Ultima Finance (SAS).

## Monsieur Abilio Dos Santos Diniz

### Administrateur

#### Date de naissance

28 décembre 1936, 70 ans

#### Mandats et fonctions exercés au sein de la société

Mandat/fonction : Administrateur

Date de nomination : 4 septembre 2003

Fin de mandat : Assemblée générale du 31 mai 2006

Adresse professionnelle : Av. Brig. Luiz Antonio 3126, Brasil-01402-901 São Paulo-SP

Nombre de titres Casino détenus : 150

#### Biographie

Diplômé en Business & Administration de la São Paulo School of Administration – Getulio Vargas Foundation, Monsieur Abilio Dos Santos Diniz a réalisé toute sa carrière au sein de la Companhia Brasileira de Distribuição (CBD) où il débute en 1956. Principal actionnaire du groupe CBD depuis les années 90, il y exerce les fonctions de Directeur général puis de Président du Conseil d'administration. Il a également été membre du Conseil supérieur de l'Economie de l'état de São Paulo, et du Conseil Monétaire National du Brésil.

#### Mandats et fonctions exercés en 2005 et se poursuivant au 31 mars 2006

*Au sein du groupe CBD*

- *President of the board of directors* de la société Companhia Brasileira de Distribuição (CBD) (*société cotée*) ;
- *Officer Director* des sociétés Pão de Açúcar S/A Indústria e Comércio, Pão de Açúcar S/A Distribuidora de Títulos e Valores Mobiliários, Península Participações Ltda, Nova Península Participações S/A, P.A. Publicidade Ltda, Sandi S/C Ltda, Supercred Assessoria e Serviços Ltda, Fazenda da Toca Ltda, Capitólio Participações S/A et Apart New Participações Ltda.

#### Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Membre du Conseil de surveillance de la société Casino, Guichard-Perrachon ;
- *Officer Director* des sociétés Instituto Pão de Açúcar de Desenvolvimento Humano et Aço real Participações S/A ;
- *Director Presidente* des sociétés Aço real Participações S/A et Capitólio Participações S/A.

## Monsieur Henri Giscard d'Estaing

### Administrateur

#### Date de naissance

17 octobre 1956, 50 ans

#### Mandats et fonctions exercés au sein de la société

Mandat/fonction : Administrateur

Date de nomination : 8 avril 2004

Fin de mandat : Assemblée générale du 31 mai 2006

Adresse professionnelle : 11, rue de Cambrai - 75019 Paris

Nombre de titres Casino détenus : 313

#### Biographie

Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et titulaire d'une maîtrise de sciences économiques, Monsieur Henri Giscard d'Estaing débute en 1982 sa carrière professionnelle à la Cofremca. En 1987, il rejoint le groupe Danone où il a successivement exercé les fonctions de Directeur du développement, de Directeur général de la filiale britannique HP Food Lea Perrins, de Directeur général d'Evian-Badoit et, enfin, de Directeur de la branche eaux minérales. En 1997, il intègre le groupe Club Méditerranée comme Directeur général adjoint chargé des Finances, du Développement et des Relations internationales. En 2001, il devient Directeur général de Club Méditerranée et Président de Jet Tours. Il est nommé Président du Directoire en décembre 2002 puis Président-Directeur général en mars 2005.

#### Mandats et fonctions exercés en 2005 et se poursuivant au 31 mars 2006

*Au sein du groupe Club Méditerranée*

- Président-Directeur général de la société Club Méditerranée (*société cotée*) ;
- Président du Conseil d'administration de la société Club Med World Holding et Jet Tours SA ;
- Président et administrateur-fondateur de la Fondation d'entreprise Club Méditerranée ;
- *Director* de la société Club Med Management Asia Ltd. (Hong Kong) ;
- *Chairman of the Board* de la société Club Med Services Singapore Pte Ltd (Singapour) ;
- Administrateur des sociétés Holiday Hôtels AG (Suisse) et Carthago (Tunisie).

#### Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Président du Directoire de la société Club Méditerranée (Paris) ;
- Président des sociétés Grand Hôtel Parisien (Paris), Hôteltour (Paris), Club Med Marine (Paris), Centrovacanze Kamarina (Italie), CM U.K Ltd (G-B) et Gregolimano Etabe (Grèce) ;
- Vice-président de la société Nouvelle Société Victoria (Suisse) ;
- Gérant de la société Loin (Paris) ;
- Censeur de la société Casino, Guichard-Perrachon ;
- Représentant permanent de la société Club Méditerranée SA, administrateur de la société STCL 2 (Paris) ;
- Représentant permanent de la société Hôteltour, administrateur de CM Middle East BV (Hollande) ;
- Représentant permanent de la société Loin, administrateur des sociétés Flèche Bleue Voyages (Paris) et SECAG Caraïbes (Paris) ;
- *Chairman* de la société Club Méditerranée trustee Ltd (G-B).

## Monsieur Philippe Houzé

### Administrateur

#### Date de naissance

27 novembre 1947, 59 ans

#### Mandats et fonctions exercés au sein de la société

Mandat/fonction : Administrateur

Date de nomination : 4 septembre 2003

Fin de mandat : Assemblée générale du 31 mai 2006

Adresse professionnelle : Tour Vendôme, 204 Rond-Point du Pont de Sèvres - 92100 Boulogne-Billancourt

Nombre de titres Casino détenus : 300

#### Biographie

Monsieur Philippe Houzé a commencé sa carrière en 1969 chez Monoprix dont il a été nommé Directeur général en 1982 et Président-Directeur général en 1994. En 1998, il devient également coprésident du groupe Galeries Lafayette.

Membre du "Comité 21" (association pour le développement durable) et auteur de "La vie s'invente en ville", il a fait du "développement durable" un engagement personnel : il est fortement impliqué dans la revitalisation des centres villes tout en tenant compte des responsabilités environnementales et sociales de l'entreprise.

Philippe Houzé est, depuis le 25 mai 2005, Président du Directoire du groupe Galeries Lafayette, leader français des grands magasins.

#### Mandats et fonctions exercés en 2005 et se poursuivant au 31 mars 2006

*Au sein des groupes Galeries Lafayette et Monoprix*

- Président du Directoire des Galeries Lafayette ;
- Président-Directeur général des sociétés Monoprix SA et Artcodif ;
- Directeur général et membre du Comité de Direction de la société Motier (SAS) ;
- Directeur général de la société Sogefin (SAS) ;
- Membre du Comité de surveillance de la société Bazar de l'Hôtel de Ville – B.H.V. (SAS) ;
- Président des sociétés Aux Galeries de la Croisette SAS et Europa Quartz SAS ;
- Représentant permanent de la société Monoprix SA au Conseil de la société Fidecom ;
- Représentant permanent de la Société Anonyme des Galeries Lafayette aux conseils de Lafayette Services - LaSer et de Cofinoga,

*Hors groupes Galeries Lafayette et Monoprix*

- Administrateur des sociétés HSBC France et Société d'Exploitation du Palais des Congrès de Paris (SEPCP) ;
- Membre du Conseil exécutif du MEDEF ;
- Président de l'UCV (Union du grand Commerce de Centre Ville) ;
- Président de l'Association Internationale des Grands Magasins (AIGM) ;
- Membre élu de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris et Président du Conseil de Négocia ;
- Vice-président de la Commission du Commerce et des échanges ;
- Membre du Conseil d'administration de la National Retail Federation (NRF-USA) ;
- Membre du FABC (French – American Business Council).

#### Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Président de la société L.R.M.D. (SAS) ;
- Président-Directeur Général de la société L.R.M.D. SA ;
- Vice-président du Conseil de surveillance de Bazar de l'Hôtel de Ville – B.H.V. ;
- Président du Directoire de Bazar de la société l'Hôtel de Ville – B.H.V. ;
- Membre du Conseil de surveillance de la société Casino, Guichard-Perrachon ;
- Administrateur des sociétés Télémarket, Monoprix Exploitation, Grands Magasins Galeries Lafayette, Prisunic SA, SEMAD et Eco-emballages ;
- Co-gérant de la société Muvo et Cie ;
- Représentant permanent de la société Monoprix SA aux conseils des sociétés Au Grand Marché "Gramma", Société des Magasins de l'Arche et Galeries de Lisieux ;
- Représentant permanent de la société Prisunic SA au Conseil de Prisunic Exploitation SA ;
- Représentant permanent de la société SAPAC Magasins Populaires au Conseil de la société Grand Bazar de Lyon.



## Monsieur Marc Ladreit de Lacharrière

### Administrateur

#### Date de naissance

6 novembre 1940, 66 ans

#### Mandats et fonctions exercés au sein de la société

Mandat/fonction : Administrateur

Date de nomination : 4 septembre 2003

Fin de mandat : Assemblée générale du 31 mai 2006

Adresse professionnelle : 97, rue de Lille - 75007 Paris

Nombre de titres Casino détenus : 600

#### Biographie

Ancien élève de l'Ecole nationale d'administration, Monsieur Marc Ladreit de Lacharrière débute sa carrière professionnelle à la Banque de Suez et de l'Union des Mines, laquelle deviendra Indosuez. Il quitte en 1976 cet établissement en tant que Directeur du département Affaires pour entrer chez L'Oréal comme Directeur financier où il deviendra Vice-président directeur général. En mars 1991, il quitte L'Oréal pour créer sa propre entreprise, Fimalac.

#### Mandats et fonctions exercés en 2005 et se poursuivant au 31 mars 2006

*Au sein du groupe Fimalac*

- Président-Directeur général de Fimalac (*société cotée*) ;
- Gérant des sociétés Fimalac Participations et groupe Marc de Lacharrière ;
- *Chairman* de sociétés Fitch (USA), Fitch Groupe (USA) et Fimalac Inc. (USA) ;

*Hors groupe Fimalac*

- Administrateur des sociétés L'Oréal et Renault ;
- Membre de l'Institut ;
- Membre du Conseil consultatif de la Banque de France ;
- Président d'honneur de l'Institut d'Etudes et de Recherches pour la Sécurité des Entreprises (IERSE) et du Comité National des Conseillers du Commerce Extérieur de la France ;
- Membre du Conseil d'établissements ou d'associations d'intérêt général de l'American Friends of the Louvre, Fondation des Sciences Politiques, société des amis du Musée du Quai Branly, Société des Amis du Louvre, Conseil artistique des musées nationaux, Fondation Bettencourt Schueller, Musée des Arts Décoratifs.

#### Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Administrateur de la société Cassina (Italie) ;
- Membre du Conseil stratégique pour l'attractivité de la France ;
- Président puis Président d'honneur de l'IERSE ;
- Vice-président de la Fondation Agir contre l'Exclusion (FACE) ;
- Président de la société Duff & Phelps ;
- Administrateur des sociétés Canal Plus, Conseil Artistique des Musées Nationaux, Fimalac Investissements, Le Siècle, Lille Royale SA, Etablissement public du Musée du Louvre, Semp SA (Espagne) et Engelhard-Clal (Suisse) ;
- Représentant permanent du groupe Marc de Lacharrière au sein des sociétés Euris et Groupe André ;
- Membre du Conseil de surveillance de la société Casino, Guichard-Perrachon (*société cotée*) et du groupe Flo ;
- Censeur au sein de la société Euris ;
- Membre de l'International Advisory Board de la société Renault-Nissan ;
- Gérant des sociétés SCI Onzain Ars et Sibmar.

## Monsieur Gilles Pinoncély

### Administrateur

#### Date de naissance

5 janvier 1940, 66 ans

#### Mandats et fonctions exercés au sein de la société

Mandat/fonction : Administrateur

Date de nomination : 4 septembre 2003

Fin de mandat : Assemblée générale du 31 mai 2006

Adresse professionnelle : 24, rue de la Montat - 42100 Saint-Etienne

**Nombre de titres Casino détenus :** 4 000 actions ordinaires en pleine propriété et 21 000 actions en usufruit.

#### Biographie

Diplômé de l'École Supérieure d'Agriculture de Purpan à Toulouse, Monsieur Gilles Pinoncély débute sa carrière à la société l'Epargne dont le groupe Casino prend le contrôle en 1970. Nommé Fondé de pouvoir en 1976, il devient Associé-commandité- gérant de Casino en 1981 puis Gérant-statutaire en 1990. En 1994, il est nommé membre du Conseil de surveillance puis, en 2003, membre du Conseil d'administration.

#### Mandats et fonctions exercés en 2005 et se poursuivant au 31 mars 2006

- Administrateur des sociétés Monoprix et Financière Célinor (Vie & Véranda) ;
- Administrateur du centre Long Séjour Sainte Elisabeth.

#### Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Administrateur des sociétés Célinor et Vie & Véranda ;
- Membre du Conseil de surveillance de la société Casino, Guichard-Perrachon.

## Monsieur Henri Proglio

### Administrateur

#### Date de naissance

29 juin 1949, 57 ans

#### Mandats et fonctions exercés au sein de la société

Mandat/fonction : Administrateur

Date de nomination : 13 octobre 2003

Fin de mandat : Assemblée générale du 31 mai 2006

Adresse professionnelle : 38, avenue Kléber - 75016 Paris

**Nombre de titres Casino détenus :** 300

#### Biographie

Diplômé de l'École des Hautes Etudes Commerciales, Monsieur Henri Proglio rejoint la Compagnie Générale des Eaux en 1972. Nommé Président-Directeur général de CGEA en 1990, il devient Vice-président de Vivendi Universal et Président-Directeur général de Vivendi Water en 1999, puis Président du Directoire de Véolia Environnement en 2000. Suite au changement de gestion de la société intervenu en avril 2003, il est nommé Président-Directeur général.

#### Mandats et fonctions exercés en 2005 et se poursuivant au 31 mars 2006

*Au sein du groupe Véolia Environnement*

- Président-Directeur général de la société Véolia Environnement (*société cotée*) ;
- Gérant de la société Véolia Eau ;
- Président du Conseil d'administration des sociétés Véolia Transport, Véolia Propreté et Véolia Water ;
- Membre des Conseils de surveillance A et B de la société Dalkia (SAS) ;
- Président du Conseil de surveillance de la société Dalkia France ;
- Administrateur des sociétés Dalkia International, Société des Eaux de Marseille, Sarp et Sarp Industries ;
- *Director* des sociétés Collex, Véolia Transport Australia, Onyx Environmental Group, Siram, Onyx Asia, Connex Northern Europe et Onyx North America Corp.

*Hors groupe Véolia Environnement*

- Administrateur des sociétés Thales (*société cotée*) et EDF SA (*société cotée*) ;
- Membre du Conseil de surveillance des sociétés Elior, Lagardère (*société cotée*) et CNP Assurances ;
- Censeur au Conseil de surveillance de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne.

### **Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)**

- Président du Directoire de la société Vivendi Environnement ;
- Administrateur des sociétés EDF International et Vinci ;
- Membre du Conseil de surveillance des sociétés CEO, CFSP et Société des Eaux de Melun ;
- Administrateur de la société Comgen Australia ;
- Président-Directeur général des sociétés Connex et Onyx ;
- Administrateur des sociétés Connex Asia Holdings (Singapour), Connex Leasing (Royaume Uni), Connex Transport AB (Suède), Connex Transport UK, Coteba Management, Dalkia, Esterra, B 1998 SL et FCC (Espagne), Grucycsa (Espagne), Montenay International Corp (USA), Onel (UK), Onyx UK Holdings, OWS (USA), Safise, Seureca, Véolia UK Ltd et Wasco (ex USFilter, USA) ;
- Directeur général de la société Véolia Water.

## **Monsieur David de Rothschild**

### **Administrateur**

#### **Date de naissance**

15 décembre 1942, 64 ans

#### **Mandats et fonctions exercés au sein de la société**

Mandat/fonction : Administrateur

Date de nomination : 4 septembre 2003

Fin de mandat : Assemblée générale du 31 mai 2006

Adresse professionnelle : 17, avenue Matignon - 75008 Paris

**Nombre de titres Casino détenus : 100**

### **Biographie**

Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, Monsieur David de Rothschild débute sa carrière professionnelle à la société Le Nickel. De 1973 à 1978, il est Directeur général de la Compagnie du Nord, puis Président du Directoire de la Banque Rothschild. En 1982, il crée PO Banque, devient associé-gérant statutaire de Rothschild & Cie Banque et Président-Directeur général de Francarep.

### **Mandats et fonctions exercés en 2005 et se poursuivant au 31 mars 2006**

*Au sein du groupe Paris-Orléans - Rothschild & Cie*

- Associé-Gérant statutaire de la société Rothschild & Cie Banque ;
- Associé commandité Gérant de la société Rothschild & Cie ;
- Président des sociétés Financière de Reux, Financière de Tournon, Concordia BV, Rothschild Concordia AG, Rothschild Holding AG, Continuation Investments NV,N.M. Rothschild & Sons Ltd, Rothschild Continuation Holdings et SCS Holding ;
- Vice-président du Conseil de surveillance de la société Paris-Orléans ;
- Président du Conseil d'administration de la société Rothschild Europe BV ;
- Administrateur de la société Rothschild North America ;
- Administrateur unique des GIE Five Arrows Messieurs de Rothschild Ferrières et Sagitas.

*Hors groupe Paris-Orléans - Rothschild & Cie*

- Administrateur de la Compagnie Financière Martin-Maurel ;
- Membre du Conseil de surveillance des sociétés ABN Amro et Compagnie Financière Saint-Honoré ;
- Censeur de la société Euris.

### **Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)**

- Membre du Conseil de surveillance de la société Casino, Guichard-Perrachon ;
- Gérant associé des sociétés Anjou-Rabelais, Rothschild Assurance Courtage, Rothschild Gestion et Rothschild & Cie Gestion ;
- Administrateurs des sociétés Financière de Tournon et PO Participations Bancaires ;
- Président de la société Financière Viticole SA ;
- Président du directoire de la société Francarep (*société cotée*) ;
- Président du directoire et administrateur de la société Paris-Orléans (*société cotée*) ;
- Représentant permanent de la société Rothschild & Cie Banque au Conseil d'administration de la société IDI.

## Société Euris

### Administrateur

Société anonyme au capital de 240 651 825 euros  
Siège social : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris  
N° d'identification : 542 028 527 RCS Paris

### Mandats et fonctions exercés au sein de la société

Mandat/fonction : Administrateur  
Date de nomination : 4 septembre 2003  
Fin de mandat : Assemblée générale du 31 mai 2006

Nombre de titres Casino détenus : 365

### Mandats et fonctions exercés en 2005 et se poursuivant au 31 mars 2006

- Administrateur des sociétés Foncière Euris et Carpinienne de Participations (*sociétés cotées*).

### Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Président des sociétés Matignon Voltaire SAS, Matignon Diderot SAS et Matignon Rousseau SAS ;
- Administrateur des sociétés Dofinance, Eurisma, Matignon-Bail, Euristech et Go Sport ;
- Membre du Conseil de surveillance de la société Casino, Guichard-Perrachon.

### Représentant permanent de la société Euris au Conseil d'administration

Monsieur Jean-Marie Grisard  
Né le 1<sup>er</sup> mai 1943, 63 ans  
Adresse professionnelle : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris

### Biographie

Diplômé de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, Monsieur Jean-Marie Grisard a débuté sa carrière dans le groupe minier Penarroya-Le Nickel-Imétal où il occupe différents postes à Paris et à Londres. Il est nommé, en 1982, Directeur financier de Francarep, devenue Paris-Orléans. Il rejoint Euris en 1988 au poste de Secrétaire général.

### Mandats et fonctions exercés en 2005 et se poursuivant au 31 mars 2006

#### Au sein du Groupe Euris

- Président des sociétés Matignon Diderot (SAS), Matignon Rousseau (SAS), Matimmob 1 (SAS), Eurdev (SAS) ;
- Directeur général des sociétés Euris SA et Finatis SA (*sociétés cotées*) ;
- Administrateur des sociétés Finatis (*société cotée*), Foncière Euris (*société cotée*), Carpinienne de Participations (*société cotée*), Euris Limited, Euris North America Corporation (ENAC), Euris Real Estate Corporation (EREC), Euristates et Park Street Investments International Ltd ;
- Représentant permanent des sociétés Groupe Euris au Conseil d'administration de Euris, Finatis au Conseil d'administration de Rallye (*société cotée*), Foncière Euris au Conseil d'administration de Marigny Belfort ;
- Administrateur et trésorier de la Fondation Euris.

#### Hors Groupe Euris

- Gérant de la société Frégatinvest.

### Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Secrétaire général de la société Euris ;
- Président du Conseil d'administration de la société Matignon Bail (SA) ;
- Président des sociétés Matignon Condorcet (SAS), Matignon Voltaire (SAS), Matimmob 1 (SAS) ;
- Administrateur des sociétés Groupe Euris, Compagnie d'Investissements Trans-Européens (CITE), Matignon Sablons, Financière N, Green Street Investments International Ltd ;
- Représentant permanent des sociétés Cobivia au Conseil d'administration de Matimmob 1 et Euris au Conseil d'administration de Eurisma.

## Société Finatis

### Administrateur

Société anonyme au capital de 84 852 900 euros  
Siège social : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris  
N° d'identification : 712 039 163 RCS Paris

#### Mandats et fonctions exercés au sein de la société

Mandat/fonction : Administrateur  
Date de nomination : 15 mars 2005  
Fin de mandat : Assemblée générale du 31 mai 2006

Nombre de titres Casino détenus : 365

#### Mandats et fonctions exercés en 2005 et se poursuivant au 31 mars 2006

- Administrateur des sociétés Euris et Rallye SA (*sociétés cotées*).

#### Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Administrateur des sociétés Matignon-Bail et Matignon-Tours.

#### Représentant permanent de la société Finatis au Conseil d'administration

Madame Catherine Soubie

Née le 20 octobre 1965, 41 ans

Adresse professionnelle : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris

#### Biographie

Diplômée de l'École Supérieure de Commerce de Paris, Madame Catherine Soubie a débuté sa carrière en 1989 chez Lazard à Londres puis à Paris où elle a été notamment Directeur aux Affaires Financières. Elle a exercé ensuite différentes fonctions de Directeur au sein de Morgan Stanley à Paris, notamment de *Managing Director*. Elle rejoint début 2005 la société Rallye en tant que Directeur général adjoint.

#### Mandats et fonctions exercés en 2005 et se poursuivant au 31 mars 2006

*Au sein du Groupe Euris*

- Directeur général adjoint de la société Rallye (*société cotée*) ;
- Administrateur de la société Mercialys (*société cotée*) ;
- Représentant permanent de la société Groupe Euris au Conseil d'administration de Rallye et de la société Miramont Finance et Distribution au Conseil d'administration de Groupe Go Sport.

*Hors Groupe Euris*

- Gérant de EURL Bozart.

#### Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- *Executive Director* puis *Managing Director* de la société Morgan Stanley.

## Société Foncière Euris

### Administrateur

Société anonyme au capital de 149 648 910 euros  
Siège social : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris  
N° d'identification : 702 023 508 RCS Paris

### Mandats et fonctions exercés au sein de la société

Mandat/fonction : Administrateur  
Date de nomination : 4 septembre 2003  
Fin de mandat : Assemblée générale à tenir en 2008

Nombre de titres Casino détenus : 365

### Mandats et fonctions exercés en 2005 et se poursuivant au 31 mars 2006

#### Au sein du Groupe Euris

- Président des sociétés Les Moulins à Vent (SAS), Matignon Abbeville (SAS), Marigny Concorde (SAS), Matignon Corbeil Centre (SAS), Marigny-Tours (SAS), Marigny-Elysées (SAS), Marigny Expansion (SAS), Marigny Participations (SAS), Marigny Valbréon (SAS), Marigny Foncière (SAS) et Matignon Bail (SAS) ;
- Administrateur des sociétés Rallye SA (*société cotée*) et Marigny Belfort ;
- Gérant des sociétés SCI Hôtel d'Arc 1800, SCI Sofaret, SCI Les Herbiers et SCI Pont de Grenelle ;
- Co-gérant de la société SNC Alta Marigny Carré de Soie.

#### Hors Groupe Euris

- Administrateurs des sociétés Apsys International et Marignan Consultants.

### Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Président des sociétés Marigny-Belfort (SAS), Matignon Montparnasse (SAS), Matignon Neuilly (SAS), Matignon-Régions (SAS), Centre Commercial de l'Île Saint-Denis, Matignon Meylan, Matignon Moselle et Marigny Percier ;
- Administrateur des sociétés Matignon Sablons et Matignon Bail ;
- Membre du Conseil de surveillance de la société Casino, Guichard-Perrachon ;
- Gérant des sociétés SCI Chamstel, SCI Chanix, SCI Mas de Las Serras et SCI Touquet Plage.

### Représentant permanent de la société Foncière Euris au Conseil d'administration

Monsieur Pierre Féraud

Né le 28 septembre 1940, 66 ans  
Adresse professionnelle : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris

### Biographie

Diplômé de l'École des Hautes Etudes Commerciales et de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, Monsieur Pierre Féraud a occupé différents postes liés au financement de la promotion immobilière ainsi qu'à la gestion active de patrimoines immobiliers, principalement au sein de l'UIC-SOFAL et de la GMF. Il rejoint le Groupe Euris en 1991 où il est nommé Président de la société Foncière Euris en 1992.

### Mandats et fonctions exercés en 2005 et se poursuivant au 31 mars 2006

#### Au sein du Groupe Euris

- Président-Directeur général de Foncière Euris ;
- Directeur de la société Parande ;
- Président du Conseil d'administration des sociétés Carpinienne de Participations (*société cotée*) et Marigny Belfort ;
- Président de la société Mermoz Kléber (SAS) ;
- Administrateur des sociétés Rallye SA et Mercialys SA (*sociétés cotées*) ;
- Représentant permanent de la société Groupe Euris au Conseil d'administration de Finatis (*société cotée*) et de la société Matignon Diderot au Conseil d'administration d'Euris ;
- Représentant de la société Foncière Euris, président des sociétés Marigny Concorde (SAS), Marigny-Elysées (SAS), Marigny Expansion (SAS), Marigny Foncière (SAS), Marigny Participations (SAS), Marigny Valbréon (SAS), Marigny-Tours (SAS), Matignon Abbeville (SAS), Matignon Bail (SAS), Matignon Corbeil Centre (SAS) et Les Moulins à Vent (SAS) ;

- Gérant des sociétés Centrum NS S.a.r.l, Centrum Development S.a.r.l., SNC Marigny Garonne, Alexanderplatz Voltairestrasse GmbH, Alexa Holding GmbH, Alexa Shopping Centre GmbH, SCI Le Parc Agen Boe, SCI Le Parc Alfred Daney, SCI Caserne de Bonne, SCI Les Deux Lions, SCI Les Halles des Bords de Loire, SCI Palais des Marchands, SCI Ruban Bleu Saint-Nazaire et SCI Apsys Robert de Flers ;
- Représentant de Foncière Euris, gérant des sociétés SCI Hôtel d'Arc 1800, SCI Sofaret, SCI Les Herbiers, SCI Pont de Grenelle et SNC Alta Marigny Carré de Soie ;
- Représentant de Marigny-Elysées, co-gérant des sociétés SCCV des Jardins de Seine 1, SCCV des Jardins de Seine 2 et SNC Centre Commercial du Grand Argenteuil ;
- Représentant de Marigny-Foncière, co-gérant de la société SNC C.C.P.C. (Centre Commercial Porte de Châtillon) ;
- Représentant de Marigny-Valbréon, co-gérant de la société Société d'Aménagement Valbréon (SNC) société en cours de dissolution ;
- Représentant de Maignon Abbeville, gérant des sociétés Centrum K S.a.r.l. et Centrum J S.a.r.l.

*Hors Groupe Euris*

- Représentant permanent de la société Foncière Euris au Conseil d'administration des sociétés Apsys International et Marignan Consultants.

**Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)**

- Président des sociétés Maignon Marne La Vallée et Marigny Expansion ;
- Directeur général de la société Carpinienne de Participations (*société cotée*) et Marigny Belfort ;
- Représentant permanent des sociétés Artois-Loire au Conseil d'administration d'Euris, de la société Artois-Savoie au Conseil d'administration d'Euris, de la société Financière N au Conseil d'administration d'Euris et de Finatis, de la société Foncière Cézanne Maignon au Conseil d'administration de la Société d'Aménagement de la Mezzanine Paris Nord et de la société Foncière Euris au Conseil de surveillance de Casino, Guichard-Perrachon et au Conseil d'administration de Maignon Bail ;
- Représentant de Foncière Euris, président des sociétés Centre Commercial de l'Ile-Saint-Denis, Marigny-Belfort, Maignon Meylan, Maignon Montparnasse, Maignon Neuilly, Marigny Percier et Maignon Moselle ;
- Représentant de la société Carpinienne de Participations, Président de la société Maignon Moselle ;
- Représentant de Maignon Montparnasse, Président des sociétés Montech, Montech Expansion, Montparnet, Marigny Expansion, Parantech et Parantech Expansion ;
- Gérant des sociétés SCI Maignon Lannes et SNC Maignon Commerce ;
- Représentant de Foncière Euris, gérant des sociétés SCI des Boucles de Seine, SCI Ile Saint-Denis Développement, SCI Mas de La Serras et SCI Touquet Plage ;
- Représentant de la société SNC Foncière Cézanne Mermoz, gérant de la société SCI Alta Saint Georges ;
- Représentant de la SNC Marigny Garonne, co-gérant des sociétés SNC Foncière Cézanne Mermoz, SNC Altaréa Les Tanneurs, SCI Alta Maignon et SNC Bordeaux Sainte-Eulalie ;
- Représentant de la société Marigny-Foncière, co-gérant de la société SCI Palais des Marchands ;
- Représentant de la société Maignon Commerce, co-gérant des sociétés SNC Altaréa Les Tanneurs, SNC Avenue Paul Langevin, SNC Bordeaux Sainte Eulalie, SNC Collet Berger, SNC Foncière Cézanne Maignon, SCI Reims Buirette, SNC 166 à 176 rue de Paris et SNC Alta Maignon.

## Société Groupe Euris

### Administrateur

Société par actions simplifiée au capital de 169 806 euros  
Siège social : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris  
N° d'identification : 348 847 062 RCS Paris

### Mandats et fonctions exercés au sein de la société

Mandat/fonction : Administrateur  
Date de nomination : 4 septembre 2003  
Fin de mandat : Assemblée générale du 31 mai 2006

Nombre de titres Casino détenus : 365

### Mandats et fonctions exercés en 2005 et se poursuivant au 31 mars 2006

- Administrateur de la société Euris et des sociétés Finatis, Foncière Euris et Rallye (*sociétés cotées*).

### Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Président des sociétés Artois-Loire SAS, Artois-Provence SAS, Artois-Savoie SAS et Ultima Finance SAS ;
- Administrateur des sociétés SIACI, Penthièvre-Mermoz, Penthièvre-Courcelles et Financière N ;
- Membre du Conseil de surveillance de la société Casino, Guichard-Perrachon.

### Représentant permanent de la société Groupe Euris au Conseil d'administration

Monsieur Didier Carlier  
Né le 5 janvier 1952, 54 ans  
Adresse professionnelle : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris

### Biographie

Monsieur Didier Carlier est diplômé de l'Ecole supérieure de Commerce de Reims et expert-comptable. Il a commencé sa carrière en 1975 chez Arthur Andersen (département audit), dont il devient Manager. Il a ensuite exercé les fonctions de Secrétaire général de la société Equipements mécaniques spécialisés puis de Directeur administratif et financier d'Hippopotamus. Il a rejoint le groupe Rallye en 1994 en qualité de Directeur administratif et financier et a été nommé Directeur général adjoint en janvier 2002.

### Mandats et fonctions exercés en 2005 et se poursuivant au 31 mars 2006

*Au sein du Groupe Euris*

- Directeur général adjoint de la société Rallye (*société cotée*) ;
- Président-Directeur général de la société Miramont Finance et Distribution SA ;
- Président-Directeur général de la société AM Finances ;
- Président des sociétés Les Magasins Jean SAS, L'Habitation Moderne de Boulogne SAS, Parande SAS, Parcade SAS, Cobivia SAS, Omnium de Commerce et de Participations SAS, Matignon Sablons SAS, Syjiga SAS, Finaviv SAS, Genty Immobilier et Participations SAS et Soparin SAS ;
- Administrateur de la société Clearfringe Ltd ;
- *Chairman* et *Chief executive* de la société MFD Inc ;
- Administrateur Délégué des sociétés Club Sport Diffusion SA et Limpart Investments B.V ;
- Représentant de Parande SAS, président des sociétés Matignon Neuilly SAS et Sybellia SAS ;
- Représentant permanent de la société Omnium de Commerce et de Participations au Conseil d'administration de la société Groupe Go Sport SA, de la société Foncière Euris au Conseil d'administration de la société Rallye et de la société Groupe Euris au Conseil d'administration de la société Casino, Guichard-Perrachon SA (*société cotée*) ;
- Gérant des sociétés SCI de Kergorju, SCI des Sables et SCI des Perrières.

### Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Directeur administratif et financier de la société Rallye (*société cotée*) ;
- Président du Conseil d'administration de la société Miramont Finance et Distribution SA ;
- Président de la société Mermoz Kléber ;
- Administrateur des sociétés Compagnie holding de gestion "C.H.G" SA et The Athlete's Foot Group Inc ;
- Gérant des sociétés SCI de Periaz et SCI Des Iles Cordées ;
- Représentant de Parande SAS, Président des sociétés Matignon Meylan SAS, Matignon Moselle SAS, Parande Concorde SAS, Parande Kléber SAS et et Parande Développement SAS ;
- Représentant permanent de la société Miramont Finance et Distribution SA au Conseil d'administration des sociétés AFME SA, Soparin SA, Sport House 2000 SA, Hall des Sports SA et Disproma SA, de la société Rallye SA au Conseil d'administration de la société Matimmob 1 SA et de la société Groupe Go Sport SA au Conseil d'administration de la société Go Sport Espagne SA.



## Société Omnium de Commerce et de Participations (OCP)

### Administrateur

Société par actions simplifiée au capital de 2 427 000 euros  
Siège social : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris  
N° d'identification : 572 016 681 RCS Paris

### Mandats et fonctions exercés au sein de la société

Mandat/fonction : Administrateur  
Date de nomination : 4 septembre 2003  
Fin de mandat : Assemblée générale du 31 mai 2006

**Nombre de titres Casino détenus :** 7 622 468 actions ordinaires ainsi que 147 921 bons de souscription d'actions ordinaires "C".

### Mandats et fonctions exercés en 2005 et se poursuivant au 31 mars 2006

- Administrateur de la société Groupe Go Sport SA (*société cotée*).

### Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Administrateur des sociétés Courir SA, Helyo SA, Matimmob 1 SA, Miramont Finance et Distribution SA et Soparin SA ;
- Membre du Conseil de surveillance de la société Casino, Guichard-Perrachon (*société cotée*).

### Représentant permanent de la société OCP au Conseil d'administration

Monsieur André Crestey  
Né le 22 février 1939, 67 ans  
Adresse professionnelle : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 Paris

### Biographie

Monsieur André Crestey fut de 1977 à 1992 Directeur général de la société Euromarché. En 1992, il intègre le groupe Rallye où il exerce successivement les fonctions de Président du Directoire puis de Président-Directeur général (1993) et de Vice-président directeur général de 1998 à 2001. Depuis 2001, il occupe les fonctions de Vice-président.

### Mandats et fonctions exercés en 2005 et se poursuivant au 31 mars 2006

*Au sein du Groupe Euris*

- Vice-président de la société Rallye (*société cotée*) ;
- Administrateur des sociétés Foncière Euris SA, Rallye SA, Groupe Go Sport SA (*sociétés cotées*) et Miramont Finance et Distribution SA.

*Hors Groupe Euris*

- Président de la société Perifem.

### Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Directeur général de la société Rallye (*société cotée*) ;
- Président du Conseil d'administration des sociétés AFME SA, Groupe Go Sport SA (*société cotée*), Go Sport Espagne SA, Les Magasins Jean SA, Matignon Sablons SA, Miramont Finance et Distribution SA et Matimmob 1 SA ;
- Président des sociétés L'Habitation Moderne de Boulogne SAS, Omnium de Commerce et de Participations SAS et Parcade SAS ;
- Administrateur Délégué des sociétés Club Sport Diffusion SA et Limpart Investments B.V ;
- Administrateur des sociétés Matimmob 1 SA et IFLS ;
- Représentant permanent de la société Rallye SA au Conseil d'administration de la société Soparin SA, et de la société Groupe Go Sport SA au Conseil d'administration des sociétés Sport House 2000, Hall des Sports SA et Disproma SA ;
- Représentant de la société Rallye, gérant de la SCI de Kergorju et de la société Groupe Go Sport SA, Président des sociétés Grand Large Sport SAS, Go Sport France SAS, Go Sport International SAS et Go Sport Diversification SAS.

## Administrateurs dont la nomination est proposée à l'Assemblée générale du 31 mai 2006

### Monsieur Gérald de Roquemaurel

#### Date de naissance

27 mars 1946, 60 ans

Adresse professionnelle : 149, rue Anatole France - 92534 Levallois-Perret Cedex

#### Biographie

Licencié en Droit, diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et ancien élève de l'Ecole Nationale d'Administration (de 1970 à 1972), Monsieur Gérald de Roquemaurel, descendant direct de Louis Hachette (fondateur de la Librairie Hachette), entre aux Publications Filipacchi en 1972 et devient Administrateur de Paris-Match en 1976. En 1981, il devient Vice Président Directeur Général du Groupe Presse Hachette (devenu Hachette Filipacchi Presse en 1992). A partir des années 1983/1985, il assure le développement international du groupe. En 1984, il devient Administrateur, Directeur Général des Publications Filipacchi (devenues Filipacchi Médias). Monsieur Gérald de Roquemaurel est membre du Comité exécutif et stratégique de Lagardère S.C.A, administrateur de Hachette S.A, et gérant des NMPP.

Le 18 juin 1997, il est nommé Président-Directeur général de Hachette Filipacchi Médias, puis en 1998, Directeur Délégué de la Gérance du Groupe Lagardère pour le secteur des médias. En avril 2001, il est nommé Président de la F.I.P.P (Fédération Internationale de la Presse Périodique) pour deux ans. En juin 2001, il devient Président du Club de la Maison de la Chasse et de la Nature.

#### Mandats et fonctions exercés en 2005 et se poursuivant au 31 mars 2006

##### *Au sein du groupe Lagardère*

- Président-Directeur Général de la société Hachette Filipacchi Médias ;
- Directeur délégué de Lagardère SCA, chargé du secteur média, et membre du comité de gérance ;
- Président du conseil d'administration des sociétés Hachette Filipacchi Presse et Quillet ;
- Administrateur des sociétés Hachette, Hachette Distribution Services, Hachette Livre, Nice Matin et La Provence ;
- Gérant de la société Compagnie pour la Télévision Féminine ;
- Censeur de la société Arjil et Compagnie ;
- Administrateur de la Fondation Jean-Luc Lagardère ;
- Président des sociétés hachette Filipacchi (Espagne) et Comunicacion y Publicaciones (Espagne) ;
- Administrateur des sociétés Elle Verlag GmbH (Allemagne), F.E.P. (UK) Ltd (Grande Bretagne), Hachette Filipacchi Hong kong, Hachette Rusconi spa (Italie), Edif/Edizioni Italo Francesi (Italie), Hachette Video Holdings I Inc (USA), Hachette Video Holdings II Inc (USA), Hachette Filipacchi Medias US (USA) et Lagardère Active Broadcast (Monaco) ;
- *Director, Chief Executive Officer*, de la société Hachette Filipacchi Holding Inc (USA) ;
- Président délégué de la société Compagnie Internationale de Presse et de Publicité - CIPP (Monaco).

##### *Hors groupe Lagardère*

- Administrateur de la société Editions Philippe Amaury ;
- Membre du conseil de surveillance de la Société Financière HR et de la société Le Monde ;
- Représentant permanent de la société Hachette au conseil d'administration de la société Canal Satellite ;
- Gérant de la société Nouvelles Messageries de la Presse Parisienne ;
- Président de l'association Maison de la Chasse et de la Nature ;
- Vice-Président de l'association Presse Liberté ;
- Administrateur du Musée des Arts décoratifs.

#### Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Président-Directeur général de la société Hachette Filipacchi Presse ;
- Administrateur des sociétés Holding Evelyne Prouvost, Marie Claire Album, La Dépêche du Midi, Société d'Agences et de Diffusion (SAD) et Cetelem ;
- Membre du conseil de surveillance de la société Editions Philippe Amaury ;
- Représentant permanent de la société Hachette au conseil d'administration de la société Multithématiques ;
- Censeur de la société Banque Arjil et Cie ;
- Administrateur de la société Hachette/EMAP Magazines (UK) Ltd (Grande Bretagne).

## Monsieur Frédéric Saint-Geours

### Date de naissance

20 avril 1950, 56 ans

Adresse professionnelle : 75, avenue de la Grande-Armée - 75016 Paris

### Biographie

Lauréat de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, licencié de sciences économiques et ancien élève de l'Ecole Nationale d'Administration, Monsieur Frédéric Saint-Geours est entré dans le groupe PSA Peugeot-Citroën en 1986 après une carrière au Ministère des Finances, aux cabinets du Président de l'Assemblée Nationale et du Secrétaire d'Etat au Budget (de 1975 à 1986). Après avoir été adjoint au Directeur Financier du groupe PSA de 1986 à 1988, Monsieur Frédéric Saint-Geours devient Directeur Financier du groupe en 1988. De 1990 à 1997, il est Directeur Général adjoint d'Automobiles Peugeot dont il devient Directeur Général début 1998. Depuis juillet 1998, il est membre du Directoire de PSA Peugeot-Citroën.

### Mandats et fonctions exercés en 2005 et se poursuivant au 31 mars 2006

*Au sein du groupe PSA*

- Membre du Directoire de Peugeot SA ;
- Directeur général et administrateur de la société Automobiles Peugeot ;
- Représentant permanent de la société Automobiles Peugeot au Conseil d'administration des sociétés GEFCO et Banque PSA Finance ;
- Président de Peugeot Motor Company.
- Administrateur de la société Peugeot Espana SA ;
- Membre du Conseil de surveillance de la société Peugeot Deutschland GmbH.

### Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Néant.

## Président d'honneur, non administrateur

## Monsieur Antoine Guichard

### Date de naissance

21 octobre 1926, 80 ans

Adresse professionnelle : 24, rue de la Montat - 42100 Saint-Etienne

### Nombre de titres Casino détenus :

53 259 actions ordinaires en pleine propriété et 7 297 en usufruit ainsi que 10 161 bons de souscription d'actions ordinaires "C" en pleine propriété et 18 en usufruit.

### Biographie

Diplômé de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, Monsieur Antoine Guichard débute sa carrière au sein du groupe Casino en 1950. Nommé Fondateur de pouvoir en 1953, il devient Associé-commandité-gérant en 1966, puis Gérant-statutaire en 1990. Président du directoire de 1994 à 1996, il entre ensuite au Conseil de surveillance dont il est nommé Président en 1998. Administrateur de 2003 à 2005, il est Président d'honneur du Conseil d'administration depuis 2003.

### Autres mandats et fonctions exercés en 2005

- Président de la Fondation Agir contre l'Exclusion - FACE ;
- Administrateur de la société Celduc.

## Administrateurs dont le mandat prend fin lors de l'Assemblée générale du 31 mai 2006

### Monsieur David Dautresme

#### Administrateur

#### Date de naissance

5 janvier 1934, 72 ans

#### Mandats et fonctions exercés au sein de la société

Mandats/fonctions : Administrateur

Date de nomination : 4 septembre 2003

Fin de mandat : Assemblée générale du 31 mai 2006

Nombre de titres Casino détenus : 6 322

#### Biographie

Officier des Affaires Algériennes (1958-1960) et ancien élève de l'École Nationale d'Administration (1960-1962), Monsieur David Dautresme a été auditeur puis conseiller référendaire à la Cour des comptes et chargé de mission au Cabinet de Michel Debré, ministre de l'Économie et des Finances. En 1966, il est nommé Contrôleur général de la Caisse des dépôts et consignations. Il rejoint le groupe Crédit Lyonnais en 1968 en qualité de Sous-directeur où il deviendra Directeur général adjoint. De 1982 à 1986, il sera Président-Directeur général du Crédit du Nord. Associé-gérant de la Banque Lazard Frères et Cie de 1986 à 2000, il est nommé en qualité de *Senior Advisor* en 2001.

#### Mandats et fonctions exercés en 2005 et se poursuivant au 31 mars 2006

- Membre du Conseil de surveillance de la société AXA (*société cotée*) ;
- Administrateur de la société Fimalac (*société cotée*) ;
- Vice-président et membre du Conseil de surveillance de la société Club Méditerranée (*société cotée*) ;
- Gérant de la société DD Finance ;
- Censeur de la société Eurazeo (*société cotée*) ;
- *Senior Advisor* de la société Lazard Frères.

#### Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Administrateur des sociétés Rue Impériale, Lazard Frères Banque, Axa Investment Managers (*société cotée*), Immobilière Marseillaise ;
- Censeur des sociétés Lazard Frères Banque et Groupe Go Sport (*société cotée*) ;
- Président des sociétés Montech Expansion SAS et Parande Développement SAS,
- Membre du Conseil de surveillance de la société Casino, Guichard-Perrachon (*société cotée*).

### Monsieur Yves Guichard

#### Administrateur

#### Date de naissance

13 avril 1934, 72 ans

#### Mandats et fonctions exercés au sein de la société

Mandat/fonction : Administrateur

Date de nomination : 4 septembre 2003

Fin de mandat : Assemblée générale du 31 mai 2006

Nombre de titres Casino détenus : 1 000

#### Biographie

Entré au sein du groupe Casino en 1953, Monsieur Yves Guichard en devient Fondateur de pouvoir en 1960, puis Associé-commandité-gérant en 1975 et Gérant-statutaire en 1990. En 1994, il entre au Conseil de surveillance de la société dont il est nommé Vice-président. Depuis 2003, il est membre du Conseil d'administration.

#### **Mandats et fonctions exercés en 2005 et se poursuivant au 31 mars 2006**

- Président du Comité de développement international et membre du Comité d'audit de la société Casino, Guichard-Perrachon (*société cotée*) ;
- Administrateur, membre du Comité d'audit, de la société Groupe Go Sport (*société cotée*).

#### **Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)**

- Vice-président du Conseil de surveillance de la société Casino, Guichard-Perrachon (*société cotée*).

### **Monsieur Francis Mayer**

#### **Administrateur**

#### **Date de naissance**

1<sup>er</sup> septembre 1950, 56 ans

#### **Mandats et fonctions exercés au sein de la société**

Mandat/fonction : Administrateur

Date de nomination : 4 septembre 2003

Fin de mandat : Assemblée générale du 31 mai 2006

**Nombre de titres Casino détenus : 300**

#### **Biographie**

Ancien professeur d'allemand et élève de l'Ecole Nationale d'Administration, Monsieur Francis Mayer intègre la Direction du Trésor en 1977 au Bureau des investissements étrangers. En 1983, il est nommé en qualité d'administrateur suppléant de la France à la Banque Mondiale. En 1986, il devient Chef du Bureau des banques et compagnies financières nationales à la Direction du Trésor, puis successivement, Chef du Bureau du Marché Financier (1988), Sous-directeur des financements (1989), Sous-directeur de l'épargne et du Marché Financier (1991), Directeur adjoint du Trésor et Chef du Service des affaires européennes et internationales (1994). En 1994, il est également administrateur de la Banque européenne d'investissement et de la Banque des Etats d'Afrique Centrale ainsi que de la chaîne de télévision franco-allemande ARTE. Désigné en qualité de Président du Club de Paris en 1997, il devient Vice-président de la Banque européenne d'investissement en 1999. Depuis décembre 2002, Monsieur Francis Mayer est Directeur général de la Caisse des Dépôts et Consignations

#### **Mandats et fonctions exercés en 2005 et se poursuivant au 31 mars 2006**

*Au sein du groupe Caisse des Dépôts*

- Directeur général de la Caisse des Dépôts et Consignations ;
- Président du Conseil de surveillance des sociétés CDC Entreprises et de la Société Nationale Immobilière ;
- Représentant permanent au Conseil de surveillance de la société CNP Assurances (*société cotée*).

*Au sein du groupe Caisses d'Epargne*

- Vice-président du Conseil de surveillance de la société Ixis CIB ;
- Vice président du Conseil de surveillance, Membre du Comité des rémunérations et de sélection et Membre du Comité stratégie et développement de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne.

*Hors groupe Caisse des Dépôts*

- Administrateur des sociétés Véolia Environnement, Accor et Dexia (*sociétés cotées*).

#### **Mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années (hors les mandats et fonctions ci-dessus)**

- Président du Conseil d'administration de la Caisse des dépôts développement (C3D) ;
- Administrateur des sociétés CDC Ixis Private Equity et Eulia ;
- Président du Conseil de surveillance de la société CDC Ixis ;
- Membre du Conseil de surveillance de la société Casino, Guichard-Perrachon (*société cotée*) et de la société CDC Ixis Capital Market.

# DIRECTION GÉNÉRALE

Lors de sa réunion du 21 mars 2005, le Conseil d'administration a unifié les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général. Monsieur Jean-Charles Naouri a été désigné en qualité de Président-Directeur général pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée générale des actionnaires du 31 mai 2006 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Le Directeur général dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

## Limitation des pouvoirs du Directeur général

Le Conseil d'administration du 21 mars 2005 a confirmé les limitations de pouvoirs du Directeur général, soumettant à son autorisation préalable certaines opérations de gestion en considération de leur nature ou de leur montant. Ces limitations sont détaillées dans le rapport du Président (cf. page 217).

## Comité de Direction générale

Sous l'autorité du Président-Directeur général, le Comité de Direction générale assure le pilotage opérationnel du Groupe. Il met en œuvre la stratégie du Groupe définie par le Conseil d'administration. Organe de réflexion stratégique, de coordination et de partage des initiatives ainsi que de suivi des projets transversaux, il s'assure de la cohérence des plans d'actions engagés par l'ensemble des filiales et des pôles opérationnels et, à ce titre, rend les arbitrages nécessaires. Il suit les résultats et les équilibres financiers du Groupe et décide des plans d'actions à mettre en œuvre. Le Comité se réunit tous les quinze jours.

### Le Comité de Direction générale est composé des personnes suivantes :

- Jean-Charles Naouri, Président-Directeur général ;
- Jacques-Edouard Charret, Directeur général adjoint exécutif en charge de la direction des réseaux français et du marketing Groupe ;
- Jacques Tierny, Directeur général adjoint exécutif en charge de l'Administration et des Finances, supervise également les activités de restauration ;
- Thierry Bourgeron, Directeur des Ressources Humaines et de la Communication ;
- Xavier Desjobert, Directeur des activités internationales ;
- Jean-Michel Duhamel, Directeur des activités Marchandises et Flux ;
- François Duponchel, Directeur des activités Proximité et Supermarchés ;
- Jacques Ehrmann, Directeur des activités immobilières et de l'expansion ;
- Joël Mornet, Directeur des activités non-alimentaires.

Monsieur Xavier Desjobert a rejoint le Groupe en février 2006.

# RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS ET DES AUTRES MANDATAIRES SOCIAUX

## Rémunération des dirigeants

- La rémunération de Monsieur Jean-Charles Naouri, en sa qualité de Directeur général, comprend une partie fixe et une partie variable dont les règles de détermination sont arrêtées chaque année sur la base des recommandations du Comité des nominations et des rémunérations et, s'il y a lieu, d'études réalisées par des consultants extérieurs.

La part fixe, approuvée par le Conseil d'administration du 14 avril 2005, s'élève à un montant brut annuel de 700 000 euros. La part variable 2005, pouvant représenter au maximum 100 % de la part fixe, était fondée sur la réalisation d'objectifs quantitatifs basés sur la croissance du chiffre d'affaire consolidé, sur l'amélioration du ratio "dette financière nette consolidée sur fonds propres consolidés" et sur la croissance du bénéfice net par action.

Le montant brut total des rémunérations et avantages de toute nature versé par la société Casino, Guichard-Perrachon à Monsieur Jean-Charles Naouri au titre de 2005, s'élève à 548 863 euros (le montant effectivement perçu compte tenu du décalage de paie est de 490 530 euros) correspondant à sa rémunération fixe de base, proratisée à compter du 21 mars 2005, date de nomination aux fonctions de Directeur général.

La part variable au titre de 2005 versée en avril 2006 a été fixée à 274 500 euros représentant 50 % du montant maximum ; la rémunération totale ainsi perçue au titre de 2005 s'est élevée à 823 363 euros.

Monsieur Jean-Charles Naouri a également perçu, en janvier 2005 au titre de l'exercice 2004, des jetons de présence au titre de ses fonctions d'administrateur de la société, d'un montant total de 33 870 euros dont 11 375 euros de part fixe et 22 495 euros de part variable. Ils représentaient 52 557 euros en 2004. Les jetons de présence alloués au titre de 2005 et versés en 2006 se sont élevés à 21 415 euros.

Monsieur Jean-Charles Naouri n'a perçu en 2005 aucune rémunération des sociétés contrôlées par Casino ni de la société Rallye qui contrôle Casino, autre que les jetons de présence attachés aux fonctions d'administrateur, soit 13 949 euros identiques à ceux de 2004. Il n'est affilié à aucun régime de retraite supplémentaire et ne bénéficie pas d'indemnité en cas de cessation de ses fonctions. Il n'est pas attributaire d'options de souscription ou d'achat d'actions ni d'actions gratuites de la société Casino, ni des sociétés contrôlées ou contrôlante.

- Monsieur Pierre Bouchut, Directeur général jusqu'au 21 mars 2005, a perçu en 2005 au titre des rémunérations et préavis, un montant brut total de 1 563 965 euros dont 500 000 euros de part variable au titre de 2004 et 4 341 euros d'avantage en nature. Dans le cadre de la cessation de ses fonctions de Directeur général et de Directeur financier il lui a été versé une indemnité transactionnelle de rupture, soumise à l'appréciation préalable du Comité des nominations et des rémunérations et à l'approbation du Conseil d'administration, équivalente à deux années de rémunération, soit 3 660 000 euros nets, intégrant une indemnité de non-concurrence.

## Rémunérations des autres mandataires sociaux - Jetons de présence

L'Assemblée générale du 4 septembre 2003 a fixé à 610 000 euros le montant global maximum des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration et des Comités. Sur la base des recommandations du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration a fixé comme suit les règles de répartition des jetons de présence entre ses membres ainsi que la rémunération du censeur, inchangées depuis 2003 :

- Le montant individuel des jetons de présence est fixé à 25 000 euros, composé d'une partie fixe (6 500 euros) et d'une partie variable (18 500 euros maximum) versée en fonction des présences aux réunions du Conseil, étant précisé que la part variable des jetons de présence des administrateurs ayant été absents n'est pas redistribuée.

- Le montant individuel des jetons de présence du Président et des administrateurs représentant l'actionnaire majoritaire est limité à 12 500 euros.
- Le Président du Conseil d'administration a renoncé à son jeton de présence attaché à sa fonction de Président.
- Un jeton de présence complémentaire est versé à Monsieur Antoine Guichard compte tenu des conseils qu'il continue à apporter et des missions de représentation qu'il assure ainsi qu'à Monsieur Yves Guichard, chargé du suivi des affaires internationales.
- La rémunération individuelle des membres des Comités est composée d'une partie fixe (6 500 euros) et d'une partie variable (13 500 euros pour les membres du Comité d'audit et 8 745 euros pour les membres du Comité des nominations et des rémunérations et du Comité du développement international) versée en fonction des présences aux réunions, étant précisé que la part variable de la rémunération des membres des Comités ayant été absents n'est pas redistribuée.

Le montant global des jetons de présence versé en janvier 2006, au titre de l'exercice 2005, aux membres du Conseil d'administration et aux membres des Comités spécialisés s'est ainsi élevé à 545 202 euros contre 575 774 euros pour l'exercice 2004.

	Jetons de présence et rémunérations versés en 2005					Jetons de présence versés en 2006 au titre de 2005			
	par la société Casino <sup>(1)</sup>				par les sociétés contrôlées ou la société contrôlante <sup>(2)</sup>	Société Casino			
	Administrateurs		Comités			Administrateurs		Comités	
	Part fixe	Part var.	Part fixe	Part var.		Part fixe	Part var.	Part fixe	Part var.
<b>Christian Couvreur<sup>(5)</sup></b>	241 810	200 000	-	-	400 775				
<b>André Crestey</b>	3 250	9 250	6 500	8 745	50 000	3 250	9 250	6 500	8 745
<b>David Dautresme</b>	6 500	18 500	6 500	13 500	559 500 <sup>(3)</sup>	6 500	16 444	6 500	13 500
<b>Abilio Dos Santos Diniz</b>	6 500	10 571	-	-	-	6 500	10 278	-	-
<b>Jacques Dumas</b>	3 250	9 250	-	-	20 000	2 167	6 167	-	-
<b>Pierre Féraud</b>	3 250	9 250	-	-	10 000	3 250	8 222	-	-
<b>Henri Giscard d'Estaing</b>	6 500	13 214	6 500	6 559	-	6 500	12 333	6 500	8 745
<b>Jean-Marie Grisard</b>	3 250	9 250	-	-	10 000	3 250	8 222	-	-
<b>Antoine Guichard</b>	61 000	-	-	-	-	61 000	-	-	-
<b>Yves Guichard</b>	6 500	72 800	13 000	22 245	-	6 500	70 744	13 000	18 870
<b>Philippe Houzé</b>	6 500	15 857	6 500	8 745	370 039	6 500	16 444	6 500	8 745
<b>Marc Ladreit de Lacharrière</b>	6 500	15 857	-	-	-	6 500	8 222	-	-
<b>Francis Mayer</b>	4 333	13 214	-	-	-	6 500	6 167	-	-
<b>Gilles Pinoncély</b>	6 500	18 500	6 500	13 500	-	6 500	18 500	10 833	16 998
<b>Henri Proglio</b>	6 500	13 214	4 875	4 500	-	6 500	14 389	6 500	13 500
<b>David de Rothschild</b>	6 500	7 929	6 500	8 745	-	6 500	2 056	6 500	8 745
<b>Catherine Soubie</b>	-	-	-	-	225 181	2 708	8 222	-	-
<b>Jacques Getten</b>	6 500	18 500	-	-	-	2 708	4 111	-	-
<b>Société Groupe Euris</b>	350 000 <sup>(4)</sup>	-	-	-	280 000 <sup>(4)</sup>	-	-	-	-

(1) Jetons de présence versés en janvier 2005 au titre de l'exercice 2004.

(2) Il s'agit de la société Monoprix pour Monsieur Philippe Houzé. Pour les autres administrateurs concernés, la société contrôlante est la société Rallye, maison-mère, qui contrôle la société Casino.

(3) Honoraires HT de conseil et d'assistance versés par la société Rallye.

(4) Honoraires HT de conseil et d'assistance versés par la société Casino et par la société Rallye.

(5) Rémunération fixe 2005 et variable au titre de 2004, correspondant à ses fonctions de Délégué général aux Affaires Internationales, qui ont cessé concomitamment à son mandat de Vice-Président, le 15 mars 2005, étant rappelé qu'il a également perçu une indemnité de rupture d'un montant de 2 millions d'euros.

### Rémunération des membres du Comité de Direction générale

Les rémunérations globales versées aux membres du Comité sont en ligne avec les pratiques des sociétés françaises comparables et assurent un positionnement compétitif par rapport au marché.

Le montant brut total des rémunérations et avantages de toutes natures versés en 2005 par la Société à l'ensemble des membres du Comité de Direction générale, hors le Président-Directeur général, s'élève à 3 088 345 euros dont 695 000 euros de part variable au titre de 2004 et 28 828 euros d'avantages en nature.



### Options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions gratuites

Aucune option d'achat ou de souscription d'actions, ni aucune action gratuite n'a été consentie en 2005 par la Société ou les sociétés du Groupe aux dirigeants et mandataires sociaux.

En 2005, il a été attribué aux membres du Comité de Direction générale :

- un total de 54 763 options de souscription d'actions ordinaires Casino au prix moyen de 57,57 euros. Aucune option d'achat ou de souscription d'actions ordinaires Casino n'a été levée au cours de la même année.
- ainsi que 14 500 actions gratuites dont l'acquisition définitive est soumise à la réalisation d'un critère de performance de l'entreprise appréciée à partir de la croissance organique du chiffre d'affaires en France.

### Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de la Direction générale

La société entretient des relations habituelles, dans le cadre de la gestion courante du Groupe, avec l'ensemble de ses filiales. Elle bénéficie également du conseil de son actionnaire majoritaire le Groupe Rallye par l'intermédiaire de la société Groupe Euris, holding d'animation, avec laquelle une convention de conseil et d'assistance en matière stratégique a été conclue en 2003.

Messieurs Jean-Charles Naouri, Didier Carlier, André Crestey, Pierre Féraud, Jean-Marie Grisard et Madame Catherine Soubie, administrateurs ou représentants permanents de sociétés du groupe Rallye, exercent des fonctions de direction et/ou sont membres des organes sociaux de sociétés des groupes Rallye et Euris et perçoivent à ce titre des rémunérations et/ou des jetons de présence. Messieurs Philippe Houzé et David Dautresme, administrateurs, occupent respectivement les fonctions de Président-Directeur général de la société Monoprix et de Conseil de la société Rallye.

En dehors de ces liens, il n'existe pas de conflits d'intérêts entre les devoirs, à l'égard de la société, des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale et leurs intérêts privés.

Les missions conférées au Comité d'audit et au Comité des nominations et des rémunérations au sein desquels siège une majorité d'administrateurs indépendants permettent de prévenir les conflits d'intérêts et de s'assurer que le contrôle de l'actionnaire majoritaire n'est pas exercé de manière abusive.

Le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées conclues entre la société et le Président-Directeur général, l'un des administrateurs ou l'un des actionnaires détenant une fraction des droits de vote supérieur à 10 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant, et qui ne présentent pas le caractère d'opérations courantes conclues à des conditions normales, vous est présenté page 154.

Il n'existe pas de prêt ou garantie accordé ou constitué par la Société en faveur des membres du Conseil d'administration.

# COMMISSAIRES AUX COMPTES

La désignation des Commissaires aux comptes, lors de l'Assemblée générale ordinaire du 27 mai 2004, est intervenue après la réalisation d'un appel d'offre mis en œuvre par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité d'audit et conformément aux préconisations du "Rapport Bouton".

## Commissaires aux comptes titulaires

### Ernst & Young Audit

**Associé signataire** : Jean-Luc Desplat (depuis l'exercice 1998)

**Date du premier mandat** : 20 mai 1978

**Date d'expiration du dernier mandat** : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2010 à l'effet de statuer sur les comptes devant se clore le 31 décembre 2009.

### Didier Kling & Associés

**Associés signataires** : Didier Kling et Bernard Roussel\*

**Date du premier mandat** : 27 mai 2004

**Date d'expiration du dernier mandat** : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2010 à l'effet de statuer sur les comptes devant se clore le 31 décembre 2009.

## Commissaires aux comptes suppléants

### Philippe Duchêne

*Suppléant d'Ernst & Young Audit*

**Date du premier mandat** : 27 mai 2004

**Date d'expiration du dernier mandat** : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2010 à l'effet de statuer sur les comptes devant se clore le 31 décembre 2009.

### Christophe Bonte

*Suppléant de Didier Kling & Associés*

**Date du premier mandat** : 27 mai 2004

**Date d'expiration du dernier mandat** : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2010 à l'effet de statuer sur les comptes devant se clore le 31 décembre 2009.

\* Monsieur Bernard Roussel a été Commissaire aux comptes titulaire de la société, à titre personnel, du 20 avril 1977 au 29 mai 1997 puis l'associé signataire du Cabinet Roussel & Associés (C.R.E.A), Commissaire aux comptes titulaire du 29 mai 1997 au 27 mai 2004.

## Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe

en euros	Ernst & Young Audit				Didier Kling & Associés C.R.E.A.			
	2005		2004		2005		2004	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>Audit</b>								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	2 726 933		2 721 487 <sup>(1)</sup>		617 500		533 000	
Prestations directement liées à la mission de Commissaire aux comptes	859 742		238 891		123 700		92 500	-
<b>Sous-total</b>	<b>3 586 675</b>	<b>97 %</b>	<b>2 960 378</b>	<b>93 %</b>	<b>741 200</b>	<b>100 %</b>	<b>625 500</b>	<b>100 %</b>
<b>Autres prestations</b>								
Juridique, fiscal, social	40 039		105 666		-		-	
Technologies de l'information	-		-		-		-	
Audit interne	-		-		-		-	
Autres	61 639		107 678		-		-	
<b>Sous-total</b>	<b>101 678</b>	<b>3 %</b>	<b>213 344</b>	<b>7 %</b>	<b>-</b>		<b>-</b>	
<b>Total</b>	<b>3 688 353</b>	<b>100 %</b>	<b>3 173 722</b>	<b>100 %</b>	<b>741 200</b>	<b>100 %</b>	<b>625 500</b>	<b>100 %</b>

(1) Dont IFRS : 176 972 euros.

# RAPPORT DU PRÉSIDENT

*Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le présent rapport a pour objet de rendre compte aux actionnaires des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et des limitations apportées aux pouvoirs du Directeur général ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.*

*Ce rapport, joint au rapport de gestion arrêté par le Conseil d'administration sur l'activité de la société et de ses filiales durant l'exercice clos le 31 décembre 2005, a été mis à la disposition des actionnaires préalablement à la tenue de l'Assemblée générale annuelle.*

## PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration sont définies par la loi, les statuts de la société, les dispositions du règlement intérieur du Conseil d'administration et les Comités spécialisés institués en son sein.

### **Modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 21 mars 2005 et après avis du Comité des nominations et des rémunérations, a décidé d'unifier les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général.

Cette unification a permis, dans un environnement très concurrentiel et en constante évolution, de renforcer la cohésion entre stratégie et fonction opérationnelle et ainsi de raccourcir les circuits de décisions.

L'organisation et le fonctionnement du Conseil d'administration font l'objet d'un règlement intérieur adopté en décembre 2003, qui regroupe et précise les différentes règles qui lui sont applicables de par la loi, les règlements et les statuts de la société. Il intègre également les principes de "gouvernement d'entreprise" auxquels le Conseil adhère et dont il organise la mise en œuvre.

Le règlement intérieur décrit le mode de fonctionnement, les pouvoirs, les attributions et les missions du Conseil et des comités spécialisés institués en son sein : le Comité d'audit, le Comité des nominations et des rémunérations et le Comité du développement international.

Le règlement intérieur comprend également les dispositions relatives aux déclarations que doivent effectuer les mandataires sociaux et les personnes ayant avec les membres du Conseil d'administration des "liens personnels étroits" lors des transactions qu'ils réalisent sur les titres de la société.

Le règlement intérieur fixe le principe de l'évaluation formalisée et régulière du fonctionnement du Conseil d'administration.

Il précise également les modalités et conditions de réunions et de délibérations et permet en particulier la participation des administrateurs aux séances du Conseil par visioconférence. L'aménagement des statuts en vue de permettre la participation aux réunions du Conseil par tout moyen de télécommunication, conformément aux nouvelles dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, est proposé à l'assemblée générale extraordinaire du 31 mai 2006.

## Attributions et missions du Conseil d'administration

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-35 du Code de commerce, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il opère également les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns.

Le Conseil d'administration procède notamment à l'examen et à l'arrêté des comptes individuels et consolidés, annuels et semestriels, ainsi qu'à la présentation des rapports sur l'activité et les résultats de la société et de ses filiales ; il arrête les documents prévisionnels de gestion.

## Limitations des pouvoirs du Directeur général

Le Directeur général est, conformément à l'article L.225-56 du Code de commerce, investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi réserve expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la société à l'égard des tiers.

Dans le cadre d'une bonne gouvernance d'entreprise, le Conseil d'administration a décidé que sont soumises à son autorisation préalable certaines opérations de gestion en considération de leur nature ou de leur montant.

Ainsi, le Directeur général ne peut effectuer sans l'autorisation préalable du Conseil d'administration :

- toute opération susceptible d'affecter la stratégie de la société et des sociétés qu'elle contrôle, leur structure financière ou leur périmètre d'activité, en particulier conclure ou résilier tous accords industriels ou commerciaux de nature à engager, de manière significative, l'avenir du Groupe ;
- toute opération lorsqu'elle dépasse un montant supérieur à cinquante millions (50 000 000) d'euros et notamment :
  - toute souscription et tout achat de valeurs mobilières, toute prise de participation immédiate ou différée dans tout groupement ou société, de droit ou de fait ;
  - tout apport ou échange, avec ou sans soulte, portant sur des biens, titres ou valeurs ;
  - toute acquisition de biens ou droits immobiliers ;
  - toute acquisition ou cession de créances, de fonds de commerce ou autres valeurs incorporelles ;
  - toute émission de valeurs mobilières par les sociétés contrôlées directement ou indirectement ;
  - tout acte en vue de consentir ou d'obtenir tout prêt, emprunt, crédit ou avance de trésorerie ;
  - toute transaction et tout compromis, en cas de litige.

Toutefois, le seuil de cinquante millions d'euros ne s'applique pas aux opérations ci-après, lesquelles doivent être préalablement autorisées au-delà des limites suivantes :

- cessions d'immeubles par nature ou de droits immobiliers : 15 millions d'euros par opération ;
- cessions totales ou partielles de participations : 15 millions d'euros par opération ;
- crédit-bail sur immeuble et/ou matériels d'équipement : 200 millions d'euros globalement et par an ;
- constitution de sûretés : 15 millions d'euros par opération.

Le montant total des cessions d'immeubles par nature ou de droits immobiliers, des cessions totales ou partielles de participations et des opérations de crédit-bail ne peut excéder 250 millions d'euros par an.

L'ensemble de ces dispositions s'applique aux opérations réalisées tant par la société elle-même que par les sociétés qu'elle contrôle, directement ou indirectement.

## Pouvoirs du Président du Conseil d'administration

Au sein du Conseil d'administration, le Président en organise et dirige les travaux dont il rend compte à l'Assemblée générale des actionnaires.

Le Président convoque ainsi les réunions du Conseil d'administration, en établit l'ordre du jour et le procès-verbal de chacune des réunions. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

### Indépendance des administrateurs

Dans un souci de bonne gouvernance d'entreprise, et suivant les recommandations du "Rapport Bouton", le Conseil d'administration a examiné de nouveau la situation des administrateurs au regard des relations qu'ils entretiennent avec la société de nature à compromettre leur liberté de jugement ou à entraîner des conflits d'intérêts et, à cet effet, a apprécié leur indépendance à partir des critères proposés par ledit rapport.

A l'occasion du renouvellement de mandats d'administrateurs, le Conseil d'administration a proposé à l'Assemblée générale la nomination de deux nouveaux administrateurs indépendants.

Le nombre de membres indépendants au sein du Conseil d'administration continuera ainsi à comprendre cinq membres indépendants, représentant le tiers préconisé pour les entreprises contrôlées.

La bonne gouvernance d'entreprise est également assurée par la diversité des compétences, des expériences et des origines des administrateurs, leur disponibilité et leur implication. Il est à noter également que plus des deux tiers du capital de la société sont représentés au Conseil d'administration.

### Activité du Conseil d'administration

En 2005, le Conseil d'administration s'est réuni 9 fois. Le taux moyen de participation des administrateurs a été de 80 %. La durée moyenne des séances est de 1 heure 45.

Le Conseil d'administration a examiné les comptes provisoires et définitifs au 31 décembre 2004 et du 1<sup>er</sup> semestre 2005 ainsi que les documents prévisionnels de gestion. Il a arrêté les rapports et les résolutions présentées à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 26 mai 2005. Il a pris connaissance de l'activité et des résultats du groupe à fin mars et fin septembre 2005.

Le Conseil d'administration a unifié les fonctions de Président du Conseil et de Directeur général.

Le Conseil d'administration a examiné les conditions et modalités de cessation des fonctions du Vice-Président – Délégué général aux affaires internationales et du Directeur général. Il a déterminé la rémunération fixe et variable, pour l'année 2005, du Président-Directeur général.

Le Conseil d'administration a également autorisé différentes opérations financières, notamment la mise en place d'un nouveau partenariat dans le cadre d'un contrôle conjoint au sein du groupe Companhia Brasileira de Distribuição (CBD), la constitution de la société Mercialys, filiale foncière du Groupe, placé sous le régime des SIIC et la conclusion en particulier d'une convention de partenariat concernant les opérations de promotion d'achat immobilier, l'acquisition du co-contrôle de la société Geimex, l'approbation du projet de cession d'entrepôts à la société Mines de la Lucette, la mise en place par la filiale Distribution France Casino d'un programme de cession de créances commerciales au profit de la Banque Crédit Mutuel. Il a en outre décidé le renouvellement des accords entre Banque du groupe Casino et Cofinoga.

Le Conseil d'administration a par ailleurs examiné la situation de la société et du Conseil d'administration au regard des principes du gouvernement d'entreprise : composition et organisation du conseil et des comités, indépendance des administrateurs. A cet égard, il a décidé la mise en œuvre de la deuxième évaluation de son organisation et de son fonctionnement.

Le Conseil d'administration a décidé l'attribution de deux plans d'options de souscription d'actions ainsi que l'attribution d'actions gratuites sous condition de réalisation d'un critère de performance et la création d'un plan d'actionnariat salarié. Il a fixé les modalités de répartition des jetons de présence des administrateurs et du censeur.

En outre, le Conseil d'administration a bénéficié de présentations et d'analyses plus spécifiques de l'activité et des résultats de la branche du réseau Franprix-Leader Price et du réseau de Supermarchés ainsi que de l'organisation de la chaîne d'approvisionnement et logistique "supply chain".

Le Conseil d'administration a eu communication de l'ensemble des travaux de ses comités spécialisés tels que présentés ci-après de manière détaillée.

## Comités techniques

Le Conseil d'administration est assisté de trois comités spécialisés : le Comité d'audit, le Comité des nominations et des rémunérations et le Comité du développement international.

Les comités sont composés exclusivement d'administrateurs. Les membres des comités sont nommés par le Conseil qui désigne également le Président de chaque comité. Le Président-Directeur général ne fait partie d'aucun comité.

Les attributions et modalités spécifiques de fonctionnement de chacun des comités ont été définies par le Conseil lors de leur création et intégrées dans le règlement intérieur.

### Comité d'audit

#### Composition

En 2005, le Comité d'audit était composé de quatre membres dont trois indépendants : Messieurs David Dautresme, Président, Yves Guichard, Gilles Pinoncély et Henri Proglio, désignés pour la durée de leur mandat d'administrateur.

#### Missions

Le Comité d'audit a notamment pour mission d'apporter son assistance au Conseil d'administration dans ses tâches relatives à l'examen et à l'arrêté des comptes annuels et semestriels ainsi qu'à l'occasion de tout événement pouvant avoir un impact significatif sur la situation de la société ou de ses filiales, en terme d'engagements et/ou de risques ou concernant la conformité avec les dispositions légales et réglementaires et la situation des principaux litiges en cours.

Le Comité d'audit est doté d'une charte d'organisation et de fonctionnement venue confirmer ses pouvoirs et attributions au regard notamment de l'analyse des risques de gestion, de la détection et de la prévention des anomalies de gestion.

#### Activité en 2005

Au cours de l'année 2005, le Comité d'audit s'est réuni à quatre reprises. Le taux de participation a atteint 94 %.

Lors de chaque arrêté comptes annuels et semestriels, le Comité d'audit a vérifié le déroulement de la clôture des comptes et a pris connaissance du rapport d'analyse des Commissaires aux comptes comportant notamment une revue de l'ensemble des opérations de consolidation et des comptes de la société. Le Comité a également examiné les engagements hors bilan, les risques et les options comptables retenues en matière de provisions ainsi que des évolutions juridiques et comptables applicables.

Le Comité a examiné les missions d'audit réalisées par la direction de l'Audit interne ainsi que leurs conditions de déroulement ; il a exprimé ses observations et ses recommandations sur les travaux réalisés et leur suivi.

Par ailleurs, le Comité s'est réuni spécifiquement afin de prendre connaissance des impacts sur les comptes consolidés de la conversion aux normes internationales IFRS.

Le Comité a également pris connaissance des travaux réalisés par l'Audit interne dans le cadre de la préparation du rapport que le Président du Conseil d'administration présente à l'assemblée annuelle sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Le Président du Comité a rendu compte au Conseil d'administration des travaux de chacune des réunions du Comité d'audit.

### Comité des nominations et des rémunérations

#### Composition

En 2005, le Comité des nominations et des rémunérations était composé de trois membres dont deux indépendants : Messieurs Henri Giscard d'Estaing, Président, Gilles Pinoncély et David de Rothschild, désignés pour la durée de leur mandat d'administrateur.

#### Missions

Le Comité des nominations et des rémunérations est notamment chargé d'assister le Conseil d'administration concernant l'examen des candidatures aux fonctions de Direction générale, la sélection des futurs administrateurs, la détermination et le contrôle de la politique de rémunération des dirigeants et l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions gratuites de la société.

Le Comité des nominations et des rémunérations a établi une charte venue confirmer ses pouvoirs et attributions au regard notamment de la mise en œuvre et de l'organisation de l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration ainsi que de l'examen du respect et de la bonne application des principes de gouvernement d'entreprise et des règles de déontologie en particulier celles issues du règlement intérieur du Conseil.

### Activité en 2005

Au cours de l'année 2005 le Comité des nominations et des rémunérations s'est réuni à cinq reprises. Le taux de participation a atteint 100 %.

Le Comité a examiné la proposition d'unification des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général de la société.

Le Comité a formulé ses recommandations concernant les conditions et modalités de cessation des fonctions exercées par Monsieur Christian Couvreur, Vice-Président, et Monsieur Pierre Bouchut, Directeur général, ainsi que sur les projets d'attributions d'options de souscriptions d'actions et d'actions gratuites aux cadres et sur le projet de la mise en place du plan d'actionnariat "Emily".

Suite à la première évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration effectuée avec l'assistance d'un cabinet spécialisé extérieur qui a eu lieu au début de l'année 2004, le Comité a mis en œuvre en fin d'année 2005 la seconde évaluation du Conseil d'administration relative à son organisation et son fonctionnement conformément aux recommandations du "Rapport Bouton" et des dispositions du règlement intérieur.

Le Comité a également été saisi des modalités de détermination de la rémunération fixe et variable pour 2005 du Président-Directeur général ainsi que de la répartition des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil et de la rémunération des membres des Comités techniques.

Le Président du Comité a rendu compte au Conseil d'administration des travaux de chacune des réunions du Comité des nominations et des rémunérations.

## Comité du développement international

### Composition

En 2005, le Comité du développement international était composé de trois membres dont un indépendant : Messieurs Yves Guichard, Président, André Crestey et Philippe Houzé, désignés pour la durée de leur mandat d'administrateur.

### Missions

Le Comité du développement international a pour attribution d'examiner régulièrement l'activité et les résultats des participations et filiales étrangères ainsi que, s'il y a lieu et à la demande du Conseil d'administration, les projets d'investissements internationaux ou de développement soumis à autorisation préalable du Conseil d'administration ; il procède à toute étude ou toute mission appropriée.

### Activité en 2005

Au cours de l'année 2005, le Comité du développement international s'est réuni à deux reprises. Le taux de participation a atteint 100 %.

Le Comité a pris connaissance de l'activité et des résultats des activités internationales. Il a également bénéficié d'une communication spécifique sur les implantations et l'activité du groupe Vindémia ainsi que sur les nouveaux concepts discount développés au sein des activités internationales.

Le Président du Comité a rendu compte au Conseil d'administration des travaux de chacune des réunions du Comité du développement international.



### **Informations des membres du Conseil d'administration**

Le Président ou le Directeur général est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

A ce titre, les éléments indispensables à l'examen des points sur lesquels est appelé à débattre le Conseil d'administration, sont communiqués aux membres du Conseil d'administration préalablement à la réunion du Conseil. Ainsi, il est adressé à chacun des membres du Conseil un dossier préparatoire comprenant les informations et documents relatifs aux sujets inscrits à l'ordre du jour.

La Direction générale communique au Conseil d'administration, au moins une fois par trimestre, un état de l'activité de la société et de ses principales filiales comprenant notamment les chiffres d'affaires et l'évolution des résultats, le tableau d'endettement et l'état des lignes de crédit dont disposent la société et ses principales filiales ainsi que le tableau des effectifs de la société et de ses principales filiales.

Le Conseil d'administration examine également, une fois par semestre, l'état des engagements hors bilan souscrits par le Groupe.

Le Directeur général adjoint exécutif Finances et Administration ainsi que le Directeur général adjoint exécutif en charge de la direction des réseaux français et du marketing groupe participent à toutes les réunions du Conseil d'administration. Les autres membres du Comité de Direction générale y sont associés ponctuellement.

### **Evaluation des conditions de fonctionnement du Conseil d'administration**

Conformément au "Rapport Bouton", le règlement intérieur prévoit un débat annuel et une évaluation régulière sur le fonctionnement du Conseil d'administration, confiée au Comité des nominations et des rémunérations, chargé d'en organiser la mise en œuvre, assisté, s'il le souhaite, d'un consultant extérieur.

Une première évaluation du Conseil d'administration a été mise en œuvre en janvier 2004. Un cabinet extérieur a été chargé de procéder à des entretiens individuels avec les administrateurs et censeur, fondés sur un ensemble de thèmes préalablement sélectionnés.

La synthèse des entretiens a été communiquée au Comité des nominations et des rémunérations qui a présenté ses conclusions débattues au Conseil d'administration le 8 avril 2004.

A la fin de l'année 2005, une nouvelle évaluation du Conseil d'administration a été mise en œuvre par le Comité des nominations et des rémunérations portant sur son organisation et son fonctionnement au moyen d'un questionnaire envoyé à chaque administrateur.

Il ressort des appréciations et observations faites par les membres du Conseil d'administration que l'organisation et le fonctionnement du Conseil sont tout à fait satisfaisants au regard de l'éthique et des principes de gouvernement d'entreprise et que des progrès ont été réalisés en matière d'information des administrateurs et de préparation des conseils.

Afin de consolider ces progrès, les administrateurs ont formulé des souhaits visant à augmenter à terme le nombre d'administrateurs indépendants représentant le monde de l'entreprise, à communiquer plus régulièrement aux administrateurs des informations sur la stratégie permettant de mieux les associer à l'action du Président et à accroître les informations diffusées par le Comité du développement international relatives aux activités internationales.

### **Informations privilégiées**

Le règlement intérieur précise les règles de déontologie applicables aux membres du Conseil d'administration, en particulier les obligations de confidentialité visées par l'article L 465-1 du Code monétaire et financier et par les articles 621-1 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) relatifs aux opérations d'initiés ainsi que l'obligation d'abstention concernant la réalisation de toutes opérations sur les titres de la société pendant le délai de quinze jours précédant la publication des comptes annuels et semestriels de la société.

Par ailleurs et en application des nouvelles dispositions visées par les articles L 621-18-4 du Code monétaire et financier et 222-16 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, la société a établi la première liste des initiés permanents (mandataires sociaux, membres du Comité de Direction générale, autres collaborateurs et personnes tierces concernés).

La société a ainsi informé les personnes concernées de leur inscription sur la liste ainsi que des règles applicables à la détention, à la communication et à l'exploitation d'une information privilégiée et des sanctions encourues en cas de violation de ces règles.

# PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Les travaux réalisés en 2005 ont permis d'enrichir le recensement des dispositifs de contrôle interne, ce que traduit le présent rapport, lequel :

- rappelle les objectifs et l'environnement de contrôle interne existant au sein du groupe Casino (ci-après indifféremment le "Groupe" ou "Casino"), dont la mise en œuvre est assurée par la Direction générale, le personnel d'encadrement et, plus largement, l'ensemble des salariés ;
- décrit les moyens et procédures de contrôle interne appliqués par la société Casino, Guichard-Perrachon, maison-mère, pour s'assurer de la fiabilité des informations comptables et financières transmises par ses entités françaises et internationales ;
- présente les actions et moyens de contrôle interne adoptés, sur le plan opérationnel, par les entités et filiales françaises les plus significatives du Groupe, représentant 80 % du résultat opérationnel courant du Groupe en 2005, ainsi que dans la majeure partie des filiales étrangères du Groupe, représentant 16 % du résultat opérationnel courant du Groupe en 2005. Les structures Franprix - Leader Price et Monoprix, autonomes dans leur gestion opérationnelle, font l'objet d'une présentation individuelle de leurs systèmes de contrôle interne.

## 1. Rappel des objectifs de contrôle interne pour le Groupe et ses filiales

Conformément aux principes définis par le COSO (*Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission*), relayés en France par l'IFACI (Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne), le contrôle interne, chez Casino, se définit comme un processus destiné à la réalisation des objectifs suivants :

- la fiabilité et l'intégrité des informations financières ;
- l'efficacité et l'efficience des opérations ;
- la conformité aux lois et réglementations en vigueur.

Comme tout système de contrôle interne classique, il vise à fournir une assurance raisonnable de la maîtrise des risques.

La performance et la maîtrise des activités sont assurées par un dispositif fondé sur une organisation structurée, des procédures diffusées ou mises à disposition des collaborateurs concernés (notamment via l'intranet), des sessions de formations et des outils informatiques adaptés, contribuant ainsi à la confidentialité, la traçabilité et l'intégrité des données. Une base de données a été constituée, répertoriant à ce jour près de 3 400 procédures<sup>(1)</sup> et plus de 770 instructions<sup>(2)</sup>, émises par les directions et applicables aux entités françaises (hors Franprix - Leader Price et Monoprix). Des groupes de travail, constitués de spécialistes de chaque activité, ont été mis en place afin d'alimenter et de faire vivre cette base de données qui a vocation à favoriser le partage des principes de contrôle interne au sein du Groupe.

Le contrôle interne de Casino a ainsi pour objectif de prévenir l'ensemble des risques majeurs inhérents aux activités du Groupe, notamment ceux détaillés dans le document de référence, tels que les risques de marché, financiers, opérationnels, juridiques et fiscaux. Ces risques sont répertoriés, en fonction de leur occurrence et de leur impact, dans une cartographie divisée en 16 domaines, 58 processus et 151 sous-processus, eux-mêmes classés en fonction de leur importance. La mise à jour de la cartographie des risques a été réalisée en étroite collaboration avec les directeurs des principales activités opérationnelles et fonctionnelles du Groupe.

## 2. L'environnement de contrôle au sein du groupe Casino

Casino affiche plusieurs valeurs fondatrices que sont la qualité, la proximité, la solidarité et le respect, lesquelles cadrent le sens de l'action des collaborateurs du Groupe et contribuent à créer un environnement favorable au respect des procédures et à la maîtrise des activités. Le respect de ces valeurs est assuré par une organisation du contrôle interne structurée, notamment autour des organes de contrôle présentés ci-après.

### 2.1 La Direction générale du Groupe

Pour renforcer la cohésion entre stratégie et gestion opérationnelle, et raccourcir les circuits de décision, le Conseil d'administration a approuvé, en mars 2005, le cumul des fonctions de Directeur général et de Président du Conseil d'administration de la société Casino, Guichard-Perrachon. Le Président-Directeur général s'appuie dans sa mission sur deux Directeurs généraux adjoints exécutifs, l'un en charge des activités administratives et financières, l'autre des activités opérationnelles.

(1) Une procédure présente les modalités d'action applicables à une opération en décrivant la séquence chronologique des étapes d'un travail ou en indiquant à chacun les actes qu'il doit accomplir.

(2) Une instruction donne une prescription détaillée et précise sur la conduite à tenir, la façon de gérer un dossier. Elle présente les directives internes et rappelle, le cas échéant, le cadre législatif ou réglementaire applicable.

La mise en œuvre de la stratégie et le pilotage opérationnel du Groupe sont assurés par le Comité de Direction générale, composé de 9 membres et regroupant les représentants des principales directions du Groupe. Dans le cadre de réunions bimensuelles, le Comité suit les résultats et les équilibres financiers du Groupe, s'assure de la cohérence des plans d'actions engagés par l'ensemble des Directions, et rend les arbitrages nécessaires.

Pour réaliser ses missions, le Comité de Direction générale est assisté de neuf comités spécialisés :

- Le Comité action commerciale France, instance de pilotage des politiques commerciales, se réunit tous les mois ;
- Le Comité des ressources humaines, qui se réunit toutes les six semaines, est chargé d'étudier les besoins et les ressources des postes clés ;
- Le Comité de coordination transversale, instance d'arbitrage et de décision pour les réseaux intégrés et la chaîne d'approvisionnement en France, se réunit une fois par mois ;
- Le Comité communication financière, dédié à l'orientation et à la préparation de la communication financière ; ses réunions sont hebdomadaires ;
- Le Comité finance, organe de décision et de suivi en matière financière, est en charge de l'examen des grands projets, et se réunit deux fois par mois ;
- Le Comité expansion et franchise, instance de décision en matière d'expansion et de franchise, se réunit tous les deux mois ;
- Le Comité exécutif international, en charge du pilotage opérationnel des activités et filiales internationales, instruit les principaux projets d'investissement ou de développement ;
- Le Comité systèmes d'information, qui pilote les aspects stratégiques des systèmes d'information, se réunit trimestriellement ;
- Le Comité de direction Groupe, qui se réunit deux fois par an, permet aux cadres dirigeants du Groupe de prendre connaissance des résultats, de partager les expériences et d'échanger sur de nouvelles thématiques.

## **2.2 La Direction de la stratégie et du plan**

Cette Direction a pour mission de guider les grands choix stratégiques du Groupe. Chaque année, un plan à trois ans est établi, mis en œuvre et suivi ; les orientations stratégiques sont formalisées et actualisées. La vérification des grands équilibres de l'entreprise, notamment en terme d'investissements et d'allocation des moyens financiers, est réalisée. Cette Direction est également en charge, en liaison avec le Comité de direction générale, de contribuer à l'élaboration des principaux plans d'actions des structures opérationnelles ou fonctionnelles et d'en assurer le suivi.

## **2.3 La Direction du contrôle de gestion**

La Direction du contrôle de gestion Groupe, qui comprend un effectif permanent d'une douzaine de personnes, suit la réalisation des objectifs annuels budgétés et approuvés par la Direction du Groupe. Elle assure le suivi de l'activité et des résultats des différentes unités opérationnelles et fonctionnelles, sur la base des éléments de reporting qui lui sont transmis de façon régulière, ou au moyen de missions réalisées sur place. Ses travaux s'effectuent principalement en relation avec le service de la consolidation et la Direction de la stratégie et du plan.

## **2.4 La Direction des systèmes d'information**

La société Casino Information Technology (CIT), filiale à 100 % de la société Casino, Guichard-Perrachon, est dédiée à l'informatique du Groupe. Elle comprend un effectif permanent d'environ 270 personnes, renforcé par du personnel externe en fonction des besoins. Cette société a pour missions d'assurer, d'une part, le fonctionnement quotidien des outils informatiques utilisés au sein du Groupe et, d'autre part, la maîtrise d'œuvre de la mise en place et du développement de nouvelles solutions informatiques.

## **2.5 La Direction de l'audit et du contrôle interne**

La Direction de l'audit et du contrôle interne est chargée d'assister tant la Direction générale que les différentes directions et entités, en France et à l'international, dans l'exercice de leurs responsabilités en réalisant des missions d'audit. Elle est également un interlocuteur du Comité d'audit auquel elle présente ses travaux et donne des réponses ou éclairages à toute sollicitation de sa part. Elle s'appuie sur une équipe d'audit interne centrale, et des équipes d'audit interne localisées au sein de la majeure partie des entités du Groupe en France et à l'international. Ces dernières sont rattachées, hiérarchiquement, à la Direction générale ou à la Direction administrative et financière de chaque entité et, fonctionnellement, à la Direction de l'audit et du contrôle interne. Les modalités de ce lien fonctionnel sont formalisées dans le cadre d'une instruction de la Direction générale.

Un dispositif de remontée d'informations a été mis en place entre les services d'audit des entités pour lesquelles les règles de gouvernance le permettent, et la Direction de l'audit et du contrôle interne. A ce titre, sont communiqués les rapports d'audit émis localement et, en cas d'incident, toute information utile. Le dispositif d'audit interne comprend au total environ cent cinquante collaborateurs.

Les missions d'audit interne réalisées sont définies dans le cadre d'un plan d'audit annuel, préparé par la Direction de l'audit et du contrôle interne sur la base de la cartographie des risques Groupe. Ce plan est approuvé par la Direction générale et le Comité d'audit du Conseil d'administration. La cartographie des risques permet d'identifier les processus clefs et les risques associés et, ainsi, de déterminer le choix des missions. La charte de l'Audit interne Groupe, validée par le Comité d'audit et mise à jour en 2005, décrit les modalités d'intervention de la Direction de l'audit et du contrôle interne au sein du Groupe. Par ailleurs, une méthodologie formalisée dans un guide, s'appuyant sur les normes de la profession éditées par l'Institute of Internal Auditors (IIA), sert de support au déroulement des missions d'audit.

La Direction de l'audit et du contrôle interne a réalisé 19 missions, dont 9 à l'international, au cours de l'année 2005.

Il s'agit de missions portant sur les processus métiers majeurs (tels que les achats, les investissements, etc.) ainsi que sur des thèmes impliquant l'action des fonctions supports du Groupe (conformité aux lois et règlements, continuité d'exploitation des systèmes d'information, adéquation et gestion des ressources humaines...).

Chaque mission d'audit fait l'objet d'un rapport, dans lequel sont formalisés des constats et émises des recommandations. En réponse aux recommandations, des plans d'actions sont définis par les audités, au regard des dysfonctionnements constatés. La Direction de l'audit et du contrôle interne veille à la mise en œuvre des plans d'actions, dans le cadre de missions d'accompagnement puis de suivi. Une procédure fixe les modalités de communication des rapports d'audit à la Direction générale du Groupe et au Comité d'audit du Conseil d'administration.

La Direction de l'audit et du contrôle interne réalise également des travaux de conseil et de support, éventuellement relayés par des formations, dans le cadre de ses missions d'audit ou, de manière ponctuelle, en marge de ses interventions.

En 2005, par exemple, elle a élaboré un guide de bonnes pratiques de contrôle interne dans le domaine des achats, à destination des entités internationales du Groupe.

## 2.6 Le Secrétariat général

Le dispositif de gestion et de contrôle du risque juridique et fiscal est centralisé au sein du Secrétariat général qui a pour missions la prévention, l'information, le conseil et le développement des compétences juridiques et fiscales au sein du Groupe. A ce titre, il assiste et conseille l'ensemble des interlocuteurs opérationnels ou fonctionnels, en veillant au respect des lois et réglementations applicables au Groupe. Il assure, le cas échéant, la défense des intérêts des sociétés du Groupe et de leurs collaborateurs devant l'ensemble des instances judiciaires et administratives.

Le Secrétariat général supervise, anime et coordonne une équipe d'une soixantaine de personnes réparties au sein de cinq pôles de compétences (Juridique opérationnel transversal, Juridique corporate, Juridique opérationnel réseaux, Juridique immobilier, Fiscalité) et de la Direction de la prévention. Celle-ci est chargée de détecter et de prévenir la survenance des risques sur des thèmes juridiques spécifiques et souvent transversaux. A ce titre, la Direction de la prévention préconise à la Direction générale, ainsi qu'aux entités concernées, des actions préventives ou correctives permettant d'identifier les comportements, situations ou pratiques susceptibles d'engager la responsabilité des personnes physiques et morales qui composent le Groupe.

## 2.7 Le Comité de gestion des risques (COGER)

Le COGER est composé des représentants de différentes Directions (Ressources humaines, Audit et Contrôle interne, Secrétariat général, Qualité, Sécurité et Prévention), du représentant de la Direction de l'audit juridique de la société mère de Casino, Guichard Perrachon, et de consultants externes. Ce comité dépend de la Direction générale du Groupe, et a pour mission de s'assurer de la maîtrise des problématiques de sécurité et de gestion de crise.

En 2005, le COGER a continué de remplir sa mission de veille sur les risques émergents (grippe aviaire...) et de travailler à l'actualisation et l'élargissement de la procédure de gestion de crise Groupe.

Il s'est réuni six fois au cours de l'année 2005.

## 2.8 La cellule de gestion de crise

Une cellule spécifique, dédiée à la gestion de tout type de crise, compte parmi ses membres permanents les représentants de la Direction générale, la Direction des ressources humaines, la Direction des ventes et la Direction de la prévention. Cette cellule travaille dans le cadre d'une procédure formalisée.

Un manuel de gestion de crise détaille les responsabilités et tâches de chacun de ses membres, avec les principales consignes et directives à suivre.

Un dispositif d'assistance scientifique vient également appuyer la cellule de gestion de crise.

## **2.9 La Direction assurances**

Cette Direction a pour mission l'analyse et la couverture des risques aléatoires assurables des sociétés dont le Groupe a la gestion effective. A ce titre, elle est en charge de la souscription et de la gestion centralisée des polices d'assurance. Elle intervient concernant les assurances et est, à cet effet, impliquée de façon transversale, tant dans la gestion opérationnelle des filiales (suivi du parc immobilier du Groupe à assurer, assurance des chantiers, négociation des clauses assurances des baux...) que dans la prévention et le suivi de tous les sinistres. Par ailleurs, la Direction assurances coordonne et supervise la souscription et le suivi des programmes assurances par les filiales étrangères détenues majoritairement par le Groupe, ou dont celui-ci assume la gestion opérationnelle.

## **2.10 Le Comité d'audit du Conseil d'administration**

Le Comité d'audit du Conseil d'administration de la société Casino, Guichard-Perrachon participe au processus de contrôle interne par les avis et recommandations, ainsi que par les analyses et investigations qu'il est susceptible de mettre en œuvre ou de faire réaliser. Il donne son avis sur le plan d'audit annuel, ainsi que sur les méthodes de contrôle qui lui sont présentées, et se saisit des questions qui lui semblent opportunes.

Lors de comités spécifiques, la Direction de l'audit et du contrôle interne Groupe rend compte de ses travaux. Sont présentés au Comité d'audit l'ensemble des rapports émis suite aux missions d'audit interne, comprenant les conclusions et les recommandations formulées ainsi que les plans d'actions qui seront mis en œuvre par les entités concernées.

## **2.11 Les Commissaires aux comptes**

La société Casino, Guichard-Perrachon dispose d'un collège de deux Commissaires aux comptes. Dans le cadre de leur mission, ils s'assurent que les comptes annuels sont réguliers et sincères au regard des règles et principes comptables et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et patrimoniale en fin d'exercice. Par ailleurs, à l'occasion de leur mission, les Commissaires aux comptes sont appelés à prendre connaissance de l'organisation et du fonctionnement des procédures de contrôle interne en application et, s'il y a lieu, à émettre des recommandations.

Les modalités de désignation des Commissaires aux comptes sont organisées suivant un processus d'appel d'offres initié et contrôlé par le Comité d'audit, conformément au "Rapport Bouton" et aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Le dernier renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes a eu lieu en 2004 suivant ce processus.

## **2.12 La Direction des activités internationales et le Comité du développement international**

Un suivi opérationnel des filiales et participations internationales est assuré par la Direction des activités internationales, qui a également pour rôle les échanges de savoir-faire au sein du groupe Casino. Par ailleurs, un suivi fonctionnel est effectué par la Direction des affaires financières et les Directions supports du Groupe (Direction de la comptabilité et du contrôle de gestion, Direction de la stratégie et du plan, Secrétariat général...).

Le Comité du développement international du Conseil d'administration de Casino, Guichard-Perrachon effectue également un suivi des entités internationales. Il a pour attribution d'examiner régulièrement l'activité et les résultats des filiales et participations étrangères.

### 3. Les procédures de contrôle interne mises en place

#### 3.1 Les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

La fiabilité des informations comptables et financières contenues dans les comptes de la société Casino, Guichard-Perrachon, ainsi que celles communiquées par les sociétés qu'elle consolide, repose sur le dispositif suivant :

##### 3.1.1 Les flux d'information sont organisés autour de trois principes, de nature à homogénéiser et fiabiliser les informations produites :

- *La logique d'organisation et la hiérarchie des cycles de gestion* : définition du plan, construction du budget, suivi de la réalisation, actualisation du budget et consolidation.
- *L'unicité des normes* entre la consolidation statutaire et le contrôle de gestion.
- *Un outil de reporting commun* : un système unique de remontée et de production des informations de comptabilité générale et de gestion, permettant une réconciliation permanente des deux natures de données.

##### 3.1.2 Les moyens mis en œuvre pour respecter ces trois principes sont les suivants :

###### • Outils transversaux

Depuis 2003, ont été mis en place :

- un outil de reporting financier (Hyperion Financial Management) commun à la consolidation et au contrôle de gestion ;
- un guide de normes, rédigé afin de fiabiliser l'information diffusée au sein de l'ensemble du Groupe en assurant son homogénéité de traitement.

###### • Normes de consolidation et règles de gestion du Groupe

Les normes comptables du Groupe et les règles de gestion, définies par un service dédié, sont répertoriées dans le "Guide des Normes de Consolidation et de Gestion". Ce guide est communiqué à l'ensemble des utilisateurs de l'outil de reporting financier. Chaque mise à jour fait l'objet d'une communication aux intéressés, qui ont suivi une formation à l'utilisation de l'outil.

Dans le cadre du passage aux normes internationales IFRS (International Financial Reporting Standards), ce guide a fait l'objet d'une mise à jour complète.

###### • Administration des systèmes d'information de gestion

Un département spécifique a pour principales missions d'administrer les systèmes d'information dédiés à la comptabilité et à la gestion, et d'être un lien entre les services informatiques et les utilisateurs. Les données interfacées sont contrôlées lors de chaque intégration par l'outil comptable en fonction des plans de comptes et des règles définies. L'administration du système de reporting Groupe est assurée par un administrateur fonctionnel dédié, relayé par des correspondants au sein des services consolidation et contrôle de gestion Groupe.

###### • Organisation de l'élaboration du budget et du plan

Les prévisions sont élaborées en respectant un calendrier précis, basé sur quatre étapes principales :

- envoi aux filiales des instructions sur les informations à transmettre et le calendrier à respecter, sous la forme d'une procédure budgétaire formalisée et multilingue ;
- transmission par les filiales de leur budget annuel, du plan et des hypothèses de construction. Le budget correspond à la première année du plan à trois ans ;
- consolidation et analyses des dossiers prévisionnels transmis au contrôle de gestion Groupe et à la Direction de la stratégie et du plan, enrichis d'échanges avec les Directions financières des filiales ;
- soumission par la Direction de chaque filiale du budget et du plan au Comité de direction générale pour approbation.

Le budget et le plan sont révisés de façon régulière, et autant de fois que nécessaire si des écarts significatifs avec le réalisé sont identifiés sur certaines filiales.

###### • Organisation du contrôle de gestion et procédures de reporting mises en place

Le service contrôle de gestion remplit deux fonctions assurées par deux équipes distinctes :

- un service reporting, en charge de la production et de la diffusion des éléments de reporting au sein du Groupe ;
- un service d'analyse, qui assure le suivi de la réalisation des engagements économiques approuvés par la Direction du Groupe. Chaque unité opérationnelle et fonctionnelle est suivie par une personne dédiée. Le principe de réconciliation des données de la consolidation avec les données de gestion, lors des clôtures annuelles et semestrielles, est une garantie de la fiabilité des données de gestion.

Par ailleurs, le contrôle de gestion participe aux revues d'activités mensuelles qui se tiennent entre la Direction générale et les différentes unités opérationnelles du groupe.

Enfin, conformément à la procédure de décision d'investissement mise en place au sein du Groupe, le contrôle de gestion intervient également dans la revue des dossiers d'investissement, en fonction des seuils fixés dans la procédure.

- **Arrêtés des comptes sociaux et élaboration des comptes consolidés**

Les comptes sociaux sont arrêtés suivant les principes et normes comptables locaux. Les liasses de consolidation sont en revanche établies par l'ensemble des entités du Groupe, en appliquant des règles homogènes, conformément aux principes qui figurent dans le Guide des Normes de Consolidation et de Gestion. Ce guide explicite les principes comptables Groupe, les principes de consolidation, l'homogénéisation des comptes, les retraitements, les opérations de consolidation, les opérations complexes et les principes de gestion.

Afin d'assurer un traitement homogène de l'information comptable et financière par les différentes filiales, le service de consolidation transmet également des instructions sur le déroulement du processus de clôture précisant notamment le calendrier à respecter, les informations à saisir et les retraitements à opérer. La plupart des retraitements de consolidation sont en effet effectués par les filiales, et sont générés au travers de l'outil de reporting, qui comporte de nombreux contrôles automatiques et assure l'homogénéité de format des liasses de consolidation.

Au-delà de la réalisation de contrôles de cohérence de premier niveau par les filiales, des paliers de sous-consolidation ont été mis en place afin d'assurer le développement de compétences en consolidation au sein des filiales.

L'outil de reporting repose sur un processus de validation par étapes des données remontées par les filiales. Un processus d'allers-retours entre les équipes centrales et locales s'instaure. Chaque donnée passe successivement par différents statuts, auxquels sont attachées des possibilités de modification et de traitement dans l'outil par les acteurs concernés.

Les écarts entre les données de la consolidation statutaire et les données de gestion sont analysés chaque semestre. Cette analyse s'effectue en collaboration avec les filiales sur la base des états de rapprochement envoyés au service consolidation et au contrôle de gestion Groupe lors de la remontée des liasses.

- **Normes IFRS**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, le groupe Casino a adopté les normes IFRS, conformément à la réglementation. A partir des comptes établis en normes locales, les filiales établissent des liasses de consolidation en normes IFRS. Ces données sont validées par les Commissaires aux comptes locaux, avant audit par les Commissaires aux comptes du Groupe.

Le référentiel IFRS étant amené à évoluer dans les années futures, une cellule de veille est en place, en relation avec les Commissaires aux comptes du Groupe.

- **Suivi des engagements hors bilan**

Les engagements hors bilan sont renseignés par les filiales, au travers de la liasse de consolidation. L'exhaustivité de cet inventaire est contrôlée par les Directions financière, juridique et fiscale, qui sont par ailleurs associées à la négociation et à l'élaboration des contrats qui engagent le Groupe.

- **Suivi des actifs**

Des procédures émises par la Direction comptabilité et contrôle de gestion permettent de s'assurer que la valeur comptable des actifs n'est pas supérieure à leur juste valeur. Pour cela, des tests de dépréciation sont réalisés périodiquement, d'une manière cohérente et homogène, dans l'ensemble des filiales consolidées du Groupe.

### **3.1.3 Les procédures de gestion financière**

Les procédures de gestion financière couvrent trois domaines :

- tout d'abord, la gestion des flux et de la trésorerie, qui consiste notamment à encaisser les recettes des magasins et à effectuer les règlements. Il existe un ensemble de procédures opérationnelles et de supervision qui permettent de détecter les éventuelles anomalies, et d'engager rapidement des actions correctives le cas échéant ;
- ensuite, les opérations de financement à moyen et long terme, et les opérations réalisées dans le cadre de la gestion des risques comme les couvertures de taux d'intérêt. Ces activités sont gérées selon les principes de prudence et d'anticipation ;
- enfin, la coordination financière et internationale passe par un rôle de conseil et d'analyse des solutions à apporter à chaque filiale. Par ailleurs, afin de fiabiliser le traitement des données et de sécuriser la comptabilisation des opérations, la Direction financière s'appuie sur des outils informatiques et veille au principe de séparation des tâches et des fonctions. La faculté d'engager la société dans le cadre d'opérations de nature financière est du ressort du Président Directeur général, qui lui-même agit dans le cadre des pouvoirs qui lui sont conférés par le Conseil d'administration.

### 3.2 Les procédures et les actions de contrôle interne relatives à la communication financière

La Direction de la communication financière établit le lien entre le groupe Casino, d'une part, et la communauté financière et les investisseurs, d'autre part.

Les informations collectées puis diffusées suivent un processus précis, et font l'objet d'analyses de cohérence et de recoupements afin de garantir la qualité et la fiabilité des données. Pour chaque typologie d'information, la Direction concernée est sollicitée par la Direction de la communication financière, qui travaille en étroite collaboration avec la Direction de la comptabilité et du contrôle de gestion, la Direction de l'expansion, la Direction des affaires financières et le Secrétariat général.

La communication financière du Groupe repose essentiellement sur le respect des procédures édictées par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), et le respect du principe d'égalité des actionnaires. La diffusion de l'information s'effectue via différents canaux : réunions de présentation des résultats annuels et semestriels, publications trimestrielles du chiffre d'affaires, informations financières lors de l'Assemblée générale, rapport annuel, communiqués de presse, relations avec les analystes financiers et les investisseurs, notamment lors de présentations organisées en France et à l'étranger.

### 3.3 Les procédures et les actions de contrôle interne relatives à la conformité aux lois et règlements

Le Secrétariat général mène des actions de prévention, d'information et de conseil dans tous les domaines du droit : distribution, consommation, concurrence, sociétés, fiscalité, immobilier, environnement, social... Plus généralement, il identifie les risques juridiques induits par les activités du Groupe, et pouvant découler des comportements de l'ensemble des personnes morales ou physiques qui le composent.

Il anime et coordonne de nombreuses actions de formation auprès des interlocuteurs opérationnels, afin de les sensibiliser aux risques juridiques.

Le suivi et le règlement des litiges et des contentieux sont assurés par le Secrétariat général et les pôles juridiques, avec le concours des opérationnels et, le cas échéant, de cabinets de conseils externes.

Des outils viennent soutenir l'activité du Secrétariat général :

- une veille juridique régulière est assurée par le biais de la participation à des organismes officiels, d'abonnements à des revues spécialisées, etc. ;
- un logiciel informatique de traitement des chaînes de délégations de pouvoirs est géré et suivi par le Service de Gestion Administrative du Personnel ;
- un outil informatique est dédié au traitement et au suivi des litiges et contentieux.

### 3.4 Les procédures et les actions de contrôle interne mises en œuvre sur le plan opérationnel

**3.4.1 Principales entités françaises : Casino, Guichard-Perrachon, Distribution Casino France (périmètre hypermarchés et supermarchés), Casino Services (activités partagées), Casino Information Technology (informatique), EMC Distribution (achats), Easydis (logistique), L'Immonilière Groupe Casino (activités immobilières), Mercialys et Sudéco (gestion des galeries commerciales)...**

#### • Stratégie / Pilotage

Les stratégies sont définies annuellement à partir d'études internes et, si nécessaire, avec le concours de prestataires et de cabinets externes, pour chacune des activités du Groupe. Ces stratégies sont déclinées en plans d'actions, dont les principaux sont consolidés et suivis par la Direction de la stratégie et du plan. Ceux-ci sont présentés à la Direction générale du Groupe pour validation.

#### • Achats

L'organisation générale du processus achat est fondée sur le principe de séparation des tâches, mais implique une collaboration étroite entre les intervenants concernés : achats, marketing, qualité, supply chain et enseignes. La définition des assortiments repose sur des analyses de marché et des études de consommation, et font l'objet de suivis de gestion.

Il existe un contrat de référencement type visant à encadrer et sécuriser la relation avec les fournisseurs. Ce contrat est revu annuellement et révisé en fonction des évolutions législatives et réglementaires. Il est joint au dossier d'appel d'offres qui est remis aux fournisseurs. En outre, un outil informatique est dédié à la saisie et au suivi des conditions commerciales négociées.

Des vérifications sont régulièrement effectuées, pour réduire les risques liés à la dépendance économique et à la capacité de production des fournisseurs.



- **Qualité et sécurité alimentaires et non alimentaires**

La Direction de la qualité définit et met en œuvre des moyens de contrôle et de suivi des produits et des fournisseurs. L'ensemble des procédures à suivre et les documents à utiliser dans le cadre du processus achat (appel d'offres, cahiers des charges produits, audit des fournisseurs, convention qualité et convention avec les laboratoires d'analyse) sont répertoriés dans une base documentaire disponible sur l'intranet. Il en est de même pour les procédures spécifiques de retrait et de rappel des produits.

Des audits sont réalisés sur tous les sites de production destinés à fabriquer les produits de marque Casino et assimilés (Terre et Saveur, Club des Sommeliers). Par ailleurs, des prestataires effectuent des contrôles sur la qualité et la conformité des produits alimentaires et non alimentaires. Des actions de formation et de sensibilisation au respect des normes qualité et aux problématiques d'hygiène et de sécurité alimentaire ont lieu, et sont destinées au personnel en magasin.

Enfin, conformément au règlement CE 178/2002, un outil collaboratif a été mis en place pour intégrer, sous format électronique, les cahiers des charges des produits Casino. Cet outil permet d'intégrer tous les ingrédients d'un produit et facilite la traçabilité des matières premières utilisées. En parallèle, plusieurs chantiers transversaux sont en cours de réalisation pour connaître les données de traçabilité produits : depuis la livraison des fournisseurs jusqu'en magasin.

Dans son action, la Direction de la qualité a mis en place trois comités :

- un Comité de prévention, en charge d'identifier les tendances relatives aux problématiques de qualité et sécurité alimentaires, et de décider de plans d'actions. Il se réunit tous les deux mois ;
- un Comité scientifique et qualité, composé des responsables qualité des principales entités françaises (hors Franprix-Leader Price), permet d'échanger sur les dossiers transversaux et les évolutions réglementaires. Ce comité se réunit tous les trimestres ;
- un Comité de notification, chargé de statuer sur la nécessité de notifier aux instances gouvernementales toute non-conformité de produits, comme l'exige la réglementation, a été créé au sein de la centrale d'achat EMCD. Il se réunit autant de fois que nécessaire.

En outre, la Direction de la qualité est membre de la Fédération du Commerce et de la Distribution (FCD), lui permettant ainsi d'être informée des dernières évolutions législatives, réglementaires ou normatives. Elle est également destinataire de l'ensemble des notes d'information émises par les instances gouvernementales.

- **Flux de marchandises : approvisionnement, transport et stockage**

L'objectif s'articule autour de trois axes :

- la mise à disposition de produits de qualité aux magasins ;
- l'optimisation du niveau de stocks ;
- la fluidité des flux de marchandises.

Le processus d'approvisionnement permet de répondre aux deux premiers objectifs énoncés ci-dessus. Il est centralisé au sein d'une cellule dédiée, et encadré par des procédures. Des outils informatiques spécifiques assistent la prise de décision.

Le transport des marchandises est sous-traité à des prestataires référencés, couvrant l'ensemble des entrepôts et des magasins. Des procédures de contrôle sont en place, permettant ainsi de veiller au respect de la législation et des conditions de transport et de manipulation des marchandises.

Suivant la nature des produits, des dispositifs spécifiques sont en place, et des procédures concernant les conditions de stockage définissent les moyens à mettre en œuvre. Le contrôle des flux de marchandises et des dates limites de vente des produits est assuré par un système informatique de gestion des stocks. Des contrôles sur les réceptions et les expéditions, ainsi que des inventaires tournants et généraux sont organisés.

- **Gestion des prix de vente**

Dans chaque réseau (hypermarchés, supermarchés et proximité), la gestion des prix de vente est un processus centralisé au sein d'une "cellule prix", ceci pour garantir le respect de la réglementation et sécuriser la politique commerciale et la rentabilité. Le rôle de cette cellule est de :

- définir une stratégie et une politique de prix de vente, et s'assurer de leur respect ;
- calculer et fixer les prix de vente ;
- veiller au respect de la réglementation.

La politique prix de chaque magasin dépend de son environnement commercial et concurrentiel. Pour garantir un positionnement prix pertinent et efficace, la cellule prix s'appuie sur des études concernant les zones de chalandise. Des échanges réguliers ont lieu entre les réseaux intégrés afin d'assurer une cohérence entre les politiques prix des différentes branches. Ces échanges se concrétisent notamment lors des réunions du Comité d'action commerciale.

Des outils informatiques spécifiques permettent de calculer et de fixer les prix de vente, et de transférer les données aux magasins. Pour limiter le risque d'erreur, de nombreuses requêtes informatiques sont mises en place afin de détecter les anomalies, et de veiller au respect de la réglementation en matière de prix de vente. En complément de ces vérifications, un suivi rigoureux des marges et des indices de prix à la consommation est réalisé.

• **Procédures d'encaissement**

Pour chaque enseigne, un ensemble de procédures et de guides, accessibles via l'Intranet et diffusés auprès des collaborateurs concernés, recense :

- les règles de gestion des caisses ;
- les fonctions administratives et commerciales des hôtesse de caisse et de leurs responsables ;
- les contrôles par typologie de moyen de paiement lors des encaissements ;
- les arrêtés de caisses ;
- les remises de fonds ;
- la répartition des rôles, reposant sur le principe de séparation des tâches.

Ces procédures et guides font l'objet de formations régulières.

Pour lutter contre les risques de fraude et d'impayés, les magasins utilisent un système préventif de contrôle des chèques et des cartes.

• **Investissements et travaux**

Actualisée en 2003, la procédure d'investissement définit les étapes préalables à l'approbation de tout projet d'investissement magasins, les informations nécessaires, les indicateurs financiers de référence et les différents signataires, déterminés en fonction de leur domaine d'expertise et des montants engagés. Le processus d'approbation des investissements est centralisé et s'applique à l'ensemble des Directions et réseaux concernés. Les dépassements de budget au-delà d'un seuil prédéfini sont également soumis à une procédure d'information et d'approbation.

S'agissant de la mise en œuvre d'un projet de construction, une procédure définit les rôles respectifs du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre, les aspects économiques, les études préalables et la réalisation du projet. L'ensemble des chargés d'opération ont accès au "Guide de la maîtrise d'ouvrage" via l'outil Intranet. Les collaborateurs concernés suivent des formations spécifiques sur l'utilisation des tableaux de bord de suivi et les contrats de maîtrise d'œuvre et de prestataire. L'ensemble des projets de construction est soumis tant à des audits internes, réalisés par une cellule dédiée qui a pour objectif d'évaluer le niveau de mise en œuvre de cette procédure, qu'à des audits externes pour lesquels sont mandatés des cabinets.

Depuis 2004, une cellule d'appel d'offres est en place pour assurer la gestion et le contrôle des dossiers d'appels d'offres relevant de la Direction immobilière (déroulement régulier de la procédure, correcte documentation et réception d'un nombre suffisant de réponses,...).

La maintenance des sites commerciaux du Groupe est assurée par des équipes dédiées au sein de chaque branche (hypermarchés, supermarchés, supérettes, galeries commerciales).

• **Commercialisation et gestion locative**

Un guide spécifique formalise des procédures et des règles de gestion concernant chaque étape de la gestion locative : commercialisation, formalisation des contrats, encaissement des loyers et des charges, renouvellement des baux, recouvrement, contentieux... La gestion quotidienne est assurée par une équipe de collaborateurs et des outils informatiques dédiés au suivi de l'ensemble des baux et à la facturation des loyers et des consommations d'énergie. Une partie de la gestion de l'immobilier commercial du Groupe en France a été transférée au second semestre 2005 au sein de la société Mercialis (filiale de la société Casino, Guichard-Perrachon). Ses domaines d'activité couvrent notamment la création, l'acquisition, la valorisation, la direction et la gestion quotidienne des centres commerciaux, la communication, l'animation, les mandats de commercialisation pour le compte de tiers.

• **Sécurité des établissements**

La Direction des ressources humaines Groupe assure la coordination transversale de la sécurité. Elle est en charge, notamment, de la relation avec les principaux organismes professionnels, du traitement et de l'animation de sujets transversaux et de la coordination de plans d'actions définis dans le cadre d'audits. Chaque enseigne a établi des procédures et des supports de formation relatifs aux différents aspects de sécurité, ainsi qu'un document unique d'évaluation des risques, qui a été diffusé à l'ensemble des établissements. Par ailleurs, des contrats d'assurance couvrant l'ensemble des risques hommes, marchandises et patrimoine ont été signés.

Le gardiennage des bâtiments est sous-traité à une société spécialisée qui assure la surveillance des entrées et sorties des sites, la télésurveillance et la gestion du matériel de sécurité. Ce prestataire émet des diagnostics sur la sécurité au sein des établissements, notamment pour garantir le respect de la réglementation et assurer l'optimisation des moyens mis en œuvre.

Le pilotage du contrat signé avec ce prestataire externe est assuré au niveau du Groupe par un Comité sécurité, composé des directeurs généraux des branches et de la Direction générale du prestataire. Le comité s'est réuni deux fois en 2005. Sur un plan opérationnel, la mise en œuvre du contrat est assurée dans chaque branche par un Comité opérationnel.

#### • **Systèmes d'information**

Les processus, procédures et moyens de contrôle interne s'articulent autour de trois axes :

- la définition et la formalisation de la ligne stratégique dans le cadre du plan directeur des systèmes d'information ;
- la gestion des achats et des contrats de prestation et de maintenance, selon des procédures et des normes définies ;
- la séparation des tâches liées aux activités de développement, d'intégration et d'exploitation, via la coexistence de plusieurs comités dédiés au suivi des activités : le Comité systèmes d'information, le comité de Direction CIT et les comités projets. Pour la gestion opérationnelle, des procédures métiers encadrent les fonctions de développement et d'exploitation.

Pour assurer la continuité de l'exploitation, la Direction des systèmes d'information a mis en œuvre des dispositifs de maîtrise des risques, qui comprennent :

- une équipe dédiée aux aspects sécurité du système d'information ;
- un plan de continuité qui prévoit les modalités d'intervention sur incident ;
- la duplication des infrastructures majeures du système d'information, le Groupe investissant régulièrement sur la sécurisation de ces infrastructures.

#### • **Gestion administrative du personnel**

Le Service de gestion administrative du personnel actualise régulièrement le registre des instructions administratives, qui regroupe l'ensemble des procédures concernant la législation sociale et la maintenance des fichiers. Une chaîne informatique est utilisée pour le traitement de la paie qui est centralisé. Des contrôles par recoupements sont effectués par le Service de gestion administrative du personnel et les magasins dans le respect de la confidentialité. Par ailleurs, concernant les charges sociales versées aux organismes sociaux, des contrôles de cohérence des montants déclarés sont réalisés mensuellement.

### **3.4.2 Filiales internationales**

Le niveau de connaissance des dispositifs de contrôle interne mis en œuvre dans les entités étrangères a été spécifiquement actualisé par le biais d'un questionnaire de contrôle interne qui leur a été communiqué.

L'environnement de contrôle interne actuellement en place au sein des filiales étrangères du Groupe résulte en grande part des spécificités de chacune des filiales et du contexte local. Des similitudes peuvent toutefois être soulignées dans certains des domaines clés de l'activité :

- **Achats** : les filiales disposent de dispositifs de contrôle visant à assurer la fiabilité des référentiels de données et leur mise à jour.
- **Ventes** : des dispositifs de contrôle interne sont en place pour assurer l'application dans les points de vente des politiques commerciales définies ainsi que la conformité aux lois et règlements des opérations commerciales et de publicité.
- **Investissements** : la procédure d'investissement magasins du Groupe est applicable aux entités opérationnelles de distribution détenues majoritairement. Pour les sociétés détenues conjointement ou minoritairement par le groupe Casino, cette procédure leur est conseillée.
- **Finance, comptabilité et gestion** : un référentiel comptable, prenant en compte les règles du Groupe, est formalisé dans chacune des filiales. De même, les principales règles de production des informations de gestion sont définies par chaque filiale, et les procédures formalisées.
- **Ressources humaines** : les politiques de ressources humaines sont d'une manière générale définies et formalisées. Dans la majorité des filiales, des chartes d'éthiques ou des codes de bonne conduite ont été rédigés et sont diffusés à l'entrée dans la société.

Par ailleurs, la représentation systématique du groupe Casino au sein des organes sociaux des entités concernées, grâce à la présence d'administrateurs désignés, renforce le dispositif de suivi des activités internationales. Leur rôle consiste à assurer et garantir la bonne gouvernance des sociétés.

L'ensemble des filiales internationales effectue un reporting financier régulier à la Direction de la comptabilité et du contrôle de gestion, dans le cadre des dispositions légales et contractuelles.

En outre, un suivi spécifique des sociétés co-contrôlées par Casino ou dans lesquelles la société est minoritaire est assuré par la Direction des affaires financières, via :

- le suivi boursier des sociétés cotées ;
- le suivi financier, incluant la valorisation, deux fois par an, des participations en collaboration avec la Direction de la comptabilité et du contrôle de gestion ;
- le suivi des participations, en particulier des pactes d'actionnaires qui définissent les droits et obligations de chacune des parties ;
- le suivi des engagements hors bilan, incluant la valorisation des options d'achat et de vente, est effectué en collaboration avec la Direction comptabilité et contrôle de gestion.

### 3.4.3 Monoprix

#### • *Stratégie / Pilotage*

La stratégie de Monoprix est définie de manière concertée par l'ensemble des membres du comité exécutif, dont le périmètre de responsabilité couvre tous les domaines et enjeux de l'activité de l'enseigne. Elle fait l'objet d'un plan à 3 ans mis à jour annuellement, et les directions opérationnelles déclinent cette stratégie sous forme de chantiers dans lesquels sont définis des plans d'actions. Ces plans d'actions sont ensuite suivis par le contrôle de gestion central.

#### • *Achats et approvisionnements*

La définition des assortiments repose sur des analyses de marché et des études de consommation régulières. Un outil informatique interne communique les sorties caisses du parc Monoprix, et permet une analyse des ventes au produit.

Sur la base de ces études, des plans d'actions sont mis en œuvre dans le cadre de revues d'affaires mensuelles, de comités produits annuels, afin d'obtenir une offre en adéquation permanente avec le marché.

Les caractéristiques du produit sont codifiées au sein d'un référentiel informatique, des requêtes issues des systèmes d'information permettent de réaliser des contrôles de cohérence des données saisies.

Enfin, un ensemble de procédures décrit les rôles et responsabilités entre les étapes de commande, de réception, d'enregistrement des factures et de paiement, définis conformément au principe de séparation des fonctions.

#### • *Qualité et sécurité alimentaires et non alimentaires*

Les procédures en place ont pour objet de s'assurer que l'offre Monoprix est conforme à la réglementation, et répond au niveau de qualité exigé par l'entreprise. Les exigences qualité de l'enseigne sont formalisées au sein de plusieurs documents signés par Monoprix et ses fournisseurs : dossiers techniques, conventions qualité et conventions tripartites de contrôle pour les produits sensibles.

Pour garantir la sécurité alimentaire des produits de l'enseigne, un dispositif de contrôle et de surveillance est en place, comprenant notamment :

- un référentiel de bonnes pratiques listant les contrôles à effectuer sur l'ensemble des rayons de produits frais, qui accompagne cette politique tout au long de la chaîne d'approvisionnement et dans les magasins ;
- des laboratoires indépendants, contrôlant l'application des procédures de contrôle qualité en magasin par des audits et des prélèvements ;
- un audit de site réalisé pour les fournisseurs de marques propres ;
- un système d'alerte permettant de retirer de la vente tout produit suspect.

En cas de crise alimentaire, les magasins sont immédiatement informés des produits à retirer de la vente, et un numéro vert ainsi qu'une cellule de gestion de crise sont en place. Un dispositif d'assistance scientifique vient également appuyer la cellule de gestion de crise.

#### • *Gestion et protection des stocks*

Dans le guide des procédures de suivi des stocks en entrepôts et magasins, il est prévu un inventaire physique général deux fois par an, les entrepôts procédant également à des inventaires tournants. Des indicateurs sont en place afin de contrôler et comparer les niveaux de stock des magasins, et d'évaluer les taux de détention et de rupture des produits.

Des manuels et circulaires détaillent les tâches à effectuer à chaque étape des principaux processus en magasin, ainsi que les points de contrôle existants.

Les procédures de protection des stocks contiennent des mesures de restriction d'accès et des mesures contre les pertes et vols. Les Directions du contrôle de gestion et des flux de marchandises opèrent une revue analytique semestrielle de la démarque inconnue et de son évolution par magasin et par entrepôt. Pour compléter cette analyse, un guide a été élaboré afin que chaque magasin puisse évaluer son niveau de risque et procéder à des actions correctives et de sensibilisation.

- **Procédures d'encaissement**

Ces procédures encadrent le dépôt et la sécurité des encaissements en magasin, la prévention contre les moyens de paiement frauduleux, ainsi que les enregistrements comptables et les remises de fonds. Des contrôles complémentaires sur site sont effectués par les services comptables du siège et les Animateurs Méthode Magasins.

- **Investissements**

Chaque investissement est étudié au travers d'un dossier type présentant les opportunités commerciales et les prévisions de retour sur investissement. Ce dossier est préparé et analysé par le Comité immobilier, qui réunit les principales directions concernées : la Direction technique, la Direction des ventes et la Direction immobilière.

Les dossiers d'investissement sont ensuite soumis pour approbation au Comité d'investissement qui s'assure que chaque projet est conforme aux axes stratégiques et aux critères financiers de rentabilité retenus par la société.

- **Systèmes d'information**

La gestion et le développement des systèmes d'information de la société s'appuient sur un plan directeur bien défini, dans lequel les systèmes sont regroupés en trois catégories : les systèmes marchandises, les systèmes administratifs et les systèmes décisionnels.

Chaque projet informatique majeur fait l'objet d'un calcul de retour sur investissement. Les projets sont organisés autour d'un Comité de direction projet, devant réaliser les arbitrages en cas de changement de planning, de dépassement de budget ou de modification de la solution mise en place.

Enfin, le processus de continuité d'exploitation des systèmes Monoprix est en cours d'externalisation auprès de CIT, filiale informatique de Casino, Guichard Perrachon.

- **Gestion de crise**

Un dispositif de prévention et de gestion des situations sensibles est en place afin de permettre une résolution rapide des crises mineures, de garantir l'identification et la gestion optimale des crises majeures, d'identifier et d'anticiper les crises latentes et d'assurer la fluidité de l'information. Il est placé sous la responsabilité de la Direction du Marketing, de la Communication, et du Développement durable.

Ce dispositif s'appuie sur :

- une cellule de crise, dans laquelle sont représentées de manière permanente la Direction générale, la Direction des ressources humaines, la Direction des ventes et la Direction juridique ;
- un manuel de gestion de crise, qui détaille les responsabilités et tâches de chacun des membres mais aussi les principales consignes et directives à suivre.

### **3.4.4 Franprix - Leader Price**

- **Animation et contrôle du parc de magasins**

Les merchandisers de la centrale d'achat et les inspecteurs des "masters franchisés" s'assurent, lors de leurs visites, du respect du concept commercial Franprix-Leader Price. Ces visites couvrent, entre autres, les aspects de propreté, marchandise, étiquetage, attente en caisse, contact client.

- **Achats, qualité et sécurité alimentaires**

Un outil informatique est dédié à la saisie et au suivi des conditions négociées.

Le département qualité est chargé d'élaborer et de contrôler la bonne application des cahiers des charges des produits Leader Price par les fabricants. La conformité aux réglementations, notamment en terme d'information sur l'étiquetage, est assurée par le recours à deux cabinets externes.

Pour garantir qualité et sécurité alimentaire, le dispositif suivant est en place :

- un laboratoire externe réalise des audits fournisseurs et des contrôles qualité sur les produits ;
- des tests sur des échantillons sont réalisés en interne lors des réceptions marchandises ;
- un système d'information inter-magasin permet la diffusion de messages d'alerte, afin de retirer de la vente tout produit suspect ;
- un service consommateur disposant d'un numéro vert collecte les réclamations clients ;
- une cellule de crise est mise en place en cas de crise alimentaire avérée.

- **Gestion des stocks entrepôts**

Un inventaire exhaustif des zones “d'éclatement” (picking) est effectué chaque année, et des inventaires tournants sur l'ensemble du stock entrepôt sont réalisés tout au long de l'année selon la procédure. La réception des livraisons, la préparation des commandes, l'entreposage des produits alimentaires et produits dangereux font l'objet d'un ensemble de procédures de contrôle.

- **Gestion des prix de vente**

Les propositions de prix de vente des produits Leader Price sont gérées de manière centralisée.

Des contrôles en magasin sont régulièrement effectués, afin de s'assurer de la cohérence de la politique prix au sein du réseau. La définition d'un tarifaire conseillé unique pour l'ensemble du réseau permet de simplifier et fiabiliser la gestion des prix de vente proposés.

- **Procédures d'encaissement**

Un ensemble de procédures définit les règles de gestion de caisses, les fonctions administratives et commerciales des employés, les contrôles, les arrêtés de caisses et les remises de fonds.

- **Investissements et travaux**

L'étude et l'approbation de chaque investissement sont fondées sur une analyse du marché et de la rentabilité globale attendue. Un point mort est calculé pour chaque investissement : il permet d'apprécier le niveau de rentabilité nécessaire pour parvenir à un équilibre entre les dépenses et les revenus.

La construction des magasins s'appuie sur un cahier des charges technique précis, et une liste de fournisseurs de matériels référencés.

#### 4. Conclusion

En 2005, le Groupe a poursuivi, dans le cadre du pilotage quotidien de ses opérations, l'identification des risques inhérents à ses activités et des dispositifs de contrôle interne associés.

En France, l'enrichissement de la base de données répertoriant les procédures et instructions émises par les différentes Directions du Groupe a été initié sur l'année 2006, notamment au travers de groupes de travail spécialisés.

Sur la base de questionnaires de contrôle interne renseignés par les entités étrangères, une remontée d'information à leur intention est prévue en 2006. Celle-ci aura pour objectif de compléter, le cas échéant, les dispositifs de contrôle internes locaux sur la base des bonnes pratiques existantes au sein du Groupe

Les missions d'audit interne réalisées en France et à l'international tout au long de l'année, et l'actualisation continue de la cartographie des risques Groupe viendront étoffer et consolider l'identification des contrôles internes existant dans le Groupe, tout en favorisant un partage des meilleures pratiques.

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ÉTABLI EN APPLICATION DU DERNIER ALINÉA DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ CASINO, GUICHARD-PERRACHON POUR CE QUI CONCERNE LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Casino, Guichard-Perrachon et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Lyon, le 12 mai 2006

Les Commissaires aux comptes

Cabinet Didier Kling & Associés  
Didier Kling    Bernard Roussel

Ernst & Young Audit  
Jean-Luc Desplat

## Organisation et fonctionnement du Conseil d'administration

### Nomination des administrateurs

Les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée générale des actionnaires, pour une durée de trois années. Ils sont rééligibles à terme de mandat.

Les propositions de nominations sont préalablement examinées par le Comité des nominations et des rémunérations visé aux paragraphes "Comités techniques - Dispositions communes" et "Comité des nominations et des rémunérations" ci-après.

Les administrateurs devront être choisis en raison de leur compétence, de leur diversité d'expériences, de leur volonté d'être associés au développement du Groupe et ainsi de la contribution qu'ils peuvent apporter aux travaux du Conseil d'administration.

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateurs, le Conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Ces nominations sont soumises à ratification de la plus prochaine assemblée générale. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre administrateur ne demeure en fonction que le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Tout administrateur, personne physique ou représentant permanent atteint par la limite d'âge, fixée à soixante-dix (70) ans, se maintient en fonction jusqu'à l'expiration de son mandat en cours.

La limite d'âge ne s'applique pas aux personnes qui ont exercé antérieurement les fonctions de membre du Directoire de la société.

Par exception aux présentes dispositions, un mandat peut être conféré à une personne dépassant cette limite d'âge, ou être renouvelé, pour une durée de trois ans non renouvelable.

En tout état de cause, le nombre des administrateurs, personnes physiques, et des représentants permanents d'administrateurs, personnes morales, ayant dépassé l'âge de soixante-dix (70) ans ne peut être supérieur au quart des administrateurs en fonction. En cas de dépassement de cette proportion, l'administrateur ou le représentant permanent le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel est survenu le dépassement.

Le Conseil d'administration veille à compter en son sein des membres indépendants, selon les modalités et critères proposés en particulier par le "Rapport Bouton".

### Réunions et délibérations du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et toutes les fois qu'il le juge convenable.

Les convocations sont faites par le Président ou en son nom par toute personne qu'il désigne ; si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins des administrateurs peut demander au Président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé. Le Directeur général peut également demander au Président de convoquer le Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Les réunions se tiennent en tout lieu fixé dans la convocation.

Un administrateur peut donner mandat à un autre administrateur pour le représenter dans une délibération du Conseil d'administration. Le mandat peut être donné par tout moyen attestant sans ambiguïté de la volonté du mandant. Chaque membre ne peut représenter qu'un seul autre membre. Les dispositions de l'alinéa précédent sont applicables au représentant permanent d'une personne morale.

Les délibérations du Conseil d'administration ne sont valables que si la moitié au moins de ses membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

En application de l'article 18-II des statuts, le Président du Conseil d'administration peut autoriser ponctuellement la participation aux délibérations par visioconférence d'un administrateur qui en fait une demande motivée ; les moyens de visioconférence doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant l'identification des administrateurs concernés et leur participation effective à la réunion du Conseil dont les délibérations doivent être retransmises de façon continue ainsi que la confidentialité des délibérations.

Les administrateurs participant aux réunions du Conseil par visioconférence sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité sauf en ce qui concerne :

- la nomination et la rémunération du Président du Conseil d'administration, du Directeur général et du ou des Directeurs généraux délégués ;
- la révocation du Directeur général et du ou des Directeurs généraux délégués ;
- l'arrêté des comptes de la société et des comptes consolidés, semestriels et annuels, ainsi que les rapports y afférents.

Par ailleurs, le Président peut autoriser un administrateur à participer aux réunions par tout autre moyen de télécommunication ou de téléconférence sans que cette participation ne soit prise en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

Le Conseil d'administration peut également autoriser, sans voix délibérative, des personnes non membres du Conseil d'administration à participer à ses réunions.

Il est tenu un registre des présences signé par les membres du Conseil d'administration participant à la séance.

### Procès-verbaux

Les délibérations du Conseil d'administration sont constatées par un procès-verbal signé par le Président de séance et au moins un administrateur. Le procès-verbal est approuvé lors de la réunion suivante ; à cet effet, il est adressé préalablement en projet à chaque administrateur.

Le procès-verbal fait mention des moyens de visioconférence utilisés et du nom de chaque administrateur qui a participé au Conseil d'administration par ces moyens. A ce titre, il fait état de tout incident technique intervenu lors de la séance.

Les copies ou extraits de procès-verbaux sont valablement certifiés par le Président du Conseil d'administration, le Directeur général, un Directeur général délégué, l'administrateur temporairement délégué dans les fonctions de Président ou un fondé de pouvoirs habilité à cet effet.



### Rémunération des membres du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration peut recevoir, à titre de jetons de présence, une rémunération globale annuelle déterminée par l'Assemblée générale. Le montant des jetons de présence ainsi alloué par l'Assemblée générale en application de l'article 22-1 des statuts est réparti par le Conseil d'administration, sur proposition ou avis du Comité des nominations et rémunérations, selon les modalités suivantes :

- une partie fixe forfaitaire attribuée à chacun des administrateurs ;
- une partie variable déterminée en fonction des présences effectives aux séances du Conseil.

Tout membre du Conseil d'administration peut également percevoir des jetons de présence d'un montant forfaitaire en considération de son expérience spécifique ou de missions particulières qui lui sont confiées.

Le Conseil d'administration fixe, s'il y a lieu, la rémunération du Président et du ou des Vice-présidents du Conseil d'administration. Il peut également allouer des rémunérations exceptionnelles pour des missions ou mandats spéciaux confiés à ses membres.

Chaque administrateur, personne physique ou morale ou représentant permanent, s'engage à détenir, un nombre d'actions de la société correspondant à un montant au moins équivalent à une année de jeton de présence. Les actions acquises pour satisfaire à cette obligation doivent être détenues sous la forme nominative.

En vertu des dispositions de l'article L. 228-17 du Code de commerce, les administrateurs ou leurs représentants permanents ne peuvent détenir d'actions à dividende prioritaire.

### Compétences et pouvoir du Conseil d'administration

#### Missions et pouvoirs du Conseil d'administration

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-35 du Code de commerce :

*"Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.*

*Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent".*

Le Conseil d'administration fixe également le mode d'exercice de la Direction générale de la société, assumée soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une personne physique, administrateur ou non, nommée par le Conseil et portant le titre de Directeur général.

Le Conseil d'administration exerce les pouvoirs prévus par la loi et les statuts. A cette fin, il dispose notamment d'un droit d'information et de communication et il a la faculté de se faire assister de Comités techniques spécialisés.

#### Pouvoirs propres du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration procède à l'examen et à l'arrêté des comptes individuels et consolidés, annuels et semestriels, ainsi qu'à la présentation des rapports sur l'activité et les résultats de la société et de ses filiales ; il arrête les documents prévisionnels de gestion.

Il convoque les Assemblées générales, et peut, sur délégation, procéder à l'émission de valeurs mobilières.

#### Autorisations préalables du Conseil d'administration

Outre les autorisations préalables expressément prévues par la loi concernant les cautions, avals ou garanties au nom de la société et les conventions réglementées visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce, le Conseil d'administration a décidé, à titre de mesure d'ordre interne, de soumettre à son autorisation préalable certaines opérations de gestion réalisées par la société en considération de leur nature ou lorsqu'elles dépassent le montant unitaire de 50 millions d'euros ainsi qu'il est précisé dans le paragraphe "La Direction générale" ci-après.

Ainsi, le Conseil d'administration doit autoriser toutes les opérations susceptibles d'affecter la stratégie de la société et des sociétés qu'elle contrôle, leur structure financière ou leur périmètre d'activité, en particulier conclure ou résilier tous accords commerciaux de nature à engager, de manière significative, l'avenir du Groupe.

Le Conseil d'administration a également consenti, dans ce cadre, des autorisations globales annuelles figurant dans le paragraphe "La Direction générale" ci-après.

#### Informations et communications au Conseil d'administration

A toute époque de l'année, le Conseil d'administration opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns. Le Président ou le Directeur général est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Les membres du Conseil d'administration sont informés, s'il y a lieu, préalablement à la réunion du Conseil, des éléments indispensables à l'examen des points sur lesquels est appelé à débattre le Conseil d'administration.

Le Directeur général communique au Conseil d'administration au moins une fois par trimestre les informations suivantes :

- un état de l'activité de la société et de ses principales filiales comprenant notamment les chiffres d'affaires et l'évolution des résultats ;
- le tableau d'endettement et l'état des lignes de crédit dont disposent la société et ses principales filiales ;
- le tableau des effectifs de la société et de ses principales filiales.

Le Conseil d'administration examine, une fois par semestre, l'état des engagements hors bilan souscrits par le Groupe.

#### Le Président du Conseil d'administration

Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux du Conseil d'administration, dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure d'accomplir leur mission. Le Président rend compte, dans un rapport joint au rapport annuel de gestion, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société. Ce rapport indique en outre les éventuelles restrictions que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du Directeur général.

Le Président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Le Président atteint par la limite d'âge, fixée à 70 ans, se maintient en fonction jusqu'à l'expiration de son mandat en cours. En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président, le Conseil d'administration peut déléguer un administrateur dans les fonctions de Président. En cas d'empêchement temporaire, cette délégation est donnée pour une durée limitée ; elle est renouvelable. En cas de décès, elle vaut jusqu'à l'élection du nouveau Président.

### La Direction générale

En vertu de l'article L. 225-56 du Code de commerce, le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Cependant, le Conseil d'administration a décidé, lors de sa séance du 4 septembre 2003, de soumettre à son autorisation préalable, à titre de mesure d'ordre interne, les opérations suivantes :

- toutes opérations susceptibles d'affecter la stratégie de la société et des sociétés qu'elle contrôle, leur structure financière ou leur périmètre d'activité, en particulier conclure ou résilier tous accords industriels ou commerciaux de nature à engager, de manière significative, l'avenir du Groupe ;
- toute opération lorsqu'elle dépasse un montant supérieur à cinquante millions (50 000 000) d'euros et notamment :
  - toute souscription et tout achat de valeurs mobilières, toute prise de participation immédiate ou différée dans tout groupement ou société, de droit ou de fait ;
  - tout apport ou échange, avec ou sans soulte, portant sur des biens, titres ou valeurs ;
  - toute acquisition de biens ou droits immobiliers ;
  - toute acquisition ou cession de créances, de fonds de commerce ou autres valeurs incorporelles ;
  - toute émission de valeurs mobilières par les sociétés contrôlées directement ou indirectement ;
  - tout acte en vue de consentir ou d'obtenir tout prêt, emprunt, crédit ou avance de trésorerie ;
  - toute transaction et tout compromis, en cas de litige.

Toutefois, le seuil de cinquante millions d'euros ne s'applique pas aux opérations ci-après, lesquelles sont soumises à autorisation préalable au-delà des limites suivantes :

- cessions d'immeubles par nature ou de droits immobiliers : 15 millions d'euros par opération ;
- cessions totales ou partielles de participations : 15 millions d'euros par opération ;
- crédit-bail sur immeuble et/ou matériel d'équipement : 200 millions d'euros globalement et par an ;
- constitution de sûretés : 15 millions d'euros par opération.

Le montant total des cessions d'immeubles par nature ou de droits immobiliers, des cessions totales ou partielles de participations et des opérations de crédit-bail ne peut excéder 250 millions d'euros par an.

Le Directeur général peut être autorisé pour une durée renouvelable d'une année, à effectuer dans la limite de montants globaux fixés chaque année par le Conseil d'administration, les opérations suivantes :

- Cautions, avals et garanties  
Le Directeur général est autorisé à donner des cautions, avals ou garanties, au nom de la société, pour le compte de tiers, dans la double limite d'un montant global annuel et d'un montant par engagement.
- Lignes de crédit confirmées à moyen terme  
Le Directeur général est autorisé à négocier et/ou à renouveler les lignes de crédit confirmées à moyen terme, hors syndication, dans la double limite d'un montant total annuel et d'un montant par banque.
- Emission d'obligations et/ou de titres de créance  
Dans le cadre de l'autorisation consentie par l'Assemblée générale ordinaire, le Directeur général, administrateur, est autorisé à émettre des obligations ou tous autres titres de créance, pour un montant total maximal fixé chaque année par le Conseil d'administration, y compris le programme EMTN et, à ce titre, à en fixer les caractéristiques et modalités.

Le Directeur général pourra déléguer tout ou partie des pouvoirs ainsi conférés, sauf en matière d'émission d'obligations ou de titres de créance. Il informera régulièrement le Conseil d'administration de la mise en œuvre des autorisations conférées.

L'ensemble de ces dispositions s'appliquent aux opérations réalisées tant par la société elle-même que par les sociétés qu'elle contrôle directement ou indirectement.

La durée des fonctions du Directeur général est librement fixée par le Conseil d'administration sans pouvoir excéder trois ans. Le Directeur général atteint par la limite d'âge, fixée à 70 ans, se maintient en fonction jusqu'à l'expiration de son mandat en cours.

En cas d'empêchement temporaire du Directeur général, le Conseil d'administration procède, à titre provisoire, à la nomination d'un Directeur général dont les fonctions prendront fin à la date où le Directeur général est de nouveau à même d'exercer ses fonctions.

Sur proposition du Directeur général, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur général avec le titre de Directeur général délégué.

Le nombre maximum des Directeurs généraux délégués est fixé à cinq.

En accord avec le Directeur général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux Directeurs généraux délégués. Ces derniers disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

Le Président, s'il assume les fonctions de Directeur général, le Directeur général ou chacun des Directeurs généraux délégués sont autorisés à consentir des subdélégations ou substitutions de pouvoirs pour une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations déterminées.

### Comités

#### Comités techniques - Dispositions communes

En application de l'article 19-III des statuts, le Conseil d'administration peut instituer un ou plusieurs Comités spécialisés dont il fixe la composition et les attributions et qui exercent leur activité sous sa responsabilité. Ces attributions ne peuvent avoir pour objet de déléguer à un Comité les pouvoirs qui sont attribués par la loi ou les statuts au Conseil d'administration. Chaque Comité rend compte de ses missions au Conseil d'administration.

Les Comités sont composés de trois membres au moins, administrateurs personnes physiques ou représentants permanents ou censeurs, nommés par le Conseil d'administration. Les membres sont désignés à titre personnel et ne peuvent pas se faire représenter.

La durée du mandat des membres du Comité est fixée par le Conseil d'administration. Le mandat de membre du Comité peut faire l'objet d'un renouvellement.

Le Conseil d'administration désigne au sein de chaque Comité un Président pour une durée maximum correspondant à celle du mandat de membre du Comité qui lui a été confié.

Chaque Comité définit la fréquence de ses réunions. Chaque Comité peut décider d'inviter, en tant que de besoin, toute personne de son choix à ses réunions.

Le procès-verbal de chaque réunion d'un Comité est établi, sauf disposition particulière, sous l'autorité du Président de ce Comité et transmis aux membres du Comité. Le Président du Comité rend compte au Conseil d'administration des travaux du Comité.

L'activité réalisée par chacun des Comités fait l'objet d'un exposé dans le rapport annuel de la société.

Dans son domaine de compétence, chaque Comité émet des propositions, recommandations et avis selon le cas. A cette fin, il peut procéder ou faire procéder à toutes études susceptibles d'éclairer les délibérations du Conseil d'administration.

Les membres des Comités perçoivent une rémunération spécifique attribuée par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations.

Le Conseil d'administration a institué, lors de sa réunion du 4 septembre 2003, le Comité d'audit, le Comité des nominations et des rémunérations et le Comité du développement international.

## Comité d'audit

Le Comité d'audit a pour mission notamment d'apporter son assistance au Conseil d'administration dans sa mission relative à l'examen et à l'arrêté des comptes annuels et semestriels.

Dans ce cadre, le Comité d'audit examine les états financiers annuels et semestriels du Groupe et les rapports y afférents avant qu'ils ne soient soumis au Conseil d'administration.

A ce titre, le Comité d'audit entend les Commissaires aux comptes et reçoit communication de leurs travaux d'analyses et de leurs conclusions.

Le Comité d'audit examine et formule un avis sur les candidatures aux fonctions de commissaires aux comptes de la société et de ses filiales, à l'occasion de toute nomination.

Le Comité d'audit s'assure de l'indépendance des Commissaires aux comptes avec lesquels il a des contacts réguliers. Il examine, à ce titre, l'ensemble des relations qu'ils entretiennent avec la société et ses filiales et formule un avis sur les honoraires sollicités.

Le Comité d'audit examine périodiquement les procédures de contrôle interne et plus généralement les procédures d'audit, de comptabilité ou de gestion en vigueur dans la société et dans le Groupe auprès du Directeur général, auprès des services d'audit interne, ainsi qu'auprès des Commissaires aux comptes. Le Comité d'audit est ainsi l'organe de liaison entre le Conseil d'administration, les Commissaires aux comptes de la société et de ses filiales et les services d'audit interne.

Le Comité d'audit a également pour mission de se saisir de toute opération ou de tout fait ou événement pouvant avoir un impact significatif sur la situation de la société Casino, Guichard-Perrachon ou de ses filiales en terme d'engagements et/ou de risques. Il est chargé de vérifier que la société et ses filiales sont dotées de services d'audit interne, comptable et juridique, adaptés à la prévention des risques et anomalies de gestion des affaires du Groupe.

Le Comité d'audit est composé de trois membres au moins désignés par le Conseil d'administration parmi ses membres expérimentés en matière financière et de gestion.

Le Comité se réunit au moins trois fois par an sur convocation de son Président, lequel a la possibilité d'organiser toute réunion supplémentaire si les circonstances le nécessitent.

Le Comité d'audit peut entendre toute personne de son choix appartenant aux directions fonctionnelles de la société et de ses filiales. Le Comité d'audit peut faire appel dans l'accomplissement de sa mission, à tout conseil ou expert extérieur qu'il jugera utile.

Le Comité d'audit rend compte au Conseil d'administration de ses travaux, études et recommandations, à charge pour le Conseil d'administration d'apprécier souverainement les suites qu'il entend y donner.

Le Comité d'audit établit une charte, approuvée préalablement par le Conseil d'administration, décrivant son organisation, son fonctionnement, ses compétences et ses attributions.

## Comité des nominations et des rémunérations

Le Comité des nominations et des rémunérations a pour mission :

- de préparer la fixation de la rémunération du Directeur général et, le cas échéant, du ou des Directeurs généraux délégués, et, de proposer, s'il y a lieu, les critères qualitatifs et quantitatifs de détermination de la partie variable de cette rémunération ;
- d'apprécier l'ensemble des autres avantages ou indemnités dont le Directeur général et, s'il y a lieu, le ou les Directeurs généraux délégués bénéficient ;
- de procéder à l'examen des projets de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions à attribuer aux salariés et aux dirigeants du Groupe afin de permettre au Conseil d'administration de fixer le nombre global et/ou individuel d'options attribuées ainsi que les conditions et modalités d'attribution ;
- d'examiner la composition du Conseil d'administration ;
- d'examiner les candidatures aux fonctions d'administrateurs, au regard de leur expérience de la vie des affaires, de leur compétence et de leur représentativité économique, sociale et culturelle ;
- d'examiner les candidatures aux fonctions de Directeur général et, s'il y a lieu, de Directeur général délégué ;

- d'obtenir communication de toutes informations utiles relatives aux modalités de recrutement, aux rémunérations et aux statuts des cadres dirigeants de la société et de ses filiales ;
- de formuler toute proposition et tout avis sur les jetons de présence ou autres rémunérations et avantages des administrateurs et des censeurs ;
- d'apprécier la situation de chacun des administrateurs au regard des relations qu'il entretient, s'il y a lieu, avec la société ou les sociétés du Groupe, de nature à compromettre sa liberté de jugement ou à entraîner des conflits d'intérêts potentiels avec la société ;
- de mettre en œuvre l'évaluation régulière du Conseil d'administration.

Le Comité des nominations et des rémunérations est composé de trois membres au moins.

Le Comité des nominations et des rémunérations disposera, en relation avec le Directeur général, de la collaboration de la Direction des ressources humaines ainsi que de la Direction administrative et financière du Groupe. Il pourra faire appel dans l'accomplissement de sa mission à tout conseil et expert extérieur qu'il jugera utile.

Le Comité se réunit au moins deux fois par an sur convocation de son Président, lequel a la possibilité d'organiser toute réunion supplémentaire si les circonstances le nécessitent.

Le Comité des nominations et des rémunérations rend compte au Conseil d'administration de ses travaux, études et recommandations, à charge pour le Conseil d'administration d'apprécier souverainement les suites qu'il entendra y donner.

## Comité du développement international

Dans le cadre de la stratégie d'expansion internationale mise en œuvre par le Groupe, il a été institué un Comité du développement international.

Le Comité du développement international a ainsi pour attributions :

- d'examiner régulièrement l'activité et les résultats des participations et filiales étrangères ;
- d'examiner, s'il y a lieu et à la demande du Conseil d'administration, les projets d'investissements internationaux ou de développement soumis à autorisation préalable du Conseil d'administration ;
- de procéder à toute étude ou toute mission appropriée.

A cet effet, le Comité du développement international dispose, en relation avec le Directeur général, de la collaboration des directions fonctionnelles et opérationnelles du Groupe concernées.

Il peut également faire appel, dans l'accomplissement de sa mission, à tout conseil ou expert extérieur qu'il jugera utile.

Le Comité rend compte au Conseil d'administration de ses travaux, études et recommandations, à charge pour le Conseil d'administration d'apprécier souverainement les suites qu'il entend y donner.

Le Comité est composé de trois membres au moins.

Le Comité se réunit au moins deux fois par an sur convocation de son Président, lequel a la possibilité d'organiser toute réunion supplémentaire si les circonstances le nécessitent.

## Les censeurs

L'Assemblée générale ordinaire peut nommer des censeurs, personnes physiques ou morales, choisis parmi les actionnaires. Le Conseil d'administration peut procéder à la nomination d'un censeur sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée générale.

Le nombre de censeurs ne peut excéder cinq. La durée de leur fonction est de trois années. Ils sont indéfiniment rééligibles.

Tout censeur est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il atteint l'âge de 80 ans.

Les censeurs assistent aux réunions du Conseil d'administration ; dans ce cadre ils font part de leurs observations et avis et prennent part aux délibérations avec voix consultative.

Ils peuvent recevoir une rémunération dont le montant global est fixé par l'Assemblée générale ordinaire et maintenu jusqu'à nouvelle décision d'une autre assemblée. Cette rémunération est répartie entre les censeurs par le Conseil d'administration, comme celui-ci juge convenable.

## Déontologie des membres du Conseil d'administration

### Principes

Chacun des administrateurs doit pouvoir exercer son mandat dans le respect des règles d'indépendance, d'éthique et d'intégrité.

Conformément aux principes de la gouvernance d'entreprise, chaque administrateur exerce ses fonctions de bonne foi, de la façon qu'il considère la meilleure pour promouvoir la société et avec le soin attendu d'une personne normalement prudente dans l'exercice d'une telle mission.

Chaque administrateur s'engage, en toutes circonstances, à maintenir sa liberté d'analyse, de jugement, de décision, d'action et à rejeter toute pression, directe ou indirecte, pouvant s'exercer sur lui.

### Information des administrateurs

Avant d'accepter sa mission chaque administrateur doit prendre connaissance des textes légaux et réglementaires liés à sa fonction ainsi que des prescriptions particulières à la société résultant des statuts et du présent règlement intérieur.

### Défense de l'intérêt social - Absence de conflit d'intérêt

Chaque administrateur doit agir en toute circonstance dans l'intérêt social de la société.

Chaque administrateur s'engage à vérifier que les décisions de la société ne favorisent pas une catégorie d'actionnaires au détriment d'une autre.

Chacun des administrateurs informera le Conseil de tout conflit d'intérêt réel ou potentiel dans lequel il pourrait, directement ou indirectement, être impliqué. Il est tenu de s'abstenir de participer aux débats et à la prise de décision sur les sujets concernés.

### Contrôle et évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration

Les administrateurs doivent être attentifs à la répartition et à l'exercice des pouvoirs et responsabilités respectifs des organes de la société.

Les administrateurs doivent vérifier qu'aucune personne ne puisse exercer sur la société un pouvoir discrétionnaire sans contrôle ; ils doivent s'assurer du bon fonctionnement des Comités techniques créés par le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration organise une fois par an un débat sur son fonctionnement.

Le Conseil d'administration procède également à une évaluation régulière de son propre fonctionnement, qui est confiée à l'initiative du Président du Conseil d'administration au Comité des nominations et des rémunérations.

### Présence des administrateurs

Chacun des administrateurs doit consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires. Il veillera à être assidu et à assister à toutes les réunions du Conseil d'administration, aux assemblées générales d'actionnaires et aux réunions des Comités dont il fait partie.

### Transactions sur les titres de la société

En application de l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier et de l'article 222-14 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers - AMF -, chaque administrateur, personne morale ou personne physique, est appelé à déclarer auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, dans les cinq jours de négociation suivant la réalisation de la transaction, l'ensemble des acquisitions, cessions, souscriptions ou échanges de titres de la société (y compris les instruments financiers à terme et les achats ou souscriptions par exercice de stock-options même suivi d'une cession d'actions) lorsqu'elles dépassent un montant cumulé par année civile de 5 000 euros.

Sont également concernées les personnes ayant avec les membres du Conseil d'Administration des "liens personnels étroits" définies comme étant les personnes suivantes : le conjoint ou assimilé, les enfants à charge ainsi que toute personne morale, fiducie ou autre trust ou partnership, dont les responsabilités dirigeantes et/ou le contrôle, direct ou indirect, sont exercés par les membres du Conseil d'administration ou les personnes qui leur sont étroitement liées.

Toutes les actions de la société détenues par un administrateur doivent être inscrites en compte nominatif. Par ailleurs, chaque administrateur informe la société du nombre de titres de la société qu'il détient au 31 décembre de chaque année et lors de toute opération financière.

### Confidentialité

Les administrateurs, ainsi que toute personne assistant aux réunions du Conseil d'administration, sont tenus à une obligation générale de confidentialité en ce qui concerne les délibérations du Conseil et de ses Comités.

Les informations à caractère non public communiquées à un membre du Conseil d'administration dans le cadre de ses fonctions lui sont données intuitu personae. Il doit en protéger personnellement la confidentialité et ne doit les divulguer en aucun cas. Cette obligation s'impose également aux représentants d'une personne morale administrateur, ainsi qu'aux censeurs.

### Informations privilégiées

Les informations communiquées aux membres du Conseil d'administration sont visées par les dispositions de l'article L. 465-1 du Code monétaire et financier, des articles 611-1 à 632-1 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers et du règlement européen n° 2773/2003 relatifs aux délits et manquements d'initiés.

En particulier si le Conseil d'administration a reçu une information confidentielle, précise et susceptible d'avoir, au moment de sa publication, une influence sensible sur le cours du titre de la société ou d'une filiale ou d'une participation, les administrateurs doivent s'abstenir de communiquer cette information à un tiers tant qu'elle n'aura pas été rendue publique. Dans ce cadre, chaque administrateur doit s'abstenir de réaliser toute opération sur les titres de la société pendant le délai de 15 jours précédant la publication des comptes semestriels et annuels de la société.

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

- 242. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
- 246. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
- 247. CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE À LA FUSION

# RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

## **Autorisation de réduire le capital social**

L'autorisation conférée au Conseil d'administration par l'assemblée générale des actionnaires du 27 mai 2003 à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions de la société acquises dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce est venue à échéance le 26 mai 2006.

Nous vous proposons de la renouveler pour une durée de trois années.

Seules 4 300 actions à dividende prioritaire sans droit de vote ont été annulées, le 15 mars 2006, dans le cadre de la précédente autorisation.

## **Absorption des sociétés Hodey, Pafil et Saane**

Afin de poursuivre la simplification des structures du Groupe, il vous est proposé l'absorption par votre société de ses filiales Hodey, Pafil et Saane.

### **Hodey**

La société Hodey est propriétaire, à Magny-les-Hameaux (78), d'un fonds de commerce de supermarché et d'une station essence qu'elle exploite directement.

Casino, Guichard-Perrachon détient 9 999 actions sur les 10 003 actions formant le capital de la société.

### **Pafil**

La société Pafil est propriétaire, à Izon (33), d'un fonds de commerce de supermarché et d'une station essence exploités, dans le cadre d'un contrat de location gérance, respectivement par les sociétés Distribution Casino France et Casino Carburants.

Casino, Guichard-Perrachon détient 2 999 actions sur les 3 000 actions formant le capital de la société.

### **Saane**

La société Saane est propriétaire, à Fontaine Le Dun (76), d'un fonds de commerce de supermarché et d'une station essence exploités, dans le cadre d'un contrat de location gérance, respectivement par les sociétés Distribution Casino France et Casino Carburants. Elle est également bénéficiaire d'un bail à construction.

Casino, Guichard-Perrachon détient 3 999 actions sur les 4 000 actions formant le capital de la société.

## **Evaluation des apports**

La consistance des apports et les conditions financières des opérations ont été déterminées sur la base des comptes au 31 décembre 2005. En conséquence, toutes les opérations faites depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006 par les sociétés absorbées seront considérées comme l'ayant été, tant activement que passivement, pour le compte de la société absorbante.

Les sociétés Hodey, Pafil et Saane étant contrôlées par Casino, Guichard-Perrachon, l'ensemble des actifs et passifs apportés doit être évalué à la valeur nette comptable en application du règlement n° 2004-01 du 4 mai 2004 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées. Toutefois, le règlement prévoit que, par dérogation, les valeurs réelles des éléments apportés doivent être retenues lorsque l'actif net comptable apporté est insuffisant pour permettre la libération du capital ou la rémunération des apports.

Le patrimoine de la société Hodey serait transféré à sa valeur nette comptable. A signaler toutefois, que celle-ci correspond à sa valeur réelle compte tenu de l'opération de fusion par voie d'absorption par Hodey de sa filiale Junichar, intervenue le 31 décembre 2005. Les fonds de commerce avaient été valorisés sur la base d'un pourcentage du chiffre d'affaires. Préalablement à son absorption, la société Hodey doit faire apport de son activité de supermarché et de station essence, évaluée à sa valeur nette comptable, à la société Distribution Casino France en sorte que les titres reçus en rémunération des apports viendront se substituer aux éléments d'actifs et de passifs apportés.

L'actif net comptable apporté par la société Hodey s'élève à :

Actif apporté	2 137 006 €
Passif pris en charge	140 577 €
Actif net apporté	1 996 429 €

L'actif net comptable étant insuffisant pour permettre la rémunération des apports, le patrimoine de la société Pafil sera transféré à sa valeur réelle, les fonds de commerce étant valorisés sur la base d'un pourcentage du chiffre d'affaires.

L'actif net ainsi apporté par la société Pafil ressort à :

Actif apporté	6 586 259 €
Passif pris en charge	1 662 519 €
Actif net apporté	4 923 740 €

Le patrimoine Saane serait également transféré en valeur réelle, l'actif net comptable étant insuffisant pour permettre la libération de l'augmentation de capital nécessaire pour rémunérer les actionnaires minoritaires de la société absorbée. Ainsi, les fonds de commerce ont été valorisés sur la base d'un pourcentage du chiffre d'affaires.

L'actif net comptable apporté par la société Saane s'élève à :

Actif apporté	10 955 995 €
Passif pris en charge	1 182 849 €
Actif net apporté	9 773 146 €

### Rémunération des minoritaires des sociétés absorbées

Pour la détermination des parités de fusions, il a été procédé à la comparaison des sociétés à partir des critères suivants : Actif net réévalué, Résultat net, Capacité d'autofinancement.

L'actif net est un critère de comparaison classique mais pour que celui-ci soit parfaitement significatif, il faut que les actifs rapprochés soient de structures comparables. Si celui-ci donne une bonne idée de la valeur des sociétés absorbées, il ne semble pas néanmoins refléter la valeur intrinsèque de la société absorbante pour laquelle le cours de bourse paraît plus adéquat. C'est pourquoi, il a été procédé à une comparaison de l'actif net réévalué par action de chaque société absorbée avec le cours moyen pondéré 2005 de Casino.

Les critères de rentabilité que sont le résultat net et la capacité d'autofinancement sont complémentaires. Le premier fournit une bonne indication de la capacité à rémunérer l'actionnaire alors que le second permet plutôt d'apprécier la capacité à financer le développement à partir de la rentabilité opérationnelle.

Le critère du dividende versé n'a pas été retenu, la politique de distribution des sociétés absorbées étant tout à fait différente de celle de la société absorbante. Il en est de même du critère du chiffre d'affaires, les chiffres d'affaires concernés étant de natures différentes.

Pour la société absorbante, les données retenues sont des données consolidées, retraitées de la part des minoritaires. L'application de ces différents critères fait ressortir les éléments suivants :

#### Valeurs globales

Données 2005 en euros	Hodey	Pafil	Saane	Casino
Actif net réévalué	1 996 429	4 923 740	9 773 146	-
Résultat net	(180 534)	142 669	394 857	511 497 <sup>(1)</sup>
Capacité d'autofinancement	(41 197)	261 911	607 297	1 014 848 000 <sup>(2)</sup>
Nombre d'actions	10 003	3 000	4 000	111 903 095

(1) Il s'agit du résultat net, part du groupe, attribuable de façon équivalente aux actions ordinaires et à dividende prioritaire sans droit de vote (cf. note 11 des comptes consolidés) hors effet du dénouement de l'equity swap Cora.

(2) Hors effet du dénouement de l'equity swap Cora.

#### Valeurs par action

Données 2005 en euros	Hodey	Pafil	Saane	Casino
Actif net absorbé / cours de bourse absorbante	199,58	1 641,25	2 443,29	59,16
Résultat net	(18,05)	47,56	98,71	4,57
Capacité d'autofinancement	(4,12)	87,30	151,82	9,07

#### Rapports d'échange

	Hodey/Casino		Pafil/Casino		Saane/Casino	
	Rapport d'échange	Décote/prime	Rapport d'échange	Décote/prime	Rapport d'échange	Décote/prime
Actif net absorbé / cours de bourse absorbante	3,37	- 11,0 %	27,74	- 6,3 %	41,30	- 3,1 %
Résultat net	- 3,95	NS	10,40	150,0 %	21,60	85,2 %
Capacité d'autofinancement	- 0,45	NS	9,63	170,0 %	16,74	138,9 %



Sur la base de ces éléments, le nombre d'actions devant faire l'objet d'un échange contre des actions ordinaires de la société, les parités d'échange proposées et le nombre d'actions ordinaires qui seraient créées sont récapitulés dans le tableau ci-après :

Société absorbée	Nombre de titres à échanger	Parité retenue	Nombre d'actions ordinaires Casino à créer
Hodey	4	3 actions ordinaires Casino pour 1 action Hodey	12
Pafil	1	26 actions ordinaires Casino pour 1 action Pafil	26
Saane	1	40 actions ordinaires Casino pour 1 action Saane	40
<b>Total</b>			<b>78</b>

Les parités retenues se situent dans les fourchettes constituées par les différents critères. Ces rapports d'échange entraînent une très faible dilution pour les actionnaires de Casino, Guichard-Perrachon.

Le capital de la société serait augmenté d'un montant de 119,34 euros par l'émission de 78 actions ordinaires de 1,53 euro de valeur nominale, émises avec une prime de fusion globale de 4 763,53 euros.

Monsieur Michel Tamet, Commissaire à la fusion, désigné par Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Saint-Etienne, le 14 avril 2006, a vérifié que les valeurs relatives attribuées aux actions des sociétés participant à l'opération sont pertinentes et que le rapport d'échange des droits sociaux est équitable. Par ailleurs, il a apprécié la valeur des apports effectués par les sociétés absorbées. Les rapports correspondants ont été tenus à la disposition des actionnaires conformément à la réglementation en vigueur.

### Mise à jour des statuts

Il vous est proposé diverses mises à jour des statuts afin de les mettre en harmonie avec la loi du 26 juillet 2005 pour la confiance et la modernisation de l'économie qui a notamment modifié les règles de quorum des assemblées générales et permet aux administrateurs de participer aux délibérations du Conseil d'administration par tous moyens de télécommunication.

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LE PROJET DE RÉDUCTION DU CAPITAL PAR ANNULATION D' ACTIONS  
(Article L. 225-209 du Code de commerce)

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Casino, Guichard-Perrachon et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209, alinéa 4, du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences conduisant à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209, alinéa 7, du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre Assemblée générale et serait donnée pour une période de 18 mois.

Votre Conseil vous demande de lui déléguer, pour une période de trois ans, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre Assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions.

Lyon et Paris, le 12 mai 2006

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young Audit  
Jean-Luc Desplat

Cabinet Didier Kling & Associés  
Didier Kling Bernard Roussel

# CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE À LA FUSION

*L'intégralité des rapports détaillés est à la disposition des actionnaires au siège de Casino, Guichard-Perrachon*

## **Absorption de Hodey par Casino, Guichard-Perrachon**

Par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Saint-Etienne, en date du 14 avril 2006, j'ai été nommé Commissaire aux apports et à la fusion dans le cadre de la fusion par voie d'absorption par la société Casino, Guichard-Perrachon, de la société Hodey.

En rémunération des apports, une parité d'échange a été définie selon une évaluation multicritères : il serait remis à chaque actionnaire de la société Hodey 3 actions Casino, Guichard-Perrachon pour 1 action Hodey.

La société absorbante détenant 99,96 % du capital de la société absorbée, cette opération de fusion serait réalisée avec une augmentation de capital de 18,36 euros de la société Casino, Guichard-Perrachon, cette dernière renonçant à ses droits dans l'augmentation de son capital, ne pouvant détenir ses propres actions.

Les actions nouvelles porteraient jouissance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, quelle que soit la date de réalisation de la fusion. Elles seraient en tous points assimilées aux 111 898 795 actions composant actuellement le capital de la société Casino, Guichard-Perrachon.

La prime de fusion, résultat de la différence entre la valeur des apports et la valeur nominale des actions à créer par Casino, Guichard-Perrachon, d'un montant de 779,97 euros sera inscrite au passif du bilan de la société Casino, Guichard-Perrachon.

J'ai effectué mes diligences selon les normes de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes applicables à cette mission.

S'agissant d'apprécier les valeurs individuelles des apports proposés dans le projet de contrat de fusion par voie d'absorption, ces diligences ont consisté à :

- contrôler la réalité des actifs apportés et l'exhaustivité des passifs transmis à la société ;
- contrôler la valeur attribuée aux apports ;
- m'assurer que les événements intervenus depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006 ne sont pas de nature à remettre en cause l'évaluation des apports.

S'agissant d'apprécier le caractère équitable du rapport d'échange, ces diligences ont consisté à :

- vérifier la pertinence des valeurs relatives attribuées aux actions des sociétés participant à l'opération ;
- apprécier le caractère équitable du rapport d'échange proposé.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des apports effectués par la société absorbée à la société absorbante, apports qui s'élèvent à 1 996 428,86 euros, et je suis d'avis que le rapport d'échange de 3 actions Casino pour 1 action Hodey est équitable.

Saint-Etienne, le 27 avril 2006

Le Commissaire aux Apports et à la Fusion

Michel Tamet

## **Absorption de Pafil par Casino, Guichard-Perrachon**

Par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Saint-Etienne, en date du 14 avril 2006, j'ai été nommé Commissaire aux apports et à la fusion dans le cadre de la fusion par voie d'absorption par la société Casino, Guichard-Perrachon, de la société Pafil.

En rémunération des apports, une parité d'échange a été définie selon une évaluation multicritères : il serait remis à chaque actionnaire de la société Pafil 26 actions Casino, Guichard-Perrachon pour 1 action Pafil.

La société absorbante détenant 99,97 % du capital de la société absorbée, cette opération de fusion serait réalisée avec une augmentation de capital de 39,78 euros de la société Casino, Guichard-Perrachon, cette dernière renonçant à ses droits dans l'augmentation de son capital, ne pouvant détenir ses propres actions.

Les actions nouvelles porteraient jouissance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, quelle que soit la date de réalisation de la fusion. Elles seraient en tous points assimilées aux 111 898 795 actions composant actuellement le capital de la société Casino, Guichard-Perrachon.

La prime de fusion, résultat de la différence entre la valeur des apports et la valeur nominale des actions à créer par Casino, Guichard-Perrachon, d'un montant de 1 601,47 euros sera inscrite au passif du bilan de la société Casino, Guichard-Perrachon.

J'ai effectué mes diligences selon les normes de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes applicables à cette mission.

S'agissant d'apprécier les valeurs individuelles des apports proposés dans le projet de contrat de fusion par voie d'absorption, ces diligences ont consisté à :

- contrôler la réalité des actifs apportés et l'exhaustivité des passifs transmis à la société ;
- contrôler la valeur attribuée aux apports ;
- m'assurer que les événements intervenus depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006 ne sont pas de nature à remettre en cause l'évaluation des apports.

S'agissant d'apprécier le caractère équitable du rapport d'échange, ces diligences ont consisté à :

- vérifier la pertinence des valeurs relatives attribuées aux actions des sociétés participant à l'opération ;
- apprécier le caractère équitable du rapport d'échange proposé.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des apports effectués par la société absorbée à la société absorbante, apports qui s'élèvent à 4 923 741 euros, et je suis d'avis que le rapport d'échange de 26 actions Casino pour 1 action Pafil est équitable.

Saint-Etienne, le 27 avril 2006

Le Commissaire aux Apports et à la Fusion

Michel Tamet

### **Absorption de Saane par Casino, Guichard-Perrachon**

Par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Saint-Etienne, en date du 14 avril 2006, j'ai été nommé Commissaire aux apports et à la fusion dans le cadre de la fusion par voie d'absorption par la société Casino, Guichard-Perrachon, de la société Saane.

En rémunération des apports, une parité d'échange a été définie selon une évaluation multicritères : il serait remis à chaque actionnaire de la société Saane 40 actions Casino, Guichard-Perrachon pour 1 action Saane.

La société absorbante détenant 99,97 % du capital de la société absorbée, cette opération de fusion serait réalisée avec une augmentation de capital de 61,20 euros de la société Casino, Guichard-Perrachon, cette dernière renonçant à ses droits dans l'augmentation de son capital, ne pouvant détenir ses propres actions.

Les actions nouvelles porteraient jouissance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006, quelle que soit la date de réalisation de la fusion. Elles seraient en tous points assimilées aux 111 898 795 actions composant actuellement le capital de la société Casino, Guichard-Perrachon.

La prime de fusion, résultat de la différence entre la valeur des apports et la valeur nominale des actions à créer par Casino, Guichard-Perrachon, d'un montant de 2 382,09 euros sera inscrite au passif du bilan de la société Casino, Guichard-Perrachon.

J'ai effectué mes diligences selon les normes de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes applicables à cette mission.

S'agissant d'apprécier les valeurs individuelles des apports proposés dans le projet de contrat de fusion par voie d'absorption, ces diligences ont consisté à :

- contrôler la réalité des actifs apportés et l'exhaustivité des passifs transmis à la société ;
- contrôler la valeur attribuée aux apports ;
- m'assurer que les événements intervenus depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006 ne sont pas de nature à remettre en cause l'évaluation des apports.

S'agissant d'apprécier le caractère équitable du rapport d'échange, ces diligences ont consisté à :

- vérifier la pertinence des valeurs relatives attribuées aux actions des sociétés participant à l'opération ;
- apprécier le caractère équitable du rapport d'échange proposé.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des apports effectués par la société absorbée à la société absorbante, apports qui s'élèvent à 9 773 146,09 euros, et je suis d'avis que le rapport d'échange de 40 actions Casino pour 1 action Saane est équitable.

Saint-Etienne, le 27 avril 2006

Le Commissaire aux Apports et à la Fusion

Michel Tamet

# RÉSOLUTIONS

**250. RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

**255. RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE**

# RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

## Première résolution

### Approbation des comptes annuels de la Société

L'Assemblée générale ordinaire,

connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005 tels qu'ils lui sont présentés, avec toutes les opérations qu'ils traduisent ou qui sont mentionnées auxdits rapports, les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice de 705 464 678,17 euros.

Elle prend acte, en outre :

- du virement au compte "Report à nouveau", conformément à la décision prise par l'Assemblée générale ordinaire du 26 mai 2005, des dividendes alloués, au titre de l'exercice 2004, aux 2 676 349 actions ordinaires et 4 300 actions à dividende prioritaire sans droit de vote détenues par la Société au 10 juin 2005, date de leur mise en paiement, représentant un montant total de 5 575 921,92 euros ;
- du prélèvement sur le compte "Report à nouveau", de la somme de 13 006 482,17 euros correspondant à l'annulation des charges différées ou à étaler figurant à l'actif au 31 décembre 2004 dans le cadre du changement de méthode comptable résultant de l'application du règlement CRC n° 2004-06 du 23 novembre 2004 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

## Deuxième résolution

### Affectation du résultat et fixation du dividende

L'Assemblée générale ordinaire,

sur la proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter ainsi qu'il suit le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2005 :

	en euros
Bénéfice de l'exercice.....	705 464 678,17
Affectation réserve légale.....	(-) 297 726,84
Report à nouveau de l'exercice 2004.....	(+) 2 015 728 235,10
Bénéfice distribuable.....	(=) 2 720 895 186,43
<b>Répartitions statutaires</b>	
• Dividende prioritaire aux 15 124 256 actions sans droit de vote.....	(-) 1 735 508,38
• Premier dividende aux 96 774 539 actions ordinaires.....	(-) 7 403 252,23
Solde.....	(=) 2 711 756 425,82
<b>Dividende complémentaire</b>	
• aux actions ordinaires.....	(-) 193 887 788,89
• aux actions prioritaires.....	(-) 30 327 914,34
Affectation au compte "Report à nouveau".....	(=) 2 487 540 722,59
Chaque action ordinaire recevra un dividende de.....	2,08
Chaque action à dividende prioritaire sans droit de vote recevra un dividende de.....	2,12

Le montant du dividende réparti entre les actionnaires constitue un revenu éligible à l'abattement de 40 % mentionné à l'article 158-3, 2° du Code Général des Impôts.

Ce dividende sera mis en paiement à compter du 9 juin 2006.

Les actions Casino détenues par la Société, au jour de la mise en paiement du dividende, n'ayant pas vocation à celui-ci, les sommes correspondantes seront virées au compte "Report à nouveau".

L'Assemblée générale prend acte de ce que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents et les impôts déjà payés au Trésor (avoirs fiscaux) se sont élevés à :

Exercice	Catégorie d'actions	Nombre d'actions	Dividende net	Impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal) <sup>(4)</sup>	Total
2002	• ordinaires	93 469 874 <sup>(1)</sup>	1,80 €	0,90 €	2,70 €
	• à dividende prioritaire sans droit de vote	15 211 861 <sup>(1)</sup>	1,84 €	0,92 €	2,76 €
2003	• ordinaires	93 474 701 <sup>(2)</sup>	1,98 €	0,99 €	2,97 €
	• à dividende prioritaire sans droit de vote	15 128 556 <sup>(2)</sup>	2,02 €	1,01 €	3,03 €

Exercice	Catégorie d'actions	Nombre d'actions	Dividende par action	Dividende distribué éligible à l'abattement de 50 % <sup>(5)</sup>	Dividende distribué non éligible à l'abattement de 50 % <sup>(5)</sup>
2004	• ordinaires	93 477 413 <sup>(3)</sup>	2,08 €	2,08 €	-
	• à dividende prioritaire sans droit de vote	15 128 556 <sup>(3)</sup>	2,12 €	2,12 €	-

(1) Dont 8 680 700 actions ordinaires et 4 300 actions à dividende prioritaire détenues par la Société ainsi que 83 305 actions à dividende prioritaire sans droit de vote annulées.

(2) Dont 5 811 095 actions ordinaires et 4 300 actions à dividende prioritaire détenues par la Société.

(3) Dont 2 676 349 actions ordinaires et 4 300 actions à dividende prioritaire détenues par la Société.

(4) Au taux de 50 %.

(5) Prévu à l'article 158-3 CGI pour les personnes physiques.

### Troisième résolution

#### Conventions réglementées

L'Assemblée générale ordinaire,

connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve ledit rapport et les conventions qui y sont énoncées.

### Quatrième résolution

#### Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée générale ordinaire,

connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005 tels qu'ils lui sont présentés et faisant ressortir un résultat net de l'ensemble consolidé, part du Groupe, de 343 838 milliers d'euros.

### Cinquième résolution

#### Autorisation d'achat par la Société de ses propres actions

L'Assemblée générale ordinaire,

connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration à acheter des actions ordinaires et/ou à dividende prioritaire sans droit de vote de la Société conformément aux dispositions prévues par les articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, en vue notamment :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des titres de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant au nom et pour le compte de la Société en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- de mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de la Société, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, tout plan d'épargne conformément aux articles L. 443-1 et suivants du Code du travail ou toute attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- de les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou d'un titre de créance convertible ou échangeable en actions de la Société ou de tout autre manière à l'attribution d'actions de la Société ;
- de les conserver en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe dans le respect des pratiques de marchés admises par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- de les annuler en vue d'optimiser le résultat par action dans le cadre d'une réduction du capital social ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers et, plus généralement, de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous moyens, en particulier, par interventions sur le marché ou de gré à gré, y compris par transaction de blocs d'actions. Ces moyens incluent l'utilisation de tout instrument financier dérivé négocié sur un marché réglementé ou de gré à gré et la mise en place de stratégies optionnelles dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes, pour autant que ces moyens ne concourent pas à accroître de façon significative la volatilité du titre. Les actions pourront, en outre, faire l'objet de prêts, conformément aux dispositions des articles L. 432-6 et suivants du Code monétaire et financier.

Le prix d'achat des actions ne devra pas excéder 100 euros par action ordinaire et 90 euros par action à dividende prioritaire sans droit de vote.

L'utilisation de cette autorisation ne pourra avoir pour effet de porter le nombre d'actions détenues par la Société à plus de 10 % du nombre total des actions ordinaires et à dividende prioritaire sans droit de vote, ni à plus de 10 % du nombre d'actions de chaque catégorie, soit sur la base du capital au 31 mars 2006, 11 189 879 actions dont 9 677 453 actions ordinaires et 1 512 425 actions à dividende prioritaire sans droit de vote, pour un montant maximal de 1 103 863 550 euros.

L'autorisation conférée au Conseil d'administration est donnée pour une durée de dix-huit mois.

L'Assemblée générale décide que la Société pourra utiliser la présente résolution et poursuivre l'exécution de son programme de rachat même en cas d'offres publiques portant sur les actions, titres ou valeurs mobilières émis par la Société ou initiées par la Société.

En conséquence, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration avec faculté de délégation, à l'effet de passer tous ordres de bourse, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres des achats et ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et toutes autres formalités, et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

### Sixième résolution

#### Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Jean-Charles Naouri

L'Assemblée générale ordinaire,

renouvelle M. Jean-Charles Naouri dans son mandat d'administrateur pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2009 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.



### **Septième résolution**

#### **Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Abilio Dos Santos Diniz**

L'Assemblée générale ordinaire,

renouvelle M. Abilio Dos Santos Diniz dans son mandat d'administrateur pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2009 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

### **Huitième résolution**

#### **Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Henri Giscard d'Estaing**

L'Assemblée générale ordinaire,

renouvelle M. Henri Giscard d'Estaing dans son mandat d'administrateur pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2009 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

### **Neuvième résolution**

#### **Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Philippe Houzé**

L'Assemblée générale ordinaire,

renouvelle M. Philippe Houzé dans son mandat d'administrateur pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2009 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

### **Dixième résolution**

#### **Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Marc Ladreit de Lacharrière**

L'Assemblée générale ordinaire,

renouvelle M. Marc Ladreit de Lacharrière dans son mandat d'administrateur pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2009 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

### **Onzième résolution**

#### **Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Gilles Pinoncély**

L'Assemblée générale ordinaire,

renouvelle M. Gilles Pinoncély dans son mandat d'administrateur pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2009 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

### **Douzième résolution**

#### **Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Henri Proglío**

L'Assemblée générale ordinaire,

renouvelle M. Henri Proglío dans son mandat d'administrateur pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2009 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

### **Treizième résolution**

#### **Renouvellement du mandat d'administrateur de M. David de Rothschild**

L'Assemblée générale ordinaire,

renouvelle M. David de Rothschild dans son mandat d'administrateur pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2009 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

#### **Quatorzième résolution**

##### **Renouvellement du mandat d'administrateur de la société Euris**

L'Assemblée générale ordinaire,

renouvelle la société Euris dans son mandat d'administrateur pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2009 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

#### **Quinzième résolution**

##### **Renouvellement du mandat d'administrateur de la société Finatis**

L'Assemblée générale ordinaire,

renouvelle la société Finatis dans son mandat d'administrateur pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2009 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

#### **Seizième résolution**

##### **Renouvellement du mandat d'administrateur de la société Groupe Euris**

L'Assemblée générale ordinaire,

renouvelle la société Groupe Euris dans son mandat d'administrateur pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2009 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

#### **Dix-septième résolution**

##### **Renouvellement du mandat d'administrateur de la société Omnium de Commerce et de Participations - OCP**

L'Assemblée générale ordinaire,

renouvelle la société Omnium de Commerce et de Participations - OCP dans son mandat d'administrateur pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2009 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

#### **Dix-huitième résolution**

##### **Nomination de M. Gérald de Roquemaurel en qualité d'administrateur**

L'Assemblée générale ordinaire,

nomme M. Gérald de Roquemaurel en qualité d'administrateur de la Société, pour une durée de 3 ans.

Monsieur Gérald de Roquemaurel exercera ses fonctions jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2009 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

#### **Dix-neuvième résolution**

##### **Nomination de M. Frédéric Saint-Geours en qualité d'administrateur**

L'Assemblée générale ordinaire,

nomme M. Frédéric Saint-Geours en qualité d'administrateur de la Société, pour une durée de 3 ans.

Monsieur Frédéric Saint-Geours exercera ses fonctions jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2009 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

# RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

## Vingtième résolution

### Autorisation de réduire le capital social par annulation d'actions détenues en propre

L'Assemblée générale extraordinaire,

connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes,

prenant acte de l'approbation donnée par l'Assemblée spéciale des propriétaires d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote,

autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à procéder à tout moment, en une ou plusieurs fois à la réduction du capital social par annulation dans la limite de 10 % du capital social, des actions que la Société viendrait à acquérir en vertu d'une autorisation donnée par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires, et ce, dans un délai maximal de 24 mois suivant leur date d'acquisition.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de réaliser cette ou ces opérations de réduction de capital social dans les limites fixées ci-dessus.

Cette autorisation ainsi conférée est valable pour une durée de 36 mois à compter de la présente Assemblée générale. En conséquence, le Conseil d'administration prendra toutes les mesures nécessaires et effectuera toutes les formalités légales et statutaires pour mener ces opérations, et notamment procéder à la modification corrélative des statuts.

## Vingt-et-unième résolution

### Fusion par absorption de la société Hodey

L'Assemblée générale extraordinaire,

connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, du Commissaire à la fusion ainsi que du projet de contrat de fusion suivant acte sous seing privé en date à Saint-Etienne du 24 avril 2006, de la société Hodey, société anonyme au capital de 160 048 euros, dont le siège social est situé 24 rue de la Montat – 42100 Saint-Etienne, identifiée sous le numéro 395 287 436 R.C.S. SAINT-ETIENNE,

approuve dans toutes ses dispositions le projet de fusion et l'évaluation des apports qu'il contient,

décide la fusion de la Société avec Hodey, et prenant acte de l'approbation de cette fusion par l'Assemblée générale extraordinaires des actionnaires de la société Hodey en date du 29 mai 2006, ainsi que par l'Assemblée spéciale des propriétaires d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote,

constate que cette fusion sera réalisée le 31 mai 2006 et qu'en conséquence, la société Hodey se trouvera dissoute par anticipation sans qu'il y ait lieu à liquidation,

approuve le rapport d'échange de 3 actions ordinaires Casino pour 1 action Hodey.

La société Casino, Guichard-Perrachon, en rémunération de cet apport, émettra 12 actions de 1,53 euro chacune, pour un montant global de 18,36 euros, avec une prime de fusion de 779,97 euros.

Ces actions nouvelles seront attribuées aux actionnaires de la société Hodey autres que Casino, Guichard-Perrachon, celle-ci ne pouvant détenir ses propres actions auxquelles lui auraient donné droit les 9 999 actions de la société absorbée dont elle est propriétaire.

La prime de fusion sera inscrite à un compte spécial au passif du bilan de la société Casino, Guichard-Perrachon et pourra recevoir toute affectation décidée par l'ensemble des actionnaires.

### Vingt-deuxième résolution

#### Fusion par absorption de la société Pafil

L'Assemblée générale extraordinaire,

connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, du Commissaire à la fusion ainsi que du projet de contrat de fusion suivant acte sous seing privé en date à Saint-Etienne du 24 avril 2006, de la société Pafil, société anonyme au capital de 48 000 euros, dont le siège social est situé 24 rue de la Montat – 42100 Saint-Etienne, identifiée sous le numéro 389 954 785 R.C.S. SAINT-ETIENNE,

approuve dans toutes ses dispositions le projet de fusion et l'évaluation des apports qu'il contient,

décide la fusion de la Société avec Pafil, et prenant acte de l'approbation de cette fusion par l'Assemblée générale extraordinaires des actionnaires de la société Pafil en date du 29 mai 2006, ainsi que par l'Assemblée spéciale des propriétaires d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote,

constate que cette fusion sera réalisée le 31 mai 2006 et qu'en conséquence, la société Pafil se trouvera dissoute par anticipation sans qu'il y ait lieu à liquidation,

approuve le rapport d'échange de 26 actions ordinaires Casino pour 1 action Pafil.

La société Casino, Guichard-Perrachon, en rémunération de cet apport, émettra 26 actions de 1,53 euro chacune, pour un montant global de 39,78 euros, avec une prime de fusion de 1 601,47 euros.

Ces actions nouvelles seront attribuées aux actionnaires de la société Pafil autres que Casino, Guichard-Perrachon, celle-ci ne pouvant détenir ses propres actions auxquelles lui auraient donné droit les 2 999 actions de la société absorbée dont elle est propriétaire.

La prime de fusion sera inscrite à un compte spécial au passif du bilan de la société Casino, Guichard-Perrachon et pourra recevoir toute affectation décidée par l'ensemble des actionnaires.

### Vingt-troisième résolution

#### Fusion par absorption de la société Saane

L'Assemblée générale extraordinaire,

connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, du Commissaire à la fusion ainsi que du projet de contrat de fusion suivant acte sous seing privé en date à Saint-Etienne du 24 avril 2006, de la société Saane, société anonyme au capital de 64 000 euros, dont le siège social est situé 24 rue de la Montat – 42100 Saint-Etienne, identifiée sous le numéro 335 323 937 R.C.S. SAINT-ETIENNE,

approuve dans toutes ses dispositions le projet de fusion et l'évaluation des apports qu'il contient,

décide la fusion de la Société avec Saane, et prenant acte de l'approbation de cette fusion par l'Assemblée générale extraordinaires des actionnaires de la société Saane en date du 29 mai 2006, ainsi que par l'Assemblée spéciale des propriétaires d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote,

constate que cette fusion sera réalisée le 31 mai 2006 et qu'en conséquence, la société Saane se trouvera dissoute par anticipation sans qu'il y ait lieu à liquidation,

approuve le rapport d'échange de 40 actions ordinaires Casino pour 1 action Saane.

La société Casino, Guichard-Perrachon, en rémunération de cet apport, émettra 40 actions de 1,53 euro chacune, pour un montant global de 61,20 euros, avec une prime de fusion de 2 382,09 euros.

Ces actions nouvelles seront attribuées aux actionnaires de la société Saane autres que Casino, Guichard-Perrachon, celle-ci ne pouvant détenir ses propres actions auxquelles lui auraient donné droit les 3 999 actions de la société absorbée dont elle est propriétaire.

La prime de fusion sera inscrite à un compte spécial au passif du bilan de la société Casino, Guichard-Perrachon et pourra recevoir toute affectation décidée par l'ensemble des actionnaires.

### Vingt-quatrième résolution

#### Modification de l'article 6 des statuts relatif au capital social

L'Assemblée générale extraordinaire,

prenant acte de l'approbation des vingt-cinquième à vingt-septième résolutions,

constate que le capital de la Société sera augmenté d'une somme de 119,34 euros par la création de 78 actions de 1,53 euro de valeur nominale et modifie l'article 6 des statuts comme suit :

#### Article 6 – Apports en nature – capital social

Il est rajouté les paragraphes suivants au paragraphe I :

*"s) Suivant acte sous seing privé en date du 24 avril 2006 et décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 31 mai 2006, la société Hodey a fait apport, à titre de fusion, le 31 mai 2006, de la totalité de son actif contre la prise en charge de la totalité de son passif, moyennant l'attribution de 12 actions ordinaires de 1,53 euro, émises avec une prime globale de 779,97 euros."*

*"t) Suivant acte sous seing privé en date du 24 avril 2006 et décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 31 mai 2006, la société Pafil a fait apport, à titre de fusion, le 31 mai 2006, de la totalité de son actif contre la prise en charge de la totalité de son passif, moyennant l'attribution de 26 actions ordinaires de 1,53 euro, émises avec une prime globale de 1 601,47 euros."*

*"u) Suivant acte sous seing privé en date du 24 avril 2006 et décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 31 mai 2006, la société Saane a fait apport, à titre de fusion, le 31 mai 2006, de la totalité de son actif contre la prise en charge de la totalité de son passif, moyennant l'attribution de 40 actions ordinaires de 1,53 euro, émises avec une prime globale de 2 382,09 euros."*

La rédaction du paragraphe II est désormais la suivante :

*"II- Le capital social est fixé à 171 205 275,69 euros divisé en 111 898 873 actions de 1,53 euro nominal chacune, entièrement libérées, dont 96 774 617 actions ordinaires et 15 124 256 actions à dividende prioritaire sans droit de vote."*

### Vingt-cinquième résolution

#### Mise à jour des statuts avec les dispositions du Code de commerce résultant de la loi du 26 juillet 2005 pour la confiance et la modernisation de l'économie

L'Assemblée générale extraordinaire,

connaissance prise du rapport du Conseil d'administration,

décide de mettre à jour les statuts avec les nouvelles dispositions résultant de la loi du 26 juillet 2005 pour la confiance et la modernisation de l'économie et modifie en conséquence la rédaction des articles ci-après qui sera désormais la suivante :

#### Article 18 - Délibérations du Conseil

(...)

*"II - Pour la validité des délibérations du Conseil, la présence effective de la moitié au moins des administrateurs en exercice est nécessaire et suffisante. Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance.*

*Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents et représentés. En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante. Cependant, au cas où le Conseil est composé de moins de cinq membres, les décisions peuvent être prises par deux administrateurs présents, mais d'accord entre eux.*

*Les administrateurs peuvent participer aux délibérations par visioconférence ou par des moyens de télécommunications dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur et le règlement intérieur du Conseil d'administration."*

(... suite de l'article sans changement...).

#### Article 29 - Assemblée générale ordinaire

(...)

*"III - L'Assemblée ordinaire est régulièrement constituée et délibère valablement si les actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance possèdent le cinquième au moins des actions ayant le droit de vote.*

*Si ce quorum n'est pas atteint, il est procédé à une nouvelle assemblée qui délibère valablement quelle que soit la fraction du capital représentée, mais qui ne peut statuer que sur l'ordre du jour de la première réunion.*

*Les décisions de l'Assemblée ordinaire sont prises à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés."*

#### Article 30 - Assemblée générale extraordinaire

(...)

*"II - L'Assemblée extraordinaire est régulièrement constituée et délibère valablement si les actionnaires présents, représentés ou votant par correspondance possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote ; à défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle de sa réunion. Cette assemblée statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés.*

*Les Assemblées extraordinaires appelées à décider ou à autoriser une augmentation de capital exclusivement par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, délibèrent aux conditions de quorum et de majorité fixées par l'article 29."*

# INFORMATIONS GÉNÉRALES

- 260. RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL
- 268. HISTORIQUE
- 270. MARCHÉ DES TITRES CASINO
- 272. RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU CONTRÔLE DES COMPTES

# RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL

## Dénomination et siège social

Casino, Guichard-Perrachon  
24, rue de la Montat - 42100 Saint-Etienne

## Forme juridique

Société anonyme soumise aux dispositions du Livre II du Code de commerce et du décret n° 67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.

## Législation

Législation française.

## Dates de constitution et d'expiration

Définitivement constituée le 3 août 1898, les statuts ayant été signés le 1<sup>er</sup> juillet 1898, la durée de la Société a été prorogée par l'Assemblée générale extraordinaire du 31 octobre 1941. Celle-ci expirera le 31 juillet 2040 sauf dissolution anticipée ou nouvelle prorogation.

## Registre du Commerce et des sociétés

554 501 171 RCS Saint-Étienne  
Code APE : 741 J.

## Consultation des documents juridiques

Les statuts, procès-verbaux d'assemblées générales, rapports des contrôleurs légaux et autres documents juridiques peuvent être consultés au siège de la Société.

## Exercice social

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.



## **Objet social**

### **(article 3 des statuts)**

#### **La Société a pour objet :**

- la création et l'exploitation directe ou indirecte de tous types de magasins pour la vente au détail de tous articles et produits, alimentaires ou non ;
- la prestation de tous services à la clientèle de ces magasins et la fabrication de toutes marchandises utiles à leur exploitation ;
- la vente en gros de toutes marchandises, pour son compte ou pour le compte de tiers, notamment à la commission, et la prestation de tous services à ces tiers ;
- et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières se rapportant à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Elle peut, en France et à l'étranger, créer, acquérir, exploiter ou faire exploiter toutes marques de fabrique, de commerce ou de service, tous dessins et modèles, tous brevets et procédés de fabrication se rapportant à l'objet ci-dessus.

Elle peut prendre toutes participations et tous intérêts dans toutes sociétés et entreprises françaises ou étrangères, quel qu'en soit l'objet.

Elle peut agir en tous pays, directement ou indirectement, soit seule, soit en association, participation, groupement ou société, avec toutes autres personnes ou sociétés et réaliser, sous quelque forme que ce soit, les opérations entrant dans son objet.

## **Stipulations statutaires relatives aux organes d'administration et de direction**

### **Règlement intérieur du Conseil d'administration**

#### **Conseil d'administration**

##### **Composition du Conseil d'administration (article 14 des statuts)**

La Société est administrée par un Conseil d'administration. Sous réserve des dispositions légales applicables en cas de fusion avec une autre société anonyme, il est composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus, nommés par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires.

##### **Durée des fonctions – Limite d'âge – Remplacement (article 16 des statuts)**

I - Sauf l'effet des paragraphes II et III (deux derniers alinéas) du présent article, la durée des fonctions des administrateurs est de trois années expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat.

Les administrateurs à terme de mandat sont rééligibles

II - L'âge limite pour l'exercice des fonctions d'administrateur, personne physique, ou de représentant permanent d'administrateur, personne morale, est fixé à soixante-dix (70) ans.

L'administrateur ou le représentant permanent atteint par la limite d'âge se maintient en fonction jusqu'à l'expiration de son mandat en cours.

Cette limite d'âge ne s'applique pas aux personnes qui ont exercé antérieurement les fonctions de membre du Directoire de la Société.

Par exception aux présentes dispositions, un mandat peut être conféré à une personne dépassant cette limite d'âge, ou être renouvelé, pour une durée de trois ans non renouvelable.

En tout état de cause, le nombre des administrateurs, personnes physiques, et des représentants permanents d'administrateurs, personnes morales, ayant dépassé l'âge de soixante-dix (70) ans ne peut être supérieur au quart des administrateurs en fonction. En cas de dépassement de cette proportion, l'administrateur ou le représentant permanent le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel est survenu le dépassement.

III - Les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires.

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateurs, le Conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Ces nominations sont soumises à ratification de la plus proche assemblée générale.

Si la nomination d'un administrateur faite par le Conseil n'est pas ratifiée par l'Assemblée, les actes accomplis par cet administrateur et les délibérations prises par le Conseil pendant la gestion provisoire, n'en sont pas moins valables. Si le nombre des administrateurs devient inférieur à trois, les membres restants (ou en cas de carence un mandataire désigné à la requête de tout intéressé par le président du tribunal de commerce) doivent convoquer immédiatement une Assemblée générale ordinaire des actionnaires en vue de nommer un ou plusieurs nouveaux administrateurs afin de compléter le Conseil jusqu'au minimum légal.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre administrateur ne demeure en fonction que le temps restant à courir sur le mandat de son prédécesseur.

La nomination d'un nouveau membre du Conseil s'ajoutant aux membres en exercice ne peut être décidée que par l'Assemblée générale qui fixe la durée du mandat

### Organisation, réunions et délibérations du Conseil d'administration

#### Président – Bureau du Conseil (extraits des articles 17 et 20 des statuts)

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres personnes physiques un Président dont les fonctions sont définies par la loi et les statuts. Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux du Conseil d'administration, dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure d'accomplir leur mission.

Le Président peut être nommé pour toute la durée de son mandat d'administrateur, sous réserve du droit du Conseil d'administration de lui retirer, à tout moment, ses fonctions de Président et de son droit d'y renoncer avant la fin de son mandat. Le Président est rééligible. La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de président est fixée à 70 ans. Par exception, le Président atteint par la limite d'âge en cours de mandat se maintient en fonction jusqu'à l'expiration de son mandat.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président, le Conseil d'administration peut déléguer un administrateur dans les fonctions de Président. En cas d'empêchement temporaire, cette délégation est donnée pour une durée limitée ; elle est renouvelable. En cas de décès, elle vaut jusqu'à l'élection du nouveau Président.

#### Censeurs (extrait de l'article 23 des statuts)

L'Assemblée générale ordinaire peut nommer des censeurs, personnes physiques ou morales, choisis parmi les actionnaires. Entre deux Assemblées générales ordinaires, le Conseil d'administration peut procéder à la nomination de censeurs sous réserve de ratification par la prochaine assemblée. Le nombre de censeurs ne peut excéder cinq.

La durée des fonctions de censeur est de trois ans ; elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat. Les censeurs sont indéfiniment rééligibles, ils peuvent être révoqués à tout moment par décision de l'Assemblée générale ordinaire. L'âge limite pour l'exercice des fonctions de censeur est fixé à 80 ans. Tout censeur est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 80 ans.

Les censeurs assistent aux séances du Conseil d'administration ; dans ce cadre, ils font part de leurs avis et observations et participent aux délibérations avec voix consultative.

Ils peuvent recevoir une rémunération dont le montant global est fixé par l'Assemblée générale ordinaire et maintenu jusqu'à nouvelle décision d'une autre assemblée. Cette rémunération est répartie entre les censeurs par le Conseil d'administration, comme celui-ci le juge convenable.

### **Délibération du Conseil (extrait de l'article 18 des statuts)**

Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et toutes les fois qu'il le juge convenable, au lieu indiqué dans la convocation. Les convocations sont faites par le Président ou, en son nom, par toute personne qu'il désignera ; si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers des administrateurs en exercice peut demander au Président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé. Le Directeur général peut également demander au président de convoquer le Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Pour la validité des délibérations du Conseil, la présence effective de la moitié au moins des administrateurs en exercice est nécessaire et suffisante.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents et représentés. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante. Cependant, au cas où le Conseil est composé de moins de cinq membres, les décisions peuvent être prises par deux administrateurs présents, mais d'accord entre eux.

### **Pouvoirs du Conseil d'administration (extrait de l'article 19 des statuts)**

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Il peut procéder, sur ses seules décisions et à tout moment, au changement de mode d'exercice de la Direction générale ; cette décision n'entraîne pas une modification des statuts.

Le Conseil peut instituer des comités dont il fixe la composition et les attributions et qui ont pour vocation de l'assister dans ses missions. Les comités, dans leur domaine de compétence, émettent des propositions, recommandations et avis selon le cas.

Le Conseil autorise, dans les conditions légales, les conventions autres que celles portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce. Conformément à l'article L. 225-35 du Code de commerce, les engagements de cautions, d'avals ou de garanties donnés au nom de la Société font l'objet d'une autorisation du Conseil. Cependant, le Conseil peut autoriser le Directeur général à donner des cautions, avals ou garanties au nom de la Société, dans la limite d'un montant annuel global et, éventuellement, par engagement.

Sous réserve de toute interdiction légale, des délégations de pouvoirs, des mandats ou des fonctions limitées à une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations déterminées peuvent être conférées à toutes personnes, administrateurs ou autres.

Par ailleurs, le Conseil d'administration de la Société a mis en place, dans un règlement intérieur, un certain nombre de mécanismes visant à encadrer les pouvoirs de la direction de la Société (voir partie "Gouvernement d'entreprise").

### **Mode d'exercice de la Direction générale**

Unification des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général  
(extrait de l'article 21 des statuts)

#### **Direction générale**

La Direction générale de la Société peut être assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par un Directeur général nommé par le Conseil d'administration.

Bien que les statuts prévoient cette possibilité de dissociation des pouvoirs, le Président du Conseil d'administration cumule les fonctions de Directeur général.

La durée des fonctions du Directeur général est librement fixée par le Conseil d'administration, sans pouvoir excéder 3 ans. Le Directeur général est rééligible.

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Toutefois, à titre de mesure d'ordre interne, le Conseil d'administration peut décider de limiter les pouvoirs du Directeur général (voir partie, "Gouvernement d'entreprise" pour un descriptif des limitations qui ont été apportées aux pouvoirs de la direction générale de la Société). Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Directeur général est fixée à 70 ans. Toutefois, le Directeur général atteint par la limite d'âge se maintient en fonction jusqu'à l'expiration de son mandat en cours.

Le Directeur général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf lorsque le Directeur général assume les fonctions de Président du Conseil d'administration.

#### **Directeurs généraux délégués**

Sur proposition du Directeur général, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques, dans la limite de 5 personnes, chargées d'assister le Directeur général avec le titre de Directeur général délégué.

Leur mandat ne peut excéder 3 ans. Les Directeurs généraux délégués sont rééligibles. Ils disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur général.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Directeur général délégué est fixée à 70 ans. Toutefois, le Directeur général délégué atteint par la limite d'âge se maintient en fonction jusqu'à l'expiration de son mandat en cours.

Le ou les Directeurs généraux délégués sont révocables à tout moment par le Conseil d'administration, sur proposition du Directeur général. Le Président, s'il assume les fonctions de Directeur général, le Directeur général ou chacun des Directeurs généraux délégués sont autorisés à consentir des subdélégations ou substitutions de pouvoirs pour une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations déterminées.

### **Règlement intérieur du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration de la Société a adopté un règlement intérieur destiné à préciser les modalités de son fonctionnement, en complément des dispositions légales, réglementaires et statutaires de la Société.

Ce règlement intérieur précise, d'une part le mode d'organisation et de fonctionnement, les pouvoirs et les attributions du Conseil d'administration et des Comités qu'il a institués en son sein, d'autre part les modalités de contrôle et d'évaluation de son fonctionnement (voir partie "Gouvernement d'entreprise" pour une description des différents comités institués et des limitations apportées aux pouvoirs de la Direction générale ainsi que du contrôle et de l'évaluation du Conseil d'administration).

## Répartition statutaire des bénéfices

### (article 34 des statuts)

Le compte de résultat récapitule les produits et les charges de l'exercice. Il fait apparaître, par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur ce bénéfice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est d'abord prélevé toutes sommes à porter en réserve en application de la loi, notamment, la dotation à la réserve légale.

Sur le bénéfice ainsi déterminé, majoré du report à nouveau bénéficiaire, il est prélevé, avant toute autre affectation et à due concurrence de celui-ci le cas échéant, la somme nécessaire pour servir aux actions à dividende prioritaire sans droit de vote un dividende prioritaire de 7,5 % sur la fraction libérée de leur montant nominal.

Ce dividende prioritaire est cumulatif. Si les bénéfices d'un exercice ne permettent pas de le verser intégralement, la fraction non payée est reportée sur l'exercice suivant et, s'il y a lieu, sur les exercices ultérieurs, en priorité sur le paiement du dividende prioritaire dû au titre de l'exercice.

*(Si les dividendes prioritaires dus au titre de trois exercices n'ont pas été intégralement versés, les titulaires des actions à dividende prioritaire sans droit de vote acquièrent le droit de vote comme les actions ordinaires et conservent ce droit jusqu'à l'expiration de l'exercice au cours duquel le dividende prioritaire aura été intégralement versé, y compris, le cas échéant, le dividende cumulatif dû au titre des exercices antérieurs à cette période).*

Il est ensuite prélevé la somme nécessaire pour servir aux actions ordinaires, à titre de premier dividende, un intérêt de 5 % l'an sur le montant libéré des actions ordinaires, sans qu'en cas d'insuffisance des bénéfices d'un exercice pour effectuer ce paiement, il puisse être fait un prélèvement sur les résultats des exercices ultérieurs.

L'excédent, majoré du report à nouveau bénéficiaire, est à la disposition de l'Assemblée générale pour être réparti entre toutes les actions.

Toutefois, l'Assemblée générale annuelle peut, sur proposition du Conseil d'administration, décider, après dotation de la réserve légale, service du dividende prioritaire de 7,5 % du montant nominal aux actions à dividende prioritaire sans droit de vote, service du premier dividende de 5 % du montant nominal aux actions ordinaires et avant toute autre répartition, le prélèvement des sommes qu'elle estime utile d'affecter à tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, avec ou sans affectation spéciale.

Les sommes mises en réserve peuvent ultérieurement, sur proposition du Conseil d'administration, et par décision de l'Assemblée générale, être soit distribuées, soit incorporées au capital.

## Assemblées générales

### Convocation, admission

#### (articles 25 et 27 des statuts)

Les assemblées générales sont convoquées dans les conditions fixées par la loi.

Le droit de participer ou de se faire représenter aux assemblées peut être subordonné soit à l'inscription de l'actionnaire sur le registre des actions nominatives de la Société, soit au dépôt, aux lieux indiqués dans l'avis de convocation, d'un certificat constatant l'inscription en compte et l'immobilisation des actions au porteur délivré par la banque, l'établissement financier ou la société de bourse dépositaire de ces actions. Ces formalités doivent être accomplies avant la date fixée par la convocation qui ne peut être antérieure de plus de cinq jours à celle de la réunion de l'Assemblée.

Les assemblées sont tenues dans la ville du siège social ou en tout autre lieu en France précisé dans l'avis de convocation.

L'Assemblée générale se compose de tous les propriétaires d'actions ordinaires, quel que soit le nombre de leurs actions.

Les propriétaires d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote ne participent pas à l'Assemblée générale, sauf exception prévue par la loi. Ils sont réunis en Assemblée spéciale.

### **Droit de vote (droit de vote double)**

#### **(article 28 - III des statuts)**

Tout actionnaire a autant de voix qu'il possède d'actions ou en représente, sans aucune limitation, à la seule exception des cas prévus par la loi.

Toutefois, un droit de vote double est attribué, dans les conditions légales, à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins, au nom d'un même actionnaire ainsi que, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert en propriété, sous réserve, en cas de transfert du nominatif au nominatif, de l'application des dispositions de l'article L. 225-124 du Code de commerce visant les transmissions par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

Le vote ou le pouvoir émis par un intermédiaire qui, soit ne s'est pas déclaré en tant qu'intermédiaire inscrit comme détenteur de titres pour le compte de tiers non domiciliés en France, soit n'a pas révélé l'identité des propriétaires des actions au titre desquels il est inscrit, conformément à la réglementation en vigueur, n'est pas pris en compte.

Les dispositions statutaires relatives au droit de vote double ont été introduites par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 30 novembre 1934 et modifiées par l'Assemblée générale extraordinaire du 21 mai 1987 qui a porté de 2 à 4 ans le délai d'inscription sous la forme nominative. Le droit de vote double peut être supprimé par décision de l'Assemblée générale extraordinaire et après ratification de l'Assemblée spéciale des actionnaires bénéficiaires.

### **Assemblée spéciale des porteurs d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote**

#### **(article 31 des statuts)**

Les propriétaires d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote sont réunis en assemblée spéciale. Celle-ci est convoquée et délibère selon les règles applicables aux assemblées générales.

Lorsqu'elle est appelée à donner un avis sur une décision de l'Assemblée générale, l'Assemblée spéciale est convoquée en même temps que l'Assemblée générale et se tient préalablement, le même jour que celle-ci ; elle délibère dans les conditions de majorité prévues par la loi.

Lorsqu'elle est appelée à donner son approbation à une décision de l'Assemblée générale, l'Assemblée spéciale est réunie au plus tard dans le mois de la date de l'Assemblée générale ; elle délibère dans les conditions de quorum et de majorité prévues par la loi.

### **Titres au porteur identifiables**

#### **(article 11-I des statuts)**

La Société peut, dans les conditions réglementaires, demander à tout moment à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination sociale, la nationalité et l'adresse des détenteurs titres au porteur, conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans les assemblées d'actionnaires, ainsi que le nombre de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions attachées à ces titres.

La Société a également la faculté, au vu de la liste transmise, de demander, soit par l'entremise de cet organisme, soit directement, dans les mêmes conditions, aux personnes figurant sur cette liste et dont elle estime qu'elles pourraient être inscrites pour le compte de tiers, si elles détiennent ces titres pour leur compte ou pour le compte de tiers et, dans ce cas, de lui fournir les renseignements permettant d'identifier ce ou ces tiers. A défaut de révélation de l'identité du ou des propriétaires des titres, le vote ou le pouvoir émis par l'intermédiaire inscrit en compte ne sera pas pris en considération.

La Société a enfin la faculté de demander à toute personne morale détenant plus de 2,5 % du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social de cette personne morale ou des droits de vote exercés aux assemblées générales de celle-ci.

Le défaut de communication par les détenteurs de titres ou les intermédiaires des renseignements sollicités peut entraîner, dans les conditions légales, la suspension voire la privation du droit de vote et du droit au paiement du dividende attachés aux actions ou aux titres donnant accès immédiatement ou à terme au capital et pour lesquels ces personnes ont été inscrites en compte.

## **Franchissement de seuils statutaires**

### **(article 11-II des statuts)**

Toute personne physique ou morale – y compris tout intermédiaire inscrit comme détenteur de titres des personnes non domiciliées sur le territoire français - qui, seule ou de concert avec d'autres personnes physiques ou morales, vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit, une fraction égale à 1 % des droits de vote ou un multiple de cette fraction, est tenu d'informer la Société, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée dans un délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de l'un de ces seuils, du nombre d'actions et du nombre de droits de vote qu'elle détient.

Cette personne doit, dans les mêmes conditions, informer la Société du nombre de titres qu'elle détient et qui donne accès à terme au capital ainsi que du nombre de droits de vote qui y sont attachés.

Ces obligations d'information cessent de s'appliquer en cas de détention, seul ou de concert, de plus de 50 % des droits de vote.

A défaut d'avoir été déclarées dans ces conditions, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les assemblées d'actionnaires si, à l'occasion d'une assemblée, le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble 5 % au moins du capital ou des droits de vote en font la demande lors de cette assemblée. Dans les mêmes conditions, les droits de vote qui n'ont pas été régulièrement déclarés ne peuvent être exercés. La privation du droit de vote s'applique pour toute assemblée d'actionnaires se tenant jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la déclaration.

# HISTORIQUE

---

<b>1898</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Fondation de la Société par Geoffroy Guichard et ouverture de la première succursale.</li></ul>
<b>1901</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Lancement des premiers produits à marque Casino.</li></ul>
<b>1914</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Casino exploite 460 succursales et 195 concessions.</li></ul>
<b>1929</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Casino exploite 20 usines, 9 entrepôts, 998 succursales et 505 concessions.</li></ul>
<b>1939</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Juste avant la seconde guerre mondiale, Casino compte 1 670 succursales et 839 concessions.</li></ul>
<b>1948</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Ouverture du premier magasin en libre-service à Saint-Etienne.</li></ul>
<b>1960</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Ouverture du premier supermarché à Grenoble.</li></ul>
<b>1967</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Ouverture de la première cafétéria à Saint-Etienne.</li></ul>
<b>1970</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Ouverture du premier hypermarché à Marseille et prise de contrôle de la société L'Épargne, société de distribution du sud-ouest de la France.</li></ul>
<b>1971</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le Groupe exploite 2 575 points de vente.</li></ul>
<b>1976</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Casino s'implante aux USA en lançant une chaîne de cafétérias.</li></ul>
<b>1980</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Casino gère un parc de 2 022 supérettes, 76 supermarchés, 16 hypermarchés, 251 affiliés, 54 cafétérias et 6 usines.</li></ul>
<b>1984</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Rachat, aux USA, d'une chaîne de 90 magasins "Cash &amp; Carry" à l'enseigne Smart &amp; Final.</li></ul>
<b>1985</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Prise de contrôle de la Cédis (1,14 milliard d'euros de chiffre d'affaires), société de distribution de l'Est de la France.</li></ul>
<b>1990</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Acquisition de La Ruche Méridionale (1,2 milliard d'euros de chiffre d'affaires), société de distribution implantée dans le Sud de la France.</li><li>• Acquisition, aux USA, d'un grossiste alimentaire (Port Stockton Food Distributors).</li><li>• Cession à Shell et Agip de l'activité de distribution de carburants des hypermarchés et supermarchés.</li></ul>
<b>1991</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Filialisation de l'activité de distribution.</li></ul>
<b>1992</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Reprise des activités de distribution de Rallye.</li></ul>
<b>1994</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Adoption de la forme de Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance.</li></ul>
<b>1995</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Accord de partenariat avec le groupe corse C.D. (prise de participation de 50 % dans les sociétés Codim 2 et Médis).</li></ul>
<b>1996</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Accord de partenariat avec les Coopérateurs de Normandie-Picardie.</li><li>• Création avec Dairy Farm International d'une joint-venture pour le développement d'hypermarchés à Taïwan.</li><li>• Création de la société Spar France.</li><li>• Rachat à Agip des stations essences situées sur les sites d'hypermarchés et supermarchés Casino.</li><li>• Ouverture du premier hypermarché en Pologne.</li></ul>
<b>1997</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Casino acquiert la totalité du capital de Médis.</li><li>• Lancement avec Shell de Club Avantages (carte de fidélité).</li><li>• Acquisition des réseaux Franprix et Leader Price (1,9 milliard d'euros de chiffre d'affaires) ainsi que de la société grossiste Mariault (152 millions d'euros de chiffre d'affaires).</li><li>• Entrée de Casino dans le capital de Monoprix/Prisunic à hauteur de 21,4 %.</li></ul>
<b>1998</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Acquisition de 75 % du capital de la société argentine Libertad.</li><li>• Apport à Feu Vert de l'activité de Centre Auto, Casino détenant 38 % de la société Feu Vert.</li><li>• Entrée de Casino, à hauteur de 50 %, dans le groupe Disco (Uruguay).</li><li>• Ouverture du premier hypermarché à Taïwan.</li></ul>

---



- 
- 1999**
- Prise de participation à hauteur de 66 % dans le groupe Big C (Thaïlande).
  - Reprise de 75 supérettes à Guyenne & Gascogne implantées dans le sud-ouest.
  - Création de la centrale d'achat Opéra avec Cora.
  - Lancement du premier magasin à l'enseigne Imagica (développement photographique par traitement numérique en moins d'une heure).
  - Prise de participation de 25 % dans le capital de Exito (Colombie) et du groupe CBD (Brésil).
- 
- 2000**
- Entrée de Casino dans le capital de CDiscount (à hauteur de 50 %).
  - Cessation de la joint-venture avec Dairy Farm International à Taïwan et conclusion d'un accord avec Far Eastern Group pour la création de Far Eastern Geant à Taïwan.
  - Ouverture du premier Leader Price en Pologne.
  - Reprise de 475 magasins de proximité à Auchan.
  - Casino participe à la création de WorldWide Retail (WWRE), nouvelle plateforme d'échanges électroniques (B2B).
  - Casino augmente sa participation dans Monoprix, Casino et Galeries Lafayette détenant chacun 49,3 % du capital de Monoprix.
  - Casino renforce sa présence en Amérique latine : en Uruguay, Disco prend le contrôle de Devoto (21 points de vente) et au Venezuela, Casino prend une participation de 50,01 % dans Cativen (48 supermarchés et 2 hypermarchés).
- 
- 2001**
- Création, avec Cofinoga, de Banque du Groupe Casino.
  - Ouverture d'un hypermarché Géant à Bahreïn (Golfe Persique) dans le cadre du contrat d'affiliation signé avec le groupe Sana.
  - Conclusion d'un accord avec le Groupe Bourbon prévoyant l'entrée de Casino au capital de la société Vindémia (33,34 %), implantée à la Réunion, Madagascar, Mayotte, l'Île Maurice et au Vietnam.
- 
- 2002**
- Dénonciation par Cora de la centrale d'achat Opéra.
  - Casino Cafétéria se lance dans la restauration collective.
  - Lancement avec Galeries Lafayette d'un programme de fidélisation nouvelle génération "S'Miles" qui fédère les programmes de fidélisation "Points Ciel" (Galeries Lafayette) et "Club Avantages" (Casino / Shell).
  - Ouverture des deux premiers Leader Price en Thaïlande.
  - Rachat à Shell des stations-essence situées sur les sites d'hypermarchés et de supermarchés Casino.
  - Entrée de Casino dans le capital de Laurus (38 %), société de distribution néerlandaise.
  - Création d'une nouvelle centrale d'achat dénommée EMC Distribution.
  - Création avec le groupe Auchan de International Retail and Trade Services (IRTS), société de prestations de services à l'attention des industriels (fournisseurs multinationaux et/ou PME).
- 
- 2003**
- Casino et Galeries Lafayette décide de poursuivre, pour une durée minimale de trois ans, leur partenariat au sein de Monoprix et déposent conjointement une Offre Publique de Retrait suivie d'un Retrait Obligatoire sur les actions Monoprix.
  - Smart & Final Inc. cède ses activités Foodservice en Floride et en Californie.
  - Adoption de la forme de Société Anonyme à Conseil d'administration.
- 
- 2004**
- Le groupe Casino et CNP Assurances annoncent un accord stratégique visant à développer et promouvoir des produits d'assurances auprès des clients des magasins du Groupe en France.
  - Le groupe Casino porte sa participation dans Franprix Holding à 95 % et celle dans Leader Price Holding à 75 %.
- 
- 2005**
- Casino acquiert le co-contrôle du groupe CBD (à hauteur de 68,8 % du capital du holding de contrôle de CBD)
  - Casino devient l'actionnaire majoritaire de Vindémia (à hauteur de 70 % du capital).
  - Filialisation des galeries marchandes du Groupe en France avec la création et l'introduction en bourse de la société Mercialys.
  - Le groupe Casino cède 13 entrepôts à Mines de la Lucette.
-

# MARCHÉ DES TITRES CASINO

## Liste des titres cotés de Casino

Les valeurs mobilières suivantes émises par Casino, Guichard-Perrachon sont admises aux négociations sur l'Eurolist d'Euronext Paris SA :

- les actions ordinaires (code ISIN FR0000125585), éligibles au Service à Règlement Différé ;
- les actions à dividende prioritaire sans droit de vote (code ISIN FR0000121139) ;
- les bons de souscription d'actions ordinaires "C" (BSA "C") (code ISIN FR0010076505) ;  
*Les BSA "C" donnent le droit de souscrire, jusqu'au 15 décembre 2006, des actions ordinaires à raison d'une action pour deux bons "C" présentés. Jusqu'au 15 juin 2006, le prix de souscription des actions est égal à 102 euros. A compter du 15 juin 2006 et jusqu'au 15 décembre 2006, le prix de souscription sera égal à 90 % de la moyenne des premiers cours constatés pendant les 20 derniers jours de cotation précédant le 25 du mois antérieur à l'exercice du bon, le prix d'exercice ainsi défini ne pouvant être supérieur à 102 euros et inférieur à 91,8 euros.*

Les bons d'acquisition d'actions ordinaires anciennes ou de souscription d'actions ordinaires nouvelles "B" (BASA "B") sont venus à échéance le 15 décembre 2005. 1 036 bons ont été présentés entre le 1<sup>er</sup> et le 15 décembre 2005 donnant lieu à la création de 518 actions nouvelles émises au prix de 135 euros représentant un total de 69 930 euros. Les 760 232 bons non exercés sont devenus caducs.

Les certificats de valeur garantie (CVG) sont venus à échéance le 16 mai 2005. Les 408 392 CVG restant en circulation ont été exercés entre le 17 mai et le 31 mai 2005 pour un montant total de 19 308 773,76 euros.

Par ailleurs, entre le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et la date de mise en paiement du dividende, les actions ordinaires provenant de la levée d'options de souscription ou de l'exercice de bons de souscription sont également négociées sur l'Eurolist d'Euronext Paris SA (code ISIN FR0000204463).

En outre, la Société a émis plusieurs emprunts obligataires qui font l'objet d'une cotation à Paris et au Luxembourg.

## Volumes traités, évolution des cours depuis 18 mois (source Euronext Paris SA)

### Actions ordinaires

		Cours extrêmes (€)		Nombre de titres échangés (en milliers)	Capitaux échangés M€
		Plus haut	Plus bas		
<b>2004</b>	Octobre	62,65	54,00	8 353	482
	Novembre	62,60	53,90	7 812	459
	Décembre	59,55	55,35	7 359	423
<b>2005</b>	Janvier	65,00	58,75	7 624	465
	Février	64,85	62,30	5 653	359
	Mars	66,40	60,15	9 250	589
	Avril	64,90	57,00	7 228	444
	Mai	60,70	56,10	7 419	432
	Juin	60,90	56,45	7 798	456
	Juillet	58,85	56,05	8 033	461
	Août	58,70	55,85	10 450	596
	Septembre	60,25	56,70	8 923	520
	Octobre	60,65	55,35	7 446	436
	Novembre	57,80	55,50	6 995	395
	Décembre	58,80	55,45	6 539	373
<b>2006</b>	Janvier	57,80	47,70	12 260	649
	Février	53,30	47,78	10 061	501
	Mars	58,75	50,15	17 176	951

### Actions à dividende prioritaire sans droit de vote

		Cours extrêmes (€)		Nombre de titres échangés (en milliers)	Capitaux échangés M€
		Plus haut	Plus bas		
2004	Octobre	55,50	48,31	505	26
	Novembre	53,45	48,32	438	22
	Décembre	54,60	51,20	361	19
2005	Janvier	57,80	54,50	283	16
	Février	59,40	57,00	293	17
	Mars	60,20	55,40	316	18
	Avril	58,50	51,15	288	16
	Mai	55,00	51,60	215	12
	Juin	55,90	49,11	641	34
	Juillet	52,95	48,16	299	15
	Août	52,80	49,70	207	10
	Septembre	53,10	50,50	781	40
	Octobre	53,40	49,50	245	13
	Novembre	51,60	49,10	252	13
	Décembre	50,90	48,77	459	23
2006	Janvier	50,00	42,35	604	28
	Février	46,33	42,35	453	20
	Mars	50,50	44,27	543	26

### Bons de souscription d'actions ordinaires "C"

		Cours extrêmes (€)		Nombre de titres échangés	Capitaux échangés €
		Plus haut	Plus bas		
2004	Juin	1,89	1,43	1 631	2 735
	Juillet	1,70	1,37	23 442	37 349
	Août	1,59	1,12	3 832	4 894
	Septembre	1,25	1,07	6 733	7 537
	Octobre	1,17	0,61	9 113	6 687
	Novembre	1,00	0,61	12 893	10 472
	Décembre	0,68	0,52	34 075	18 210
2005	Janvier	0,55	0,39	6 594	2 936
	Février	0,60	0,43	6 670	3 305
	Mars	0,58	0,47	8 962	4 436
	Avril	0,50	0,40	6 078	2 719
	Mai	0,34	0,31	15 883	5 149
	Juin	0,30	0,27	1 070	292
	Juillet	0,27	0,25	15 926	4 215
	Août	0,28	0,22	22 037	5 554
	Septembre	0,24	0,18	7 715	1 498
	Octobre	0,18	0,10	2 178	365
	Novembre	0,11	0,07	20 479	1 666
	Décembre	0,09	0,05	39 735	2 529
2006	Janvier	0,08	0,05	14 844	1 011
	Février	0,14	0,03	89 407	6 848
	Mars	0,12	0,07	19 881	2 109

# RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU CONTRÔLE DES COMPTES

## Responsable du document de référence

**Jean-Charles Naouri**

Président-Directeur général

## Attestation du responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations financières historiques présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en page 46 et 126 dudit document pour l'exercice clos au 31 décembre 2005 et en page 273, en inclusion par référence, pour les exercices clos aux 31 décembre 2003 et 2004, qui contiennent des observations.

**Jean-Charles Naouri**

## Responsables du contrôle des comptes

(cf. renseignements complémentaires pages 214 et 215)

### Commissaires aux comptes titulaires

#### • Ernst & Young Audit

Tour du Crédit Lyonnais - 129, rue Servient - 69326 Lyon cedex 03

Jean-Luc Desplat

Date du premier mandat : le 20 mai 1978.

Date d'expiration du dernier mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2010 à l'effet de statuer sur les comptes devant se clore le 31 décembre 2009.

#### • Didier Kling & Associés

41, avenue de Friedland - 75008 Paris

Didier Kling et Bernard Roussel

Date du premier mandat : le 27 mai 2004

Date d'expiration du dernier mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2010 à l'effet de statuer sur les comptes devant se clore le 31 décembre 2009.

### **Commissaires aux comptes suppléants**

- **Philippe Duchêne**

Suppléant d'Ernst & Young Audit

Tour du Crédit Lyonnais - 129, rue Servient - 69326 Lyon cedex 03

Date du premier mandat : le 27 mai 2004.

Date d'expiration du dernier mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2010 à l'effet de statuer sur les comptes devant se clore le 31 décembre 2009.

- **Christophe Bonte**

Suppléant de Didier Kling & Associés - 41, avenue de Friedland - 75008 Paris

Date du premier mandat : le 27 mai 2004.

Date d'expiration du dernier mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se réunira en 2010 à l'effet de statuer sur les comptes devant se clore le 31 décembre 2009.

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- Pour l'exercice 2004

Le document de référence de l'exercice 2004 a été enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 11 mai 2005, sous le n° de dépôt D. 05-0672.

Y figurent :

- les comptes consolidés aux pages 51 à 100, et le rapport des Commissaires aux comptes correspondant à la page 50 ;
- les informations financières aux pages 1 à 47 ;
- les comptes de la Société pour l'exercice établis en normes françaises aux pages 121 à 145, et le rapport général et le rapport spécial des Commissaires aux comptes respectivement aux pages 120 et 146 .
- l'attestation des responsables du contrôle des comptes à la page 269.

- Pour l'exercice 2003

Le rapport annuel de l'exercice 2003 a été enregistré comme document de référence auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 7 mai 2004, sous le n° de dépôt D. 04-0689.

Y figurent :

- les comptes consolidés aux pages 55 à 102, et le rapport des Commissaires aux comptes correspondant à la page 54 ;
- les informations financières aux pages 1 à 51 ;
- les comptes de la Société pour l'exercice établis en normes françaises aux pages 113 à 137, et le rapport général et le rapport spécial des Commissaires aux comptes respectivement aux pages 111 et 112 .
- l'attestation des responsables du contrôle des comptes à la page 234.

Les parties non incluses de ces documents sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par un autre endroit du document de référence.

# TABLEAU DE CORRESPONDANCE

Afin de faciliter la lecture du présent document, le tableau thématique suivant permet d'identifier les informations minimales requises par l'annexe I du règlement (CE) n°809/2004 de la Commission du 29 avril 2004.

	Pages
<b>1. Personnes responsables</b>	
<b>1.1. Responsable du document de référence</b> .....	272
<b>1.2. Attestation du responsable du document de référence</b> .....	272
<b>2. Contrôleurs légaux des comptes</b> .....	214, 215 et 272
<b>3. Informations financières sélectionnées</b> .....	4 et 5
<b>4. Facteurs de risque</b> .....	176
<b>5. Informations concernant l'émetteur</b>	
<b>5.1. Histoire et évolution de la société</b>	
5.1.1. Dénomination sociale.....	260
5.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement.....	260
5.1.3. Date de constitution et durée de la société.....	260
5.1.4. Siège social, forme juridique et législation applicable.....	260
5.1.5. Historique de la Société.....	268
<b>5.2. Investissements</b> .....	41
<b>6. Aperçu des activités</b> .....	21 à 39
<b>7. Organigramme</b>	
<b>7.1. Place de la Société au sein du groupe</b> .....	173
<b>7.2. Organigramme du groupe Casino</b> .....	161
<b>8. Propriétés immobilières, Usines et Equipements</b>	
<b>8.1. Propriétés immobilières - immobilisations corporelles</b> .....	12, 75 et 76
<b>8.2. Aspects environnementaux</b> .....	181 à 183
<b>9. Examen de la situation financière et du résultat</b>	
<b>9.1. Situation financière</b> .....	41
<b>9.2. Résultat d'exploitation</b> .....	40
<b>10. Trésorerie et capitaux</b> .....	41
<b>11. Recherche et développement, brevets et licences</b> .....	156
<b>12. Information sur les tendances</b> .....	19
<b>13. Prévisions ou estimations du bénéfice</b> .....	19
<b>14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction générale</b>	
<b>14.1. Composition des organes d'administration et de direction</b> .....	191
<b>14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de la Direction générale</b> .....	213
<b>15. Rémunérations et avantages</b> .....	211
<b>16. Fonctionnement des organes d'administration et de Direction</b>	
<b>16.1. Mandats des membres des organes d'administration et de direction</b> .....	193 à 209
<b>16.2. Informations sur les contrats de services liant les membres du conseil         du Conseil d'administration à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales</b> .....	211
<b>16.3. Comités du Conseil d'administration</b> .....	219 et 220
<b>16.4. Déclaration relative au Gouvernement d'entreprise</b> .....	190

<b>17. Salariés</b>	
17.1. Ressources humaines	184
17.2. Participations et stock options	174, 188
17.3. Participation et intéressement du personnel	187
<b>18. Principaux actionnaires</b>	
18.1. Répartition du capital et des droits de vote	173
18.2. Actionnaire majoritaire	173
18.3. Déclaration relative au contrôle de la Société par l'actionnaire majoritaire	213
<b>19. Opérations avec des apparentés</b>	165
<b>20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats</b>	
20.1. Comptes consolidés au 31 décembre 2005	47 à 124
20.2. Comptes sociaux au 31 décembre 2005	127 à 153
20.3. Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2005	46
20.4. Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux au 31 décembre 2005	126
20.5. Politique de distribution des dividendes	158
20.6. Procédure judiciaire et d'arbitrage	178
20.7. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	42
<b>21. Informations complémentaires</b>	
<b>21.1. Renseignements de caractère général concernant le capital social</b>	
21.1.1. Montant du capital souscrit	166
21.1.2. Actions détenues en propre	166
21.1.3. Historique du capital	172
<b>21.2. Acte constitutif et statuts</b>	
21.2.1. Objet social	261
21.2.2. Stipulations statutaires relatives aux organes d'administration et de direction	
Règlement intérieur du conseil d'administration	261
21.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions	265 et 266
21.2.4. Assemblées Générales	265 et 266
21.2.5. Convention d'actionnaires	175
21.2.6. Franchissement de seuils statutaires	174, 267
<b>22. Contrats importants</b>	163
<b>23. Documents accessibles au public</b>	160
<b>24. Informations sur les participations</b>	159



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 16 mai 2006, conformément à l'article 212-13 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.  
Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

# SOMMAIRE

## Comptes consolidés

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.....	46
Compte de résultat consolidé.....	47
Bilan consolidé.....	48
Tableau consolidé des flux de trésorerie.....	50
Variation des capitaux propres consolidés.....	51
Annexe aux comptes consolidés.....	52
Sociétés consolidées au 31 décembre 2005.....	105

## Passage aux normes IFRS

Bilan d'ouverture et états financiers au 31 décembre 2004.....	110
Incidence des retraitements sur le tableau des flux de trésorerie.....	116
Réconciliation des capitaux propres au 31 décembre 2004.....	117
Commentaires explicatifs.....	118

## Comptes sociaux

Rapport général des Commissaires aux comptes.....	126
Compte de résultat.....	127
Bilan.....	128
Tableau des flux de trésorerie.....	130
Annexe aux comptes sociaux.....	131
Résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices.....	151
Tableau des filiales et participations.....	152
Rapport spécial des Commissaires aux comptes.....	154

## Rapport de gestion de la société Casino, Guichard-Perrachon

Activité.....	156
Filiales et participations.....	159
Capital et actionnariat.....	166
Facteurs de risques - assurances.....	176
Données environnementales.....	181
Données sociales.....	184

## Gouvernement d'entreprise

Conseil d'administration - Direction générale.....	191
Commissaires aux comptes.....	214
Rapport du Président.....	216
Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration.....	216
Procédures de contrôle interne.....	222
Rapport des Commissaires aux comptes.....	235
Annexe : règlement intérieur du Conseil d'administration.....	236

## Assemblée générale extraordinaire

Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale extraordinaire.....	242
Rapport spécial des Commissaires aux comptes.....	246
Conclusions du Commissaire à la fusion.....	247

## Résolutions

Résolutions soumises à l'Assemblée générale ordinaire.....	250
Résolutions soumises à l'Assemblée générale extraordinaire.....	255

## Informations générales

Renseignements de caractère général.....	260
Historique.....	268
Marché des titres Casino.....	270
Responsables du document de référence et du contrôle des comptes.....	272





